

ExPost *exPost*

Contribution de l'AFD au Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques (CEPF)

Olivier BEUCHER, Alain LAFONTAINE, Arthur MITCHELL et Gaétan QUESNE



Auteurs :

Olivier BEUCHER, Alain LAFONTAINE, Arthur MITCHELL et Gaétan QUESNE
(Groupe-conseil Baastel sprl)

Coordination : Constance CORBIER-BARTHAUX (AFD) – corbierc@afd.fr

Le rapport final de cette évaluation est disponible sur Internet à l'adresse :
<http://www.afd.fr/home/publications/travaux-de-recherche/publications-scientifiques/autres-collections>

Avertissement

Cette évaluation a été diligentée par l'AFD qui se réserve tous les droits relatifs à sa diffusion et à la propriété intellectuelle des documents et de l'iconographie produits.

Les analyses et conclusions de ce document sont formulées sous la responsabilité de ses auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue officiel de l'Agence Française de Développement ou des institutions partenaires.

Directeur de la publication : Anne PAUGAM
Directeur de la rédaction : Bertrand LOISEAU
ISSN : 1962-9761

Dépôt légal : 4^e trimestre 2014

Photo de couverture : Tanzania National Parks photo © Eric THAUVIN

Mise en page : Marie EHLINGER / Eric LE MAT

SOMMAIRE

Résumé exécutif	3
Executive Summary	8
Synthèse	13
1. Introduction et contexte	27
1.1. Le Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques (CEPF), un outil de renforcement de la société civile au service de la biodiversité	27
1.2. Contexte et objectifs de l'évaluation	28
2. Méthodologie utilisée	29
2.1. Approche évaluative	29
2.2. Étapes de l'évaluation	30
3. Référentiel de l'évaluation	32
3.1. Logique de l'intervention de l'AFD à travers le CEPF	32
3.2. Questions évaluatives	36
4. Principaux constats	37
4.1. Pertinence et cohérence de l'engagement de l'AFD	37
4.2. Valeur ajoutée du CEPF	53
4.3. Synergies et complémentarités du CEPF avec les outils bilatéraux, dans les zones prioritaires françaises	99
4.4. Effets de retour	104
4.5. Influence	113
5. Conclusions	123
6. Recommandations	127

Liste des sigles et abréviations	131
----------------------------------	-----

4. Annexes	135
------------	-----

Annexe 1. Matrice d'évaluation	136
--------------------------------	-----

Annexe 2. Sélection des <i>hotspots</i> pour la revue documentaire	150
--	-----

Annexe 3. Sélection des <i>hotspots</i> pour les visites terrain	156
--	-----

Annexe 4. Références bibliographiques	174
---------------------------------------	-----

Résumé exécutif

Initialement créé en 2000 par *Conservation International* (CI), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et la Banque mondiale, le Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques (CEPF) se distingue par son soutien à des organisations de la société civile internationales, régionales et locales pour la mise en œuvre d'actions et de projets de conservation dans des régions où la biodiversité est particulièrement riche et menacée (*hotspots* de biodiversité). À l'occasion de la reconstitution du Fonds, en 2007, pour la période 2008-2012 (CEPF2), la France, via l'Agence Française de Développement (AFD) est devenue un partenaire et nouveau bailleur du CEPF. Sa contribution financière s'est élevée à 19,5 millions (M) d'euros (EUR), soit l'équivalent des contributions initiales des autres partenaires financiers. Par ailleurs, la France, via le ministère des Affaires étrangères (MAE), a financé, à partir de 2010, la mise à disposition d'un assistant technique auprès du secrétariat du Fonds à Washington.

Cette évaluation de la contribution française au CEPF intervient alors que la mise en œuvre du deuxième cadre stratégique d'intervention du CEPF 2008-2012 est arrivée à échéance. Cette évaluation stratégique pour la France, mais également pour les autres partenaires, s'inscrit donc dans une période charnière pour le CEPF, dont le nouveau cadre stratégique d'intervention 2013-2017 est en cours de finalisation, et vise une montée en puissance du fonds sur les prochaines années, grâce à l'intégration de nouveaux bailleurs, afin de multiplier ses interventions. Cet exercice permet d'apprécier globalement la pertinence, la valeur ajoutée, les synergies, les effets de retour et l'influence de la contribution de l'AFD au Fonds, sur la période 2008-2012.

Méthodologies utilisées

La méthodologie d'évaluation a été élaborée de manière à répondre à l'ensemble des questions soulevées dans les termes de référence (TDR), selon cinq niveaux d'évaluation qui ont été conduits en parallèle à travers différents outils de collecte des données, à savoir :

- pertinence et cohérence de l'engagement de l'AFD ;
- valeur ajoutée du CEPF ;
- synergie et complémentarité du CEPF avec les outils bilatéraux, dans les zones prioritaires françaises ;
- effets de retour ;
- influence.

Sept questions évaluatives ont été définies afin de répondre aux différentes attentes exprimées dans les TDR et par les membres du groupe de référence de l'évaluation. Le jugement de la pertinence, de la cohérence et de la performance ne se réfèrent pas, dans cet exercice d'évaluation, exclusivement aux priorités de l'instrument évalué (le CEPF), mais avant tout aux attentes spécifiques de l'AFD et de la France vis-à-vis de cette contribution. Le processus d'évaluation a consisté en la mise en œuvre de cinq étapes :

1. établissement du cadre de l'évaluation ;
2. synthèse critique des évaluations de la performance du CEPF : analyse détaillée des évaluations passées de la performance du CEPF ;

3. mise en œuvre de la démarche d'évaluation : collecte et synthèse de l'information à travers une revue documentaire détaillée ; entretiens en France (AFD, MAE, organisations non gouvernementales [ONG] françaises), à Washington (Secrétariat CEPF, FEM, Banque mondiale, CI), avec les équipes régionales de mise en œuvre, *Regional Implementation Team* (RIT), les ONG régionales et locales bénéficiant d'un appui du CEPF, les partenaires des projets mis en œuvre (autorités locales, bénéficiaires) ; visites dans quatre *hotspots* sélectionnés (forêts guinéennes d'Afrique

de l'Ouest [Sierra Leone et Libéria], Madagascar, Caraïbe [République dominicaine et Haïti], et le *hotspot* indo-birman [Cambodge] et analyse plus approfondie sur les *hotspots* Méditerranée, Polynésie/Micronésie, région du Cap Floristique, Forêts côtières d'Afrique orientale et Nouvelle-Calédonie (hors CEPF) ;

4. synthèse et conclusions ; proposition de recommandations pour discussion lors de la quatrième réunion du groupe de référence de l'évaluation ;

5. synthèse, publication et restitution.

Constats et conclusions

L'exercice d'évaluation a permis de rapporter un certain nombre de constats, à partir desquels l'équipe Baastel a pu formuler des conclusions pour chacun des niveaux d'évaluations et chacune des questions évaluatives définies lors de cet exercice. Ces constats et conclusions sont résumés *infra*.

Pertinence et cohérence de l'engagement de l'AFD

La démarche et les priorités d'intervention du CEPF sont pertinentes avec les priorités en matière de biodiversité, de recours à des financements innovants et partiellement avec les priorités géographiques de la France et de l'AFD.

Bien que des améliorations et corrections soient toujours possibles, on peut en effet affirmer que le CEPF participe à l'atteinte des objectifs de la France en matière de biodiversité, ainsi qu'en matière de financements innovants. Les priorités et objectifs du CEPF sont globalement bien alignés avec ceux de l'aide publique au développement française. Ceci est également vrai au niveau des priorités géographiques, notamment grâce à l'évolution récente du CEPF dans l'espace francophone, même si son mandat l'appelle à travailler bien au-delà des zones prioritaires françaises, et si sa stratégie d'intervention par *hotspot* exclut de larges zones de cet espace francophone (zone sahélienne et Bassin du Congo en particulier).

Les interventions financées par le CEPF sont globalement pertinentes au regard des enjeux locaux de développement, qui sont de plus en plus intégrés dès la réalisation des profils d'écosystèmes. Cela étant, des améliorations sont souhaitables pour mieux répondre à ces enjeux, en particulier afin d'accroître le niveau d'implication des acteurs locaux (ONG locales, mais aussi universités et secteur privé) par rapport aux acteurs internationaux, qui restent les principaux bénéficiaires des subventions.

Valeur ajoutée du CEPF

Par rapport au corpus des programmes et des fonds multipays au bénéfice de la conservation d'une part, et par rapport aux interventions directes de l'AFD d'autre part, le CEPF, et donc la contribution française au CEPF, apportent une valeur ajoutée réelle et reconnue. Le CEPF occupe une place unique dans ce paysage, et est devenu un acteur prépondérant du financement de la biodiversité, apprécié pour son mode de fonctionnement et sa forte orientation biodiversité, sur des bases scientifiques.

En termes de pertinence, les cibles visées par le CEPF sont bien différentes et complémentaires de celles des instruments classiques de l'AFD. Par ailleurs, les interventions du CEPF apportent une valeur ajoutée spécifique dans le paysage des programmes et fonds multipays œuvrant dans le domaine de la conservation.

En termes de résultats, il est indéniable que le CEPF obtient effectivement des résultats (extrants et effets) conformes aux objectifs qui lui ont été fixés, bien que davantage de résultats en termes de renforcement des capacités des ONG locales et d'amélioration des conditions de vie soient souhaitables. En revanche, le dispositif de suivi-évaluation de ces résultats, en particulier sur le plan du développement des capacités et de développement socioéconomique, gagnerait grandement à être davantage systématisé.

En termes d'efficacité, les opérations appuyées par le CEPF sont organisées et mises en œuvre de manière relativement satisfaisante (temps de mise en œuvre, coûts de gestion), et en particulier lorsqu'on les compare à celles appuyées par d'autres fonds mondiaux tel que le FEM.

En termes de gouvernance, le système mis en place par le CEPF est clair, transparent et efficient, et surtout, a évolué positivement aux cours des dernières années, que ce soit en ce qui concerne le rôle de CI dans le système, ou la mise en place des RIT. Des ajustements sont toujours à faire afin de prendre en compte les retours d'expériences, mais le niveau de satisfaction des bénéficiaires de subventions est généralement élevé.

Au niveau des impacts, les quelques exemples identifiés par l'équipe d'évaluation lors des missions de terrain dans quatre *hotspots* démontrent que les interventions du CEPF ont des impacts en termes de biodiversité, d'amélioration des conditions de vie et de renforcement des synergies entre les actions de conservation et celles de développement. Cependant, il est important que le CEPF dispose d'un système de suivi, avec une composante participative, permettant de mesurer l'obtention d'impacts de long-terme grâce aux financements alloués.

En termes d'implication de la société civile locale et de durabilité, il a été constaté que les activités des ONG soutenues par le CEPF sont généralement amenées à se poursuivre sur le long terme. Le CEPF a également largement promu le développement d'interrelations plus fortes entre les acteurs clés dans le domaine de la conservation et la mise en réseau.

Finalement, en termes d'apport de la science et de la recherche, l'équipe d'évaluation conclut que l'approche et les données scientifiques ont contribué à une prise de décision éclairée dans le cadre de la priorisation des actions éligibles au CEPF et ont influencé les stratégies publiques régionales et nationales, pour toutes les catégories d'acteurs.

Synergies et complémentarités du CEPF avec les outils bilatéraux, dans les zones prioritaires françaises

L'instrument CEPF et ses interventions présentent des synergies et s'inscrivent dans la complémentarité, et non la duplication, des interventions de type projets/programmes de l'AFD et de la France. Le CEPF est également complémentaire des autres fonds ou instruments appuyés par la France, notamment le FEM, qui intervient à travers les gouvernements et selon un mode beaucoup plus institutionnel et diffus que le CEPF.

Le CEPF est donc un outil unique, prépondérant dans le domaine de la biodiversité, qui propose une approche spécifique complémentaire aux autres instruments et fonds proposés ou appuyés par la France, à savoir la facilité d'innovation sectorielle pour les ONG (Fisong), le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) et le Programme des petites initiatives (PPI) du FFEM, les projets AFD d'une part, et le FEM d'autre part. Il apporte un soutien significatif et ciblé, dans le monde entier, aux organisations de la société civile, sur la base de critères spécifiques (*hotspots*, profils d'écosystèmes), et propose ainsi une réponse globale à la perte de biodiversité sur la planète. Des exemples de synergies entre tous ces outils d'intervention peuvent être relevés au niveau des projets, mais leur intégration à une échelle plus globale est très faible.

Effets de retour

L'analyse réalisée démontre donc que les retombées pour l'AFD, et pour la France, de sa participation au CEPF sont faibles, notamment en termes de visibilité locale, de renforcement des partenariats avec des ONG internationales de conservation et de capitalisation d'expérience.

La visibilité et l'influence de l'AFD et de la France dans le domaine de la conservation ont été améliorées au niveau international, mais demeurent très limitées et dépendantes des agences au niveau local. Le CEPF n'a pas non plus vraiment permis un renforcement des partenariats de l'AFD avec de grandes ONG internationales de conservation, même si le positionnement de l'agence dans le domaine de la conservation à travers le CEPF pourra faciliter des alliances et des projets conjoints à l'avenir. L'équipe d'évaluation a également noté que l'engagement de l'AFD dans le CEPF a peu contribué à la mobilisation de la société civile française et francophone dans ce programme ou au renforcement du positionnement de l'expertise française dans le domaine de la conservation. Toutefois, l'évolution récente (avec l'élargissement de l'espace francophone couvert par le CEPF principalement), si elle est soutenue par l'AFD, peut permettre un développement intéressant à l'avenir. Cette amélioration peut légitimement être mise sur le compte de l'influence de l'AFD et du MAE (à travers son assistant technique) sur le CEPF du fait de sa contribution. Finalement, la capitalisation d'expérience au sein de l'AFD et des grandes ONG françaises impliquées (effet d'apprentissage) a été très limitée. De même, le fait que la France contribue au CEPF demeure très peu connu en France, même au sein des agences de l'AFD.

Influence

L'influence de la France (acteurs français de la société civile, AFD et MAE, notamment à travers son assistant technique) dans les orientations stratégiques du CEPF a été réelle. Cela concerne la couverture géographique du CEPF (choix des zones d'intervention) et l'emphase qui est de plus en plus donnée aux aspects développementaux dans les programmes financés. En revanche, au niveau du terrain, les équipes du réseau de l'AFD et les acteurs français de la société civile n'ont pas eu d'influence significative sur les orientations prises, notamment dans les profils d'écosystèmes et la priorisation des zones d'intervention au sein des *hotspots* (choix des zones clés de biodiversité prioritaires), et les projets mis en œuvre avec les financements du CEPF, du fait de leur très faible mobilisation. En plus d'agir au niveau global (conseil des bailleurs notamment), l'AFD pourrait réfléchir aux manières de jouer un rôle plus décisif au niveau des *hotspots* eux-mêmes, par exemple en favorisant des synergies et projets conjoints entre AFD et CEPF, en mobilisant les acteurs français présents dans les *hotspots* autour du CEPF, et en contribuant activement à la définition des zones d'intervention au sein des *hotspots* lors de la formulation des profils d'écosystèmes.

Recommandations

La contribution de la France au CEPF n'a donc pas permis les synergies et les effets de retour initialement escomptés. Certaines attentes, comme celles relatives à la visibilité ou à la capitalisation d'expériences, ont sans doute manqué de réalisme, en tout cas dans le contexte de l'AFD sur la période, à savoir une faible dynamique sur ces questions de biodiversité de la part de la direction de l'AFD, et une tension importante sur le temps de travail disponible des ressources humaines au siège et en agence. Il convient donc pour l'AFD, dans le cadre de la réflexion sur le renouvel-

lement de sa contribution, de se questionner sur les objectifs de cette contribution, et sur les meilleurs moyens d'y parvenir. Sur la base des conclusions de cette évaluation et des recommandations intermédiaires qui ont été discutées avec le groupe de référence, trois scénarios, ou niveaux d'attente, graduels et cumulatifs sont proposés, chacun impliquant des recommandations spécifiques, toutes nécessaires à la bonne réalisation de ces scénarios, qui sont détaillées dans le corps du rapport. Ces trois niveaux sont :

1/ la contribution de l'AFD au CEPF a pour objectif de favoriser la préservation de la biodiversité d'importance mondiale. Dans ce scénario, compte tenu des résultats obtenus par le CEPF au cours des douze dernières années, la France, dans le cadre de sa nouvelle contribution, pourrait limiter ses recommandations au CEPF à quelques éléments d'amélioration de la performance du fonds et de suivi de ses résultats ;

2/ la contribution de l'AFD au CEPF a pour objectif d'augmenter l'influence de la France sur la manière dont la biodiversité d'importance mondiale est gérée et préservée. Dans ce scénario, la mise en avant des priorités thématiques et géographiques françaises est placée en priorité et constituerait l'une des recommandations phares de la France au CEPF lors du renouvellement de sa contribution ;

3/ en complément des objectifs mentionnés aux points 1 et 2, la contribution de la France au CEPF a pour objectif de nourrir les interventions de l'AFD, à travers la recherche de synergies fortes avec les projets AFD et FFEM, la capitalisation d'expérience et des retombées réelles sur les acteurs français de la biodiversité, notamment les ONG, ainsi qu'en termes de visibilité. Dans ce scénario, la France, et l'AFD en particulier, travaillerait à valoriser au maximum son investissement dans le CEPF, de manière à non seulement obtenir des résultats conformes aux attentes de l'Agence, mais également à tirer un bénéfice important grâce aux synergies développées, aux outils adoptés et expériences capitalisées, et à l'implication forte de tous les acteurs français pertinents.

Executive summary

Since its creation in 2000 by Conservation International (CI), the Global Environment Facility (GEF), and the World Bank, the Critical Ecosystem Partnership Fund (CEPF) has filled a distinct niche by supporting international, regional and local civil society organizations in their efforts to implement conservation initiatives and projects in areas where biodiversity is particularly rich and threatened (biodiversity *hotspots*). When the Fund was replenished in 2007 for the 2008–2012 period (CEPF2), France, *via Agence française de développement*, became a partner and new donor of CEPF. France's financial contribution reached EUR 19.5M, equivalent to the other financial partners' initial contributions. In 2010, France, *via* its Ministry of Foreign Affairs (MFA), also subsidized a Technical Assistant (TA) position at the CEPF Secretariat in Washington.

This evaluation of France's contribution to CEPF was completed after CEPF's second strategic framework for 2008–2012 expired. The evaluation, which is strategic for France as well as other CEPF partners, thus comes at a critical time for CEPF: its new strategic framework for 2013–2017 is being finalized and the Fund wishes to increase its financial resources through new donors in order to expand its biodiversity conservation interventions over the coming years. This exercise will thus serve to evaluate the overall relevance, added value, synergies, advantages and influence of AFD's contribution to the Fund over the 2008–2012 period.

Methodology used

The evaluation methodology was developed so as to respond to the questions raised in the Terms of Reference (ToR), following five evaluation levels conducted in parallel using various data collection tools, namely:

- Relevance and coherence of AFD's commitment;
- Added value of CEPF;
- Synergy and complementarity of CEPF with bilateral tools, in French priority areas;
- Advantages for France; and
- Influence.

Seven evaluation questions were defined to respond to the expectations expressed in the Terms of Reference (ToR) and by the Reference Group (RG) members. In this exercise, evaluations related to relevance, coherence and performance do not solely refer to priorities of the instrument evaluated (CEPF) but, above all, to the specific expectations expressed by AFD and France with respect to these aspects. The evaluation process involved the following steps:

- Step 1: Establishing the evaluation framework.
- Step 2: Critical summary of CEPF performance evaluations: detailed analysis of previous CEPF performance evaluations.

- Step 3: Implementing the evaluation approach. Collection and synthesis of information through a detailed document review; interviews in France (AFD, MFA, French NGOs), in Washington (CEPF Secretariat, GEF, World Bank, CI) with Regional Implementation Teams (RITs), regional and local NGOs supported by CEPF, and project partners (local authorities, beneficiaries); site missions to four selected *hotspots* – the Guinean Forests of West Africa (Sierra Leone and Libéria), Madagascar, the Caribbean (Dominican

Republic and Haiti), and Indo-Burma (Cambodia), and; an in-depth analysis of *hotspots* in the Mediterranean, Polynesia/Micronesia, Cape Floristic Region, the Coastal Forests of Eastern Africa and New Caledonia (outside CEPF).

- Step 4: Summary and conclusions. Proposed recommendations for discussion during the fourth meeting of the Reference Group (RG) of the evaluation.

- Step 5: Summary, publication and presentation.

Findings and Conclusions

This evaluation exercise came up with a number of findings, which are presented in the full evaluation report. From these findings, the Baastel team was able to formulate conclusions for each evaluation level and each evaluative question defined in this exercise. These findings and conclusions are summarized below.

Relevance and coherence of AFD's commitment

CEPF's intervention approach and priorities are thus relevant to the priorities in the areas of biodiversity conservation and innovative financing and, to some extent, to the geographical priorities of France and AFD.

Although improvements and corrections could be made, it can be said that CEPF is contributing to the achievement of France's objectives related to biodiversity conservation and innovative financing. CEPF's priorities and objectives are generally in line with those of France's official development assistance. The same holds true for its geographical priorities, despite the fact that its mandate requires it to work well beyond French priority areas and that its hotspot-based intervention strategy excludes large areas of the francophone world (the Sahel region and Congo Basin, in particular).

Interventions funded by CEPF are generally relevant from the point of view of local development issues, which are now being increasingly integrated right from the moment that ecosystem profiles are created. This being said, improvements are desirable so as to better meet these challenges and particularly to step up the involvement of local stakeholders (local NGOs as well as universities and the private sector) in relation to that of international stakeholders, who continue to be the main recipients of grants.

Added value of CEPF

In terms of other multi-country conservation programs and funds on the one hand and of AFD's direct interventions (conservation projects) on the other hand, CEPF – and thus France's contribution to the CEPF – provides real and recognized added value. CEPF occupies a unique place in this landscape. It has become a leading actor in biodiversity funding and is appreciated for its operating structure and strong, scientifically based orientation towards biodiversity.

In terms of relevance, the areas targeted by CEPF differ greatly from and complement those of traditional AFD instruments. CEPF's interventions also offer specific added value in the existing landscape of multi-country funds and programs for conservation.

In terms of results, there is no question that CEPF's results (outputs and outcomes) are consistent with its established objectives, even though more outcomes on strengthening NGO capacities and improving living conditions would be desirable. On the other hand, the approach used for monitoring and evaluating these results, in particular with respect to capacity building and socio-economic development, would benefit greatly from further systemization.

In terms of efficiency, operations supported by CEPF are organized and implemented in a relatively efficient manner, especially when compared to those supported by other global funds such as GEF.

In terms of governance, the system established by CEPF is clear, transparent and efficient and, more importantly, has progressed well in recent years both in terms of CI's role in operations and the setting-up of RITs. While adjustments are still needed in order to integrate the lessons learned, satisfaction levels among grant recipients are generally high.

In terms of impacts, the few examples identified during field missions in four *hotspots* show that CEPF's interventions have had impacts in terms of biodiversity conservation, improved living conditions and enhanced synergies between conservation and development efforts. However, it would be important for CEPF to develop a tracking system with a participatory component to measure the long-term impacts generated by the funds delivered.

In terms of the involvement of civil society organizations and sustainability, we noted that NGO activities supported by CEPF are generally pursued over the long term. CEPF has also largely promoted the development of stronger ties and networking among key stakeholders in the conservation field.

Finally, in terms of the scientific and research input, CEPF's scientific approach and data have contributed to making informed decisions when it comes to prioritizing CEPF-eligible projects and influencing regional and national public strategies for all stakeholder categories.

Synergy and complementarity of CEPF with bilateral tools, in French priority areas

The CEPF instrument and its interventions are synergistic; they complement rather than duplicate other projects/programs of this kind supported by AFD and France. CEPF also complements other funds or instruments supported by France, especially GEF, which works with governments following an approach that is far more institutional and broad-based than CEPF.

As such, CEPF is a unique and leading biodiversity conservation tool whose specific approach complements other instruments and funds proposed or supported by France, namely FISONG, FFEM and PPI/FFEM, and AFD projects on the one hand and GEF projects on the other hand. It provides significant and targeted administrative support to civil society organizations worldwide on the basis of specific criteria (*hotspots*, ecosystem profiles) and thus provides a global response to the loss of biodiversity on the planet. While examples of synergies between all these intervention tools can be seen at the project level, their integration on a more global scale is very limited.

Advantages for France

Our analysis indicates that the advantages for AFD – and France – through its involvement with CEPF, are meagre, particularly when it comes to local visibility, the strength of partnerships with international conservation NGOs, and the capitalization of lessons learned.

The visibility and influence of AFD and France in the conservation field have improved at the international level, but remain very limited and dependent on AFD country agencies at the local level. CEPF has not really helped strengthen AFD partnerships with major international conservation NGOs, as relationships had been formed before AFD's contribution to CEPF; however, the agency's standing in the conservation field through CEPF could facilitate alliances and joint projects in the future.

The evaluation team also noted that AFD's commitment to CEPF has done little to help mobilize French civil society organizations around this program or to strengthen France's standing as an expert in the conservation field. However, if recent changes (notably the extension of the francophone area covered by CEPF) are endorsed by AFD, this could lead to interesting developments down the line. This improvement can legitimately be attributed to AFD/MFA's influence (via its Technical Assistant) on CEPF as a result of AFD's contribution.

Finally, the capitalization of experiences within AFD and the major French NGOs involved (learning effect) has been very limited. What is more, the fact that France contributes to CEPF is not commonly known in France, even within AFD agencies.

Influence

France (French civil society stakeholders, AFD and MFA) has had a genuine influence on CEPF's strategic orientations, especially in terms of CEPF's geographical coverage (choice of intervention areas) and on the growing emphasis of development aspects in the programs funded. However, with respect to activities on the ground, AFD networks and French civil society stakeholders have not had a significant influence on the orientations taken, especially when it comes to the creation of ecosystem profiles and the implementation of projects through CEPF funding, due to the very limited extent of their mobilization. Aside from its efforts at the global level (e.g. the Donor Council), AFD should consider playing a more decisive role concerning the *hotspots* themselves, for example, by favouring synergies and joint projects between AFD and CEPF, mobilizing French stakeholders present in *hotspots* involving CEPF, and actively working to define intervention areas within the *hotspots* when creating ecosystem profiles.

Recommendations

France's contribution to CEPF has not led to the synergies or advantages that it had initially expected. Certain expectations, such as those related to visibility or to the capitalization on lessons learned, were probably unrealistic, at least given the context within AFD during this period, specifically the limited attention given to biodiversity issues by AFD's senior management and the lack of time that HQ and agency personnel could dedicate to CEPF. As part of the reflections on renewing its contribution, AFD should therefore re-examine the objectives of this contribution and the best ways to achieve them. Based on the conclusions of this evaluation and interim recommendations discussed with the Reference Group, we can suggest three gradual and cumulative scenarios, or expectation levels, each involving specific recommendations, all of which are required to ensure the success of these scenarios. As outlined in the detailed report, these three levels are:

1/ The objective of AFD's contribution to CEPF is to conserve globally significant biodiversity.

In this scenario, given the results obtained by CEPF over the past twelve years, for its new contribution, France could limit its recommendations to CEPF to a few elements aimed at improving the Fund's performance and monitoring its results.

2/ The objective of AFD's contribution to CEPF is to increase France's influence on the management and conservation of globally significant biodiversity.

In this scenario, the promotion of French thematic and geographical priorities would be prioritized and would be one of France's key recommendations to CEPF when it renews its contribution.

3/ In addition to the objectives mentioned in points 1 and 2, the objective of France's contribution to CEPF is to augment AFD interventions by searching for strong synergies with AFD and FFEM projects, capitalizing on best practices and lessons learned, and making use of real returns for French actors in biodiversity, especially NGOs, as well as in terms of visibility.

In this scenario, France, and AFD in particular, would work to get the most out of its investment in CEPF, such that it would not only obtain results consistent with AFD's expectations, but also derive significant benefits from the synergies developed, the tools used and best practices learned, as well as from the high level of involvement of all relevant French stakeholders.

Synthèse

Introduction et contexte

Le CEPF, un outil de renforcement de la société civile au service de la biodiversité

Afin de renforcer l'implication des ONG, des communautés locales et des autres acteurs de la société civile dans la conservation des *hotspots* de biodiversité d'importance mondiale, CI, le FEM et la Banque mondiale ont créé en 2000 le CEPF. Ces trois institutions fondatrices ont ensuite été rejointes, en 2001, par la Fondation John D. et Catherine MacArthur, puis par le gouvernement du Japon en 2002.

Le CEPF se distingue alors par son soutien à des organisations de la société civile internationales, régionales et locales pour la mise en œuvre d'actions et de projets de conservation dans des régions où la biodiversité est particulièrement riche et menacée (*hotspots* de biodiversité).

À l'occasion de la reconstitution du Fonds en 2007 pour la période 2008-2012 (CEPF2), la France, *via* l'AFD, est devenue un partenaire et nouveau bailleur du CEPF. Sa contribution financière s'est élevée à 19,5 millions d'euros (M EUR), soit l'équivalent des contributions initiales des autres partenaires financiers. Par ailleurs, la France, *via* le MAE, a financé à partir de 2010 la mise à disposition d'un assistant technique auprès du secrétariat du Fonds à Washington.

Contexte et objectifs de l'évaluation

Cette évaluation de la contribution française au CEPF intervient alors que la mise en œuvre du deuxième cadre stratégique d'intervention du CEPF 2008-2012 est arrivée à échéance. Cette évaluation stratégique pour la France,

mais également pour les autres partenaires, s'inscrit donc dans une période charnière pour le CEPF, dont le nouveau cadre stratégique d'intervention 2013-2017 est en cours de finalisation, et vise une montée en puissance du Fonds sur les prochaines années, grâce à l'intégration de nouveaux bailleurs, afin de multiplier ses interventions. Cet exercice permet d'apprécier globalement la pertinence, la valeur ajoutée, les synergies, les effets de retour et l'influence de la contribution de l'AFD au Fonds, sur la période 2008-2012.

Alors que l'AFD a récemment finalisé son nouveau cadre d'intervention stratégique Biodiversité 2013-2016, et dans un contexte de contraintes budgétaires importantes, cette évaluation, au double titre de la redevabilité comme de l'apprentissage pour l'Agence, pourra également contribuer à informer le processus de renouvellement de la contribution de l'AFD au CEPF pour cette nouvelle phase, et de la mobilisation éventuelle d'autres ministères français aux côtés de l'AFD et du MAE.

De manière à répondre à l'ensemble des questions soulevées dans les TDR, cinq niveaux d'évaluation ont été définis, à savoir :

- pertinence et cohérence de l'engagement de l'AFD ;
- valeur ajoutée du CEPF ;
- synergie et complémentarité du CEPF avec les outils bilatéraux, dans les zones prioritaires françaises ;
- effets de retour ;
- influence.

Méthodologie utilisée

Cadre de mise en œuvre de l'évaluation

Cette évaluation a été menée par une équipe de quatre évaluateurs du Groupe-conseil Baastel. Un groupe de référence a été mis en place par l'AFD afin d'orienter et de suivre le processus évaluatif par le biais de rencontres à chacune des grandes étapes du processus, jouant ainsi le rôle de comité de pilotage pour l'évaluation. Le groupe était composé de représentants de l'unité d'évaluation de l'AFD, de cadres des départements géographiques et sectoriels de l'AFD, du FFEM, du ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE). Par ailleurs, l'équipe d'évaluation est restée en contact étroit avec l'unité d'évaluation de l'AFD tout au long du processus évaluatif, ainsi qu'avec le secrétariat du CEPF qui a été beaucoup sollicité afin de fournir des données diverses.

Questions évaluatives

La méthodologie d'évaluation a été élaborée de manière à répondre à l'ensemble des questions soulevées dans les TDR, selon cinq niveaux d'évaluation qui ont été conduits en parallèle à travers différents outils de collecte des données. Les questions évaluatives présentées *infra* permettent de répondre aux différentes attentes exprimées dans les TDR de l'évaluation et à celles exprimées par les membres du groupe de référence de l'évaluation lors de sa première rencontre. Elles sont également reliées aux critères du Comité d'aide au développement de l'organisation de coopération et de développement économiques (CAD/OCDE) (précisés entre parenthèses) :

Pertinence et cohérence de l'engagement de l'AFD

Q1. Dans quelle mesure la démarche et les priorités d'intervention du CEPF sont-elles pertinentes vis-à-vis des priorités en matière de biodiversité, de recours à des financements innovants, et par rapport aux priorités géographiques de la France et de l'AFD ? (*pertinence*)

Q2. Dans quelle mesure les interventions financées par le CEPF sont-elles pertinentes vis-à-vis des priorités et des

enjeux locaux de développement et quel est le degré d'implication des acteurs locaux et des bénéficiaires finaux dans les interventions financées ? (*pertinence*)

Valeur ajoutée du CEPF

Q3. Par rapport au corpus des programmes et des fonds multipays au bénéfice de la conservation d'une part, et par rapport aux interventions directes de l'AFD (approche projet au bénéfice de la conservation) d'autre part, quelle a été la valeur ajoutée de la contribution française au CEPF ? (*efficacité, efficience*)

Synergie et complémentarité du CEPF avec les outils bilatéraux, dans les zones prioritaires françaises

Q4. Quel est le niveau de synergie et de complémentarité entre l'instrument CEPF et ses interventions, et les outils traditionnels d'intervention de l'AFD et de la France ? (*efficience*)

Effets de retour

Q5. Quelles ont été les retombées pour l'AFD (et pour la France) de sa participation au CEPF ? (*impacts*)

Influence

Q6. Dans quelle mesure la participation de la France au Conseil des bailleurs et au Groupe de travail, et le financement d'un assistant technique par le MAE auprès de CI ont-ils contribué à l'orientation stratégique du CEPF, à la gouvernance et à la gestion du Fonds, et à la performance de ses interventions ? (*efficacité, efficience, durabilité*)

Q7. Dans quelle mesure, les équipes du réseau de l'AFD ont-elles été mobilisées sur le terrain en appui aux interventions soutenues, ainsi que les ONG et entreprises françaises, et quel a été l'effet de levier de cette mobilisation ? (*impact*)

La matrice d'évaluation, outil central de la collecte et de l'analyse des données, est constituée à partir des cinq niveaux de questionnement et questions évaluatives, et détaille les critères de jugement qui permettent de répondre

à ces questions, les indicateurs informant les critères de jugement, la méthode de collecte et les sources de données à mobiliser pour renseigner les indicateurs.

Le jugement de la pertinence, de la cohérence et de la performance ne se réfère pas, dans cet exercice d'évaluation, exclusivement aux priorités de l'instrument évalué (le CEPF), mais avant tout aux attentes spécifiques de l'AFD et de la France vis-à-vis de cette contribution. Les priorités du CEPF et les attentes françaises peuvent différer, et cette évaluation permet d'identifier et d'expliquer certaines différences entre ces priorités et attentes.

Étapes de l'évaluation

Le processus d'évaluation a consisté en la mise en œuvre des étapes suivantes :

- Étape 1. Établissement du cadre de l'évaluation : développement de la méthodologie d'évaluation, reconstitution de la logique d'intervention de l'AFD à travers le CEPF, et construction de la structure d'analyse opérationnelle sous la forme d'une matrice d'évaluation.
- Étape 2. Synthèse critique des évaluations de la performance du CEPF : analyse détaillée des évaluations passées de la performance du CEPF, afin de collecter des informations

pertinentes sur les indicateurs de performance définis au préalable dans la matrice d'évaluation.

- Étape 3. Mise en œuvre de la démarche d'évaluation : collecte et synthèse de l'information à travers une revue documentaire détaillée ; entretiens en France (AFD, MAE, ONG françaises), à Washington (Secrétariat CEPF, FEM, Banque mondiale, CI), avec les RIT, les ONG régionales et locales bénéficiant d'un appui du CEPF, les partenaires des projets mis en œuvre (autorités locales, bénéficiaires) ; visites dans quatre *hotspots* sélectionnés (forêts guinéennes d'Afrique de l'Ouest [Sierra Leone et Libéria], Madagascar, Caraïbe [République dominicaine et Haïti] et le *hotspot* indo-birman [Cambodge]) et analyses plus approfondies sur les *hotspots* Méditerranée, Polynésie/Micronésie, région du Cap Floristique, forêts côtières d'Afrique orientale et Nouvelle-Calédonie (hors CEPF).

- Étape 4. Synthèse et conclusions ; proposition de recommandations pour discussion lors de la quatrième réunion du groupe de référence de l'évaluation.

- Étape 5. Synthèse, publication et restitution.

Constats et Conclusions

L'exercice d'évaluation a permis de rapporter un certain nombre de constats détaillés dans le rapport d'évaluation complet, à partir desquels l'équipe Baastel a pu formuler des conclusions pour chacun des niveaux d'évaluations et chacune des questions évaluatives définies lors de cet exercice. Ces constats et conclusions sont résumés *infra*.

Pertinence et cohérence de l'engagement de l'AFD

L'analyse documentaire confirme que la démarche et les interventions du CEPF sont bien alignées avec les objectifs de la France et de l'AFD en matière de conservation de la biodiversité, en particulier la Stratégie nationale pour la

biodiversité (SNB) 2011-2020 et le Cadre d'intervention stratégique Biodiversité 2013-2016.

En matière de financements innovants, la démarche et les modes d'intervention du CEPF répondent plutôt bien aux objectifs de l'AFD et de la France. Si, pour les bénéficiaires, le CEPF est en lui-même, et malgré ses spécificités, un mode de financement relativement classique (à savoir un dispositif de financement, par un groupement de bailleurs de fonds, de projets de conservation), il constitue un outil innovant pour un bailleur bilatéral tel que l'AFD, de par son statut et ses stratégies d'intervention spécifiques et originales. Le CEPF tente par ailleurs de favoriser la recherche

de financements innovants et durables pour les projets de conservation qu'il soutient (mise en place de fonds fiduciaires, projets de finance carbone, paiements pour services environnementaux, etc.), même si cet aspect pourrait sans doute être mis plus en avant dans les critères de sélection des interventions. Il serait aussi bénéfique que les expériences financées soient mieux capitalisées afin de faire avancer les débats et les méthodes sur ces questions du financement de la conservation.

Les priorités et objectifs du CEPF sont aussi, globalement, bien alignés avec ceux de l'aide publique au développement française, et notamment ses priorités géographiques, même si son mandat l'appelle à travailler bien au-delà des zones prioritaires françaises, et si sa stratégie d'intervention par *hotspot* exclut de larges zones de l'espace francophone. Il apparaît en effet que la couverture des zones prioritaires françaises par le CEPF est plutôt en amélioration, notamment dans l'espace francophone (Méditerranée, Polynésie, Haïti) et les pays de la péninsule indochinoise. Ni la région sahélienne, ni le Bassin du Congo, n'appartiennent à des *hotspots* et ne font donc partie des zones d'intervention du CEPF, mais c'est un choix initial du Fonds de se concentrer uniquement sur les *hotspots* de biodiversité. En contribuant au CEPF, la France accepte donc cette stratégie globale et sa cohérence scientifique, plus large géographiquement que ses seules priorités géographiques (le CEPF est un partenariat multibailleurs global), tout en travaillant à orienter les investissements selon les priorités françaises autant que possible, et en appelant à mobiliser d'autres fonds pour les zones non couvertes. Il convient également de noter qu'au sein même des *hotspots* couverts, les zones clés de biodiversité qui sont sélectionnées comme prioritaires représentent des zones d'intervention très localisées.

L'intégration des aspects développementaux est une réalité dans nombre d'interventions du CEPF, notamment dans les *hotspots* d'intervention récents (Caraïbes, indo-birman) et dans les *hotspots* où des programmes de petites subventions ont été mis en œuvre. Cela dit, pour certaines interventions, des regrets sont exprimés par les populations locales de voir la conservation réduire leurs sources de revenus sans véritables alternatives proposées. Des améliorations sont donc souhaitables dans un certain nombre de cas. À ce titre, le financement de projets portés par des ONG de développement (comme c'est le cas par exemple en Haïti avec la subvention accordée à Agronomes et vétérinaires sans frontières – AVSF), est également à promouvoir.

La participation des acteurs locaux est assez variable d'un *hotspot* à l'autre, et se concentre sur le secteur associatif. Le secteur universitaire et le secteur privé sont à ce jour très peu présents (voire totalement absents dans certains *hotspots*), dans la mise en œuvre des interventions financées. Il existe un réel potentiel d'amélioration à ce niveau. De manière plus générale, la cohérence des interventions du CEPF au regard des priorités et enjeux locaux de développement sera d'autant plus forte qu'une société civile locale solide et organisée en matière de conservation est développée et soutenue, objectif que le CEPF devra relever de manière plus visible dans les années à venir afin d'atteindre ses objectifs de développement des capacités et de prise en charge locale et de plus en plus autonome des questions de biodiversité.

Les visites de terrain ont révélé une forte implication des communautés locales dans un grand nombre de projets. Les bénéficiaires finaux participent à la mise en œuvre des interventions financées, ce qui permet de renforcer la cohérence de ces interventions avec les enjeux et priorités de développement au niveau local.

La démarche et les priorités d'intervention du CEPF sont donc pertinentes avec les priorités en matière de biodiversité, de recours à des financements innovants et globalement avec les priorités géographiques de la France et de l'AFD. Bien que des améliorations et corrections soient toujours possibles, on peut en effet affirmer que le CEPF participe à l'atteinte des objectifs de la France en matière de biodiversité, ainsi qu'en matière de financements innovants. Les priorités et objectifs du CEPF sont globalement bien alignés avec ceux de l'aide publique au développement française. Ceci est également vrai au niveau des priorités géographiques, même si son mandat l'appelle à travailler bien au-delà des zones prioritaires françaises, et si sa stratégie d'intervention par *hotspot* exclut de larges zones de l'espace francophone (zone sahélienne et Bassin du Congo en particulier).

Les interventions financées par le CEPF sont globalement pertinentes au regard des enjeux locaux de développement, qui sont de plus en plus intégrés dès la réalisation des profils d'écosystèmes. Cela étant, des améliorations pour mieux répondre encore à ces enjeux sont souhaitables, en particulier pour accroître le niveau d'implication des acteurs locaux (ONG locales, mais aussi universités et secteur privé) par rapport aux acteurs internationaux, qui restent les principaux bénéficiaires des subventions.

Valeur ajoutée du CEPF

L'analyse réalisée dans cette section sur la valeur ajoutée du CEPF permet de formuler les conclusions suivantes :

Pertinence : les cibles visées par le CEPF sont bien différentes et complémentaires de celles des instruments classiques de l'AFD. L'approche par *hotspot* en particulier est un élément spécifique du CEPF qui permet une action ciblée sur les zones de haute endémie et menacées d'extinction, approche de pure conservation très différente des objectifs des autres outils de l'AFD. Les interventions du CEPF apportent également une valeur ajoutée spécifique dans le paysage des programmes et fonds multipays œuvrant dans le domaine de la conservation. En effet, le CEPF se concentre également sur la société civile internationale et locale, ce qui le différencie d'autres modes de financement tels que le FEM, et bénéficie du soutien d'un nombre croissant de bailleurs de fonds gouvernementaux et multilatéraux. Ces aspects font la spécificité du CEPF, qui se positionne ainsi comme un acteur majeur pour le financement de la conservation, mais également un acteur original, apportant une valeur ajoutée reconnue.

Résultats : il est indéniable que le CEPF obtient effectivement des résultats (extrants et effets) conformes aux objectifs qui lui ont été fixés, bien que plus de résultats en termes de renforcement des capacités des ONG locales et d'amélioration des conditions de vie soient souhaitables. En revanche, le dispositif de suivi-évaluation de ces résultats, en particulier sur le plan du développement des capacités et du développement socioéconomique, gagnerait grandement à être davantage systématisé, car la tendance des projets est à présenter les progrès en termes d'activités réalisées plutôt que de résultats développementaux.

Efficience : les opérations appuyées par le CEPF sont organisées et mises en œuvre de manière relativement efficiente, et en particulier lorsqu'on les compare à celles appuyées par d'autres fonds globaux. En effet, le temps de mise en place des opérations est raisonnable, le coût de la réalisation des profils d'écosystèmes, bien que significatif, est perçu comme un investissement de conservation utile bien au-delà du seul CEPF, et les coûts de gestion du CEPF sont similaires à ceux du programme PPI du FFEM et très inférieurs à ceux du programme de microfinancement (PMF) du FEM. On peut cependant regretter la proportion toujours minoritaire des montants totaux de financements accordés

à des ONG locales, du fait de certains obstacles mentionnés dans le rapport, et l'absence d'évolution marquée en la matière.

Gouvernance : en termes de gouvernance, le système mis en place par le CEPF est clair, transparent et efficient, et surtout, a évolué positivement aux cours des dernières années, que ce soit en ce qui concerne le rôle de CI dans le système, ou la mise en place des équipes régionales de mise en œuvre. Des ajustements sont toujours à faire afin de prendre en compte les retours d'expériences, mais le niveau de satisfaction des bénéficiaires de subventions est généralement élevé. En revanche, si le changement d'échelle du CEPF est réalisé tel que souhaité par le CEPF3, des ajustements plus importants seront certainement à prévoir, notamment au niveau du conseil des bailleurs, qui fonctionne très bien aujourd'hui avec un groupe limité de bailleurs aux visions et intérêts similaires, mais qui pourrait devoir adopter un autre mode de fonctionnement avec l'entrée éventuelle d'autres bailleurs.

Impacts : les quelques exemples identifiés lors des missions de terrain dans quatre *hotspots* démontrent que les interventions du CEPF ont des impacts en termes de biodiversité, d'amélioration des conditions de vie et de renforcement des synergies entre les actions de conservation et celles de développement. Cependant, il est très difficile d'apprécier l'efficacité et l'efficience du CEPF en la matière à partir de quelques exemples, et il est donc important que le CEPF dispose d'un système de suivi, avec une composante participative, permettant de mesurer l'obtention d'impacts

de long-terme grâce aux financements alloués (incluant une pondération de la part financée par le CEPF par rapport au budget total d'un programme multibailleurs, le cas échéant).

Implication de la société civile locale/durabilité : les missions de terrain ont permis de noter que les activités des ONG soutenues par le CEPF sont généralement amenées à se poursuivre sur le long terme. Le CEPF a également largement promu le développement d'interrelations plus fortes entre les acteurs clés dans le domaine de la conservation et dans la mise en réseau. Par ailleurs, il est clair que l'approche du CEPF qui consiste à impliquer les populations locales dans l'identification des besoins et la mise en œuvre des interventions est un dénominateur commun aux différentes interventions revues dans le cadre des missions. Les interventions du CEPF, y compris le processus de réalisation des profils d'écosystèmes, contribuent donc à l'amélioration de l'implication de la société civile locale dans les actions de conservation de manière durable.

Apport de la science et de la recherche : l'approche et les données scientifiques ont contribué à une prise de décision éclairée dans le cadre de la priorisation des actions éligibles au CEPF et ont influencé les stratégies publiques régionales et nationales, pour toutes les catégories d'acteurs. L'approche scientifique proposée par le CEPF est non seulement utile pour justifier les choix de projets financés, mais les profils d'écosystèmes et les résultats des projets de recherche qui ont été financés servent régulièrement aux gouvernements pour la définition et la mise en œuvre de stratégies publiques.

Sur la base de ces conclusions, on peut affirmer que par rapport au corpus des programmes et des fonds multipays au bénéfice de la conservation d'une part, et par rapport aux interventions directes de l'AFD d'autre part, le CEPF (et donc la contribution française au CEPF) apportent une valeur ajoutée réelle et reconnue. Le CEPF occupe une place unique dans ce paysage et est devenu un acteur prépondérant du financement de la biodiversité, apprécié pour son mode de fonctionnement et sa forte orientation biodiversité, sur des bases scientifiques.

Synergies et complémentarités du CEPF avec les outils bilatéraux, dans les zones prioritaires françaises

L'instrument CEPF et ses interventions présentent des synergies et s'inscrivent dans la complémentarité (et non la duplication) des interventions de type projets/programmes de l'AFD et de la France. La comparaison des outils utilisés par l'AFD (Fonds de solidarité prioritaire [FSP] Fisong, PPI/FFEM, projets classiques) avec le CEPF selon les critères de budget, géographie, type d'acteurs soutenus, compétences des ONG, utilisation et partage des connaissances, thématiques couvertes, fait apparaître que, de par son envergure, son approche par *hotspot* et sa stratégie à travers les profils d'écosystèmes, le CEPF est bien différent des autres outils disponibles à l'AFD pour financer la conservation. Si le FFEM est assez comparable en termes de niveau d'investissement annuel dans la biodiversité, son approche est différente : un focus sur la société civile moins systématique, un cofinancement uniquement à hauteur de 25 % du budget du projet maximum, pas de financement des frais de fonctionnement, une approche géographique moins restreinte et plutôt en fonction des projets d'intérêt identifiés et en ligne avec la stratégie française d'aide au développement. Les projets AFD concernant la biodiversité (sur prêts et subventions) sont, quant à eux, assez variés, et ne suivent pas une stratégie biodiversité bien identifiée

sur la période considérée, ce à quoi remédie désormais le Cadre d'intervention stratégique Biodiversité 2013-2016. Le CEPF permet, quant à lui, une intervention dans un cadre scientifique défini et à travers une approche organisée régionalement, et se révèle souvent complémentaire de projets PPI sur des zones d'intervention communes (toutefois relativement rares).

Le CEPF est également complémentaire des autres fonds ou instruments appuyés par la France, notamment le FEM, qui intervient à travers les gouvernements et selon un mode beaucoup plus institutionnel et diffus que le CEPF. Il y a donc une forte complémentarité avec les interventions du CEPF qui se focalisent sur la société civile, son développement et sa capacité à contribuer (voire à prendre en charge) la conservation de la biodiversité dans les *hotspots*. La relative simplicité des processus du CEPF est par ailleurs beaucoup plus adaptée à des organisations de la société civile aux capacités administratives très variables, alors que le FEM s'adresse à des gouvernements et passe par l'intermédiaire d'une panoplie d'agences de mise en œuvre. Le CEPF est, à ce titre, plus comparable avec le Programme de microsubventions du FEM (PMF/SGP) qui se focalise aussi sur la société civile, mais n'est pas cantonné à la biodiversité (il intègre les différentes thématiques du FEM), et propose une approche par pays, et non par *hotspot*.

Le CEPF est donc un outil unique, prépondérant dans le domaine de la biodiversité, qui propose une approche spécifique complémentaire des autres instruments et fonds proposés ou appuyés par la France (à savoir la Fisong, le FFEM et le PPI/FFEM, les projets AFD d'une part, et le FEM d'autre part). Il apporte un soutien significatif et ciblé, dans le monde entier, aux organisations de la société civile, sur la base de critères spécifiques (*hotspots*, profils d'écosystèmes), et propose ainsi une réponse globale à la perte de biodiversité sur la planète. Des exemples de synergies entre tous ces outils d'intervention peuvent être relevés au niveau des projets, mais leur intégration à une échelle plus globale est très faible.

Effets de retour

La visibilité et l'influence de l'AFD et de la France dans le domaine de la conservation ont été améliorées au niveau international, mais demeurent très limitées et dépendantes des agences de l'AFD au niveau local. La contribution de l'AFD/du MAE au CEPF a permis de renforcer la place de l'Agence au sein de la communauté internationale de la conservation. Elle est en effet reconnue par les grandes ONG internationales comme un acteur important de la conservation au niveau mondial, et sa participation au CEPF, tout comme le FFEM depuis sa création, y a très probablement contribué. Cependant cette visibilité est considérée comme très limitée, voire inexistante, au niveau local. Au niveau du Secrétariat, la présence de l'assistant technique du MAE au sein de l'équipe de gestion du CEPF a été, pour la majorité des personnes interrogées, extrêmement pratique et importante en termes de visibilité, car elle a permis de mieux communiquer auprès notamment des ambassadeurs et services extérieurs du MAE, ainsi que des ONG françaises et de la Commission européenne.

Le CEPF n'a pas vraiment permis un renforcement des partenariats de l'AFD avec de grandes ONG internationales de conservation, des relations ayant été établies avant la contribution de l'AFD au CEPF, même si le positionnement de l'Agence, dans le domaine de la conservation à travers le CEPF, pourra faciliter à l'avenir des alliances et des projets conjoints.

L'engagement de l'AFD dans le CEPF a peu contribué à la mobilisation de la société civile française et francophone dans ce programme et au renforcement du positionnement de l'expertise française dans le domaine de la conservation, mais l'évolution récente, si elle est soutenue par l'AFD, peut permettre un développement intéressant à l'avenir. La société civile française et francophone en matière de conservation de la biodiversité est peu active à l'international. En conséquence, les ONG potentiellement concernées n'ont

pas toujours démontré un grand intérêt pour le CEPF, en tout cas au démarrage de la contribution de l'AFD. Au total, ce sont treize acteurs français qui ont touché une subvention CEPF depuis sa création, totalisant près de 2,2 millions de dollars (M USD). Les premières ONG françaises à bénéficier d'un soutien du CEPF sont des ONG polynésiennes, à partir de 2006. Ensuite, toutes les autres contributions datent des trois ou quatre dernières années. Il est à noter que cette évolution est réellement perçue comme un résultat de la contribution de la France au CEPF, qui a beaucoup œuvré, à travers son assistant technique, le Groupe de travail et le Conseil des bailleurs, à l'extension des zones d'intervention dans les zones prioritaires françaises, et à une prise en compte plus forte des aspects développementaux. En revanche, le niveau de reconnaissance de l'expertise des ONG et institutions de recherche françaises par les ONG internationales et sur le terrain n'a pas évolué du fait de la contribution de la France au CEPF.

La capitalisation d'expérience au sein de l'AFD et des grandes ONG françaises impliquées (effet d'apprentissage) a été très limitée. Les effets d'apprentissage attendus au sein de l'AFD et des ONG françaises n'ont pas pu être mis en évidence lors des consultations conduites par l'équipe d'évaluation. Cependant, certains aspects caractéristiques de l'approche du CEPF pourraient avoir une influence sur le travail de l'AFD et des ONG françaises, notamment l'approche par profils d'écosystèmes, les méthodes de communication du CEPF, et le travail (encore limité) sur le *Civil Society Tracking Tool*, outil de mesure et de suivi des capacités des ONG.

Par ailleurs, le fait que la France contribue au CEPF demeure très peu connu en France. Dans les agences de l'AFD et dans les ambassades visitées, le niveau de connaissance du Fonds est généralement faible, voire inexistant. Au siège même de l'AFD, lors des entretiens réalisés, certains agents ignoraient l'existence du CEPF, ou connaissaient très peu cet outil et ses interventions.

L'analyse réalisée montre que les retombées pour l'AFD, et pour la France, de sa participation au CEPF sont faibles, notamment en termes de visibilité locale, de renforcement des partenariats avec des ONG internationales de conservation, et de capitalisation d'expériences. Le bilan de la participation de la société civile française demeure assez faible, mais une nette évolution a eu lieu au cours des dernières années, entre autres, avec l'élargissement de l'espace francophone couvert par le CEPF. Cette amélioration peut légitimement être mise sur le compte de l'influence de l'AFD/du MAE (à travers son assistant technique) sur le CEPF du fait de sa contribution.

Influence

Influence sur l'orientation stratégique, la gouvernance, la gestion et la performance des interventions du CEPF

Plusieurs des points de vue soutenus par la France au Conseil des bailleurs et au Groupe de travail se reflètent dans les stratégies, directions et outils promus par le CEPF. Ceci concerne l'extension ou le renforcement de la couverture géographique du Fonds sur des zones prioritaires pour la France, ainsi que le rôle clé joué par la France (i) dans la décision de la Commission européenne de contribuer au CEPF, (ii) pour encourager le gouvernement japonais à investir une seconde fois dans le CEPF, et (iii) pour que le CEPF serve de référence au programme Best de l'Union européenne (programme destiné aux territoires européens ultramarins). De manière plus large, la France a beaucoup travaillé, et finalement influencé, la prise en compte des enjeux de développement dans les interventions du CEPF. La France est aussi active pour assurer le meilleur équilibre, au sein du CEPF, entre approche scientifique d'une part, et développement des capacités de la société civile d'autre part.

En termes de gouvernance, gestion et performance du CEPF, la participation de la France n'a pas vraiment eu d'influence directe démontrée, mais a permis de faire avancer le débat et d'infléchir certaines tendances sur le rôle des RIT et le suivi des résultats notamment.

En ce qui concerne l'aspect redevabilité, le nouveau cadre de suivi du CEPF, approuvé par la France en juin 2012, répond mieux aux besoins d'information de la France. Ce cadre est en effet orienté davantage vers le suivi des

impacts que vers les réalisations des projets, et intègre mieux les dimensions de « bien-être humain » et de développement de la société civile notamment. On peut cependant regretter qu'aucun indicateur réellement développemental n'ait été inclus et que l'aspect genre n'ait pas été pris en compte. Il manque également un cadre logique de l'intervention du CEPF, ainsi qu'un cadre de mesure de la performance qui détaillerait la fréquence de collecte des indicateurs, les acteurs de cette collecte, les méthodes et les sources d'information, afin de constituer un système complet de suivi-évaluation du programme.

L'assistant technique a permis d'établir et de maintenir un lien étroit entre le secrétariat du Fonds (CI) et l'AFD/le MAE, et a contribué à un meilleur positionnement de la France et à une meilleure prise en compte de ses positions au sein du CEPF. Peu de personnes remettent en cause l'utilité de l'assistant technique au cours des quatre dernières années, et si un objectif majeur de la contribution au CEPF est de continuer à accroître l'influence française dans ce fond, le financement d'un assistant technique est probablement un moyen efficace d'y parvenir. En cas de non-reconduction de ce poste, le temps passé par cette personne à informer et assurer le lien régulier entre le CEPF et les institutions et ONG françaises (et européennes) devrait idéalement être redistribué en interne, à l'AFD, afin de continuer à influencer le CEPF et à jouer un rôle de premier ordre.

La participation de la France au Conseil des bailleurs et au Groupe de travail, et le financement d'un assistant technique par le MAE auprès du Secrétariat du CEPF ont donc

influencé l'orientation stratégique du CEPF, notamment géographique, et, dans une moindre mesure, la gouvernance et la gestion du Fonds. Il est en revanche difficile de lier la contribution française à la performance des interventions du CEPF. C'est un outil en évolution constante et des améliorations peuvent être soutenues dans les années qui viennent, comme notamment l'intégration d'indicateurs développementaux et relatifs au genre dans le cadre de suivi des résultats, l'intégration probable de nouveaux bailleurs, et l'extension à de nouveaux *hotspots*. Une question primordiale pour l'AFD est donc de savoir dans quelle mesure elle souhaite continuer à influencer sur les décisions et orientations stratégiques qui seront prises, et de réfléchir aux meilleurs moyens d'y parvenir. Le montant de la contribution, s'il est négociable et reste significatif, ne semble pas constituer un vecteur d'influence important. En revanche, le temps dédié par l'AFD (et éventuellement par d'autres acteurs étatiques) au suivi des actions du CEPF, la contribution de ces acteurs aux réflexions, et leur participation (plus ou moins active) aux

réunions (Conseil des bailleurs et Groupe de travail, mais aussi réunions locales, dans les *hotspots*, à commencer par celles relatives à la réalisation des profils d'écosystèmes) constituent des vecteurs d'influence importants.

Mobilisation des équipes du réseau AFD et ONG françaises et effet de levier

On ne peut pas dire que l'AFD, les ONG et entreprises françaises aient été mobilisées sur le terrain en appui aux interventions soutenues, ni relever un quelconque effet de levier à ce titre. Au contraire, on peut plutôt conclure que la mobilisation des acteurs français autour de la contribution de l'AFD au CEPF a été très limitée et qu'en conséquence, l'influence de ces acteurs au niveau du terrain, dans les *hotspots* eux-mêmes, a été presque inexistante (sauf peut-être en ce qui concerne le *hotspot* Méditerranée, dans lequel la Ligue de protection des oiseaux [LPO] peut avoir une influence du fait de sa position d'équipe régionale de mise en œuvre).

En résumé, l'influence de la France (acteurs français de la société civile, AFD et MAE) dans les orientations stratégiques du CEPF a été réelle, notamment sur la couverture géographique du Fonds (choix des zones d'intervention) et sur l'emphase de plus en plus donnée aux aspects développementaux dans les programmes financés. En revanche, au niveau du terrain, les équipes du réseau de l'AFD et les acteurs français de la société civile n'ont pas eu d'influence significative sur les orientations prises, notamment dans les profils d'écosystèmes, et les projets mis en œuvre avec les financements du CEPF, du fait de leur très faible mobilisation. Outre son action au niveau global (Conseil des bailleurs notamment), l'AFD pourrait réfléchir aux manières de jouer un rôle plus décisif au niveau des *hotspots* eux-mêmes, par exemple en favorisant des synergies et des projets conjoints entre l'AFD et le CEPF, en mobilisant les acteurs français présents dans les *hotspots* autour du CEPF, et en contribuant activement à la définition des zones d'intervention au sein des *hotspots* lors de la formulation des profils d'écosystèmes.

Recommandations

Ainsi que le soulignent les conclusions *supra*, la contribution de la France au CEPF n'a pas permis les synergies et les effets de retour initialement escomptés. Certaines attentes, comme celles relatives à la visibilité ou à la capitalisation d'expériences, ont sans doute manqué de réalisme, en tout cas dans le contexte de l'AFD sur la période, à savoir une faible dynamique sur ces questions de biodiversité de la part de la direction, et une tension importante sur le temps de travail disponible des ressources humaines au siège et en agence. Il convient donc pour

l'AFD, dans le cadre de la réflexion sur le renouvellement de sa contribution, de s'interroger sur les objectifs de cette contribution, et sur les meilleurs moyens d'y parvenir. Sur la base des conclusions de cette évaluation et des recommandations intermédiaires qui ont fait l'objet de discussions avec le Groupe de référence, trois scénarios, ou niveaux d'attente, graduels et cumulatifs peuvent être proposés, chacun impliquant des recommandations spécifiques, toutes nécessaires à la bonne réalisation de ces scénarios.

1/ La contribution de l'AFD au CEPF a pour objectif de favoriser la préservation de la biodiversité d'importance mondiale.

Dans ce scénario, compte-tenu des résultats obtenus par le CEPF au cours des douze dernières années, la France, dans le cadre de sa nouvelle contribution, pourrait limiter

ses recommandations au CEPF à quelques éléments d'amélioration de la performance du Fonds et de suivi de ses résultats.

RECOMMANDATION	DESTINATAIRE(S)	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	NIVEAU DE PRIORITÉ
R1. CEPF : mettre en place un véritable système de suivi-évaluation du programme CEPF, incluant un cadre logique et un cadre de suivi de la performance.	CEPF	Réviser la liste des 23 indicateurs définis dans le Cadre de Suivi 2013 afin de s'assurer d'y inclure des indicateurs relatifs à l'amélioration des conditions de vie, notamment pour les femmes et groupes vulnérables : indicateurs développementaux (évolution des revenus, accès à l'eau, à la santé, à l'éducation) et désagrégation de ces indicateurs selon le genre. Le système de suivi-évaluation élaboré devra permettre également d'apprécier les impacts de long-terme des interventions du CEPF, et intégrer l'organisation d'un suivi participatif, par les bénéficiaires des projets, de certains de ces indicateurs. Des évaluations d'impacts ponctuelles pourraient également être réalisées afin de compléter le système participatif de suivi des impacts mis en place, à commencer par une première qui pourrait se mettre en place rapidement sur les plus anciens <i>hotspots</i> bénéficiaires.	1
R2. Bien suivre les actions des RIT par rapport aux niveaux de financements offerts. Favoriser, pour ces équipes, les organisations régionales plutôt que des ONG internationales.	CEPF	Faire évoluer les dotations en fonction des responsabilités données aux RIT, notamment en termes de couverture géographique. Promouvoir les candidatures régionales à travers une communication renforcée et un appui technique en amont.	2

...

...

RECOMMANDATION	DESTINATAIRE(S)	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	NIVEAU DE PRIORITÉ
R3. Capitaliser les expériences et publier des résultats régulièrement de manière à faire évoluer les débats sur la conservation (approches, financements) et positionner le CEPF comme un acteur stratégique et innovant.	CEPF	Le Secrétariat du CEPF doit s'organiser pour dégager le temps nécessaire à ses agents (embauches, délégations aux RIT) afin de valoriser la somme d'informations collectée au cours des douze dernières années. Ceci passera par la préparation de publications thématiques, de capitalisation d'expériences et de leçons apprises, qui bénéficieront à la communauté de la conservation dans son ensemble.	1
R4. Améliorer la transparence du fonctionnement du CEPF, tant au niveau de l'implication de CI dans la mise en œuvre des interventions financées (et l'attribution de subventions à CI à cette fin) que dans les procédures d'appel d'offre lancées par le CEPF.	CEPF	Afin de répondre à certaines réserves et critiques, il conviendrait par exemple de rendre publiques les listes des organisations ayant soumis des propositions lors de la publication des résultats d'appels d'offre. Le système d'attribution des subventions doit être irréprochable, ce qui passe par des procédures d'appel d'offre et de sélection très claires, transparentes, indépendantes et bien appliquées.	2

Source : les auteurs.

2/ La contribution de l'AFD au CEPF a pour objectif d'augmenter l'influence de la France sur la manière dont la biodiversité d'importance mondiale est gérée et préservée.

Dans ce scénario, la mise en avant des priorités thématiques et géographiques françaises est placée en priorité et

constituerait l'une des recommandations phares de la France au CEPF lors du renouvellement de sa contribution.

RECOMMANDATION	DESTINATAIRE(S)	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	NIVEAU DE PRIORITÉ
R5. Approfondir la recherche en matière de financements innovants et durables.	CEPF	Ceci passera par le financement accru d'initiatives pilotes en la matière, et un lobbying plus systématique sur ces aspects. Le CEPF pourrait promouvoir les projets proposant des mécanismes de financement innovants, notamment en spécifiant cet aspect dans les critères de sélection des propositions de projets.	2
R6. Continuer à promouvoir le CEPF auprès des ONG de développement.	CEPF et AFD	Des réunions d'information sur le CEPF, comme cela a été fait par exemple en France (intervention du CEPF auprès de Coordination Sud en 2011), et au niveau des <i>hotspots</i> d'intervention, seraient à même de favoriser un engagement plus fort de ces ONG. La mise en place de partenariats entre ONG de conservation et ONG de développement serait aussi à explorer plus systématiquement.	2

...

...

RECOMMANDATION	DESTINATAIRE(S)	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	NIVEAU DE PRIORITÉ
R7. Travailler à l'amélioration de l'implication des acteurs locaux et au développement de leurs capacités	CEPF	Ceci passe notamment par l'octroi de subventions plus conséquentes pour les organisations de la société civile locales afin d'accroître leurs capacités, et par une coopération plus étroite avec les secteurs privé et universitaire. Outre l'augmentation de la part des financements du CEPF allant aux ONG locales (élément de performance pour lequel l'AFD pourrait promouvoir un objectif de 70 % d'ici à 2016 auprès du Conseil des bailleurs), le CEPF devrait étudier la possibilité d'offrir un soutien à long terme, avec un objectif de développement et d'autonomisation sur cinq à dix ans, d'un nombre plus limité d'ONG par pays. Ceci permettra, à terme, l'émergence de « champions » nationaux et l'obtention d'une masse critique de la société civile dans les <i>hotspots</i> couverts par le Fonds. Le suivi de l'évolution des capacités des ONG soutenues doit continuer à être systématisé par l'utilisation du <i>Civil Society Tracking Tool</i> .	1
R8. S'assurer de la traduction en français plus systématique des documents et publications du CEPF.	CEPF et AFD	Ceci est particulièrement important au niveau local dans les pays francophones, et concerne tous les documents relatifs à la soumission de propositions de projets, des profils d'écosystèmes jusqu'aux contrats établis avec les organisations bénéficiaires francophones.	3
R9. Si le financement d'un assistant technique auprès du Secrétariat du CEPF n'est pas renouvelé, mettre en place un mécanisme de suivi et de communication beaucoup plus serré.	AFD	En termes d'influence, la présence d'un assistant technique au sein même du Secrétariat du CEPF a démontré son efficacité. Si cette option n'est plus retenue, l'atteinte des objectifs du scénario 2 ne pourra se faire sans un investissement important dans le suivi du CEPF, une participation très active au Groupe de travail et au Conseil des bailleurs, et une communication accrue entre les personnes en charge de ce suivi au sein de l'AFD et du MAE, possiblement à travers la mise en place d'un groupe de suivi se réunissant chaque mois.	1

Source : les auteurs.

3/ En complément des objectifs mentionnés aux points 1 et 2, la contribution de la France au CEPF a pour objectif de nourrir les interventions de l'AFD à travers la recherche de synergies fortes avec les projets AFD et FFEM, la capitalisation d'expérience et des retombées réelles sur les acteurs français de la biodiversité, notamment les ONG, ainsi qu'en termes de visibilité.

Dans ce scénario, la France, et l'AFD en particulier, travaillerait à valoriser au maximum son investissement dans le CEPF, de manière à non seulement obtenir des résultats conformes aux attentes de l'AFD, mais également à tirer

un bénéfice important grâce aux synergies développées, aux outils adoptés et expériences capitalisées, et à l'implication forte de tous les acteurs français pertinents.

RECOMMANDATION	DESTINATAIRE(S)	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	NIVEAU DE PRIORITÉ
R10. S'assurer d'une mobilisation sans faille du réseau des agences de l'AFD.	AFD	Ceci devra se faire à travers (i) une participation active et systématique à la définition des profils d'écosystèmes et des zones prioritaires d'intervention (sélectionnés au sein des profils) ; (ii) la mobilisation et l'accompagnement, par l'AFD, des acteurs français de la société civile afin de les inciter à soumettre des propositions aux appels d'offre du CEPF dans les zones jugées prioritaires pour la France, et en synergie avec d'autres projets de l'AFD autant que possible ; (iii) un rôle de coordination centrale du siège permettant d'assurer une communication ciblée et systématique du réseau AFD et de ses partenaires sur les interventions et les évolutions du CEPF ; (iv) une communication plus systématique de l'AFD autour des interventions du CEPF et des synergies avec les projets AFD plus classiques. Le siège pourra établir à ce titre, <i>hotspot</i> par <i>hotspot</i> , et en étroite collaboration avec les équipes du réseau de l'AFD, un plan d'information et de mobilisation des acteurs français détaillant les interventions en cours et en projet, les zones clés de biodiversité prioritaires pour le CEPF, les projets mis en œuvre par l'AFD et d'autres acteurs français dans le <i>hotspot</i> , les possibles synergies, les futures échéances du CEPF (appels à projets, réunions pour le renouvellement du profil d'écosystème, etc.).	1
R11. Organiser la capitalisation des outils et expériences du CEPF afin d'en faire bénéficier les autres interventions de la France au maximum.	AFD	Le CEPF développe des outils et expérimente des approches qui sont intéressants pour l'AFD et les acteurs français de la biodiversité. Il convient donc de les analyser et les diffuser de manière plus systématique. Par exemple, il conviendrait pour l'AFD d'étudier l'utilisation du <i>Civil Society Tracking Tool</i> par le CEPF afin d'en apprécier les qualités et la possibilité de l'adapter et de l'utiliser dans ses programmes. Il en est de même pour l'approche par profil d'écosystème, ou encore les méthodes de communication du CEPF, reconnues pour leur qualité.	2
R12. S'assurer que le temps nécessaire à la mise en œuvre des actions mentionnées dans les recommandations précédentes soit libéré pour les agents concernés, tant au niveau de la coordination du programme que de tous les agents du siège et des agences devant être impliqués.	AFD	Afin d'assurer un suivi du temps consacré au CEPF et de pouvoir, par la suite, mettre en relation le niveau d'implication du personnel AFD avec les retombées en termes de capitalisation, d'influence, d'effet de levier et de synergie/complémentarité du CEPF pour l'AFD, il conviendra d'ouvrir un accès base temps Projet (BTP) aux agents de l'AFD (au siège et en agences locales) spécifique au CEPF.	1

Source : les auteurs.

1. Introduction et contexte

1.1. Le Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques (CEPF), un outil de renforcement de la société civile au service de la biodiversité

L'insuffisance des financements internationaux disponibles, vers la fin des années 1980, pour la conservation de la biodiversité a mené à des réflexions sur l'optimisation des ressources allouées pour contribuer à conserver la biodiversité mondiale et à ralentir la tendance actuelle à l'extinction de plusieurs espèces. Ces travaux ont résulté dans l'identification de *hotspots*¹ ou « *point chauds de biodiversité* » considérés comme des zones pour lesquelles des initiatives de préservation de la biodiversité permettront de maximiser l'impact sur la conservation de la biodiversité mondiale. Ces zones ont pour caractéristique première une biodiversité particulièrement riche mais également particulièrement menacée.

Afin de renforcer l'implication des ONG, des communautés locales et des autres acteurs de la société civile dans la conservation de ces *hotspots*, CI, le FEM et la Banque mondiale ont créé en 2000 le CEPF. Ces trois institutions fondatrices ont ensuite été rejointes en 2001 par la Fondation John D. et Catherine MacArthur, puis par le gouvernement du Japon en 2002.

Le CEPF se distingue alors par son soutien à des organisations de la société civile internationales, régionales et locales pour la mise en œuvre d'actions et de projets de conservation dans des régions où la biodiversité est particulièrement riche et menacée (*hotspots*). Il constituait ainsi un financement innovant pour les bailleurs traditionnels, en leur permettant d'appuyer de petites initiatives de manière coordonnée et simplifiée et en leur donnant la possibilité de soutenir des organisations de la société civile, en particulier au niveau local.

Au cours de sa première phase, le CEPF a mis en place un programme de financement dans quinze régions englobant au total quatorze *hotspots*. Plus de six cents organisations de la société civile dans trente-trois pays ont bénéficié de financements en faveur d'initiatives de conservation. Certaines de ces organisations ont collaboré à leur tour avec d'autres organisations, menant à l'implication au total de plus de mille organisations issues de la société civile.

À l'occasion de la reconstitution du Fonds en 2007 pour la période 2008-2012 (CEPF2), la France, via l'AFD est devenue un partenaire et nouveau bailleur du CEPF. Sa contribution financière s'est élevée à 19,5 M EUR, soit l'équivalent des contributions initiales des autres partenaires financiers. Par ailleurs, la France, via le MAE, a financé à partir de 2010 la mise à disposition d'un assistant technique auprès du Secrétariat du Fonds à Washington.

Le CEPF est gouverné par un Conseil des bailleurs constitué de représentants de chaque institution partenaire. Il est géré administrativement et financièrement par CI, qui est en charge du Secrétariat du Fonds et de la gestion des fonds placés sur un compte dans une banque américaine. Les travaux du Secrétariat et du Conseil des bailleurs sont techniquement et stratégiquement appuyés par le Groupe de travail constitué d'experts de chaque institution partenaire. La coordination de la mise en œuvre des interventions sur le terrain a, quant à elle, été confiée à des RIT à partir de 2009 pour les nouveaux *hotspots* en phase d'investissement.

¹ Sur la base des travaux de Myers *et al.* (2000), la définition d'un *hotspot* donnée par CI (2004) est : « une zone qui contient au moins 1500 espèces de plantes vasculaires endémiques et qui a perdu au moins 70 % de sa végétation primaire ». Cette approche par *hotspot* a été d'abord promue par CI (publication dans la revue *Nature*) mais est aujourd'hui largement reconnue par la communauté scientifique ainsi que par les grandes ONG environnementales (Alliance Zero Extinction, Union internationale pour la conservation de la nature [UICN], Fonds mondial pour la nature [WWF], BirdLife International, etc.).

1.2. Contexte et objectifs de l'évaluation

Cette évaluation de la contribution française au CEPF intervient alors que la mise en œuvre du deuxième cadre stratégique d'intervention du CEPF 2008-2012 est arrivée à échéance. Cette évaluation stratégique pour la France, mais également pour les autres partenaires, s'inscrit donc dans une période charnière pour le CEPF, dont le nouveau cadre stratégique d'intervention 2013-2017 est en cours d'élaboration. Elle vise une montée en puissance du Fonds sur les prochaines années, grâce à l'intégration de nouveaux bailleurs, afin de multiplier ses interventions. Cet exercice permet d'apprécier globalement la pertinence, la valeur ajoutée, les synergies, les effets de retour et l'influence de la contribution de l'AFD au Fonds, sur la période 2008-2012.

Alors que l'Agence a finalisé récemment son nouveau Cadre d'intervention stratégique Biodiversité 2013-2016, et dans un contexte de contraintes budgétaires importantes, cette évaluation, au double titre de la redevabilité et de l'apprentissage, pourra également contribuer à informer le processus de renouvellement de sa contribution au CEPF pour cette nouvelle phase, et de la mobilisation éventuelle d'autres ministères français à ses côtés et à ceux du MAE. Cette évaluation doit notamment permettre d'apprécier la cohérence de cette contribution au regard des objectifs stratégiques identifiés dans ce nouveau cadre d'intervention, et notamment par rapport : *(i)* au renforcement de l'articulation et des synergies entre le maintien de la biodiversité et l'amélioration des conditions de vie (sous-objectif 1.1.) ; *(ii)* à l'appui à des mécanismes de financement innovants (sous-objectif 1.3.) ; et *(iii)* au renforcement des partenariats avec les acteurs internationaux influents (sous-objectif 3.2).

2. Méthodologie utilisée

La méthodologie d'évaluation a été élaborée de manière à répondre à l'ensemble des questions soulevées dans les TDR, selon cinq niveaux d'évaluation qui ont été conduits en parallèle à travers différents outils de collecte des données :

1. pertinence et cohérence de l'engagement de l'AFD. L'objectif de ce niveau d'évaluation est d'apprécier la cohérence et la pertinence de la contribution de l'AFD avec ses priorités et ses stratégies, notamment au regard de son Cadre d'intervention stratégique Biodiversité 2013-2016, et de son axe 3 qui encourage la mobilisation de la société civile et des ONG ;

2. valeur ajoutée du CEPF. L'objectif de ce niveau d'évaluation est d'apprécier la valeur ajoutée de la contribution française au CEPF selon deux angles distincts : (i) par rapport aux autres programmes et fonds multipays opérés par d'autres bailleurs au profit de la conservation de la biodiversité ; et (ii) par rapport aux interventions directes de la

France en faveur de la conservation de la biodiversité à travers notamment des approches projets (*benchmarking*) ;

3. synergie et complémentarité du CEPF avec les outils bilatéraux, dans les zones prioritaires françaises. L'objectif de ce niveau d'évaluation est d'apprécier le niveau de complémentarité/synergie/compétition/contradictions entre l'instrument CEPF et les autres instruments français, bilatéraux et non gouvernementaux. Il s'appuiera notamment sur les constats en termes de valeur ajoutée issus du second niveau d'évaluation ;

4. effets de retour. L'objectif de ce niveau d'évaluation est d'apprécier quelles ont été les retombées et les intérêts pour la France de participer au CEPF ;

5. influence. Enfin, ce dernier niveau d'évaluation permet d'analyser le niveau d'influence et d'effet de levier de l'AFD sur la gouvernance, la gestion et l'opérationnalisation du CEPF.

2.1. Approche évaluative

La méthodologie d'évaluation retenue est basée sur :

- une collaboration étroite avec la division d'évaluation de l'AFD et le groupe de référence afin de bien préciser le champ de l'évaluation, de clarifier les attentes du Groupe, et d'avancer dans le processus de manière concertée ;
- la collecte d'information primaire à travers un nombre important d'entretiens conduits : (i) à Paris auprès de l'AFD, du FFEM, du MAE et de l'ensemble des acteurs et partenaires qui ont été impliqués dans la contribution française au CEPF, et notamment les ONG françaises (également par téléphone) ; (ii) à Washington auprès du Secrétariat du

CEPF et des autres partenaires techniques et financiers (CI, le FEM, la Banque mondiale notamment) ; et (iii) par téléphone et à Paris pour les autres membres du Conseil des bailleurs (notamment son président, Jean-Michel Severino) et du Groupe de travail ;

- une collecte d'informations plus large auprès des RIT, des partenaires régionaux et locaux, bénéficiaires et opérateurs des projets, lors de missions de terrain dans quatre *hotspots* sélectionnés selon dix critères tels que présenté en annexe 3. Les *hotspots* sélectionnés sont : Caraïbe, forêts du golfe de Guinée, *hotspot* Indo-Birman et Madagascar.

Les missions de terrain ont été également l'occasion d'organiser des ateliers d'échange avec les communautés locales au niveau des sites d'intervention des projets, afin d'en évaluer les impacts et la durabilité ;

- la revue approfondie de tous les documents de stratégie, gouvernance du fonds, suivi-évaluation, ainsi que les études spécifiques aux *hotspots* sélectionnés (quatre *hotspots* objets de visites de terrain et cinq *hotspots* complémentaires sélectionnés pour la revue documentaire, tel que présenté en annexe 2, à savoir région du Cap Floristique, forêts côtières d'Afrique orientale, Polynésie-Micronésie, Bassin méditerranéen, Nouvelle-Calédonie – *hotspot* hors CEPF), et les rapports de projets financés, qui ont permis d'analyser, de comparer, et de trianguler l'information avec les autres sources de données.

Des questions évaluatives spécifiques ont été définies pour chacun de ces cinq niveaux d'évaluation, comme présenté en section 3.2. En accord avec les TDR, ces questions évaluatives couvrent également les différents critères d'évaluation du CAD/OCDE, à savoir : (i) la pertinence ; (ii) l'efficacité ; (iii) l'efficience ; (iv) les impacts ; et (v) la durabilité, en plus des notions de cohérence, de complémentarité et d'effets de retour. Afin de répondre à ces questions évaluatives, une matrice d'évaluation – structure d'analyse opérationnelle comprenant les questions évaluatives, les critères de jugement, les indicateurs et sources d'information – a été établie et a permis de structurer les étapes suivantes de collecte de l'information et d'analyse des données collectées. Les questions évaluatives identifiées ont permis de répondre aux différentes attentes exprimées dans les TDR de l'évaluation et à celles exprimées par les membres du groupe de référence et la division Évaluation de l'AFD.

2.2. Étapes de l'évaluation

Étape 1. Établissement du cadre de l'évaluation

Cette première étape de l'évaluation, formalisée par une note de cadrage, a permis de cadrer et de planifier l'ensemble de la mission. Sur la base des données collectées à travers la revue documentaire et les discussions préliminaires qui ont pu se tenir à Paris et Washington, l'équipe a développé la méthodologie d'évaluation, a reconstitué la logique d'intervention de l'AFD à travers le CEPF, et a établi la structure d'analyse opérationnelle sous la forme d'une matrice d'évaluation.

Étape 2. Synthèse critique des évaluations de la performance du CEPF

Afin de renseigner un certain nombre d'indicateurs relatifs à la performance du CEPF tel que définis dans la matrice d'évaluation, l'équipe a procédé à une analyse détaillée des évaluations passées de la performance du CEPF. Cette analyse, qui prend un peu la forme d'une méta-évaluation, vise à porter un regard critique sur la performance du CEPF au regard des critères d'évaluation du CAD/OCDE, à savoir le niveau d'efficacité du CEPF pour atteindre ses objectifs et résultats escomptés, l'efficience de la gestion de ses fonds, dans la mesure du possible les impacts sociaux, économiques, environnementaux et institutionnels atteints par les interventions appuyées, et enfin la durabilité/viabilité des résultats atteints. Elle a également permis de collecter des informations pertinentes sur les indicateurs de performance qui ont été définis au préalable dans la matrice d'évaluation.

Étape 3. Mise en œuvre de la démarche d'évaluation

L'étape 3 avait pour finalité principale de recueillir et de synthétiser l'information nécessaire à l'évaluation. Cette information provient de plusieurs sources :

- revue documentaire détaillée : documentation collectée sur internet ou envoyée par le CEPF et l'AFD (documentation des projets et des *hotspots* ; évaluations portant sur la performance de fonds similaires ; documentation relative à la gouvernance du Fonds, la gestion institutionnelle, la planification stratégique, la gestion financière ; documents du Conseil des bailleurs et du Groupe de travail, etc.). Neuf *hotspots* ont été retenus pour cette revue documentaire, tel que décrit *supra* ;
- entretiens en personne et entretiens téléphoniques en France (AFD, MAE, ONG françaises), à Washington (Secrétariat CEPF, FEM, Banque mondiale, CI), avec les RIT, les ONG régionales et locales bénéficiant d'un appui du CEPF, les partenaires des projets mis en œuvre (autorités locales, bénéficiaires) ;
- visites de terrain : entretiens, ateliers d'échanges et visites de site ont constitué une source d'information importante pour informer la matrice d'évaluation.

À l'issue de la collecte de données et des missions de terrain, un rapport d'étape, comprenant quatre comptes rendus de mission, a été préparé afin de présenter les principaux constats après une première analyse des données, et d'identifier les besoins d'informations supplémentaires.

Étape 4. Synthèse et conclusions

Suite à une analyse approfondie des informations collectées, les constats, conclusions, et enseignements sont présentés dans le présent rapport final, incluant des recommandations discutées avec le groupe de référence le 4 avril 2014, lors de la présentation du rapport d'évaluation provisoire. Ce rapport prend en compte les échanges et les avis émanant de ce groupe.

Étape 5. Recommandations

Un atelier était prévu dans les termes de référence à la mi-mai avec les acteurs pertinents, principalement de la division Agriculture, Développement rural et Biodiversité (ARB) de l'AFD, ainsi que les membres du groupe de référence, du MAE et de la division Évaluation de l'AFD afin d'élaborer/finaliser conjointement les recommandations contenues dans le rapport. Il a été décidé de remplacer cette réunion par un premier tour de table lors de la réunion du groupe de référence le 4 avril, complété par des échanges par mail avec les personnes concernées. L'équipe d'évaluation, par sa connaissance approfondie des sujets de l'évaluation, a pu guider la réflexion, notamment en proposant des recommandations préliminaires, tout en favorisant une discussion commune. Les recommandations ainsi développées et validées ont été incorporées dans le présent rapport final, remis le 30 mai 2014.

Étape 6. Synthèse, publication et restitution

Une synthèse de l'évaluation (10 à 15 pages) ainsi qu'un résumé exécutif (4 pages) ont été préparés et traduits vers l'anglais. Une présentation PowerPoint a également été élaborée. Le chef de mission et un membre de l'équipe seront disponibles pour participer activement à un séminaire de restitution à Paris dont la date sera décidée ensemble (AFD, MAE et consultants).

3. Référentiel de l'évaluation

Ce chapitre présente les outils de structuration de la démarche évaluative : reconstitution de la logique d'intervention et définition d'une structure d'analyse opérationnelle (questions évaluatives, critères de jugement, indicateurs et

sources d'information). Ce canevas structurera les étapes de collecte de l'information et d'analyse des données, afin d'établir les constats, d'en déduire des conclusions, et de formuler des recommandations.

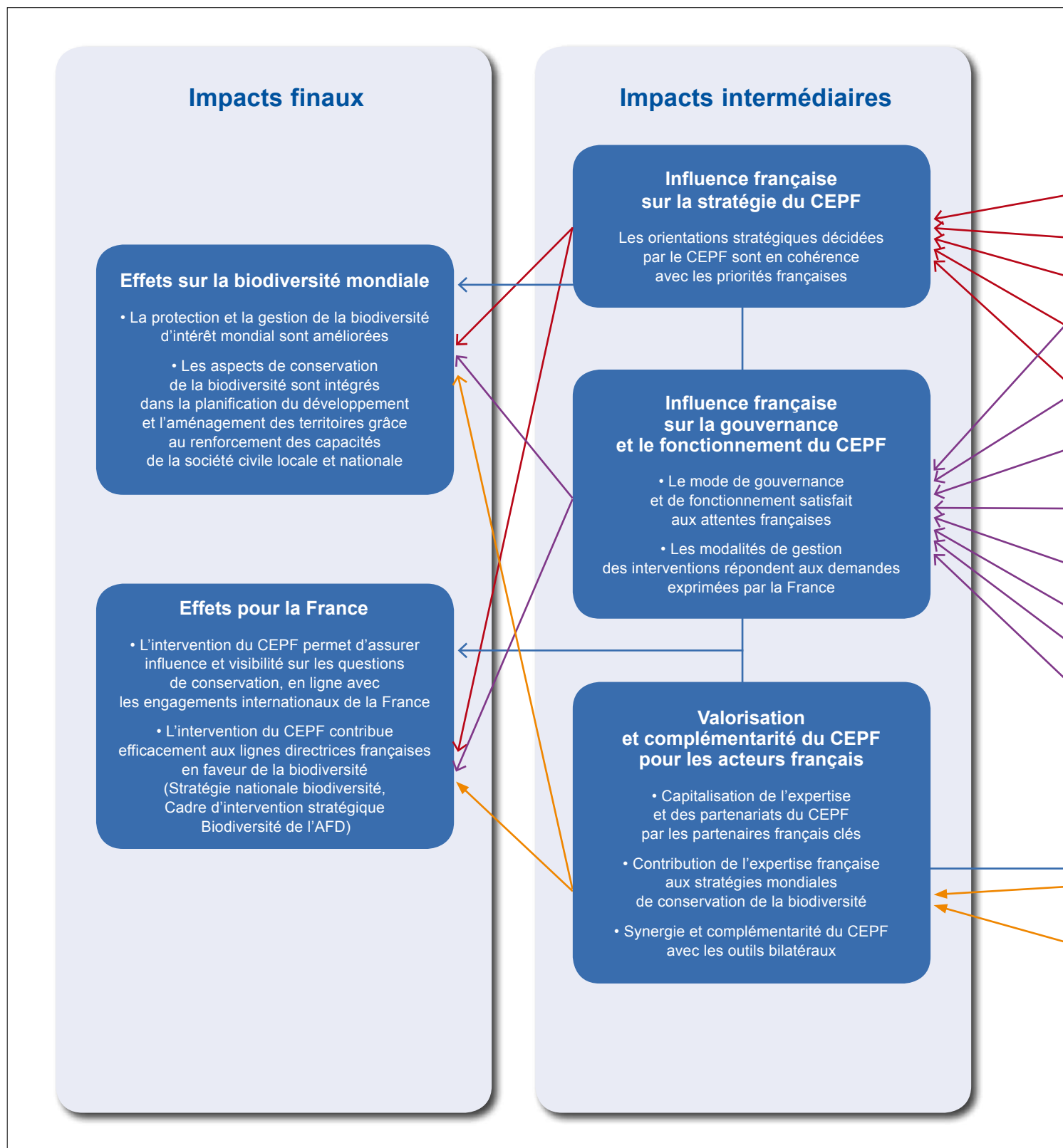
3.1. Logique de l'intervention de l'AFD à travers le CEPF

L'objectif de cette section est de reconstituer la logique de l'intervention spécifique de l'AFD à travers le CEPF : quels sont les objectifs globaux (effets sur la biodiversité mondiale et effets pour la France), intermédiaires et les résultats attendus de la contribution de l'AFD au CEPF ? Quels sont les liens entre ces différents niveaux ? Et quelles sont les activités de la coopération française qui doivent permettre d'atteindre ces résultats et objectifs ? En effet, le jugement de la pertinence, de la cohérence et de la performance ne se réfèrent pas, dans cet exercice d'évaluation, exclusivement aux priorités de l'instrument évalué (le CEPF), mais avant tout aux attentes spécifiques de l'AFD et de la France vis-à-vis de cette contribution. Les priorités du CEPF et les attentes françaises peuvent différer, et cette évaluation permet d'identifier et d'expliquer certaines différences entre ces priorités et attentes.

Dans la reconstitution d'une logique d'intervention en évaluation, qui se veut rétrospective, on utilise le diagramme d'impact pour bien cerner l'intervention, ou dans ce cas-ci, le fonds à évaluer par rapport à ce qui était implicitement ou explicitement attendue d'elle.

Dans le cas de la contribution de la France au CEPF, il n'existe pas de cadre logique formel permettant de définir explicitement ce qui est attendu du CEPF à travers la contribution de l'AFD. Il faut donc, implicitement, reconstituer cette logique d'intervention, de manière à s'entendre avec les acteurs impliqués dans l'évaluation, sur le sujet de l'évaluation, la contribution de l'AFD au CEPF. Cela permettra de mieux cadrer le champ de l'évaluation.

Schéma 1. Logique de l'intervention de l'AFD à travers le CEPF



Source : Compilation Baastel.

Résultats attendus

Profils d'écosystèmes positionnés comme des stratégies partagées de mise en œuvre effective du programme et de sa diffusion

Appui délivré dans les zones prioritaires de l'AFD

La gestion des interventions du CEPF par la société civile allie conservation et développement

Les ONG de base bénéficient de mécanismes de financement innovants et durables, et sont impliquées à tous les stades des interventions financées

Attention portée sur la prise en compte des objectifs locaux de développement, sur les politiques et stratégies environnementales locales

Allocation des ressources faite sur la base d'une méthode rationnelle et scientifique ; ses résultats sont quantifiés

Modes de gestion et d'intervention efficaces et efficients

Système de gouvernance efficient et transparent mis en pratique par le CEPF

Le suivi des interventions et le partage des connaissances sont efficaces

Mobilisation des investissements d'autres acteurs en faveur des objectifs de conservation promus par la France via le CEPF (effet de levier)

Mobilisation des ONG françaises et positionnement amélioré de l'expertise française (effet de retour)

Atteinte de résultats additionnels aux outils bilatéraux

Activités de la coopération française

Dotation financière de l'AFD au CEPF

Avis français au Conseil des bailleurs (avis pertinent, cohérent, continu, à temps)

Participation française au Groupe de travail du CEPF

Participation française au Secrétariat du CEPF, à travers notamment l'assistant technique du MAE et dialogue avec les équipes de CI

Avis français sur les stratégies d'intervention proposées

Lobbying auprès des autres membres du Conseil des bailleurs sur les positions françaises, en amont des prises de décision

Rôle actif des équipes du réseau de l'AFD et des ONG françaises dans la mise en œuvre et le suivi des interventions

3.2. Questions évaluatives

Les questions évaluatives présentées *infra* permettent de répondre aux différentes attentes exprimées dans les TDR de l'évaluation et à celles exprimées par les membres du groupe de référence de l'évaluation lors de sa première rencontre. Elles sont étroitement liées à la logique d'intervention de l'AFD à travers le CEPF, et couvrent les cinq niveaux de questionnement détaillés dans les TDR. Sur ces bases, les questions évaluatives regroupées par niveau de questionnement sont les suivantes (avec les critères de l'OCDE/CAD applicables à la question spécifique entre parenthèses) :

Pertinence et cohérence de l'engagement de l'AFD

Q1. Dans quelle mesure la démarche et les priorités d'intervention du CEPF sont-elles pertinentes vis-à-vis des priorités en matière de biodiversité, de recours à des financements innovants, et par rapport aux priorités géographiques de la France et de l'AFD ? (*pertinence*)

Q2. Dans quelle mesure les interventions financées par le CEPF sont-elles pertinentes vis-à-vis des priorités et des enjeux locaux de développement et quel est le degré d'implication des acteurs locaux et des bénéficiaires finaux dans les interventions financées ? (*pertinence*)

Valeur ajoutée du CEPF

Q3. Par rapport au corpus des programmes et des fonds multipays au bénéfice de la conservation d'une part, par rapport aux interventions directes de l'AFD (approche projet au bénéfice de la conservation) d'autre part, quelle a été la valeur ajoutée de la contribution française au CEPF ? (*efficacité, efficience*)

Synergie et complémentarité du CEPF avec les outils bilatéraux, dans les zones prioritaires françaises

Q4. Quel est le niveau de synergie et de complémentarité entre l'instrument CEPF et ses interventions, et les outils traditionnels d'intervention de l'AFD et de la France ? (*efficience*)

Effets de retour

Q5. Quelles ont été les retombées pour l'AFD (et pour la France) de sa participation au CEPF ? (*impacts*)

Influence

Q6. Dans quelle mesure la participation de la France au Conseil des bailleurs et au Groupe de travail, et le financement d'un assistant technique par le MAE auprès de CI ont-ils contribué à l'orientation stratégique du CEPF, à la gouvernance et à la gestion du Fonds, et à la performance de ses interventions ? (*efficacité, efficience, durabilité*)

Q7. Dans quelle mesure, les équipes du réseau de l'AFD ont-elles été mobilisées sur le terrain en appui aux interventions soutenues, ainsi que les ONG et entreprises françaises, et quel a été l'effet de levier de cette mobilisation ? (*impact*)

La matrice d'évaluation, outil central de la collecte et de l'analyse des données pour cette évaluation, est présentée en annexe 1. Cette matrice est constituée à partir des cinq niveaux de questionnement et questions évaluatives, et détaille les critères de jugement qui permettent de répondre à ces questions, les indicateurs informant les critères de jugement, la méthode de collecte et les sources de données à mobiliser pour renseigner les indicateurs.

4. Principaux constats

4.1. Pertinence et cohérence de l'engagement de l'AFD

4.1.1. Pertinence de la démarche et des priorités d'intervention du CEPF pour l'AFD et la France

Q1. Dans quelle mesure la démarche et les priorités d'intervention du CEPF sont-elles pertinentes par rapport aux priorités en matière de biodiversité, de recours à des financements innovants et par rapport aux priorités géographiques de la France et de l'AFD ? (*pertinence*)

Conclusion C1

La démarche et les priorités d'intervention du CEPF sont pertinentes par rapport aux priorités en matière de biodiversité, de recours à des financements innovants et le sont partiellement par rapport aux priorités géographiques de la France et de l'AFD. Bien que des améliorations et corrections soient toujours possibles, on peut en effet affirmer que le CEPF participe à l'atteinte des objectifs de la France en matière de biodiversité, ainsi qu'en matière de financements innovants. Les priorités et objectifs du CEPF sont globalement bien alignés avec ceux de l'aide publique au développement française. Ceci est également vrai au niveau des priorités géographiques, même si son mandat l'appelle à travailler bien au-delà des zones prioritaires françaises, et si sa stratégie d'intervention par *hotspot* exclut de larges zones de l'espace francophone (zone sahélienne et Bassin du Congo en particulier).

La démarche et les interventions du CEPF sont bien alignées avec les objectifs de la France et de l'AFD en matière de conservation de la biodiversité

Les objectifs de la France en matière de biodiversité sont inscrits dans la SNB 2011-2020 qui est « *la concrétisation de l'engagement français au titre de la Convention sur la diversité biologique (CDB)* » (République française, Premier ministre, 2011 : 4). L'orientation stratégique E : « *Assurer la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action* », et en particulier les objectifs 16 : « *Développer la solidarité nationale et internationale entre les territoires* » et 17 : « *Renforcer la diplomatie environnementale et la gouvernance internationale dans le domaine de la biodiversité* », ont une importance particulière pour l'AFD.

Le Cadre d'intervention stratégique Biodiversité 2013-2016 confirme le rôle de l'AFD pour contribuer à la mise en œuvre du volet international de la SNB. La finalité de ce cadre est définie ainsi : « *Les interventions de l'AFD auront pour finalité commune de faire de la conservation et de la mise en valeur durable des écosystèmes un facteur de développement durable dans les PED et les Outremer français. Ce faisant, l'AFD contribuera à l'engagement de la France pour stopper l'érosion de la biodiversité mondiale.* »

Le manuel opérationnel du CEPF (CEPF, 2012), mis à jour en 2012, identifie les objectifs suivants :

- l'objectif de développement du projet CEPF est de « *permettre de conserver et de gérer une biodiversité d'importance mondiale, en renforçant l'implication et l'efficacité*

des ONG et des autres groupes de la société civile dans la conservation de la biodiversité » ;

• l'objectif environnemental global du CEPF est de « *permettre la conservation durable et la gestion intégrée des écosystèmes identifiés comme étant d'importance mondiale en termes de biodiversité, à travers la consolidation des résultats de conservation dans les régions où le CEPF intervient déjà, et le financement de nouveaux écosystèmes critiques* ».

On le voit, ces objectifs sont tout-à-fait alignés avec la finalité du Cadre d'intervention stratégique qui consiste à « *stopper l'érosion de la biodiversité mondiale* ». On note que l'aspect développement durable n'est cependant pas mentionné directement dans les objectifs du CEPF. Le tableau 1 présente une comparaison plus détaillée à la fois des stratégies et objectifs français et du CEPF.

Tableau 1. Alignement de la stratégie française et du CEPF

France	CEPF
SNB, objectif 16. Pour répondre aux enjeux de préservation de la biodiversité mondiale, la solidarité internationale doit être renforcée... ...en rendant possible et en soutenant l'action des collectivités territoriales, des structures de recherche, des associations ou des entreprises en faveur de la biodiversité mondiale... ...en complétant la panoplie d'outils, de méthodes, d'approches et de moyens – notamment innovants – pour l'intervention française.	Objectif stratégique 1. Le renforcement de la protection et de la gestion de la biodiversité d'importance mondiale. Objectif stratégique 2. Le développement des capacités d'intégration locales et nationales de la conservation de la biodiversité dans le développement et l'aménagement du territoire. Objectif stratégique 4. Le développement d'une l'approche <i>via</i> des « profils d'écosystème » et l'exécution de ces programmes.
À plusieurs reprises, le Cadre d'intervention stratégique mentionne l'importance de renforcer la société civile pour la protection de la biodiversité, ce qui colle avec l'objectif stratégique du CEPF sur cet aspect.	L'objectif de développement du projet CEPF est de « <i>permettre de conserver et de gérer une biodiversité d'importance mondiale, en renforçant l'implication et l'efficacité des ONG et des autres groupes de la société civile dans la conservation de la biodiversité</i> ».
Le Cadre précise que les actions, projets et programmes financés par l'AFD devront avoir les objectifs suivants : • protéger, restaurer, gérer les écosystèmes et partager équitablement les bénéfices de leur mise en valeur ; • intégrer la conservation des écosystèmes dans les politiques de développement et dans toutes leurs dimensions sectorielles ; • renforcer les partenariats entre acteurs français et PED pour une gouvernance mondiale de la biodiversité (AFD, 2013).	Bien que ces éléments ne se retrouvent pas explicitement au niveau des objectifs stratégiques, le CEPF, à travers son approche de planification et ses interventions, reconnaît l'importance d'intégrer les enjeux développementaux et de lobbying politique dans son approche. Le CEPF reconnaît également que l'emphase sur le développement des capacités et des réseaux de la société civile au niveau global vise effectivement à renforcer la gouvernance mondiale sur les questions de biodiversité.
Le Cadre insiste également sur l'activité de production de connaissances de l'AFD, qui doit permettre « <i>de contribuer à la définition des politiques des partenaires en développement</i> » et aider à « <i>connaître les fonctions et la valeur de la biodiversité pour mieux décider</i> ».	Objectif stratégique 3. Un suivi efficace et le partage de connaissances. De nombreux exemples de projets financés par le CEPF sont des projets de recherche ayant pour objectif le renforcement de la connaissance de la biodiversité.

...

...

France	CEPF
« L'engagement français au titre de la CDB ».	La directive principale du CEPF de stopper la perte de biodiversité dans les écosystèmes critiques poursuit les mêmes objectifs que ceux de la CBD convenus en 2010 (CDB, 2010 : 15). Le rapport <i>10 Years of CEPF investment to support the Convention on biological diversity 2010 targets</i> (Grosse, 2010, p.15), présente en détail les contributions du CEPF à la CBD, grâce à un certain nombre de résultats atteints, particulièrement en ce qui a trait au ciblage des investissements sur les espèces et habitats de haute importance pour la diversité biologique, ainsi que sur la création de connaissances quant à l'état actuel de la diversité biologique et les menaces qui pèsent sur cette diversité.

Source : compilation Baastel à partir de la SNB 2011-2020, du Cadre d'intervention stratégique Biodiversité 2013-2016 et le manuel opérationnel du CEPF (CEPF 2012).

L'analyse du tableau 1 nous permet de conclure que la stratégie d'intervention du CEPF peut contribuer à l'atteinte, par la France, de ses propres objectifs en matière de biodiversité, car leurs objectifs respectifs sont bien alignés.

La démarche et les modes d'intervention du CEPF répondent plutôt bien aux objectifs de l'AFD et de la France en matière de financements innovants

Le Cadre d'intervention stratégique Biodiversité 2013-2016 fournit de nombreuses informations sur les objectifs recherchés en termes de financements innovants. Le document précise en effet (i) que la France s'est engagée à Hyderabad sur l'objectif d'un doublement du flux des financements internationaux en faveur de la biodiversité dans les pays en développement d'ici 2015, et (ii) que cet objectif vise notamment « les flux privés et instruments innovants de financement » (AFD, 2013, p. 19). Ce même document décrit l'expérience de la Banque mondiale en la matière : « Le financement de la biodiversité doit être structuré à long terme, au-delà des recettes budgétaires, le tourisme est une option, mais également des mécanismes innovants, comme la finance carbone et les fondations de conservation » (Ibid., p. 22). En outre, son sous-objectif 2.3 est intitulé « S/O 2.3 Faire partager les coûts de la conservation de la biodiversité entre les acteurs économiques » (voir encadré 2) et suggère quelques pistes de financements possibles pour la conservation.

De manière plus large, le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (Cicid) du 31 juillet 2013 confirme cette volonté de la France de favoriser des sources de financements innovants en matière d'aide au développement :

« Décision n°12. Le Gouvernement réaffirme l'attachement de la France au développement des financements innovants pour le développement.

1. La France continuera de promouvoir, aux niveaux international et européen, une mobilisation large des fonds publics et privés au service du développement, la mise en place de financements innovants pour soutenir les efforts en matière d'aide publique au développement et pour en améliorer l'impact, au-delà des instruments d'aide traditionnels. Elle encouragera la recherche de nouveaux financements innovants, au-delà des taxes ou des autres mécanismes déjà existants (IFFI par exemple) » (République française, Premier ministre, 2013).

La durabilité des modes de financements de la conservation fait partie des thématiques que le CEPF a appuyées dans ses interventions. La Banque mondiale (2011c) relève par exemple dans sa revue à mi-parcours du CEPF2 qu'en décembre 2010, un mécanisme de financement durable avait été mis en place et était opérationnel, avec un capital sécurisé, et trois mécanismes additionnels avaient été

établis, avec levée de fonds en cours. Pour le mécanisme désormais opérationnel (*Leslie Hill Succulent Karoo Trust*), l'appui du CEPF aurait permis la conception et l'exécution d'une meilleure stratégie d'acquisition de terre, le développement de contrats qui ont accéléré la phase de négociation des achats, et l'identification de lois fiscales spécifiques avantageuses pour les propriétaires.

Dans son rapport annuel (CEPF, 2012, p. 23), le CEPF affirme que depuis son démarrage, le Fonds a appuyé de nombreux projets destinés à la création et au renforcement de fonds fiduciaires. Des subventions ont été accordées à douze projets qui ont pu mettre en place, avec succès, des fonds fiduciaires (encadré 1). Le CEPF n'intervient pas dans la capitalisation de ces fonds, mais finance les démarches visant leur mise en place (aide au montage) et joue souvent un rôle d'intermédiation afin de solliciter des bailleurs pour financer et capitaliser ces fonds.

Encadré 1. Le CEPF et les Fonds fiduciaires pour la conservation (FFC)

Le CEPF a depuis le début de ses activités en 2001, jusqu'en novembre 2012, soutenu la création ou le renforcement de vingt projets de création ou renforcement de fonds fiduciaires pour la conservation. Ces institutions, plus que des mécanismes d'octroi de subventions, font partie des mécanismes de financement durables de la conservation capables d'impliquer la société civile dans leur mise en œuvre. Aider à leur établissement et leur renforcement est en droite ligne de la stratégie du CEPF. Ces projets et institutions sont répartis sur tous les continents, dans quinze *hotspots* de biodiversité, et ont des caractéristiques extrêmement diverses.

Le soutien que le CEPF a apporté a consisté à couvrir les coûts opérationnels des processus d'établissement et de fonctionnement de ces FFC, que ce soit dans leur ensemble ou en partie, aux côtés d'autres partenaires. Le CEPF a également été sollicité par des FFC déjà établis, pour appuyer des projets non couverts par leurs possibilités de subventions. Il a donc soutenu la capitalisation de plus de dix FFC et projets de FFC, la construction et le renforcement de seize institutions de FFC, et la définition du cadre d'octroi de subvention de treize autres projets et FFC suffisamment avancés pour s'y atteler. Les subventions du CEPF en soutien au FFC et projets de FFC représentent plus de 9 M USD, accordées entre 2001 et 2012.

La possibilité pour le CEPF de couvrir les coûts opérationnels des processus d'établissement de FFC, là où les bailleurs préféreront placer leur dotation dans un mécanisme déjà fonctionnel, est une particularité et un atout pour les porteurs de projets. Cependant, la valeur ajoutée du CEPF va au-delà de sa capacité à couvrir des coûts opérationnels. Pour soutenir les activités de capitalisation, l'aide du CEPF a été particulièrement effective en termes de levier du fait de sa complémentarité avec les approches des principaux financeurs et partenaires, par exemple dans le cas des trois accords d'échange dette-nature soutenus (*Acuerdo para la Conservación de Bosque Tropical Peru*, *Fondo para la Conservación de Bosque Tropical Guatemala*, *Fondo del Primer Canje de Deuda por Naturaleza EE.UU-CR*).

Source : extrait de CEPF (2012), *Le CEPF et les FFC*.

Les entretiens réalisés confirment le soutien fréquent du CEPF à la recherche de systèmes de financements innovants et durables au niveau des *hotspots*. Par exemple, en Sierra Leone, le soutien du CEPF à l'ONG *Royal Society for the Protection of Birds* (RSPB) a servi à établir un dossier complexe de financement carbone sur le marché volontaire (discussions très avancées avec la chaîne de distribution Marks&Spencer). Ces crédits carbone devraient, à court terme, permettre de financer les frais annuels de fonctionnement de la structure de gestion du parc national de Gola, jusqu'à ce qu'un fonds fiduciaire alimenté régulièrement atteigne un volume suffisant pour prendre le relais dans une vingtaine d'années.

L'outil CEPF lui-même est perçu parfois comme un outil innovant en soi, en termes de structure opérationnelle de gestion (fonds multibailleurs au système de gouvernance spécifique), de choix des zones d'intervention sur une base scientifique (*hotspots*, zones clés de biodiversité), et dans certains cas de type de projets financés avec une recherche de durabilité dans les financements (par exemple, partenariats public-privés, paiements pour services écosystémiques, etc.). Le Cadre stratégique 2008-2012 confirme que le CEPF essaie d'atteindre des sources de financement durable pour la conservation de la biodiversité, notamment les paiements pour services écosystémiques et les incitations économiques à la conservation. Le CEPF capitalise aussi sur des efforts conjoints avec des partenaires gouvernementaux, le secteur privé, et d'autres mécanismes de financement (CEPF, 2007b, p. 9). Divers exemples dans le portefeuille analysé par les évaluateurs et de projet visités lors des missions terrain confirment que cela est bien le cas. Des personnes interrogées lors de l'évaluation regrettent cependant que ces nombreuses expériences soient très peu capitalisées par le CEPF. Un gros travail d'analyse des expériences, de ce qui a fonctionné ou non, les succès et les échecs, les leçons apprises, et des publications en ce sens, seraient à même de faire avancer le débat sur les financements innovants. Ceci est particulièrement vrai pour les paiements pour services écosystémiques par exemple.

Finalement, la stratégie CEPF3 en cours d'élaboration affirme que le CEPF se voit comme un mécanisme permettant de maintenir et de créer un financement local durable de la biodiversité et des arrangements institutionnels qui promeuvent la biodiversité. À ce titre, le CEPF a pour objectif d'augmenter l'implication du secteur privé et des gouvernements à l'avenir (CEPF, 2013, p. 6).

Une synthèse du MAE sur les financements innovants en faveur de la biodiversité (typologie des financements innovants) en fournit une typologie présentée *infra*, détaillant les possibilités à explorer et utiliser. Ceux qui sont vraisemblablement couverts par le CEPF sont affichés en vert (source : *Initiatives innovantes pour le financement de la biodiversité*, étude financée par le MAE et réalisée par le Gret/Cirad/CDC biodiversité) :

A. Financement de la biodiversité comme bien public

A1. Prélèvements obligatoires

- Taxes et redevances

A2. Mécanismes financiers

- Émission de dette publique ou privée
- Échanges de dettes
- Fonds fiduciaires pour la conservation (le CEPF a soutenu la mise en place de fonds tels que : *Caucasus Nature Fund*, *Fondo para la Biodiversidad Sostenible OSA Conservation Fund* au Costa Rica, *PIPA trust Fund au Kiribati* (Polynésie-Micronésie), *SKEP Fund* en Afrique du Sud, etc).

A3. Mécanismes de responsabilité

- Compensation biodiversité (*Fundación para el desarrollo del Sistema Nacional de Áreas Protegidas* en Bolivie, *Ensuring Long-Term Sustainable Financing for Key Protected Areas in the Upper Guinean Forest Ecosystem* au Libéria).

A4. Mécanismes de cobénéfices

- Mécanisme/projets *Reduced Emissions from Degradation and Deforestation* – REDD+ (par exemple en Sierra Leone avec RSPB, en République dominicaine avec un projet de crédits carbone, *Projet d'aire protégée pour la conservation de la forêt de Makira* à Madagascar).
- Réforme des subventions néfastes.

B. La valorisation directe ou indirecte de la biodiversité et des services écosystémiques

B1. Les mécanismes de paiement direct pour les services écosystémiques

- Paiements pour services environnementaux ciblant la biodiversité (p. ex. *FERAL's Project in the Western Ghats en Inde*, *Payment for Water Services as a Mechanism for Watershed Management en Tanzanie*, *Territorial Consolidation of Communal, Protected and Indigenous Lands for Biodiversity Conservation and Sustainable Development in Northwest Ecuador and Southwest Colombia*).
- Subventions vertes.

B2. Les utilisations commerciales directes de la biodiversité

- Droits d'entrée/Filières produits forestiers non ligneux
Les droits d'accès aux aires protégées (écotourisme et produits forestiers non ligneux) (de très nombreux projets du CEPF soutiennent le développement de revenus alternatifs, notamment à travers l'exploitation des produits forestiers non ligneux et le tourisme, comme par exemple sur l'île de Tiwai en Sierra Leone où les revenus touristiques sont utilisés pour financer des projets communautaires).
- La valorisation des ressources génétiques sous le régime de l'Accès et partage des avantages (APA) (bioprospection).

B3. Les outils informationnels

- Labellisation de filières ou de territoires (*Fundación Amigos del Río San Juan – Consolidating Key Management Actions in Indio Maiz Biological Reserve*, Nicaragua, Phase II pour l'exportation de cacao biologique ; *Rainforest Alliance – Conserving Biodiversity Through Sustainable Tea and Coffee around Kibira National Park* au Burundi).
- Initiative de développement vert.

C. L'optimisation du coût social du respect des normes : marchés de droits

Encadré 2. Extrait du Cadre d'intervention stratégique Biodiversité 2013-2016

Le financement à long terme des actions de protection de la biodiversité ne peut reposer sur les seules allocations budgétaires ou les droits d'entrée dans les parcs et réserves qui, à de très rares exceptions, ne peuvent pas couvrir la totalité des dépenses de surveillance et d'entretien des infrastructures. L'AFD pourra aider à structurer ou élargir des dispositifs innovants dans lesquels les activités bénéficiaires des services rendus par les écosystèmes ou les activités inévitablement responsables de dommages aux écosystèmes contribueront financièrement à leur protection. A titre indicatif, on peut citer : le paiement *via* les sociétés de gestion des grands ouvrages hydrauliques (électricité, eau potable, irrigation) des services rendus par le maintien d'un couvert végétal limitant l'érosion, régulant les flux hydrauliques, et contribuant à la qualité de l'eau ; l'abondement récurrent de fonds de compensation des pertes causées à la biodiversité par les investissements privés (mines, hydrocarbures). En outre, dès lors que l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre ou l'adaptation des économies aux effets du changement climatique, peuvent grandement bénéficier de la protection des écosystèmes, la mobilisation des financements « climat » sur des projets à double impact « Climat » et « Biodiversité » sera recherché. Le mécanisme REDD+ y invite s'agissant des écosystèmes forestiers. Cela peut concerner d'autres écosystèmes. L'AFD pourra envisager des actions pilotes à cet égard.

Source : AFD (2013), *Cadre d'intervention stratégique Biodiversité 2013-2016*.

Si pour les bénéficiaires le CEPF est en lui-même, et malgré ses spécificités, un mode de financement relativement classique, à savoir un dispositif de financement, par un groupement de bailleurs de fonds, de projets de conservation, il constitue un outil innovant pour un bailleur bilatéral tel que l'AFD, de par son statut et ses stratégies d'intervention spécifiques et originales. Le CEPF tente par ailleurs, comme cela est exposé plus haut, de favoriser la recherche de financements innovants et durables pour les projets de conservation qu'il soutient, même si cet aspect pourrait sans doute être mis plus en avant dans les critères de sélection des interventions, et les expériences financées mieux capitalisées afin de faire avancer les débats et les méthodes sur ces questions du financement de la conservation.

Recommandation intermédiaire 1. CEPF : Approfondir la recherche en matière de financements innovants et durables, à travers le financement accru d'initiatives pilotes en la matière, et un lobbying plus systématique sur ces aspects. Le CEPF pourrait promouvoir les projets proposant des mécanismes de financement innovants, notamment en spécifiant cet aspect dans les critères de sélection des propositions de projets. Le CEPF devrait également mieux capitaliser les expériences passées afin d'en tirer des leçons pour la communauté de la conservation dans son ensemble.

Les priorités et objectifs du CEPF sont globalement bien alignés avec ceux de l'aide publique au développement française, et notamment ses priorités géographiques, même si son mandat l'appelle à travailler bien au-delà des zones prioritaires françaises, et si sa stratégie d'intervention par *hotspot* exclut de larges zones de l'espace francophone.

Alignement des stratégies d'interventions

Le Cigid du 18 mai 2005 a validé les orientations des sept stratégies sectorielles pluriannuelles de référence, dont la protection de l'environnement et de la biodiversité. Le Cigid de juillet 2013 souligne « *les liens étroits entre développement et biodiversité* », élément repris dans le Cadre d'intervention stratégique Biodiversité, notamment dans son objectif 2 : *Intégrer la conservation des écosystèmes dans les politiques de développement, dans toutes leurs dimensions sectorielles.*

Les visites de terrain et les entretiens réalisés suggèrent que l'intégration des problématiques développementales est de plus en plus présente dans les projets financés par le CEPF. Les profils d'écosystèmes eux-mêmes incluent désormais une analyse des contextes socioéconomiques des *hotspots* concernés, ce qui n'était pas le cas des premiers profils d'écosystèmes en 2001-2002. Les programmes de petites subventions, initiés par le programme Node de CI² à Madagascar et mis en œuvre notamment par les RIT au Cambodge et dans la Caraïbes depuis 2009-2010, sont généralement très orientés développement, l'aspect conservation venant comme une condition d'appui par le programme aux communautés locales. L'intégration des priorités et enjeux de développement locaux est analysée dans la section 4.1.2, mais nous pouvons déjà noter que l'approche du CEPF, et de CI de manière plus générale, a visiblement évolué au cours des dernières années pour mieux intégrer les relations homme-environnement et les aspects d'amélioration des conditions de vie.

Priorités géographiques

Jusqu'à la réunion du Cigid, du 31 juillet 2013, la coopération française se concentrait sur la Zone de solidarité prioritaire (ZSP) telle que mise à jour par le Cigid du 20 juillet 2004³. Désormais, le Cigid de juillet 2013 a décidé que : « *la France concentrera ses subventions sur un nombre*

² Le programme Node est un programme de petites subventions conçu et mis en œuvre par CI. Ce programme a bénéficié d'un grand soutien du CEPF (CEPF1 et CEPF2), mais également d'autres bailleurs tels que la *Gordon & Betty Moore Foundation*, la *DELL Foundation* et huit autres sources de financement direct ou indirect, notamment le FFEM.

³ <http://www.senat.fr/rap/a09-102-3/a09-102-38.html>

limité de pays pauvres prioritaires » (République française, Premier ministre, 2013), à savoir :

- priorité à l'Afrique et à la Méditerranée (85 % de l'effort financier de l'État) ;
- les pays d'Afrique subsaharienne demeurent la priorité de la France (pays pauvres prioritaires : Bénin - Burkina Faso - Burundi - Djibouti - Comores - Ghana - Guinée - Madagascar - Mali - Mauritanie - Niger - République centrafricaine - République démocratique du Congo - Tchad - Togo - Sénégal) ;
- les voisins du Sud et de l'Est de la Méditerranée, doivent bénéficier de la solidarité de la France. Les interventions s'inscriront dans une logique euro-méditerranéenne d'intégration régionale ;

• les pays en crise et en sortie de crise ou en situation de fragilité, qui ne font pas partie des pays pauvres prioritaires, bénéficieront d'une attention particulière, notamment Haïti ;

• dans le reste du monde, notamment les pays d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes, majoritairement des pays à revenu intermédiaire à croissance rapide ou émergents, la France a pour objectif de rechercher des solutions partagées à des défis communs.

Le tableau 2 permet de vérifier la couverture géographique du CEPF par rapport aux priorités de la France avant (ZSP) et après le Cicid de juillet 2013, bien que l'évaluation se concentre sur la période 2008-2012.

Tableau 2. Couverture des priorités géographiques de la France par le CEPF

Régions prioritaires françaises Cicid juillet 2013 et ZSP*	Hotspot correspondant En gras les pays et hotspots ayant fait l'objet de missions terrain au cours de cette évaluation
Bénin, Togo, Ghana, Guinée, Bénin, Cameroun, Côte-d'Ivoire, Sierra Leone , Guinée, Ghana, Libéria , Nigeria, Togo, Guinée équatoriale, Sao-Tomé et Príncipe	Forêts guinéennes d'Afrique de l'Ouest
Comores, Madagascar Comores, Madagascar	Madagascar et îles de l'océan Indien
Burundi - Rép. démocratique du Congo, Yémen, Rép. Démocratique du Congo, Érythrée, Éthiopie, Ouganda, Rwanda, Burundi, Zimbabwe, Kenya, Soudan	Montagnes d'Afrique orientale et d'Arabie
Voisins du Sud et de l'Est de la Méditerranée Afrique du Nord : Algérie, Maroc, Tunisie Moyen-Orient : Liban, Territoires palestiniens Cap-Vert	Méditerranée
Haïti Cuba, Haïti , République dominicaine , Suriname	Caraïbe
Cambodge , Laos, Vietnam	Indo-Birman
Vanuatu	Iles de Mélanésie orientale
Mozambique	Maputaland-Pondoland-Albany ; Forêts côtières d'Afrique de l'Est
Kenya, Tanzanie	Forêts côtières d'Afrique de l'Est, Montagnes d'Afrique orientale et d'Arabie

...

...

Régions prioritaires françaises Cicid juillet 2013 et ZSP*	Hotspot correspondant En gras les pays et hotspots ayant fait l'objet de missions terrain au cours de cette évaluation
Afrique du Sud	Région du Cap Floristique, Maputaland-Pondoland-Albany, Succulent Karoo
Namibie	Succulent Karoo
Burkina Faso - Djibouti - Mali - Mauritanie - Niger - République centrafricaine - Tchad - Sénégal Gabon, Gambie, Guinée-Bissau, Congo-Brazzaville, République Centrafricaine Burkina-Faso, Mali, Mauritanie, Sénégal, Niger, Tchad Djibouti Angola	Non couverts par le CEPF car n'ayant pas de <i>hotspot</i> de biodiversité sur leur territoire

Note * : en bleu.

Source : *Compilation Baastel*.

Avec la révision de la zone d'intervention prioritaire de la France en juillet 2013, mais aussi avec le lancement des investissements dans le *hotspot* Méditerranée, le nombre de pays prioritaires non couverts par le CEPF s'est réduit. Comme le montre le tableau 2, ce sont principalement les pays pauvres prioritaires de la zone sahélienne qui ne sont aujourd'hui pas couverts par le CEPF, car aucun *hotspot* de biodiversité, selon la définition de CI⁴, n'existe sur cette région : Burkina Faso - Djibouti - Mali - Mauritanie - Niger - République centrafricaine - Tchad - Sénégal. Pour les autres régions, les investissements CEPF sont en cours/ en fin (Méditerranée, Caraïbe, Montagnes d'Afrique de l'Est) ou de nouveaux profils d'écosystèmes sont en développement (Afrique de l'Ouest, Madagascar).

Il convient cependant de noter que si les *hotspots* couvrent des zones très larges, les zones d'intervention définies dans les profils d'écosystèmes sont beaucoup plus réduites. Lors de la réalisation des profils, les parties prenantes inventorient les zones clés de biodiversité et priorisent certaines de ces zones pour les interventions à financer. Ensuite, selon les projets proposés par la société civile dans ces zones prioritaires, on aboutit à une série d'interventions très localisées, et donc pas nécessairement dans les zones précises d'intervention de l'AFD. Cela n'est toutefois pas forcément un handicap et peut aussi être considéré comme un facteur de complémentarité géographique au sein des zones prioritaires françaises. C'est pourquoi il convient, tant pour l'AFD que pour les autres bailleurs du CEPF, de s'intéresser de près à la définition des zones clés de biodiversité prioritaires au moment de la réalisation des profils afin d'assurer la complémentarité et de promouvoir des synergies entre les initiatives des bailleurs et les interventions du CEPF.

⁴ Critères d'espèces endémiques et d'espèces en danger d'extinction.

Encadré 3. Les zones clés de biodiversité

Selon la définition de l'UICN, les zones clés de biodiversité constituent les sites les plus importants pour la préservation de la biodiversité mondiale. Ces sites d'importance mondiale permettent de préserver la nature au moyen de zones protégées et de mécanismes de gouvernance. Ils sont identifiés et classés à l'échelle nationale selon des critères simples et standards pour déterminer leur importance dans le maintien des populations. En tant qu'éléments de base de l'approche des écosystèmes et du maintien de réseaux écologiques efficaces, les zones clés de la biodiversité sont le point de départ des plans de conservation au niveau territorial.

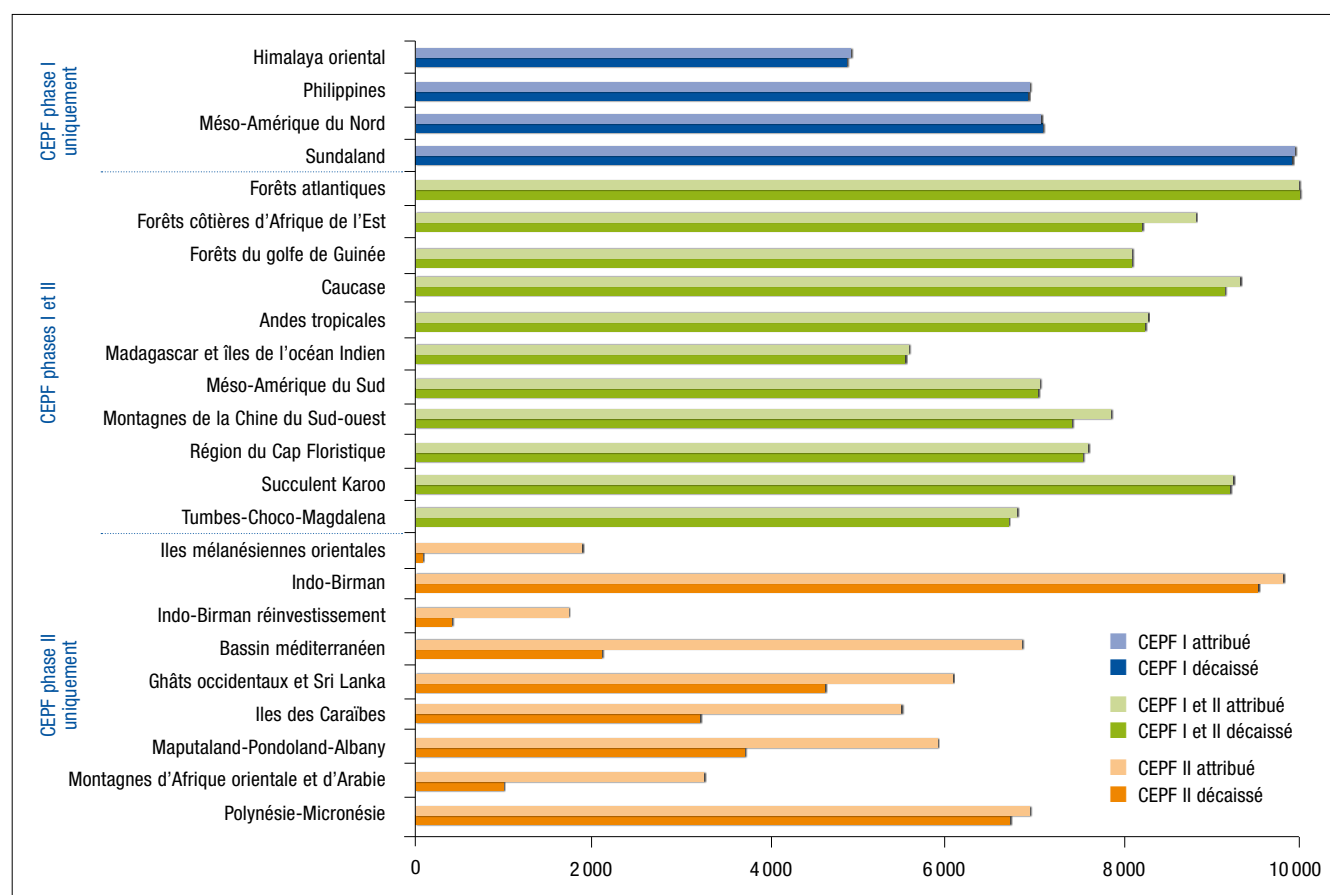
Dans le Programme CEPF, elles sont présentes dans les *hotspots* de biodiversité et sont répertoriées puis priorisées pour la définition des interventions, pendant la phase de formulation des profils d'écosystèmes.

Source : http://www.iucn.org/fr/propos/union/secretariat/bureaux/iucnmed/programme_uicn_med/especes/zones_cles_pour_la_biodiversite/

Les régions prioritaires françaises ne représentent qu'une petite partie de l'ensemble des zones d'intervention du CEPF, qui a une stratégie globale beaucoup plus large. Les *hotspots* de biodiversité sont à la base de la stratégie d'intervention

du CEPF, ce qui résulte en un total de 35 *hotspots* dans lesquels le programme peut potentiellement intervenir. À ce jour, des investissements ont eu lieu dans 21 d'entre eux (graphique 1).

Graphique 1. Montant de subventions accordées et décaissées dans chaque *hotspot* en milliers d'USD (de 2001 à septembre 2013)



Source : Documentation CEPF. Compilation Baastel.

Il apparaît que la couverture des zones prioritaires françaises par le CEPF est plutôt en amélioration, notamment dans l'espace francophone (Méditerranée, Polynésie, Haïti) et les pays de la péninsule indochinoise (voir l'encadré 4 pour le cas spécifique de la Nouvelle-Calédonie). Ni la région sahélienne, ni le bassin du Congo, n'appartiennent à des *hotspots* et ne font donc partie des zones d'intervention du CEPF, mais c'est un choix initial du fonds de se concentrer uniquement sur les *hotspots* de biodiversité. En contribuant au CEPF, la France accepte donc cette stratégie globale et sa cohérence scientifique, plus large géographiquement que ses seules priorités géographiques (le CEPF est un partenariat multibailleurs global), tout en travaillant à orienter les investissements selon les priorités françaises autant que possible, et en appelant à mobiliser d'autres fonds pour les zones non couvertes.

Encadré 4. Outre-mer français : le cas spécifique du *hotspot* de Nouvelle-Calédonie

En Nouvelle-Calédonie, un travail initial de capitalisation des données existantes a été coordonné par CI au cours des années 2000, avec constitution d'un groupe de travail spécifique. En 2009, alors que l'AFD débutait sa contribution au CEPF, l'agence AFD de Nouméa a invité CI à continuer son travail sur l'identification des zones clés de biodiversité en développant un profil d'écosystème complet qui permettrait d'établir également une stratégie d'investissement.

Le financement du *hotspot* Nouvelle-Calédonie par le CEPF, malgré le souhait initial de l'AFD, n'a pas été possible. En effet, les règles de la Banque mondiale et du FEM, qui sont des bailleurs du CEPF, interdisent le financement de pays de l'OCDE. Si le CEPF a accepté de contribuer au *hotspot* Polynésie-Micronésie, incluant la Polynésie française, du fait de sa dimension régionale, la Nouvelle-Calédonie est un cas différent car elle constitue un *hotspot* en elle-même, et un territoire entièrement français. Le cas des îles de l'océan Indien et des Caraïbes est encore différent à ce titre (les territoires concernés sont des départements français).

De fait, l'AFD a donc contribué directement au financement de ce profil, aux côtés de CI (fonds propres), la fondation d'entreprise de Veolia et l'Assemblée de la province Nord. L'approche profil a permis d'impliquer fortement les trois provinces (collectivités territoriales), qui ont joué un rôle important pour outrepasser certaines réticences.

Le profil est tombé à point nommé avec le lancement de l'initiative Best de l'UE, qui vise à soutenir la conservation dans les territoires ultra-marins européens. Une enveloppe de 500 000 EUR a ainsi été obtenue en 2011 (sur un budget total Best de 2 M EUR pour l'ensemble des territoires ultramarins européens, soit 25 % du budget pour la seule Nouvelle-Calédonie) pour la mise en œuvre des premières actions identifiées comme prioritaires. Cette expérience a contribué à inciter le programme Best à faire de l'outil 'profil d'écosystème' un préalable aux interventions financées dans les territoires ultramarins européens, preuve de la pertinence de cet outil et de sa capitalisation au sein des politiques publiques européennes. En Nouvelle-Calédonie, l'approche profil aurait également poussé les scientifiques à se positionner plus sur une recherche appliquée et à travailler avec les collectivités.

Source : http://www.iucn.org/fr/propos/union/secretariat/bureaux/iucnmed/programme_uicn_med/especes/zones_cles_pour_la_biodiversite/

4.1.2. Pertinence des interventions financées par le CEPF avec les enjeux et priorités de développement locaux

Q2. Dans quelle mesure les interventions financées par le CEPF sont-elles pertinentes avec les priorités et les enjeux locaux de développement et quel est le degré d'implication des acteurs locaux et des bénéficiaires finaux dans les interventions financées ? (*pertinence*)

Conclusion C2

Les interventions financées par le CEPF sont globalement pertinentes au regard des enjeux locaux de développement, qui sont de plus en plus intégrés dès la réalisation des profils d'écosystèmes. Cela étant, des améliorations pour mieux répondre encore à ces enjeux sont souhaitables, en particulier pour monter le niveau d'implication des acteurs locaux (ONG locales, mais aussi université et secteur privé) par rapport aux acteurs internationaux, qui restent les principaux bénéficiaires des subventions.

Les interventions financées par le CEPF sont bien alignées avec les priorités et les enjeux locaux de développement dans les pays d'intervention, même si des améliorations peuvent être parfois recommandées dans certains pays et pour certains projets, au niveau local.

Les priorités et enjeux locaux de développement sont généralement définis dans les stratégies de réduction de la pauvreté et autres stratégies de développement des pays dans lesquels intervient le CEPF. On retrouve souvent les mêmes thématiques : analyse de la situation du pays (pauvreté, accès à l'eau, à l'éducation, à la santé, manque d'infrastructures, faible productivité agricole, manque d'industries, etc.) et propositions de développement par secteur.

Les profils d'écosystèmes revus, en particulier les plus récents (Caraïbe, janvier 2010, Indo-Burma, *update* 2012, Méditerranée, juillet 2010), proposent une analyse du contexte socioéconomique, institutionnel et politique des zones d'intervention, ce qui doit permettre de tenir compte de ce contexte dans la définition des priorités d'intervention. Le profil d'écosystème du *hotspot* Caraïbe contient par exemple une section spécifique sur les liens entre environnement et réduction de la pauvreté, incluant une analyse des services écosystémiques et une analyse sur la manière dont la dégradation de l'environnement affecte la pauvreté.

Cela étant, les documents du CEPF comportent généralement peu de références aux enjeux de développement

locaux, même si le cadre stratégique 2008-2012 du CEPF mentionne que les effets globaux attendus du programme viendront de la participation accrue et de la capacité des groupes de la société civile locale et nationale à gérer et mettre en œuvre des initiatives de conservation qui intégreront la conservation de la biodiversité dans la planification du développement local et l'aménagement du territoire.

L'intégration de plus en plus fréquente, comme mentionné précédemment, des problématiques de développement dans les projets financés par le CEPF, laisse entendre que les priorités et enjeux de développement locaux sont mieux pris en compte que par le passé.

C'est le cas notamment à Madagascar, où l'association *L'Homme est l'environnement* vise la conservation de la biodiversité à travers le développement humain. C'est pourquoi son programme se découpe en trois pôles : le pôle environnement (préservation de la forêt et de la biodiversité), le pôle économique (développement d'activités génératrices de revenu : huiles essentielles, artisanat, etc.) et le pôle social (centres de santé, formation des jeunes, etc.). Le financement du CEPF a couvert ces trois pôles. De même, l'essence même du programme Node de CI est d'intervenir au plus près des besoins des populations locales, à travers des organisations nationales bien établies, en développant des activités rémunératrices nouvelles en contrepartie d'une participation effective à la protection de la biodiversité.

En Sierra Leone et au Libéria (*hotspot* des forêts guinéennes d'Afrique de l'Ouest), cette prise en compte semble avoir été plus tardive et les enjeux développement/conservation parfois conflictuels. En effet, bien que les interventions du CEPF sont généralement cohérentes avec les priorités de développement des populations telles que résumées dans les Stratégies nationales de réduction de la pauvreté, élaborées à partir d'un processus participatif (les principales priorités mentionnées ont trait au développement des réseaux routiers, au développement agricole (intrants, infrastructures de stockage), à l'accès à l'eau potable et l'électricité, à la qualité de l'éducation et des systèmes de santé), certains bénéficiaires des projets rencontrés lors des visites de terrain ont laissé entendre que la conservation de la biodiversité, qui implique notamment l'arrêt des coupes de bois, des activités minières et agricoles, de la chasse dans les zones de protection, ont entraîné des chutes de revenus. Les conflits

homme-faune sauvage (destruction des récoltes) sont également évoqués comme une conséquence de l'arrêt de la chasse. Ces populations, en particulier à Gola et au lac Piso, font remarquer qu'elles ne tirent pas d'avantages, pour le moment, des actions de conservation mises en place, même si elles espèrent en tirer bénéfice à terme, notamment grâce par exemple au développement touristique ou à l'augmentation des stocks de poissons suite à l'extension des mangroves au lac Piso. Dans ces zones, des actions de suivi et compensation sont en cours de lancement (activités génératrices de revenu, développement agricole, écotourisme), mais sans soutien financier du CEPF. En revanche, les communautés de l'île de Tiwai, qui bénéficient d'interventions depuis 2001 sur un périmètre relativement restreint, ont exprimé leur grande satisfaction de voir leur île aujourd'hui préservée, et espèrent tirer de plus en plus d'avantages de cette préservation, notamment à travers l'écotourisme.

Photo 1. Mangrove au lac Piso, Libéria (décembre 2013)



Crédit photo : Olivier Beucher.

Dans les Caraïbes, le profil et l'action du CEPF sont pleinement cohérents avec les priorités nationales, mais des demandes d'améliorations ont été exprimées par les ONG pour mieux intégrer l'aspect biodiversité marine. L'évaluation à mi-parcours du programme d'intervention (Canari, 2013) révèle aussi une plainte sur le fait que les priorités du CEPF seraient parfois en décalage avec le contexte politique des pays, dans ce cas la République dominicaine. Il y aurait plusieurs aires protégées en République dominicaine qui ne correspondraient pas au ciblage du CEPF, laissant la place à des améliorations pour le futur.

Globalement, la multiplication des programmes de petites subventions à travers les RIT est un facteur important pour la prise en compte des enjeux de développement locaux, les petites ONG locales étant bien souvent très sensibles et engagées sur ces aspects.

L'intégration des aspects développementaux est donc une réalité dans nombre d'interventions du CEPF, notamment dans les *hotspots* d'intervention récents (Caraïbes, Indo-Birman) et dans les *hotspots* où des programmes de petites subventions ont été mis en œuvre. Cela dit, pour certaines interventions, des regrets sont exprimés par les populations locales de voir la conservation réduire leurs sources de revenus sans véritables alternatives proposées. Des améliorations sont donc souhaitables dans un certain nombre de cas, afin de mieux prendre en compte les besoins de développement des populations locales. Le changement de stratégie et de vision engagé par CI à partir de 2008-2009⁵ influe certainement une évolution vers une meilleure prise en compte des enjeux de développement, de même que la mise en place désormais systématique de RIT et leurs programmes de petites subventions. Le financement de projets portés par des ONG de développement (comme c'est le cas par exemple en Haïti avec la subvention accordée à AVSF) est également à promouvoir.

Recommandation intermédiaire 2. CEPF et AFD : continuer à promouvoir le CEPF auprès des ONG de développement, comme cela a été fait par exemple en France (intervention du CEPF auprès de Coordination Sud⁶). La mise en place de partenariats entre ONG de conservation et ONG de développement serait aussi à explorer plus systématiquement.

Les acteurs locaux (ONG nationales et locales) participent à la mise en œuvre des interventions financées, mais des efforts accrus sont à fournir pour augmenter leur part en même temps que se développent leurs capacités.

De nombreuses références aux acteurs locaux sont présentes dans les profils d'écosystèmes, même si cela est variable d'un profil à l'autre. En 2001, le profil d'écosystème de Madagascar mentionnait par exemple que « *la plupart des efforts de préservation de la biodiversité sont actuellement appliqués par des organisations étrangères et le CEPF a pour objectif de construire des capacités locales pour assumer une grande partie de ce rôle et pour que les groupes de la société civile prennent les rênes de ces efforts de préservation* » (CEPF, 2001). Pour le *hotspot* des forêts guinéennes d'Afrique de l'Ouest, le profil d'écosystème de

2001 fournit une liste des agences gouvernementales en charge de la protection de l'environnement et des ressources naturelles pour chaque pays. Un court texte sur les ONG y est également introduit, mais avec peu d'exemples, ainsi qu'une liste d'universités et centres de recherche locaux.

Le cadre stratégique du CEPF3 en cours de développement mentionne clairement que l'un des objectifs du CEPF est d'interagir davantage avec le secteur privé et les gouvernements nationaux afin d'améliorer l'appropriation locale de la conservation, à commencer par le processus d'élaboration des profils d'écosystèmes (CEPF, 2013b).

Cependant, la mention des acteurs locaux dans les documents stratégiques n'est pas une assurance de leur participation réelle à la mise en œuvre des interventions. Historiquement, depuis la création du CEPF en 2001, les grandes ONG internationales de conservation, incluant Conservation international, sont les grandes bénéficiaires du CEPF (53 % du total des subventions allouées, tel que détaillé en section 4.2.2). Deux controverses apparaissent donc :

- le positionnement de CI en amont et en aval de la distribution des subventions reste une question délicate pour

⁵ CI a modifié sa vision, sa mission et sa stratégie en 2009-2010, reconnaissant l'importance de la nature et de l'environnement pour le bien-être humain, et concentrant désormais ses interventions sur six initiatives globales, à savoir : le changement climatique, la sécurité alimentaire, l'accès à l'eau, la santé humaine, les services culturels, et la protection de la biodiversité (http://www.conservation.org/about/mission_strategy/Pages/mission.aspx).

⁶ Présentation de Pierre Carret au Groupe environnement et changement climatique de Coordination Sud à Paris en 2011. Neuf ONG étaient représentées - y compris AVSF (ce qui conduisit à leur projet en Haïti), GRET, WWF France.

nombre d'ONG et de bailleurs. L'analyse des subventions démontre pourtant une décroissance substantielle de la part de CI dans les subventions attribuées (de 27 à 10 % entre les phases 1 et 2 du CEPF), comme le montre le tableau 3. Malgré cette tendance à la baisse, du fait de son positionnement, CI conserve une influence très forte sur les programmes, influence qui, pour certains, doit être atténuée autant que possible ;

• la proportion des subventions qui va réellement aux ONG locales, et non aux acteurs internationaux, est un indicateur du niveau d'implication des acteurs locaux. À ce jour, environ 50 % des subventions ont été attribuées à des acteurs locaux globalement, mais avec de fortes disparités d'un *hotspot* à l'autre, comme cela est analysé en section 4.2.2. Certains regrettent que cette proportion ne soit pas plus élevée, et surtout qu'elle n'ait pas évolué entre le CEPF1 et le CEPF2.

Tableau 3. Fonds du CEPF versés à CI pour les subventions et pour les profils d'écosystème

	Phase 1 Subventions		Phase 2 Subventions	
	Montant	2010	Montant	%
CI	27 089 652	27	6 123 958	10
Non CI	71 884 160	73	56 340 743	90
Total	98 973 812	100	62 464 701	100

	Phase 1 Profils d'écosystème		Phase 2 Profils d'écosystème	
	Montant	2010	Montant	%
CI	5 409 562	81	925 524	36
Non CI	1 304 456	19	1 616 176	64
Total	6 714 018	100	2 541 699	100

Source : Compilation Baastel à partir des données du CEPF.

La participation des acteurs locaux est donc assez variable d'un *hotspot* à l'autre, et se concentre sur le secteur associatif. Le secteur universitaire et le secteur privé sont à ce jour très peu présents, voire totalement absents dans certains *hotspots*, dans la mise en œuvre des interventions financées. Il existe un réel potentiel d'amélioration à ce niveau. De manière plus générale, la cohérence des interventions du CEPF au regard des priorités et enjeux locaux de développement sera d'autant plus forte qu'une société civile locale solide et organisée en matière de conservation est développée et soutenue, objectif que le CEPF devra relever de manière plus visible dans les années à venir afin d'atteindre ses objectifs de développement des capacités ainsi que de prise en charge locale, et de plus en plus autonome, des questions de biodiversité.

Les visites terrain révèlent que les bénéficiaires finaux sont effectivement parties prenantes de la mise en œuvre des interventions financées.

Par bénéficiaires finaux, on considère ici les communautés locales et les populations qui bénéficient, en définitive, des interventions. Les visites de terrain ont révélé une forte implication des communautés locales dans un grand nombre de projets. Ceci est notamment vrai à Madagascar, où les projets de conservation visités s'appuient véritablement sur les communautés locales, et généralement soutiennent des activités de développement économique (intensification de la production agricole, pisciculture, artisanat, écotourisme) en contrepartie d'actions de conservation : plans de gestion, organisations de patrouilles hebdomadaires, suivi écologique, etc.

En Afrique de l'Ouest, la situation est plus complexe car les actions de protection ont dans un premier temps souvent été imposées, même si de réels efforts d'implication des bénéficiaires ont été faits.

Au Cambodge, l'implication des bénéficiaires finaux dans la mise en œuvre des interventions a été forte, voire très forte. Dans le village de Koh Pdao par exemple (province de Kratie), 114 foyers (70 %) sur 165 se sont engagés dans un projet de pêche communautaire et 46 foyers (28 %) dans des activités écotouristiques. Ces deux initiatives soutenues par le CEPF, et toujours en activité après la fin du financement.

Dans la zone Caraïbe, la mission terrain a permis de constater la forte implication des acteurs locaux dans la mise en œuvre des projets sur le terrain, et confirme également que les bénéficiaires finaux sont parties prenantes de la mise en œuvre des interventions financées. À travers les subventions de grande taille en Haïti et en République dominicaine, l'emphasis est mise sur le développement d'alternatives pour et avec les populations locales, dans le but d'améliorer leurs conditions de vie et de réduire la pression sur les ressources en biodiversité.

Tout ceci confirme l'implication forte (et quasi systématique dans les *hotspots* visités) des bénéficiaires finaux dans la mise en œuvre des interventions financées, ce qui permet là encore d'assurer la cohérence de ces interventions avec les enjeux et priorités de développement au niveau local.

Recommandation intermédiaire 3. CEPF : travailler à l'amélioration de l'implication des acteurs locaux. Ceci passe notamment par des soutiens de long terme permettant un développement des capacités planifié et durable de ces acteurs, par l'octroi de subventions plus conséquentes pour les acteurs locaux au fur et à mesure que leurs capacités s'accroissent, et par une coopération plus étroite avec les secteurs privé et universitaire.

4.2. Valeur ajoutée du CEPF

Q1. Par rapport au corpus des programmes et des fonds multipays au bénéfice de la conservation d'une part, par rapport aux interventions directes de l'AFD (approche projet au bénéfice de la conservation) d'autre part, quelle a été la valeur ajoutée de la contribution française au CEPF ? (*efficacité, efficience*)

Conclusion C3

L'analyse réalisée dans cette section sur la valeur ajoutée du CEPF permet de formuler les conclusions suivantes :

- les cibles visées par le CEPF sont bien différentes et complémentaires de celles des instruments classiques de l'AFD. L'approche par *hotspot* en particulier est un élément spécifique du CEPF qui permet une action ciblée sur les zones de haute endémie et menacées d'extinction, approche de pure conservation très différente des objectifs des autres outils de l'AFD. Les interventions du CEPF apportent également une valeur ajoutée spécifique dans le paysage des programmes et fonds multipays œuvrant dans le domaine de la conservation ;
- il est indéniable que le CEPF obtient effectivement des résultats (extrants et effets) conformes aux objectifs qui lui ont été fixés, bien que plus de résultats en termes de renforcement des capacités des ONG locales et d'amélioration des conditions de vie soient souhaitables. En revanche, le dispositif de suivi-évaluation de ces résultats, en particulier sur le plan du développement des capacités et du développement socioéconomique, gagnerait grandement à être davantage systématisé, car la tendance des projets est à présenter les progrès en termes d'activités réalisées plutôt que de résultats développementaux. L'utilisation désormais systématique du *Civil Society Tracking Tool*, outil innovant mis en place par le CEPF pour analyser les capacités des ONG bénéficiaires, est à ce titre encourageante ;
- les opérations appuyées par le CEPF sont organisées et mises en œuvre de manière relativement efficiente, et en particulier lorsqu'on les compare à celles appuyées par d'autres fonds globaux. En effet, le temps de mise en place des opérations est raisonnable, le coût de la réalisation des profils d'écosystèmes, bien que significatif, est perçu comme un investissement de conservation utile bien au-delà du seul CEPF, et les coûts de gestion du CEPF sont similaires à ceux du programme PPI du FFEM⁷ et très inférieurs à ceux du PMF du FEM⁸. On peut cependant regretter le fait que les montants totaux de financements accordés à des ONG locales ne représentent pas plus de la moitié des financements CEPF, du fait de certains obstacles mentionnés dans cette section, et l'absence d'évolution marquée en la matière ;
- en termes de gouvernance, le système mis en place par le CEPF est clair, transparent et efficient, et surtout, a évolué positivement aux cours des dernières années, que ce soit en ce qui concerne le rôle de CI dans le système, ou la mise en place des RIT. Des ajustements sont toujours à faire afin de prendre en compte les retours d'expériences, mais le niveau de satisfaction des bénéficiaires de subventions est généralement élevé. En revanche, si le changement d'échelle du CEPF est réalisé tel que souhaité par le CEPF3, des ajustements plus importants seront certainement à prévoir, notamment au niveau du conseil des bailleurs, qui fonctionne très bien aujourd'hui avec un groupe limité de bailleurs aux visions et intérêts similaires, mais qui pourrait devoir adopter un autre mode de fonctionnement avec l'entrée éventuelle d'autres bailleurs.

⁷ Programme des petites initiatives du FFEM.

⁸ Programme de microfinancement FEM.

- les quelques exemples identifiés lors des missions de terrain dans quatre *hotspots* démontrent que les interventions du CEPF ont des impacts en termes de biodiversité, d'amélioration des conditions de vie et de renforcement des synergies entre les actions de conservation et celles de développement. Cependant, il est très difficile d'apprécier l'efficacité et l'efficience du CEPF en la matière à partir de quelques exemples, et il est donc important que le CEPF dispose d'un système de suivi, avec une composante participative, permettant de mesurer l'obtention d'impacts de long-terme grâce aux financements délivrés (incluant une pondération de la part financée par le CEPF par rapport au budget total d'un programme multibailleurs, le cas échéant) :

- les missions de terrain ont permis de noter que les activités des ONG soutenues par le CEPF sont généralement amenées à se poursuivre sur le long terme. Le CEPF a également largement promu le développement d'interrelations plus fortes entre les acteurs clés dans le domaine de la conservation ainsi que la mise en réseau. Par ailleurs, il est clair que l'approche CEPF d'implication des populations locales dans l'identification des besoins et la mise en œuvre des interventions est un dénominateur commun aux différentes interventions revues dans le cadre des missions. Les interventions du CEPF, y compris le processus de réalisation des profils d'écosystèmes, contribuent donc à l'amélioration de l'implication de la société civile locale dans les actions de conservation de manière durable ;

- l'approche et les données scientifiques ont contribué à une prise de décision éclairée dans le cadre de la priorisation des actions éligibles au CEPF et ont influencé les stratégies publiques régionales et nationales, pour toutes les catégories d'acteurs.

Sur la base de ces conclusions, on peut donc affirmer que, par rapport au corpus des programmes et des fonds multi-pays au bénéfice de la conservation, d'une part, et par rapport aux interventions directes de l'AFD, d'autre part, le CEPF, et donc la contribution française au CEPF, apportent une valeur ajoutée réelle et reconnue. Le CEPF occupe une place unique dans ce paysage et est devenu un acteur prépondérant du financement de la biodiversité, apprécié pour son mode de fonctionnement et sa forte orientation biodiversité, sur des bases scientifiques.

4.2.1. Pertinence des cibles visées par le CEPF

Le CEPF vise des cibles différentes et complémentaires à celles visées par les autres outils de l'AFD.

Comparaison des cibles visées par le CEPF et par les outils disponibles à l'AFD pour financer la conservation

CEPF

La période de la seconde reconstitution du Fonds en 2007-2008 faisait suite à la réalisation d'une évaluation indépendante réalisée en 2006, qui elle-même avait alimenté la définition d'un cadre stratégique d'intervention du Fonds CEPF pour la période 2008-2012. Ce cadre stratégique était basé sur quatre composantes principales interdépendantes, à savoir :

- (i) le renforcement de la protection et de la gestion de la biodiversité d'importance mondiale ;
- (ii) le développement des capacités d'intégration locales et nationales de la conservation de la biodiversité dans le développement et l'aménagement du territoire ;
- (iii) un suivi efficace et le partage des connaissances ;
- (iv) le développement d'une approche *via* des « profils d'écosystème ».

Le cadre stratégique d'intervention 2008-2012 (CEPF, 2007b) définissait également des cibles à atteindre, dont :

- au moins 14 écosystèmes critiques/*hotspots* bénéficiant de programmes d'investissement actifs et impliquant la société civile dans les actions de conservation ;
- au moins 600 acteurs de la société civile, incluant les ONG et le secteur privé, participent activement aux programmes de conservation guidés par les profils d'écosystèmes définis par le CEPF ;
- vingt millions d'hectares d'espace clé pour la biodiversité bénéficient d'une protection et d'une gestion renforcées, incluant au moins huit millions d'hectares de nouvelles aires protégées ;
- un million d'hectares en zones de production sont gérés de manière à conserver la biodiversité ou à assurer sa mise en valeur durable.

Fisong

La Fisong vise principalement trois objectifs⁹ :

- mieux prendre en compte les spécificités opérationnelles des ONG ;
 - solliciter leur capacité d'innovation sur le terrain dans le cadre des priorités sectorielles de l'AFD ;
 - promouvoir le dialogue sectoriel et créer des synergies entre l'Agence et les organisations de solidarité internationale sur des secteurs et des géographies d'intérêt commun.
- En termes collaboratifs entre l'AFD et les ONG, la Fisong ambitionne de :
- promouvoir le dialogue sectoriel entre les deux organisations ;
 - favoriser une capitalisation mutuelle sur des thèmes d'intérêt commun ;
 - créer des synergies pour améliorer la coordination des politiques publiques avec les initiatives de la coopération non gouvernementale ;

- renforcer le partenariat avec les ONG comme vecteurs d'aide adaptés à des situations d'absence ou de défaillance des maîtrises d'ouvrages publiques : États « fragiles », politiques sectorielles déficientes, absence de maîtrises d'ouvrages nationales ou régionales ;
- utiliser la capacité de réactivité et le réseau de partenaires locaux des ONG pour répondre à des situations d'urgence.

La Fisong se concentre sur des projets en Afrique subsaharienne visant à renforcer le lien conservation/développement, traitant de la question de la gestion participative/communautaire et présentant un dispositif de suivi des indicateurs. Ce dispositif propose deux appels à projet par an, pour un budget de 2,5 M EUR chacun. Les thèmes de l'appel à projet changent à chaque fois, et sont décidés en concertation avec Coordination Sud, la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale. Il faut noter que le thème de la conservation de la biodiversité est peu couvert par les ONG membres de Coordination Sud, ce qui ne favorise pas la mise en avant de cette thématique. Malgré cela, une Fisong biodiversité a été mise en place en 2012. Sur quarante propositions reçues, seules trois ont été sélectionnées :

- un projet Noé Conservation au Niger ;
- un projet conjoint Gret/WCS Madagascar Aires marines (Nosy Be) ;
- un projet de la Fondation IGF (*Fondation Internationale pour la Gestion de la Faune*) en Tanzanie (corridor entre deux aires protégées), projet plus scientifique (conservation pure).

Le dispositif Fisong organise deux réunions à l'AFD avant chaque appel à proposition de manière à échanger sur les termes de référence avec les ONG. Ce processus participatif a des avantages, mais favorise inéluctablement les ONG ayant un pied à terre à Paris ou en France. Aucun lien avec les activités du CEPF n'a été évoqué lors de l'appel à proposition Fisong/biodiversité (pas d'exigence ou recom-

⁹ <http://www.afd.fr/home/AFD/nospartenaires/ONG/collaborations/FISONG>

mandation en ce sens). Il s'agit d'un dispositif de taille modeste (environ six projets par an, pour environ 5 M EUR) et à thématique tournante, donc sans stabilité de l'investissement dans le domaine de la conservation.

Programme FFEM

Créé en 2006, le PPI a pour finalité globale de soutenir les organisations de la société civile des pays africains actives dans la protection de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique, à travers le financement de projets de petite taille¹⁰ (subventions maximales de 50 000 EUR, moyenne de 34 000 EUR, sur deux ans).

Le programme PPI a pour objectif d'aider la société civile à :

- réaliser des projets de terrain en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale et à Madagascar,
- renforcer ses compétences techniques, d'instruction, de gestion et de suivi de projets,
- renforcer un réseau de suivi de petits projets en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale,
- renforcer sa capacité d'influence sur les choix environnementaux des pays concernés,
- partager et faire connaître ses expériences et ses succès.

Le PPI ne se concentre pas uniquement sur des projets de conservation de la biodiversité, mais cette thématique représente 54 % du montant total des subventions allouées. En 2012, le PPI avait financé depuis sa création plus de cent projets dans 25 pays, pour un montant total de 5,1 M EUR, touchant 40 000 bénéficiaires directs (UICN-FFEM, 2012). Les thématiques du PPI sont :

- la conservation des espèces menacées,
- la conservation des écosystèmes et la création d'aires protégées,
- la valorisation durable des ressources naturelles et foresterie communautaire,
- la résolution des conflits homme-animaux,

- l'écotourisme,
- l'éducation environnementale,
- la lutte contre le changement climatique.

FSP

Le FSP était un outil majeur de financement des actions de coopération du MAE dans le cadre de la politique française d'aide au développement. Il a financé de nombreux projets en lien avec la gestion des ressources naturelles, notamment en partenariat avec le FFEM, mais cet outil est désormais clos.

Projets AFD incluant une composante biodiversité

De nombreux projets de l'AFD (prêts et subventions) incluent un volet biodiversité, soit comme objectif principal, soit comme une contribution significative mais secondaire, tel que présenté dans la cartographie de portefeuille des projets biodiversité réalisée en 2010 (AFD, 2010b). Le portefeuille des projets retenus dans le cadre de la cartographie a été organisé selon six catégories : les projets d'aires protégées, les projets « forêts », les projets « pêche et aquaculture », les projets de protection des bassins versants, les projets d'environnement urbain, la gestion des connaissances. Cette classification exhaustive reflète différents degrés de prise en compte de la biodiversité dans les secteurs d'intervention de l'AFD. La montée en puissance de la biodiversité dans le portefeuille de projets de l'AFD est soulignée dans cette étude, et à partir de 2006, la biodiversité a fait son entrée explicite et systématique dans les systèmes d'indicateurs et de référencement de projets.

Nous le voyons, les cibles visées par le CEPF sont bien différentes et complémentaires de celles des instruments classiques de l'AFD. L'approche par *hotspot* en particulier est un élément spécifique du CEPF qui permet une action ciblée sur les zones de haute endémie et menacées d'extinction, approche de pure conservation très différente des objectifs des autres outils de l'AFD. Le CEPF se concentre sur la biodiversité d'importance mondiale et menacée d'une

¹⁰ <http://www.ffem.fr/accueil/PPI>

part, et sur le développement des capacités de conservation locales. À ce titre, il se différencie de la Fisong qui appuie des ONG françaises sur des projets ponctuels. Il se différencie également du PPI qui vise le renforcement des capacités de la société civile locale, mais est beaucoup plus ouvert en termes de zones d'intervention et n'a pas ce focus sur les *hotspots*. Finalement, les cibles des projets AFD/BD sont beaucoup plus dans une approche développementale, sans objectif de conservation à l'échelle mondiale comme le CEPF, sans juger de leur intérêt local et global cependant. Le CEPF, de par sa nature globale centrée sur la biodiversité, peut jouer un rôle important de cadrage et d'orientation pour toutes les autres initiatives en faveur de la biodiversité, qui sont complémentaires dans leurs objectifs.

Spécificités de l'approche par *hotspot*

L'approche par *hotspot*, basée sur les travaux de Myers à partir de 1988, permet de concentrer les moyens sur les zones où la biodiversité est en danger critique. Le concept de *hotspot* part du principe que les zones les plus remarquables en termes de biodiversité sont généralement aussi les zones les plus menacées. Les *hotspots* sont donc les réservoirs de plantes et d'animaux à la fois les plus riches et les plus menacés. Bien sûr, cette classification de la biodiversité selon des critères d'endémisme et de niveau de menace présente l'inconvénient d'exclure des zones de très haute biodiversité qui seraient moins menacées que

les autres, ou qui présenteraient un degré d'endémisme inférieur. C'est ainsi que par exemple le bassin du Congo n'est pas un *hotspot* de biodiversité. Mais dans un contexte de ressources financières limitées, l'idée est qu'en se concentrant sur ces zones, on peut ainsi optimiser chaque dollar investi pour qu'il contribue le plus possible au ralentissement de l'extinction des espèces. Une priorisation des interventions est nécessaire, et la méthodologie de définition des *hotspots* apparaît solide et a connu un grand succès auprès des scientifiques et des décideurs mondiaux.

La pertinence de l'utilisation de cette approche par le CEPF a d'ailleurs été confirmée dans l'évaluation conduite par Olson (2010, p. 9), qui indique que la contribution la plus significative du CEPF a été de porter une attention spécifique à de nombreuses régions de haute biodiversité autour du monde, régions qui, pour des raisons diverses, n'avaient pas reçu une attention adéquate de la part des gouvernements nationaux, ou suscité l'intérêt de la communauté internationale de la conservation.

Les interventions du CEPF apportent effectivement une valeur ajoutée spécifique dans le paysage des programmes et fonds multipays œuvrant dans le domaine de la conservation.

Le tableau 4 présente les cibles et stratégies de plusieurs ONG et fonds multipays œuvrant dans le domaine de la conservation afin de permettre un comparatif avec le CEPF.

Tableau 4. Cibles et stratégies de plusieurs ONG et fonds multipays œuvrant dans le domaine de la conservation

Fonds	Cibles et stratégies
Fonds pour l'environnement mondial (FEM)¹¹	L'objectif du domaine d'intervention Biodiversité du FEM est la conservation et l'utilisation durable des ressources en biodiversité, ainsi que la protection des biens et services écosystémiques. Afin d'atteindre cet objectif, la stratégie du FEM inclut les cinq sous-objectifs suivants : – améliorer la durabilité des systèmes d'aires protégées ; – encourager la conservation de la biodiversité et son utilisation durable au sein des paysages terrestres et marins de productions ; – renforcer les capacités à mettre en œuvre le protocole de Carthagène sur la biosécurité ; – renforcer les capacités sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages résultant de leur utilisation ; – intégrer les obligations de la CBD dans les processus de planification nationaux à travers des activités habilitantes.
Global Conservation Fund (CI)¹²	<i>Le Global Conservation Fund</i> finance la création, l'expansion et la gestion long-terme de zones prioritaires de conservation. Il fournit une assistance stratégique et financière afin de permettre aux communautés locales, non-gouvernementales et aux gouvernements de protéger les zones critiques à travers la conservation. Le GCF cible deux besoins critiques : la création et l'expansion des aires protégées d'une part, et la gestion effective de ces zones sur le long terme d'autre part. <i>Le Global Conservation Fund :</i> – base ses décisions d'investissement sur la science, afin qu'elles bénéficient aux régions de plus haute priorité pour la conservation ; – appuie la gestion à long terme des zones protégées de manière à assurer une protection sur la durée ; – mobilise des ressources financières additionnelles pour multiplier ses résultats et augmenter leur durabilité.
Verde Ventures (CI)¹³	<i>Verde Ventures</i> est un fonds d'investissement géré par CI afin de fournir un appui aux petites et moyennes entreprises qui contribuent à la santé des écosystèmes et au bien-être humain. Les petites et moyennes entreprises peuvent jouer un rôle vital dans la conservation de la diversité biologique et la création d'emplois qui préservent les ressources naturelles pour les générations futures. Le succès du modèle proposé est basé sur des principes qui reflètent les défis spécifiques des petites entreprises, ainsi que le besoin d'engager les gens et les entreprises à tous les niveaux pour assurer une conservation effective et durable : – l'emploi dans le domaine de la conservation est essentiel pour fournir un incitatif économique à la conservation ; – le secteur des petites entreprises est un partenaire clé à l'intersection entre le bien-être humain et la conservation ; – la disponibilité et l'accessibilité du crédit permettent d'assurer la viabilité d'un secteur, et permettent à ces partenaires de participer aux efforts de conservation et d'en bénéficier ; – des changements positifs dans les comptes de résultats des entreprises permettront de bâtir des entreprises qui produiront des bénéfices long-termes en matière de conservation.

...

¹¹ <http://www.thegef.org/gef/BIO-strategy>¹² <http://www.conservation.org/global/gcf/strategy/pages/strategy.aspx>¹³ <http://www.conservation.org/global/verdeventures/strategy/pages/default.aspx>

...

Fonds	Cibles et stratégies
Fondation MAVA (FEM) ¹⁴	La stratégie de la Fondation MAVA pour 2011-2015 a été développée selon la vision et l'approche de Luc Hoffmann. Trois priorités stratégiques ont été définies, chacune associée à des objectifs généraux et des objectifs spécifiques à chaque programme. Ces éléments constituent le cadre dans lequel doivent s'inscrire les projets et programmes soutenus par la Fondation. A. Conserver la biodiversité et les fonctions des écosystèmes 1. Création et gestion d'aires protégées terrestres et marines représentatives, interconnectées, écologiquement fonctionnelles, bien gérées et durables. 2. Conservation, gestion intégrée et restauration des écosystèmes et des paysages terrestres et marins menacés et de grande valeur pour la conservation. 3. Protection des espèces menacées et des espèces d'importance particulière pour la conservation. B. Promouvoir la gestion et l'utilisation durable des ressources naturelles 1. Gestion durable du territoire intégrant l'exploitation agricole, pastorale et forestière à la protection de la biodiversité. 2. Gestion et utilisation durable des ressources marines. 3. Gestion et utilisation durable des ressources d'eau douce. 4. Réduction de l'empreinte écologique. C. Favoriser une communauté d'acteurs de la conservation forte et efficace 1. Contribution au développement et au maintien d'une communauté efficace et innovante d'acteurs de la conservation, et travaillant en synergie pour atteindre des objectifs communs. 2. Renforcement des capacités des organisations de la société civile et des institutions publiques. 3. Sensibilisation à l'écologie et promotion de l'éducation environnementale à tous les niveaux.
UICN	Le Programme de l'UICN 2013-2016 (UICN, 2012) tire parti de la place particulière qu'occupe l'UICN en tant qu'autorité mondiale en matière de conservation de la biodiversité, de solutions basées sur la nature et en conséquence, de gouvernance de l'environnement. Il comprend trois domaines : - Valorisation et conservation de la nature, pour renforcer les travaux fondamentaux de l'UICN sur la conservation de la biodiversité, en soulignant à la fois les valeurs tangibles et intangibles de la nature ; - Gouvernance efficace et équitable de l'utilisation de la nature, pour consolider les travaux de l'UICN concernant « <i>les relations entre l'homme et la nature</i> », les droits et les responsabilités et l'économie politique de la nature ; - Des solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux du climat, de l'alimentation et du développement, pour élargir les travaux de l'UICN sur la contribution de la nature à la résolution des problèmes de développement durable, notamment du point de vue du changement climatique, de la sécurité alimentaire et du développement économique et social. Le Programme promet de livrer trois résultats mondiaux qui sont aussi adaptés et appliqués par les programmes régionaux de l'UICN et ses commissions : 1. Des connaissances crédibles et fiables pour valoriser et conserver la biodiversité conduisent à de meilleures politiques et une action plus efficace sur le terrain. 2. Des dispositions de gouvernance améliorées pour les ressources naturelles renforcent les droits et assurent une conservation équitable avec des avantages tangibles pour les moyens d'existence. 3. Des écosystèmes sains et restaurés apportent des contributions d'un bon rapport coût-efficacité pour relever les défis mondiaux du changement climatique, de la sécurité alimentaire et du développement économique et social.

...

¹⁴ <http://fr.mava-foundation.org/la-fondation/strategie/>

...

Fonds	Cibles et stratégies
<i>BirdLife</i> ¹⁵	<i>BirdLife</i> a neuf programmes globaux afin de répondre aux problématiques de conservation. Ces programmes fournissent un cadre pour la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du travail de conservation : – développement des capacités, – changements climatiques, – forêts, – zones d'importance pour les oiseaux et la biodiversité, – espèces invasives exotiques, – autonomisation locale, – oiseaux migrateurs et itinéraires aériens, – prévention des extinctions. Engagements : – prévenir l'extinction d'espèces dans la nature ; – maintenir, et si possible améliorer, le statut de conservation de toutes les espèces d'oiseaux ; – conserver les sites et habitats importants pour les oiseaux et la biodiversité ; – maintenir les systèmes écologiques vitaux qui renforcent la vie humaine et enrichissent la qualité de vie des gens. Ce faisant, <i>BirdLife</i> renforce les capacités des populations et contribue à l'éradication de la pauvreté, tout en s'efforçant d'assurer la durabilité de l'utilisation des ressources naturelles. La stratégie de <i>BirdLife</i> s'appuie sur quatre piliers : 1. sauver les espèces ; 2. conserver sites et habitats ; 3. encourager la durabilité économique ; 4. favoriser un changement positif à travers les populations.

Source : Compilation Baastel.

Les entretiens et les visites de terrain réalisés ont permis de collecter de nombreuses opinions sur la valeur ajoutée du CEPF par rapport à d'autres fonds et programmes du domaine de la conservation, qui sont synthétisées *infra* :

- en général, le CEPF est plus avancé que les autres programmes de CI : la structure du CEPF est bien plus élaborée en termes de système d'allocation des subventions notamment. Comme l'indique un responsable d'ONG internationale, « le CEPF est une machine bien huilée et ne fait pas face à des problèmes opérationnels journaliers ». D'après un responsable de CI, le CEPF sert d'ailleurs d'exemple aux autres fonds de CI et les influence ;

- plusieurs acteurs d'ONG sur le terrain ont fait valoir qu'il y a complémentarité entre le CEPF et le FEM/Banque mondiale, car ces derniers financent des actions portées par des acteurs publics, alors que le CEPF a un mandat de développement des capacités de la société civile. Le FEM est une « grosse machine », avec ses lourdeurs, y compris son programme de microfinancements ;

- le CEPF est très spécifique en matière d'allocation des fonds. Le système en place est généralement reconnu par les ONG bénéficiaires pour sa simplicité, l'accompagnement fourni aux soumissionnaires, et une bonne efficacité. Le CEPF est également reconnu pour la proximité des gestionnaires avec les ONG, qui travaillent ainsi en confiance,

¹⁵ <http://www.birdlife.org/>

avec une bonne compréhension des ONG et de manière flexible. Les procédures du CEPF sont souvent considérées comme beaucoup plus simples que celles d'autres bailleurs ;

- les ONG bénéficiaires rencontrées sur le terrain soulignent également que le CEPF est un Fonds spécifiquement orienté vers la biodiversité, alors que de nombreux fonds se sont désormais plus tournés vers les questions de développement, et que les sources de financement pour la biodiversité se tarissent. Les deux sont complémentaires, mais les ONG ont aussi besoin de fonds plus spécifiquement centrés sur la biodiversité, finançant aussi des activités de recherche, de suivi écologique, etc. ;

- certaines ONG ont aussi mentionné que le CEPF est l'un des seuls fonds qui accepte encore de couvrir les frais de fonctionnement des ONG. Selon ces organisations, le CEPF connaît les ONG, et comprend leurs contraintes, ce qui fait une nette différence avec les bailleurs institutionnels ;

- finalement, les ONG rencontrées ont généralement salué le processus collaboratif pour établir les profils d'écosystèmes, qualifié de très intéressant et pertinent, et permettant aux différentes organisations, locales comme internationales, de s'exprimer et faire valoir leurs points de vue, tout en utilisant un point de départ scientifique pour cet exercice de priorisation.

Par ailleurs, l'UICN est généralement perçu comme un acteur plus institutionnel que le CEPF, la MAVIA a une stratégie d'intervention limitée géographiquement, et le *Global Conservation Fund* distribue des subventions plus grosses que le CEPF, mais seulement cinq par an, en comparaison des cent vingt par année distribuées par le CEPF en moyenne.

Dans ce paysage, le CEPF propose à la fois une approche globale (dans le monde entier), et des interventions ciblées sur des zones clés de biodiversité au sein des *hotspots*. Il se concentre également sur la société civile, internationale et locale, ce qui le différencie d'autres modes de financement tels que le FEM, et bénéficie du soutien d'un nombre croissant de bailleurs de fonds gouvernementaux et multilatéraux. Ces aspects font la spécificité du CEPF, qui se positionne ainsi comme un acteur majeur pour le financement de la conservation (grâce à un budget parmi les plus élevés du secteur et à la caution institutionnelle des pays et institutions bailleurs de fonds), mais également un acteur original, apportant une valeur ajoutée reconnue dans le paysage des programmes et fonds multipays œuvrant dans le domaine de la conservation.

4.2.2. Résultats obtenus

Il est indéniable que le CEPF obtient effectivement des résultats (extrants et effets) conformes aux objectifs qui lui ont été fixés. En revanche, le suivi de ces résultats, en particulier au plan du développement des capacités et de développement socioéconomique gagnerait grandement à être davantage systématisé, car la tendance des projets est à présenter les progrès en termes d'activités réalisées plutôt que de résultats développementaux.

Résultats obtenus en termes de renforcement des capacités de la société civile

L'analyse des évaluations et revues conduites par le passé confirme l'importance du travail réalisé par le CEPF pour engager la société civile dans les actions de conservation de la biodiversité. Il est notamment précisé dans le rapport de supervision de la Banque mondiale (BM, 2011b : pp. 8-9) que le CEPF a réalisé de gros efforts pour impliquer les acteurs locaux et nationaux dans les *hotspots* d'intervention. Les programmes de petites subventions (*Small Grants Programs*) gérés par les RIT pour les subventions de moins de 20 000 USD, jouent un rôle important à cet effet, car les

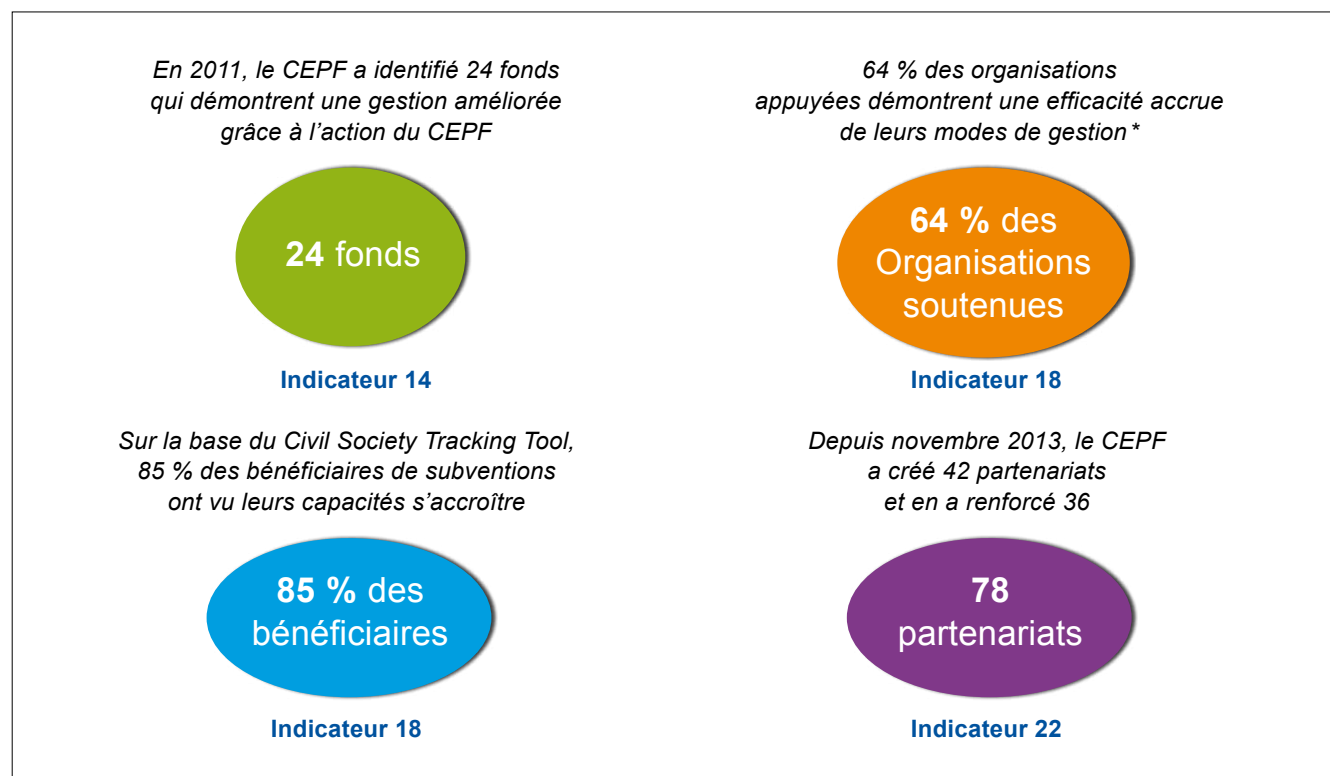
équipes régionales de mise en œuvre sont très bien placées pour développer des relations étroites avec les organisations locales.

C'est aussi un message important remonté du terrain via l'évaluation de 2010, qui note que « la valeur durable de l'appui du CEPF est de permettre à diverses catégories d'acteurs locaux de travailler ensemble, de partager de

l'information et des perspectives, et d'identifier des solutions pour les multiples défis de la conservation ».

Le rapport de suivi des indicateurs (CEPF, 2013c)¹⁶ réalisé sur la base du nouveau cadre de suivi mis en place par le CEPF en 2012 présente des résultats sur le renforcement des capacités de la société civile, dont certains sont illustrés dans le schéma 2.

Schéma 2. Exemple des résultats obtenus sur la période 2001-2013 dans la catégorie d'indicateurs « environnement favorable » (*enabling environment*)



* Management Effectiveness Tracking Tool scores – Scores obtenus avec l'outil de suivi de l'efficacité de la gestion.

Source : compilation Baastel à partir des données du CEPF.

Malgré l'absence de données objectives sur la situation des capacités des ONG soutenues avant et après le financement du CEPF (absence qui devrait être désormais palliée par l'utilisation du *Civil Society Assessment Tool*, outil

récemment développé par le CEPF – voir encadré 8), les missions de terrain réalisées par l'équipe d'évaluation permettent de fournir des exemples concrets sur les résultats obtenus. Un bon nombre des projets CEPF visités sur le

¹⁶ Le CEPF a mis en place en 2012 un nouveau cadre de suivi qui définit 23 indicateurs de suivi des résultats obtenus, et qui a été approuvé par le Conseil des bailleurs en juin 2012.

terrain visent des résultats en termes de renforcement des capacités de la société civile, de conservation, et en termes de développement local et d'amélioration des conditions de vie, en ligne avec les cibles identifiées dans le cadre stratégique du CEPF. Il n'est cependant pas aisé de quantifier l'ampleur du renforcement des capacités de la société civile grâce aux financements du CEPF, car d'une part on manque de données sur la situation de départ des organisations soutenues, et d'autre part parce que la plupart de ces organisations travaillent avec de multiples bailleurs, dont le CEPF, et que l'on ne peut généralement attribuer une évolution aux seuls appuis du CEPF.

Les subventions du CEPF sont en effet parfois relativement secondaires pour certaines organisations, mais peuvent jouer un rôle catalytique intéressant. À Madagascar, par exemple, l'Association nationale pour l'action environnementale (ANAE), soutenue par le programme Node de CI à hauteur d'environ 65 000 USD, reconnaît l'intérêt de cette subvention pour le financement d'activités sur le *Corridor Ankeniheny-Zahamena* (CAZ), mais précise (i) que le 25 % que l'ANAE a pu conserver pour l'animation du programme était bien insuffisant par rapport aux frais engagés, et (ii) que ce programme représente une toute petite partie du budget total de l'association, qui intervient dans de multiples zones du pays, et même dans son budget propre d'intention sur le CAZ. Le rôle du CEPF dans le développement de l'ANAE est donc marginal au plan financier, mais a pu aider à structurer les actions de microfinancement (type Node) et faciliter la levée de fonds de l'association.

Les entretiens sur le terrain révèlent que souvent, le CEPF est venu renforcer des processus d'intervention et de développement des capacités déjà en cours. C'est le cas en République dominicaine (*hotspot* Caraïbe), où le financement du CEPF a permis aux ONG concernées de poursuivre leurs efforts sur certaines thématiques, alors que les financements d'autres sources n'étaient plus disponibles. Pour le *Consortio Ambiental Dominicano* par exemple, l'appui du CEPF a tout d'abord permis à l'organisation d'améliorer sa capacité en rapport avec la comptabilité,

à travers le processus d'audit auquel elle a été soumise. L'appui au processus de planification stratégique pour l'organisation a aussi été d'un grand bénéfice. Le nouveau plan stratégique produit clarifie les rôles et fonctions au sein de l'organisation et de ses membres. L'appui a aussi renforcé la fonction de coordination du forum et le développement des capacités de levée de fonds du CAD. En tant qu'organisation de réseau, le CAD se réunit maintenant tous les mois, cela permet le renforcement des relations avec ses membres, mais aussi avec les autres acteurs associés au réseau tel que les ministères, ONG et les acteurs du secteur privé.

Il est cependant possible d'affirmer que le CEPF a permis à de nombreuses ONG d'émerger ou de s'affirmer sur la scène nationale. C'est le cas à Madagascar, où l'on rencontre quelques exemples probants d'organisations nationales et locales renforcées et autonomisées grâce à l'appui du CEPF. En particulier :

- l'association *Vahatra* a été créée pour prendre la suite du programme *Ecology Training Programme* du WWF, lui-même soutenu par le CEPF (trois subventions pour un total de 130 570 USD), afin d'offrir aux étudiants et scientifiques malgaches un lieu de recherche, de publication et de connaissance scientifique malgache. *Vahatra* a bénéficié d'un premier soutien pour sa création (3 000 USD en 2004), puis s'est développée assez lentement (cinq membres fondateurs) les premières années. La subvention du CEPF2 (214 391 USD) a permis à l'association de rénover un bâtiment et d'en acheter un autre pour s'installer, d'engager deux responsables logistiques et trois gardiens, et ainsi d'accueillir un nombre toujours croissant d'étudiants et de scientifiques pour leurs thèses et travaux de recherche (32 thèses en 2013 et 62 publications scientifiques). L'association a également publié un grand nombre d'articles et livres, notamment six ouvrages de vulgarisation sur la faune malgache. D'autres bailleurs soutiennent aujourd'hui *Vahatra*, dont le budget annuel est de l'ordre de 200 000 USD, mais l'association souligne le rôle clé joué par le CEPF dans sa création et son développement ;

- l'association malgache *Fanamby*, créée en 2007, a beaucoup évolué au cours des quinze dernières années, en grande partie grâce au CEPF qui l'a accompagné et lui a permis de couvrir des frais de gestion aussi bien que des activités (avec un total de subventions de 750 000 USD, *Fanamby* est le plus gros bénéficiaire du CEPF à Madagascar après CI), notamment au cours des dernières années, alors que les bailleurs se détournent des ONG ;

- L'association *Asity* est une transformation de la branche malgache de *BirdLife* en une ONG malgache autonome. Le CEPF a joué un rôle clé dans cette autonomisation à travers ses financements. Selon *Asity*, le CEPF est le seul fonds qui finance ce genre de développement de la société civile.

Dans le cadre de ses interventions, le CEPF permet l'organisation de nombreuses formations qui visent le renforcement des capacités d'intervention et de gestion des personnels des ONG locales. Dans le *hotspot* des forêts du golfe de Guinée par exemple, les principaux résultats directs répertoriés en termes de renforcement des capacités de la société civile mentionnés dans la revue annuelle de portefeuille 2011 *hotspot* (CEPF, 2012b) sont principalement liés aux formations mise en œuvre grâce au CEPF : nombreuses personnes formées lors d'ateliers locaux, nationaux et régionaux, notamment 80 gestionnaires d'aires protégées formés, et huit formations nationales sur l'identification et les enquêtes de biodiversité. Au-delà des formations, les entrevues réalisées révèlent des exemples de renforcement direct des ONG. C'est le cas notamment de l'ONG *Samfu* au Libéria, qui a pu, grâce à la subvention du CEPF (en 2001), réaliser la deuxième phase d'une étude sur les tortues marines, étude qui a ensuite permis à l'ONG de proposer un plan d'action et d'obtenir des fonds pour sa mise en œuvre. *EFA* en Sierra Leone a bénéficié d'un soutien continu du CEPF (820 000 USD depuis 2001), qui lui a permis de se développer et de devenir un acteur reconnu dans le pays en matière de conservation. L'ONG relève également que la gestion d'un projet CEPF constitue une référence très importante accéder à d'autres financements. Des exemples similaires existent au Cambodge (*hotspot*

Indo-Birman), où la *Wildlife Alliance* a, par exemple, vu ses capacités renforcées à travers des formations et ateliers, afin de pouvoir proposer des approches innovantes de sauvetage de la faune, et mettre en place un réseau régional de sauvegarde de la faune (*Wildlife Enforcement Network*). Par ailleurs, les appuis du CEPF dans le massif des Cardamomes à travers CI sont venus renforcer les processus en cours de gestion et de conservation de la forêt protégée des Cardamomes centrales. Celui-ci avait été initialement appuyé à travers une subvention du FFEM, y compris le renforcement des capacités des comités communautaires de gestion des ressources naturelles mis en place dans chacune des communes limitrophes de cette forêt protégée.

Photo 2. Le massif des Cardamomes au Cambodge (Février 2014)



Crédit photo : Gaétan Quesne.

Il existe dans ces *hotspots* de nombreux exemples d'organisations ayant pu renforcer leurs capacités grâce notamment à l'appui du CEPF qui, même s'il agit rarement seul, a fréquemment joué un rôle clé dans le développement de ces organisations :

- soit en finançant des frais généralement non couverts par d'autres bailleurs,
- soit en intervenant à un moment clé où les financements disponibles étaient très rares (par exemple juste après les conflits en Sierra Leone et au Libéria, ou durant la récente période d'instabilité politique à Madagascar).

Un responsable d'ONG internationale note cependant que le renforcement durable d'ONG locales n'est pas vraiment possible sur des projets de deux à cinq ans, et qu'un soutien de long terme est nécessaire. Outre l'exemple d'EFA en Sierra Léone, ce responsable cite l'exemple de l'ONG *Nature Kenya* qui a bénéficié d'un soutien prolongé du CEPF et est aujourd'hui devenue un acteur majeur de la conservation dans le pays, avec un budget annuel de plus d'1 M USD. Un autre responsable d'ONG confirme cette nécessité de soutien à long terme, et préconise de sélectionner un nombre limité d'ONG locales pour en faire de véritables acteurs nationaux, voire régionaux, crédibles vis-à-vis des bailleurs de fonds, et ayant véritablement la capacité de se positionner lors d'appels à propositions, contrairement aux petites ONG qui sont souvent exclues du fait de la complexité administrative inhérente à ce système. C'est notamment ce que fait l'UICN Afrique de l'Ouest, avec le soutien du FFEM, à travers le projet Gestion des territoires de conservation en Afrique de l'Ouest (projet TCAO), grâce auquel sept ONG locales auraient été transformées graduellement en des ONG d'importance nationale aux activités multiples.

Recommandation intermédiaire 4. CEPF : étudier la possibilité d'offrir un soutien à long terme, avec un objectif de développement et d'autonomisation sur cinq à dix ans, d'un nombre plus limité d'ONG par pays qui permettra à terme l'émergence de « champions » nationaux et l'obtention d'une masse critique de la société civile dans les *hotspots* couverts par le CEPF.

Recommandation intermédiaire 5. CEPF : continuer à systématiser l'utilisation du *Civil Society Assessment Tool*, et l'améliorer au besoin, afin d'être en mesure de suivre l'évolution des capacités des ONG soutenues et d'intervenir, le cas échéant, pour accélérer leur montée en puissance.

Résultats obtenus en termes de conservation

L'évaluation du CEPF conduite en 2010 (Olson, 2010, p. 33) considère que de manière générale, la contribution des projets du CEPF à la conservation de la biodiversité doit être regardée plus sous l'angle de la mise en place d'un cadre

d'intervention qui doit permettre d'atteindre les résultats souhaités dans les dix ou vingt prochaines années, plutôt que sur les stricts résultats de la protection des habitats. En effet, la protection stricte et les changements des modes d'utilisation des terres nécessitent beaucoup de temps, de négociations, et le développement d'activités économiques alternatives pour les populations concernées. Il est donc très difficile, en cinq ou dix ans, de démontrer des résultats mesurables en termes de pure conservation et de sauvetage des espèces les plus menacées. En conséquence, comme le note cette évaluation, des progressions, même modestes, au niveau du nombre de nouvelles aires protégées ou de populations stabilisées d'espèces en danger doivent être perçues comme des résultats significatifs et comme des indicateurs de progrès. Dans la plupart des régions, les résultats immédiats sont donc à apprécier en termes de renforcement des limites des aires protégées, d'amélioration de leur gestion, de création de nouvelles aires protégées dans les poches d'habitats critiques existant encore, et d'amélioration des conditions de vie des espèces dans les zones exploitées.

Sur cette base, l'évaluation indépendante de 2010 estime que le CEPF a contribué de manière très importante à l'objectif de la CDB fixé en 2010 de « réduction significative du taux actuel de perte de biodiversité ». Par ailleurs, la focalisation du CEPF sur la conservation fait de ce fonds, selon l'auteur, le « champion de la décennie » pour les espèces menacées, dépassant largement les autres initiatives de conservation en termes de nombre d'espèces bénéficiant directement des projets financés par le CEPF.

Le document publié par le CEPF « *10 Years of CEPF Investment to Support the Convention on Biological Diversity 2010 Targets* » confirme cette situation, rappelant que 53 % du montant des subventions ont été alloués à des activités de conservation sur des sites de biodiversité remarquable (Crosse, 2010, p. 4). Le document détaille également les résultats obtenus par le CEPF sur un certain nombre d'indicateurs en relation avec ses activités de conservation, tel que synthétisé dans le tableau 5.

Tableau 5. Synthèse des résultats de conservation de la biodiversité présentés par le CEPF en 2010

Diversité des espèces (en 2010)	Mesures de conservation mises en place dans 15 <i>hotspots</i> bénéficiant à :	• 101 espèces en danger critique • 298 espèces en danger • 629 espèces vulnérables
	Mesures de conservation spécifiques dans les zones clés de biodiversité bénéficiant à :	• 65 espèces en danger critique • 195 espèces en danger • 452 espèces vulnérables
Aires protégées (en 2010)	Les investissements du CEPF ont contribué à la création de :	• 50 aires protégées, couvrant 97 400 km² • 28 réserves communautaires couvrant une superficie de 5 793 km²
	Les investissements du CEPF ont permis d'augmenter la superficie de :	• 11 aires protégées • Pour atteindre une surface totale couverte de 5 591 km²
	On estime que l'ensemble des aires protégées nouvelles et étendues bénéficient à :	• 50 espèces en danger critique • 85 espèces en danger 250 espèces vulnérables
Génération de connaissances scientifiques pour l'aide à la décision (en 2010)	Investissements du CEPF pour identifier et affiner les zones clés de biodiversité (mise en place de cadres de suivi de la biodiversité) :	• 876 zones clés de biodiversité • 1 700 000 USD investis
	Investissements du CEPF pour analyser et suivre la couverture forestière :	• 500 000 USD investis • Situations de référence créées pour 30 % de la surface totale dans 15 <i>hotspots</i>, soit 5 591 km²

Source : Compilation Baastel.

Les missions de terrain et la revue documentaire spécifique aux *hotspots* visités ont permis de relever des exemples de résultats illustratifs.

Dans le *hotspot* Caraïbes, en République dominicaine, à Batoruco, on note que les activités suivantes ont été complétées : la construction d'un poste d'accueil du parc, des activités de reforestation et le développement d'un plan de gestion opérationnel annuel pour une zone couvrant 8 285 acres (3 353 hectares). La réalisation de tous les résultats prévus au projet dépend maintenant du gouvernement, qui doit finaliser le plan de gestion du Parc. À Quita Espuela, le projet avec le CAD et la Fondation *Loma Quita Espuela* a déjà permis la création d'un corridor biologique entre trois réserves scientifiques : *Loma Quita Espuela*, *Salcedoa* et *Loma Guaconejo* qui couvre plus de 404 hectares. Par ailleurs, l'appui au Réseau jeunesse sous petite subvention a permis la plantation de 1 700 arbres.

Du côté d'Haïti, dans le Massif de la Selle, à travers le financement accordé à l'*International Iguana Foundation* (IIF), une première étude a été réalisée en 2009 et a documenté entre autres la présence d'un mammifère en voie d'extinction important, le *Solenodon paraxadus*. Suite à cette première étude, le second projet a été lancé en 2012. Ce projet a permis de délimiter la zone et de documenter les activités de nidification du *Cyclura ricordi*, et vise à terme l'établissement du parc communal de 3 000 hectares, pour lequel un plan de gestion sera développé. Ce projet a aussi reçu une extension pour couvrir, entre autres, la tenue d'ateliers sur les forêts sèches et le reboisement à partir d'espèces endémiques.

Au Cambodge, le ciblage initial du CEPF sur la conservation des espèces, les zones clés de biodiversité et les corridors biologiques, a évolué pour s'orienter plus sur les menaces et la manière de les atténuer. À ce titre, le CEPF

a constitué une source de financement très importante car très peu de bailleurs investissent dans des projets de conservation ciblés spécifiquement sur les espèces. Par exemple, 81 634 ha du fleuve Mékong ont été désignés comme zone de protection par un Décret « dauphin », et 37 265 ha de forêt inondable du Mékong ont reçu un statut de protection pour la conservation de la biodiversité et la pêche. Le financement du CEPF a aussi contribué à la mise en place de nouvelles aires protégées au Cambodge, comme l'aire de *Sarus Crane*, par exemple. Les financements du CEPF ont également appuyé la mise en place d'un programme de sauvegarde et de réintroduction d'espèces menacées victimes de braconnage et récupérées lors de patrouilles dans les zones protégées. Le CEPF a aussi permis d'appuyer le Centre de sauvegarde *Phnom Tamao* (*Phnom Tamao Wildlife Rescue Center – PTWRC*) et notamment la mise en place d'une unité spécifique pour les pangolins, cogérée par *Wildlife Alliance* et CI.

En Afrique de l'Ouest (Forêts du golfe de Guinée), la revue annuelle du portefeuille de 2012 (CEPF, 2012a) résume ainsi les principaux résultats obtenus :

- 230 000 ha de zones clés de biodiversité ont vu leur gestion et leur protection renforcées ;
- la désignation de la forêt de Gola comme Parc national par le gouvernement de la Sierra Leone, en préparation du projet REDD+ dont le montage a été financé par le CEPF ;

Photo 3. Entrée du parc national de Gola, en Sierra Leone (décembre 2013)



Crédit photo : Olivier Beucher.

- la signature d'un accord sur quatre ans avec ArcelorMittal au Libéria (région de Nimba) afin d'assurer le financement durable de la conservation à travers la compensation des dommages générés par les activités minières, une première dans la région ;

- la construction d'un centre de ressources et de formation sur la biodiversité et les énergies renouvelables par l'ONG *Environmental Fondation for Africa* (EFA) en Sierra Leone, le premier du genre dans le pays, et peut-être dans la région, qui vise à faciliter les échanges de connaissances aux niveaux national et régional.

Photo 4. EFA Learning Center en construction près de Freetown, Sierra Leone (décembre 2013)



Crédit photo : Olivier Beucher.

Les interventions du CEPF depuis 2001 dans ce *hotspot* ont permis d'obtenir beaucoup d'autres résultats en termes de conservation, dont quelques exemples non exhaustifs sont décrits *infra* :

- la réhabilitation du centre d'accueil et de recherche de l'île de Tiwai est un résultat majeur du soutien du CEPF à l'EFA depuis 2001 en Sierra Leone. Celui-ci a en effet permis à de nombreux chercheurs et étudiants de travailler sur la biodiversité de l'île de Tiwai, et la création d'un Département de la faune sauvage à l'université de Njala est un impact direct des interventions du CEPF ;

- une meilleure compréhension des pratiques temporelles et spatiales de chasse de viande de brousse dans et autour du Parc national de Sapo au Libéria, qui a facilité le développement un cadre de suivi du commerce de viande de brousse, aujourd'hui mis en œuvre par le département des forêts (*Forestry Development Authority*) du pays (FFI, 2012) ;

- les communautés autour du lac Piso confirment l'extension importante de la mangrove au cours des dernières années, ainsi que la diminution de la chasse, résultats des importantes campagnes de sensibilisation mises en œuvre ;

- l'étude sur les tortues marines de Samfu, financée par le CEPF, a permis de créer le sanctuaire de *Buckerpoint* au Libéria, et d'incorporer le marais de Marshall dans un système d'aires protégées.

À Madagascar, le CEPF a été actif à un moment crucial pour la conservation de la biodiversité, alors que la surface des aires protégées a été multipliée par trois (Vision Durban, 2003) puis, que de nombreux bailleurs ont cessé leur soutien, suite à l'instabilité politique. Les principaux résultats obtenus au terme de la deuxième phase du CEPF (CEPF2) sont les suivants :

- le programme Node de CI aurait permis de transformer les attitudes et les comportements de communautés toutes entières sur le terrain (CEPF, 2011). L'évaluation du programme Node par le bureau d'étude Best en 2011 signale une « *impression de diminution de la pression* » sur les ressources naturelles par rapport à la période précédant le programme. À défaut de données objectives, le rapport cite quelques résultats concrets, incluant les efforts communautaires de restauration aquatique, de restauration des mangroves et de suivi écologique dans le Complexe *Mahavavy Kinkony* ; le suivi participatif des projets par les fédérations de *Voi* (Organisation communautaire de base à Madagascar) et la pratique de l'agroforesterie dans le CAZ ; ou encore les efforts de reboisement avec des essences autochtones et les mesures de conservation des poisons endémiques dans la zone de Nosivolo ;

- *Peregrine Fund* : des plans de gestion de la faune ont été développés sur tous les sites, définissant des règles et régissant les saisons de pêche et la gestion des feux. En même temps, les communautés impliquées ont bénéficié d'une assistance pour l'amélioration des pratiques de gestion des ressources naturelles, ainsi que des formations en suivi écologique. Un nouveau couple d'aigles pêcheurs a été localisé sur un site, ainsi que des poussins de *Sakalava Rail* et des *Madagascar Pochards Aythya Innotata* (CEPF, 2011d).

Par ailleurs, la documentation du CEPF fait état des résultats chiffrés suivants :

- le bilan de la phase de consolidation indique qu'un total de 919 666 hectares de zones de production bénéficient d'une protection renforcée grâce à l'appui du CEPF ;

- 1 527 151 hectares de nouvelles aires protégées ont été créés et la gestion de ces surfaces a été renforcée, ce qui est un résultat significatif à la lumière des défis politiques et économiques auxquels fait face la communauté de la conservation (CEPF, 2014).

Finalement, sans constituer des résultats directs de conservation, un certain nombre d'outils de connaissance de la biodiversité malgache et d'accès à la recherche ont été développés grâce aux financements du CEPF, contribuant ainsi à la protection de la biodiversité :

- l'appui du CEPF à l'association *Vahatra* a été vital pour permettre à de nombreux étudiants malgaches de poursuivre leurs recherches et compléter leurs thèses de master ou de doctorat. À la fin 2010, dix étudiants avaient complété leurs études doctorales, et des centaines d'étudiants ont utilisé les ressources (la bibliothèque notamment, la plus riche de Madagascar en termes d'ouvrages scientifiques) de *Vahatra*. La revue *Malagasy Nature* a été créée et permet de publier les nombreux travaux scientifiques réalisés. Fin 2010, quarante-deux articles scientifiques étaient publiés, 60 % avec des scientifiques malgaches coauteurs, et 31 % comme auteurs uniques (CEPF, 2011d) ;

- la base de données *Rebioma* mise en place et maintenue par le *Wildlife Conservation Society* (WCS) avec le soutien du CEPF (90 024 USD en 2002) est désormais un outil central utilisé et alimenté par de nombreux acteurs de la communauté de la conservation, en particulier depuis son adoption par le gouvernement malgache. Cet outil a été très utilisé pour la définition des nouvelles aires protégées, et continue de l'être ;

- l'*Arboretum d'Antsokay* a réalisé, fin 2010, un total de soixante-douze sessions environnementales et accueilli 4 095 enfants scolarisés dans quarante écoles primaires de Toliara. En outre, 1 380 enfants supplémentaires ont visité l'arboretum en dehors d'un programme d'éducation formel (CEPF, 2011d).

Au-delà des résultats de conservation revendiqués par le CEPF lui-même, les évaluations passées et les missions de terrain permettent de relever de nombreux exemples de zones de protection agrandies ou créées, d'espèces mieux protégées, d'espaces reboisés, ou d'activités de recherche et de diffusion accrues, que le CEPF peut légitimement revendiquer comme résultant, au moins en partie, de ses financements. Il y a aussi bien sûr des exemples de projets qui n'ont pas apporté les résultats escomptés, qui ont été retardés, mais les améliorations obtenues en termes de conservation sont tout de même significatives. La multitude de projets soutenus, en complément du renforcement des acteurs locaux et des organisations communautaires, permet également de maintenir une pression en faveur de la conservation, dont l'absence pourrait se révéler très préjudiciable pour la biodiversité, en particulier dans des pays comme la Sierra Leone ou le Libéria, dans lesquels le CEPF a été, pendant des années, presque l'unique source de financement de la conservation.

Résultats obtenus en termes d'amélioration des conditions de vie

Globalement, très peu d'information est disponible sur cette thématique dans les documents consultés. L'évaluation du CEPF réalisée en 2006 regrettait déjà un manque d'attention sur ces aspects dans les stratégies d'investis-

sement, notant que dans des pays et régions comme le Guatemala, l'Indonésie, Madagascar, l'Afrique de l'Ouest et d'autres régions, la dégradation des aires protégées et la surexploitation des ressources est généralement la conséquence de difficultés sociales, économiques, politiques et culturelles allant bien au-delà des problèmes de gestion des parcs naturels (Wells *et al.*, 2006, p.12). L'évaluation réalisée en 2010 rapporte quant à elle le chiffre de 5 M USD investis dans des programmes de développement de moyens de subsistances alternatifs à l'exploitation pure et simple des ressources naturelles. Certaines zones, comme le *hotspot* Indo-Birman, commencent à recueillir et présenter dans leurs rapports davantage d'information directement liée aux moyens de subsistance, à la génération de revenus, au bien-être, signe d'une évolution sur ces aspects.

L'évaluation du CEPF réalisée en 2010 affirme que d'un point de vue global, l'impact principal du CEPF sur les services environnementaux est la conservation, voire le sauvetage, d'un nombre considérable d'espèces utiles du point de vue génétique, médicinal, alimentaire, et autres. Selon ce document, le CEPF protège et maintient ainsi des services écosystémiques pour un nombre très important de personnes et de communautés à travers le monde, améliorant ainsi les moyens de subsistance et les économies des populations locales (Olson, 2010, p. 23).

Le document publié par CI en 2010 sur l'appui du CEPF à la CDB (Crosse, 2010 : pp. 12-13), fait état quant à lui de 34 zones clés de biodiversité ayant bénéficié d'un investissement total de 2 693 898 USD pour le développement de moyens de subsistance alternatifs à travers 15 *hotspots*. Sur ces zones, le CEPF aurait appuyé des activités d'exploitation durable de la nature, des actions de sensibilisation et d'éducation et des expériences de paiements pour services environnementaux. De plus, 76 % de ces initiatives sur les moyens de subsistance alternatifs sont mis en œuvre par des organisations nationales, sous-nationales et locales. Au niveau des *hotspots* visités par l'équipe d'évaluation, quelques exemples de résultats collectés en matière d'amélioration des conditions de vie sont résumés *infra*.

Encadré 5. Intégration des aspects de développement local dans les stratégies d'intervention : l'exemple du *hotspot* Indo-Birman

Dans ce *hotspot*, le CEPF a soutenu un projet du Fonds mondial pour la nature (WWF) visant à démontrer aux décideurs politiques l'importance de la qualité de l'eau dans les écosystèmes pour la réduction de la pauvreté et la conservation de la biodiversité dans le bassin du Sekong. Pendant deux ans, le projet a appuyé le développement de groupes communautaires pour protéger les habitats en eau douce à travers la cogestion des pêches. Ceci a donné aux communautés l'autorité sur la démarcation et la gestion de zones de protection. Les effets positifs sur les communautés locales et le secteur de la pêche ont été très importants : après deux ans, 75% des communautés affirment qu'il y a une augmentation significative de la quantité de poissons dans les zones de conservation, démontrant ainsi que les actions de conservation de la ressource aquatique ont des effets bénéfiques sur les moyens de subsistance et la nutrition des populations locales.

Source : CEPF, Annual Report 2012, p. 19.

Dans la zone Caraïbe, au Bahrucio oriental (République dominicaine), le CEPF est venu appuyer un processus en marche depuis plusieurs années déjà dans la communauté de Sobepa avec l'appui passé notamment du Programme des Nations unies pour le développement – PNUD/SGP sur un projet d'écotourisme. C'est une zone qui est sujette à des pluies abondantes et qui bénéficie d'une rivière de surface. Le projet a permis la création d'un emploi de garde forestier. Une brigade a aussi été créée à l'école de Puerto Escondida, qui a travaillé avec la mairie à l'éducation de la population locale sur la biodiversité et les aires protégées. La population locale comprend maintenant qu'il y a une richesse qui doit être préservée. Le maire note aussi qu'avec les accords de coopération, les feux dans la forêt ont diminué, bien qu'il reste encore du travail à faire sur cette question et sur celle de la coupe illégale. La communauté peut aussi maintenant compter sur une pépinière pour assurer la reproduction d'espèces variées, dont 60 % sont pour des usages médicinaux. Cela est d'autant plus crucial qu'il n'y a pas de centre médical à Sobepa. Les gens protègent aussi les ressources en eaux de la communauté à travers l'action de conservation mise de l'avant avec l'appui du projet CEPF. Dans ce cadre, quarante étudiants de San Juan ont été affectés à la reforestation. Dans le futur, Sobepa veut mettre l'accent sur le tourisme scientifique, provenant par exemple de la France, du Danemark, etc.

Au Cambodge, des progrès ont été relevés en ce qui concerne l'adoption de modes de vie alternatifs contribuant à la gestion durable des ressources naturelles et à la réduction de la pauvreté dans la région des forêts inondées du Mékong. Trente comités communautaires de gestion des ressources naturelles ont été établis et organisés, incluant 5 070 bénéficiaires (dont 76 % de femmes), et 2 562 foyers sont considérés comme des bénéficiaires indirects.

En Sierra Leone, le développement écotouristique autour de l'île de Tiwai, soutenu par EFA sur fonds CEPF et renforcé par un investissement de 100 000 USD (CEPF, 2012d) au département du tourisme du gouvernement (*National Tourist Board of Sierra Leone*), a permis de collecter des revenus directs de 18 000 USD en 2011 (soit 603 visiteurs, contre 119 en 2007). Chaque communauté autour de l'île de Tiwai a obtenu des fonds pour la construction d'infrastructures à caractères économique et social : maisons d'hôtes, centres communautaires, écoles, mosquées, etc. Des projets d'électricité solaire sont désormais en cours dans les huit communautés.

Les activités du CEPF ont cependant pu, dans certain cas, favoriser la conservation aux dépens du développement économique. Cela a par exemple été constaté au Libéria, où l'ONG *Society for conservation of Nature in Liberia*, précédemment soutenue par le CEPF, appuie désormais la transformation du manioc en gari (semoule de manioc

fermenté), afin de compenser les pertes de revenus liées à la conservation. En effet, certaines communautés se plaignent des pertes de revenus engendrées par la non-exploitation des ressources (limitation des coupes de bois et de la pêche), et parlent plus de dégradation de leurs conditions de vie que d'amélioration. Ces communautés sont souvent convaincues de la nécessité de conserver les ressources et espèrent, par exemple, bénéficier rapidement d'un stock de poisson plus conséquent à l'avenir dans le lac Piso, mais elles réclament un soutien beaucoup plus important en termes de construction d'infrastructures (écoles et centres de santé notamment) et de formations pour le développement d'activités génératrices de revenus.

Le développement d'activités génératrices de revenus est une composante centrale du programme Node à Madagascar, où le financement du CEPF a par exemple permis de développer de petits élevages avicoles (formation, investissement de départ dans le poulailler, les animaux et la nourriture). Ceci a démarré en 2010 et, à ce jour, 55 % des élevages sont toujours en production. Les 45 % qui ont cessé l'ont fait pour diverses raisons : maladie d'animaux, vols, incapacité d'acheter les aliments après la fin des subventions, manque de motivation. Ce taux de réussite peut sembler limité, mais on voit des exemples d'élevages de volailles qui se créent désormais spontanément, ainsi que des investissements productifs nouveaux grâce aux revenus des volailles (cochons et pisciculture notamment). Fin 2013, plus de 6 120 ménages auraient bénéficié du programme Node et, selon le rapport de la phase de consolidation du CEPF de janvier 2014 (CEPF, 2014), la majorité d'entre eux considérerait que leur niveau de vie s'est amélioré avec le projet, notamment en termes de sécurité alimentaire, de santé et de revenus. La Newsletter de CI Madagascar, *Songadina*, note dans son édition de Juillet-septembre 2012¹⁷ : « *Malgré les aléas climatiques et le manque de capacité de gestion, de nombreux succès ont été enregistrés par les ménages récipiendaires. Les ménages ont pu améliorer l'alimentation et la santé familiale, améliorer la scolarisation*

des enfants, réhabiliter leurs habitations, investir dans un petit commerce ou réinjecter dans une autre spéculation. Encouragées par ces bénéfices et conscientes de la nécessité de conservation, les communautés réduisent progressivement les pressions sur les ressources naturelles. »

Malgré les exemples positifs nombreux rapportés, les résultats immédiats obtenus par les interventions du CEPF en matière d'amélioration des conditions de vie demeurent souvent difficiles à évaluer. L'intégration croissante des aspects développementaux dans les projets de conservation soutenus est une tendance qui pourrait renforcer les résultats en la matière.

Recommandation intermédiaire 6. CEPF : intégrer dans le nouveau cadre de suivi du CEPF des indicateurs de mesure de l'amélioration des conditions de vie, notamment pour les femmes et groupes vulnérables (aucun des 23 indicateurs du nouveau cadre de suivi ne traite de cet aspect à ce jour).

Globalement, il est indéniable que le CEPF obtient effectivement des résultats (extrants et effets) conformes aux objectifs qui lui ont été fixés, bien que des améliorations en termes de renforcement des capacités des ONG locales et d'amélioration des conditions de vie soient souhaitables. En revanche, le dispositif de suivi-évaluation de ces résultats, en particulier sur le plan du développement des capacités et de développement socioéconomique gagnerait grandement à être davantage systématisé, car la tendance des projets est à présenter les progrès en termes d'activités réalisées plutôt que de résultats développementaux.

¹⁷ Songadina, juillet-septembre 2012.

4.2.3. Efficience

Les opérations appuyées par le CEPF sont organisées et mises en œuvre de manière relativement efficiente, et en particulier lorsqu'on les compare à celles appuyées par d'autres fonds globaux.

Temps de mis en place des opérations

La période entre la décision de lancement d'un profil d'écosystème par le Conseil des bailleurs et la finalisation du profil d'écosystème s'étend généralement sur un ou deux ans, avec des grandes différences entre régions. Il peut en effet y avoir des phases de démarrage très longues à ce niveau. Ensuite, la durée entre la lettre d'investissement et le versement des premières subventions est en moyenne de sept mois. Ce processus peut parfois prendre plus de temps et, en conséquence, créer des situations particulières.

C'est donc un processus relativement long, la réalisation du profil d'écosystème constituant un travail important, et la signature des lettres d'approbation par les points focaux FEM des pays concernés pouvant prendre beaucoup de temps, notamment si le nombre de pays couverts par le *hotspot* est important (exemple du *hotspot* Méditerranée, pour lequel le processus a été particulièrement long du fait de difficultés notamment d'ordre politique). Cela dit, ce temps semble assez similaire avec les programmes financés par le FEM ou d'autres bailleurs qui, entre la phase d'approche d'un gouvernement, le processus d'identification d'un projet, de préparation d'un document de projet, de son approbation pour financement, de sa validation par le gouvernement, de sélection et mise en place de l'équipe de mise en œuvre, et les premiers déboursments, peuvent voir s'écouler facilement deux ans également. Il conviendrait peut-être, pour une comparaison plus juste, de soustraire la phase de réalisation du profil d'écosystème qui correspond en fait à la mise en place d'un programme d'intervention. Car une fois le profil établi, les appels à projets sont relativement rapides pour sélectionner les projets et assurer leur démarrage.

Des acteurs rencontrés sur le terrain confirment ainsi qu'entre les premiers échanges avec le secrétariat du CEPF, la soumission du document de projet final, et les premières subventions, une période de six mois s'est écoulée, ce qui est très raisonnable pour des subventions atteignant parfois plusieurs centaines de milliers de dollars. On relève très peu de plaintes de la part des ONG bénéficiaires sur la longueur ou l'inefficience du processus. Un rare exemple est le cas de la LPO en France pour qui le processus de finalisation et préparation de leur contrat de RIT pour le *hotspot* Méditerranée a pris vraiment beaucoup de temps, sans que les raisons de ce délai ne soient explicitées, mais en partie parce que le RIT est distribué entre *BirdLife*, leader du consortium, la LPO et *BirdLife* Slovénie (DOPPS). Mais globalement, on constate un degré de satisfaction élevé dans la manière dont le processus d'appel à proposition se passe, y compris concernant les délais de traitement.

Outre le processus de réalisation du profil d'écosystème qui, de par sa nature participative, est relativement long, le CEPF est reconnu pour la rapidité d'accès à ses subventions par la plupart des acteurs de la conservation, en particulier en comparaison des opérations appuyées par d'autres fonds globaux.

Coût de la réalisation des profils d'écosystèmes

D'après les données fournies par le CEPF, collectées lors des entretiens réalisés à Washington par l'équipe d'évaluation, les profils d'écosystèmes réalisés en phase 2 du CEPF (depuis 2008) ont coûté en moyenne 377 699 USD, avec un coût maximum de 552 498 USD. Le tableau 6 liste les coûts des profils de la phase 2 du CEPF.

Tableau 6. Coûts des profils d'écosystème en phase 2 du CEPF

<i>Hotspot</i>	Coût (USD)
Bassin méditerranéen*	515 021
Forêts du golfe de Guinée	399 913
Îles des Caraïbes	303 364
Îles mélanésiennes orientales	425 529
Indo-Birman**	225 280
Madagascar et îles de l'océan Indien	348 872
Maputaland-Pondoland-Albany	266 673
Montagnes d'Afrique orientale et d'Arabie	552 948
Andes tropicales	354 396
Wallacea	384 997
Coût moyen	377 699

* Profil financé conjointement par le CEPF et d'autres bailleurs.

** Profil financé par des bailleurs externes et non par les bailleurs du CEPF. Le coût est partiel et n'inclut pas les frais d'un consultant.

Source : *Compilation Baastel*.

Au total, entre son démarrage et le 30 juin 2013, le CEPF a dépensé 9 255 716 USD pour la réalisation des profils d'écosystèmes, soit 4,6 % de ses dépenses totales sur la période. Les profils d'écosystème représentent donc un coût significatif pour le CEPF, à mettre en relation avec leur utilité supposée et réelle.

Les profils d'écosystème sont un moyen de mettre en place une stratégie concertée d'intervention, sur base scientifique, entre la plupart des acteurs de la conservation dans les *hotspots* concernés, en identifiant une « niche » pour le CEPF, là où les autres financements ne sont pas ou moins présents. Cette approche en elle-même est très généralement considérée comme pertinente et utile dans un contexte de ressources limitées et donc de besoin de priorisation sur la base de critères objectifs. On pourrait cependant contester un coût de 400 000 USD pour un portefeuille de projets qui atteindrait moins de 5 M USD dans certains cas, à moins que le profil en question apporte une valeur ajoutée très importante pour le *hotspot*.

Toutefois, presque tous les interlocuteurs rencontrés affirment non seulement l'utilité de ce processus de priorisation entre acteurs mais également la très grande utilité des profils qui constituent un document scientifique de référence pour établir des stratégies d'intervention hors du cadre du CEPF, par des ONG et des gouvernements, même si leur utilisation hors CEPF n'a pas été aussi importante qu'elle aurait pu l'être par le passé. À Madagascar, par exemple, le coût total du profil 2013 a été de 361 872 USD si l'on intègre toute la cartographie réalisée. Cela couvre un large processus participatif, incluant les îles de l'océan Indien, la mobilisation d'un grand nombre d'experts de haut niveau, des bailleurs, des scientifiques, des ministères et des bénéficiaires. Le document, incluant sa cartographie, se veut une référence en matière de planification des actions de conservation sur le *hotspot*, et de nombreux interlocuteurs affirment déjà qu'il sera largement utilisé par la communauté de la conservation mais aussi par le gouvernement malgache, notamment dans son travail actuel sur le cinquième rapport à la CBD ainsi que sur la SNB. Ce coût semble donc raisonnable vue l'importance du travail réalisé et son utilisation à venir. Le cas du profil réalisé en Nouvelle-Calédonie est aussi emblématique du rôle du profil dans la coordination des acteurs territoriaux, associatifs et de la recherche (voir encadré 4). On peut regretter que certains acteurs de la conservation ignorent les profils d'écosystèmes réalisés dans le cadre du CEPF (exemples relevés en Afrique de l'Ouest notamment, et dans la région méditerranéenne), mais l'amélioration de la qualité générale de ces profils, de leur caractère participatif, et de leur communication sont autant d'atouts pour en faire de plus en plus des documents de référence, utilisés de manière très large par tous les acteurs gouvernementaux, partenaires du développement, associatifs, universitaires, et même ceux du secteur privé. L'initiative du programme européen Best, qui finance la conservation dans les territoires ultramarins européens et souhaite reprendre cette méthodologie du profil d'écosystème, valide également la pertinence de cet outil.

Il convient donc de considérer le profil d'écosystème comme un investissement de conservation en tant que tel car il facilite la coordination d'activités et la mise en place de stratégies concertées de préservation de la biodiversité. Ce n'est pas, comme l'a considéré l'évaluation du SGP du FEM en 2007, un coût opérationnel à inclure dans les frais généraux. Cela suppose donc que le profil soit largement diffusé suite à sa préparation pour assurer l'efficacité de cet investissement, y compris à travers des actions de présentation du profil aux décideurs, ce qui semble n'avoir pas été systématiquement le cas.

Coûts de gestion

La mission d'évaluation a eu accès aux rapports financiers annuels du CEPF. Le coût d'opération est de 11,8 % du total de dépenses depuis le démarrage du CEPF en 2001 à la fin de l'année fiscale 2013. Ceci inclut les coûts du secrétariat à Washington, les salaires, voyages, consultants, évaluations, location, frais divers, etc. Les coûts les plus élevés sont les salaires et les frais de voyage.

Le CEPF paie à CI des honoraires de gestion afin de prendre en charge certaines tâches financières telles que la paie des salariés. Ces honoraires sont calculés annuellement lors de l'audit financier, et ont constitué 2,6 % du total des dépenses depuis 2001. Au total, honoraires de gestion et coûts d'opérations atteignent donc 14,4 % du total des dépenses entre le démarrage du CEPF en 2001 et la fin de l'année fiscale 2012/2013.

Concernant les RIT, la direction du CEPF et les RIT eux-mêmes estiment que 50 % de leur subvention sont utilisés pour le développement des capacités, et 50 %, à des fins programmatiques. Un nouveau système de reporting permettra de séparer clairement ces coûts à l'avenir, pour un meilleur contrôle.

Les ONG bénéficiaires de subventions ne doivent quant à elles pas dépenser plus de 13 % de la somme perçue pour couvrir des coûts indirects. Le CEPF a tenté de calculer le pourcentage réel des subventions utilisé pour couvrir les coûts indirects, chose difficile à faire de manière systématique. Le résultat moyen était alors de 7 %.

L'analyse *infra* fournit une évaluation des coûts du CEPF, en comparaison de l'estimation faite lors de l'évaluation du FEM/SGP en 2007.

Sources de données :

1) CEPF – données du budget, fournies par le Secrétariat du CEPF.

2) FEM / *Small Grants Programme* : Negi, Neeraj Kumar (2007), *Joint Evaluation of the GEF Small Grants Programme: Technical Paper on Management Costs of the Small Grants Programme*, Bureau de l'évaluation FEM et Bureau de l'évaluation PNUD, novembre, Washington, D.C.

3) PPI2 : *Secrétariat du FFEM (2009), Rapport au Comité de pilotage sur le deuxième programme de petites initiatives*, avril, FEM PMF.

Le Bureau de l'évaluation du FEM a fait une évaluation du Programme de microfinancements (PMF ou SGP) conjointement avec le Bureau de l'évaluation du PNUD. L'évaluation, publiée en 2008, incluait une comparaison détaillée entre les coûts de gestion du PMF et d'autres fonds mondiaux comparables, dont le CEPF. Dans son analyse, l'évaluation prenait en compte les coûts de gestion constatés par les fonds eux-mêmes avec également une analyse des autres activités qui pourraient être considérées comme des coûts de gestion. L'évaluation incluait donc les coûts de fonctionnement (salaires, bureau, voyages, etc.), les frais de gestion (versés au PNUD dans le cas du PMF et à CI dans le cas du CEPF pour rendre certains services financiers) et les subventions de projet versées afin de répondre à des questions de gestion de programme dans les pays bénéficiaires (subventions de gestion).

Dans son calcul, l'évaluation utilise les données de l'année fiscale 2005 et 2006, et calcule pour le CEPF un coût de gestion assez élevé, de 34 %. En utilisant des données, depuis le lancement du CEPF en 2000/2001 jusqu'à la fin de l'année fiscale, le 30 juin 2013, l'équipe d'évaluation Baastel a refait ces calculs. Cette évaluation utilise les éléments suivants :

- le coût de fonctionnement – le coût du Secrétariat à Washington, salaires, frais de voyage, frais supplémentaires, loyer, etc.
- les frais de gestion versés à CI (services financiers fournis par CI) ;
- une partie des subventions versées aux RIT – le CEPF estime qu'en moyenne les RIT dépensent 50 % du montant total de leurs subventions pour renforcer les capacités de gestion de la société civile dans les *hotspots* ;

• une partie des subventions versées aux bénéficiaires – le CEPF estime que ses bénéficiaires utilisent en moyenne 7 % de leur subvention pour des frais indirects ;

• profil d'écosystème – compte-tenu de l'utilisation très large qui est faite de ces profils, leur intégration, ou non, dans les coûts de gestion peut donner lieu à discussion. Les coûts associés ont donc été séparés pour plus de clarté.

Dans le tableau 7, nous avons ajouté ces différents coûts afin de reconstituer le coût de gestion par étape.

Tableau 7. Coût de gestion du CEPF depuis son lancement jusqu'à la fin de l'année fiscale 2012/2013

Type de coût	Montant	Pourcentage des dépenses totales
Coût de fonctionnement	23 576 406	11,8
Frais de gestion financière payés à CI	5 192 704	2,6
Montant des subventions aux RIT utilisée pour la gestion (estimé à 50 % des subventions RIT)	12 641 376	6,3
Montant de subventions utilisées pour les frais indirects (estimé à 7 % des subventions)	10 415 800	5,2
Total	51 826 285	26,0
Profil d'écosystèmes	9 255 716	4,6
Total	61 082 001	30,6

Source : Compilation Baastel à partir des données du CEPF et de CI.

Le calcul effectué totalise 30,6 % de coûts de gestion sur le budget total, pourcentage moins élevé que celui de 34 % qui avait été calculé lors de l'évaluation du FEM/PMF en 2008. L'explication de cet écart serait que l'évaluation de 2008 ait considéré toute la valeur des subventions aux RIT comme un coût de gestion (moins la valeur des petits subventions gérées par les RIT) au lieu de 50 % dans notre calcul. Elle semblerait également avoir considéré certaines subventions de planification comme des frais de gestion, alors que nous n'avons pas fait ce tri. De plus, nous avons compté 7 % de toutes les subventions aux ONG comme un coût de gestion, contrairement à l'évaluation de 2008 qui n'a pas considéré cet aspect. D'ailleurs, ce taux, 7 %, a été

supprimé dans le tableau 8, qui compare les coûts de gestion pour le CEPF et le PMF, en pourcentage des dépenses totales, les coûts de gestion au niveau projet n'étant pas inclus dans le calcul pour le PMF et le PPI2.

Pour le PPI2 du FFEM, les détails budgétaires de la phase 2 ont été utilisés (Secrétariat FFEM, 2009), et les éléments de budget sont présentés en proportion de la contribution du FFEM aux projets, à savoir 50 % des montants des projets. Ces chiffres montrent que 15,3 % servent à couvrir les coûts d'opérations (secrétariat, suivi-évaluation, sélection des offres et distribution des subventions) et environ 8 %, le développement des capacités des organisations locales, pour atteindre un coût total des opérations de 23,4 %.

Tableau 8. Comparatif des coûts de gestion du CEPF et du PMF

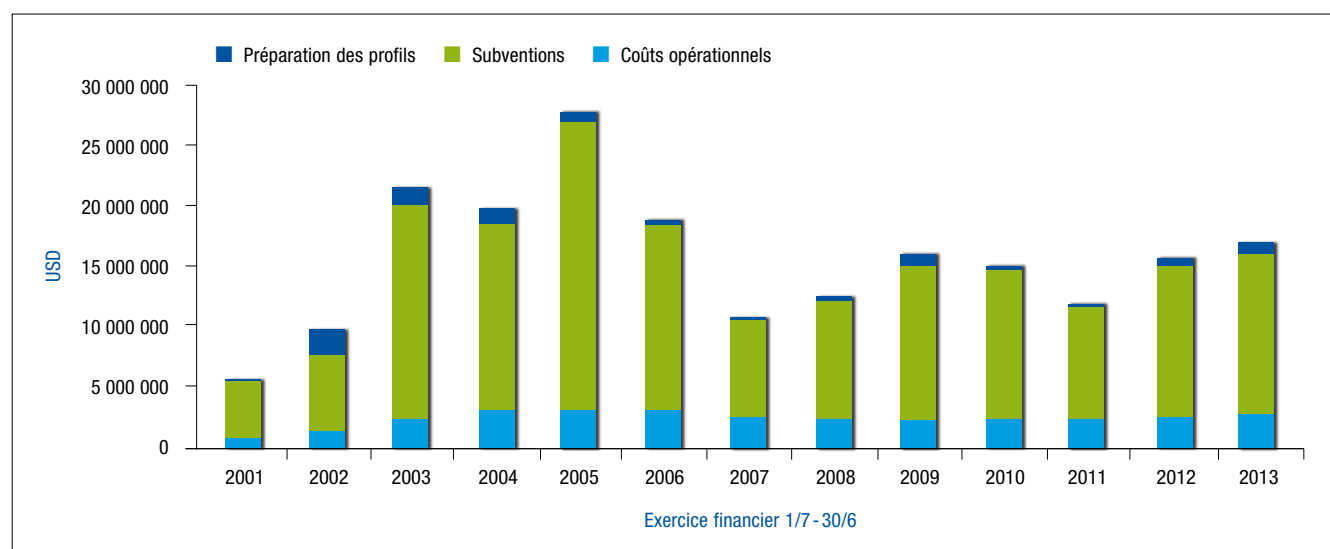
Calcul des coûts de gestion du CEPF, du PMF (FEM), et du PPI2		CEPF (début au juin 2013)	PMF (2005 et 2006)	PPI 2 (projeté)
Pourcentage cumulé	Coût de fonctionnement en pourcentage de dépenses totales	11,8 %	25,2 %	15,3 %
	+ Plus les subventions de gestion (RIT pour le CEPF, subventions de développement des capacités pour le PMF, et coordination régionale/renforcement des capacités pour le PPI2)	18,1 %	28,0 %	23,4 %
	+ Plus les frais de gestion financière (CI pour CEPF et PNUD pour PMF)	20,7 %	31,0 %	23,4 %
	+ Plus les frais des profils d'écosystèmes (CEPF seulement)	25,3 %	31,0 %	23,4 %

Source : Compilation Baastel à partir des données du CEPF, du FEM et du PPI2.

Ces données sont présentées à titre d'information et ne permettent pas nécessairement de tirer des conclusions définitives car les données utilisées ne couvrent pas des périodes de temps comparables. Néanmoins, ce calcul montre que les frais de gestion du CEPF (25,3 %), même en intégrant les profils d'écosystèmes, restent pratiquement comparables aux frais de gestion du PPI2 (23,4 %), et largement inférieurs à ceux d'un programme comme le PMF du FEM (31 %). De plus, on peut également soutenir que les coûts des RIT et des profils d'écosystèmes contribuent à la valeur ajoutée du CEPF et sont liés au renforcement

des capacités locales et à la durabilité des efforts du CEPF, ce qui les différencie tout de même des coûts de fonctionnement de base. Une évaluation de *Independent Evaluation Group* (IEG) de la Banque mondiale de 2007 fait d'ailleurs la même remarque, particulièrement par rapport aux profils d'écosystème (en excluant les profils d'écosystèmes, les frais de gestion du CEPF sont limités à 20,7 %, c'est-à-dire bien moins que le PMF, et même le PPI). Le graphique 2 montre l'évolution des dépenses du CEPF entre 2001 et 2013, et la répartition des différents coûts chaque année.

Graphique 2. Répartition des dépenses entre les coûts opérationnels*, les subventions, et la préparation des profils d'écosystème par exercice financier.



* Dans ce cas les coûts opérationnels sont les coûts de fonctionnement plus les frais de gestion.

Source : CEPF (2013), Annual Income Statement 30/9/2013.

Pourcentage des subventions qui transitent effectivement par le canal des ONG locales

Comme indiqué dans le tableau 9, le pourcentage des fonds versés aux ONG locales par rapport aux ONG internationales a très peu évolué, en moyenne, entre le CEPF1

et le CEPF2, avec environ la moitié des subventions attribuées à des ONG locales et l'autre moitié à des ONG internationales.

Tableau 9. Montant des fonds versés aux ONG locales et nombre d'ONG locales ayant reçu une subvention en phases 1 et 2 du CEPF

	Phase 1		Phase 2*	
	Montant (\$)	%	Montant (\$)	%
ONG locales	46 978 519	47	30 866 000	50
ONG internationales	51 995 294	53	30 595 000	50
Total	98 973 812	100	62 464 701	100

	Phase 1		Phase 2*	
	Nombre	%	Nombre	%
ONG locales	533	65	327	62
ONG internationales	288	35	198	38
Total	821	100	302	100

* Entre 2007 et 2014 (Mars).

Source : compilation Baastel à partir des données du CEPF.

Ces chiffres globaux ne traduisent cependant pas les fortes disparités qui peuvent apparaître d'un *hotspot* à l'autre, comme l'illustre le tableau 10.

Tableau 10. Pourcentage du montant des subventions allant à des ONG locales ou internationales dans différents hotspots, à différentes phases

	ONG locales	ONG Internationales
Cap floristique phase 1	88	12
Cap floristique phase 2 (consolidation)	54	46
Forêts côtières d'Afrique de l'Est phase 1	41	59
Caraïbes phase 1	75	25
Forêts du golfe de Guinée phase 1	20	80
Forêts du golfe de Guinée phase 2 (consolidation)	15	85
Madagascar phase 1	25	75
Madagascar phase 2 (consolidation)	70	30
Indo-Birman phase 1*	18	82

*(CEPF, 2012f).

Source : compilation Baastel à partir des données du CEPF.

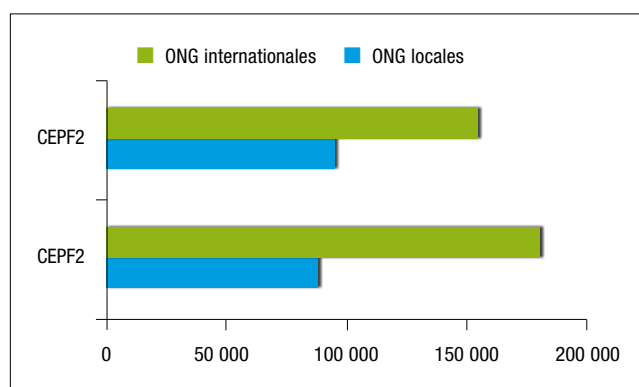
Il est surprenant qu'une subvention de consolidation (phase 2), dont la justification est le renforcement des capacités locales afin de permettre une autonomie post-CEPF, puisse être majoritairement, ou en grande partie, attribuée à des ONG internationales, comme cela a été le cas pour les Forêts du golfe de Guinée. Les conditions particulièrement difficiles dans cette région post-conflit en sont l'explication. Ce n'est cependant pas le cas à Madagascar, où la société civile locale s'est renforcée et a été soutenue fortement en phase 2. On note également que c'est dans les régions les plus pauvres, souvent les moins bien pourvues en ONG locales ayant des capacités de gestion importante, qu'une majorité des subventions est attribuée à des ONG internationales, au moins durant les phases d'investissement initiales (Forêts côtières d'Afrique de l'Est phase 1, Forêts du golfe de Guinée phases 1 et 2, Madagascar phase 1). *A contrario*, dans la région du Cap Floristique en Afrique du Sud, où la société civile est très dynamique, la majorité des crédits ont été accordés à des ONG locales. Dans le *hotspot* Indo-Birman, la forte proportion des subventions qui a été accordée aux ONG internationales est expliquée dans le rapport annuel 2012 (CEPF, 2012f) comme la conséquence d'un contexte (i) où le RIT a été l'un des premiers du CEPF2, et que les procédures de fonctionnement étaient établies depuis peu ; (ii) dans lequel la société civile opère dans des conditions très difficiles ; et (iii) où la très forte présence des ONG internationales dans la région (UICN, WWF, FFI, WCS, *Birdlife*, CI, *Wetlands*, *WildLife Alliance*) a pu influencer les choix qui ont été faits.

La forte proportion des financements allant aux ONG internationales est donc généralement justifiée par le manque de capacités locales à mettre en œuvre des projets de conservation, notamment des projets de grande taille. Bien souvent, seules des ONG internationales, souvent implantées de longue date dans les pays et bien connectées, sont à même de concevoir et mettre en œuvre des programmes nombreux et de grande taille, voire d'intervenir à une échelle régionale.

Cela étant, en finançant moins les ONG locales, le CEPF prend le risque de les enfermer dans leur niche de microprojets locaux sans réelle possibilité de grandir et d'accroître réellement leurs capacités d'intervention. Nous pouvons nous interroger sur le rôle du CEPF dans le développement de « champions » nationaux de la conservation. Des exemples existent, sans que ce soit toutefois systématiquement reflété dans les volumes de subventions accordés *in fine*. Le pourcentage des subventions allant aux ONG locales est donc certainement amené à évoluer à l'avenir. Par ailleurs, l'évaluation de Wells *et al.* (2006) concluait que si la proportion des subventions allant aux ONG internationales devait diminuer dans le temps, il serait raisonnable de capitaliser sur les capacités plus fortes de ces ONG pour promouvoir la conservation de la biodiversité, notamment au niveau politique national.

Il est en revanche important de souligner qu'un plus grand nombre d'ONG locales ont toutefois été soutenues : 65 % des bénéficiaires sont des ONG locales en phase 1 et 62 % en phase 2 (ces chiffres incluent les subventions aux RIT ainsi que les petites subventions distribuées par les RIT en phase 2), ce qui traduit une volonté de soutenir un grand nombre d'acteurs locaux. Ainsi, bien que la valeur moyenne des subventions attribuées aux ONG locales soit nettement inférieure à celle des ONG internationales, elle s'affiche en hausse, comme l'illustre le graphique 3, et cela malgré la multiplication des petites subventions *via* les RIT.

Graphique 3. Montant moyen des subventions attribuées à des ONG locales ou internationales pour le CEPF1 et le CEPF2 (en USD)



Source : Compilation Baastel à partir des données du CEPF.

Le pourcentage des subventions qui transite effectivement par les ONG locales est donc toujours minoritaire dans le CEPF, et sa quasi-stagnation entre le CEPF1 et le CEPF2 peut poser question quant à l'efficacité du CEPF à permettre l'émergence d'ONG solides dans les *hotspots* et pays d'intervention. Sans doute, la taille des subventions proposées par le CEPF est un obstacle important à la participation des ONG locales, celles-ci n'ayant souvent pas la capacité d'utiliser des volumes de fonds conséquents. Leurs capacités de gestion, d'organisation et de mise en œuvre sur le terrain sont aussi en cause, autant d'obstacles que le CEPF peut lever en favorisant un développement programmé de certaines organisations locales. Un autre obstacle majeur est constitué par les besoins de financement importants des grandes ONG internationales, dont les sources de financement sont irrégulières, et qui font pression pour bénéficier des fonds du CEPF, et proposent à ce titre des projets solides, rapidement finançables et donc attrayants pour le CEPF. Une réorientation programmée des fonds vers les ONG locales pourrait donc permettre à la fois de bâtir leurs capacités d'absorption et de réduire graduellement le soutien aux ONG internationales, qui pourront ainsi se réorganiser progressivement.

Recommandation intermédiaire 7. Comme évoqué dans la recommandation intermédiaire 4, le CEPF doit redoubler ses efforts pour accroître la taille et la part des financements aux ONG locales, qui incluraient l'octroi de subventions plus conséquentes, à mesure que leurs capacités se développent, dans une perspective de soutien à de futurs « champions » nationaux sur les questions de conservation de la biodiversité.

En résumé, le temps de mise en place des opérations est raisonnable, le coût de la réalisation des profils d'écosystèmes, bien que significatif, est perçu comme un investissement de conservation utile bien au-delà du seul CEPF, et les coûts de gestion du CEPF sont similaires à ceux du programme PPI du FFEM et très inférieurs à ceux du PMF du FEM. On peut cependant regretter le fait que les montants totaux de financements accordés à des ONG locales ne représentent pas plus de la moitié des financements CEPF, du fait de certains obstacles mentionnés *supra*, et l'absence d'évolution marquée en la matière. Globalement, les opérations appuyées par le CEPF sont malgré tout organisées et mises en œuvre de manière relativement efficiente, en particulier lorsqu'on les compare à d'autres fonds.

4.2.4. Gouvernance

Le dispositif de gouvernance et de gestion du CEPF est clair, performant et efficient dans sa forme actuelle, mais doit s'ajuster à l'évolution de l'organisation (rôle croissant des RIT) et à l'entrée possible de nouveaux bailleurs.

Rôle et objectifs du Conseil des bailleurs

Les termes de référence¹⁸ du Conseil des bailleurs spécifient les pouvoirs et devoirs du Conseil de la manière suivante :

- définition des orientations générales pour l'opération du fonds par CI ;

- revue et approbation :

- du plan de financement annuel,
- des profils d'écosystèmes,
- des amendements au Manuel opérationnel,
- des procédures de passation de marché d'un montant supérieur à la limite fixée par le Manuel opérationnel,
- des conditions d'invitation de nouveaux bailleurs et de l'approbation de nouveaux membres au Conseil des bailleurs,

¹⁸ http://www.cepf.net/about_cepf/governance/Pages/donor_council_tor.aspx

- de la stratégie de levée de fonds,
 - de la sélection des RIT,
 - des subventions allouées à CI lorsqu'elles excèdent 20 000 USD,
 - des termes de références pour l'évaluation à mi-parcours, les audits externe et interne, etc.
- nomination par consensus du président du Conseil des bailleurs (*chair*) ;
 - approbation des termes de référence du Groupe de travail du CEPF.

Le Conseil se réunit deux fois par an, généralement à Washington, mais l'objectif est aujourd'hui d'alterner, une fois à Washington, une fois en Europe, et de temps en temps au Japon.

Rôle et objectifs du Groupe de travail

Présidé par la directrice exécutive de CEPF, le Groupe de travail est constitué d'un représentant de chaque bailleur, qui peut inviter des experts internes au besoin. Le groupe se réunit trois fois par an en moyenne, et sert de centre de ressources au Conseil des bailleurs qui le consulte sur des sujets variés tels que la manière de maximiser les ressources et l'expertise des bailleurs, le développement des profils d'écosystèmes, etc. Le Groupe de travail est également sollicité pour fournir un avis sur les aspects opérationnels du CEPF et pour débattre des obstacles et défis rencontrés l'atteinte de l'objectif de préservation de la biodiversité. Les termes de référence détaillés du Groupe de travail ont été adoptés par le Conseil des bailleurs en 2007 et sont publiés sur le site internet du CEPF¹⁹.

Évolution du coût opérationnel du Conseil des bailleurs et du Groupe de travail

Il n'y a pas de ligne budgétaire au CEPF pour couvrir les coûts du Conseil des bailleurs et du Groupe de travail. De fait, chaque institution couvre les frais de ses membres. Les

réunions du Groupe de travail se font principalement par téléphone, ce qui limite grandement les coûts.

Rôle et objectifs du Secrétariat

Le Secrétariat assure la gestion opérationnelle et financière du CEPF. Quatre à cinq directeurs de subventions du CEPF suivent l'ensemble des *hotspots* pour lesquels des investissements sont en cours ou planifiés, appuyés par du personnel technique et financier, sur un total d'environ seize personnes employées par le Secrétariat *via* CI, qui assure la gestion contractuelle de ces employés. Au total, en 2013 et 2014, cela représente 13,4 équivalents temps plein (voir le détail fourni en annexe E²⁰).

Avec la mise en place systématique de RIT dans tous les *hotspots*, une partie de la gestion opérationnelle des *hotspots* (appui aux ONG locales, appels à proposition pour les petites subventions, sélection) est désormais assurée par les RIT et non plus par le Secrétariat directement, comme cela était fait dans le passé, par exemple pour Madagascar ou le *hotspot* des Forêts du golfe de Guinée.

Pourtant, à ce jour, la charge de travail du Secrétariat est considérée comme excessive. Une augmentation en nombre du personnel lui permettrait sans doute d'améliorer la levée de fonds au niveau régional, d'exploiter la somme d'information scientifique collectée par les projets financés et de la publier (gestion des connaissances), d'appuyer les activités de suivi. Il faut cependant prendre en compte les changements à venir au CEPF, avec le probable changement d'échelle (*upscaling*) attendu, le renforcement du rôle des RIT, et le rôle, souhaité par certains bailleurs notamment, du Secrétariat dans la capitalisation des expériences et l'avancement des connaissances, par exemple concernant le financement de la conservation. Une évolution est en cours pour externaliser de plus en plus certaines fonctions à travers les RIT (voir encadré 6). Le Secrétariat du CEPF et le Conseil des bailleurs doivent travailler de concert à

¹⁹ http://www.cepf.net/about_cepf/Pages/working_group_tor.aspx

²⁰ Les annexes - A : Termes de référence, B : Protocoles d'entretiens, C : Liste des personnes contactées pour entretiens, D : Politiques influencées par les activités du CEPF, E : Détail du personnel du Secrétariat en 2013-2014 - sont consultables sur le site de l'AFD.

l'évolution de l'organisation afin de remplir toutes les fonctions attendues et répondre aux attentes des bailleurs et de la communauté de la conservation.

Exemples recadrages/plaintes sur le travail du secrétariat

Au niveau des bailleurs, aucune plainte n'a été relevée sur le travail effectué par le Secrétariat. Sur le terrain, la plupart des personnes rencontrées ayant eu l'occasion d'échanger avec le Secrétariat ont souligné la grande disponibilité du directeur de subventions du CEPF, la régularité de ses visites, sa compréhension et sa flexibilité lorsque les projets nécessitaient des adaptations. Une relation humaine de qualité, très appréciée, semble avoir été développée. Par ailleurs, les bénéficiaires de subventions d'autres *hotspots*, notamment la Caraïbe, ont souligné l'apport et la réactivité des agents du Secrétariat lors de la phase de développement de proposition, mais aussi dans le cadre du suivi sur les subventions de grandes tailles, gérées directement par le Secrétariat.

Encadré 6. Fonctionnement des RIT

Sur la période 2008-2012, le mandat des RIT était défini comme suit :

- agir comme un service d'extension afin d'assister les organisations de la société civile à concevoir, mettre en œuvre et répliquer des activités de conservation ;
- revoir les demandes de subvention et gérer les revues externes à l'aide d'experts et comités consultatifs ;
- attribuer des subventions jusqu'à 20 000 USD ;
- assurer le suivi-évaluation pour les projets financés, et assister le CEPF pour le suivi du portefeuille ;
- communiquer les objectifs du CEPF, les opportunités de subventions, documenter les leçons apprises et les résultats obtenus ;
- impliquer les parties prenantes dans la mise en œuvre ;
- assurer la coordination avec le Secrétariat du CEPF ;
- les RIT ne sont pas éligibles aux subventions additionnelles.

Par exemple, le contrat en cours pour la partie administration du RIT Indo-Birman (UICN) prévoit une subvention totale de 885 000 USD sur 5 ans pour un programme de trois composantes, sur six pays : (i) établir et coordonner un processus de sollicitation et de revue de propositions ; (ii) gérer un programme de petites subventions de moins de 20 000 USD (jusqu'à cent subventions sur les cinq années du contrat, pour un budget maximum de 1 M USD) ; et (iii) assurer le

Rôle et objectifs des RIT

Depuis 2008, les RIT assurent un service d'assistance aux organisations de la société civile pour formuler et mettre en œuvre les activités de conservation. Les RIT sont en charge de la sélection des propositions des ONG locales, et de la délivrance de subventions, jusqu'à 20 000 USD. Généralement, chaque RIT gère ainsi entre 30 et 60 petites subventions. Elles assurent le suivi des projets et la coordination avec le Secrétariat du CEPF. Les organisations RIT ne sont pas éligibles pour des subventions de projets elles-mêmes.

L'idée des RIT a été émise à partir de 2002 afin de faciliter les échanges avec le ONG locales et limiter les déplacements du personnel de Washington. Avec la croissance du portefeuille de projets, les besoins d'assistance aux organisations bénéficiaires ont été de plus en plus importants. Des unités de coordination ont donc été mise en place, avec des rôles différents d'un *hotspot* à l'autre. En 2006, l'évaluation du CEPF a recommandé une décentralisation accrue du CEPF et les RIT ont été définis formellement.

...

suivi et l'évaluation de tous les projets subventionnés (incluant les rapports financiers, le *Management Effectiveness Tracking Tool*, etc.). L'UICN s'est aussi vu attribuer le contrat RIT Programme de 515 000 USD afin de : (i) coordonner et communiquer sur les investissements du CEPF, et construire des partenariats ; et (ii) bâtir les capacités des organisations bénéficiaires. Au total, les subventions couvrent quatre équivalent temps plein (équipe centrale de quatre personnes basées à Bangkok, plus six coordinateurs nationaux), mais l'UICN précise que les organisations partenaires (UICN, *Myanmar Environment Rehabilitation-Conservation Network* (MERN) et *Kadoorie Farm and Botanic Garden* (KFBG)) contribuent toutes de manière substantielle, en nature, avec leur personnel habituel).

Pour la phase 3 du CEPF, il est envisagé d'accroître le rôle des RIT pour inclure, en plus des aspects d'animation de réseaux et de développement des capacités, des aspects de coordination directe avec les agences gouvernementales et le secteur privé, ainsi qu'un rôle dans la levée de fonds. L'idée est que sur le long terme, les RIT deviennent de véritables promoteurs de la conservation de la biodiversité dans leurs zones d'intervention respectives (CEPF, 2013b, p.3).

Concrètement, en termes opérationnels, le RIT Méditerranée francophone (LPO) emploie par exemple une personne à temps plein en tant que chargée de mission pour Afrique du Nord (Libye, Tunisie, Algérie, Maroc) et Cap Vert (un ETP), une chef de mission quatre jours par mois (0,2 ETP) et une assistante comptable pour quelques heures tous les trois mois. Dans la Caraïbe, *Canari* emploie 2,5 ETP pour sa fonction de RIT, qui implique neuf personnes en tout (*RIT Manager, Technical Officer, administration, finance, Small Grants manager*, coordinateurs pays en Jamaïque, Haïti et République dominicaine).

Depuis la création des RIT, le temps de mise en place de ces équipes régionales a été variable d'un *hotspot* à l'autre, allant de quatre mois à un an, en fonction du temps de réalisation des profils d'écosystème. Les RIT sont sélectionnées par appel d'offre lorsque le profil d'écosystème a été établi.

Il a été remarqué pendant les entrevues et lors de certaines visites terrain que d'accomplir l'ensemble des tâches demandées par le CEPF avec les ressources (financières, humaines, matérielles) dont ces organisations disposent, dans des contextes très différents d'un *hotspot* et d'un pays à l'autre, constitue un vrai défi pour les RIT. Le niveau de financement des RIT, tel qu'il a été pratiqué, peut sembler un peu limité par rapport aux tâches qui leur sont demandées.

Le contrat des RIT inclut un *Performance tracking worksheet* pour chaque année de mise en œuvre, qui détaille l'ensemble des résultats annuels attendus. Deux audits financiers sont conduits sur la période de cinq ans couverte par le contrat des RIT. Les paiements du CEPF au RIT sont trimestriels, sur la base de projections financières

établissant les fonds à disposition et les dépenses prévues pour les trois mois à venir, projections qui doivent être soumises avec des rapports de progrès et rapports financiers acceptables.

Les enveloppes prévues pour les RIT diffèrent fortement d'un *hotspot* à l'autre, dépendant de la situation spécifique à chaque *hotspots* : le nombre de pays couverts, les langues de travail parlées dans le *hotspot*, les coûts des déplacements au sein du *hotspot*, la complexité de la situation politique de la zone, etc. En répondant aux appels d'offres lancés pour les positions de RIT, les organisations soumissionnaires doivent prendre en compte ces différents critères, tout en considérant la dimension stratégique du rôle de RIT pour ces organisations. Par ailleurs, la séparation des tâches des RIT en deux appels d'offres distincts (RIT-administration, qui se concentre sur l'animation et la gestion d'un programme de petites subventions, et RIT-programme, qui se concentre sur la coordination des investissements du CEPF et la communication et la mise en place de partenariats dans le *hotspot*) est une évolution qui peut permettre

d'établir des partenariats forts avec des organisations qui vont devenir les véritables relais de communication du CEPF dans les *hotspots*.

Exemples de plaintes sur le dispositif de gouvernance du Fonds, notamment de la part des ONG régionales et locales

Les seuls éléments collectés en termes généraux de gouvernance concernent : (i) le positionnement de CI au sein du CEPF, au niveau global et au niveau local, situation qui s'est beaucoup améliorée semble-t-il au cours des dernières années (réduction de la part de CI dans les subventions allouées, plus grande ouverture et transparence), mais qui reste, pour certains, un peu problématique, car CI garde souvent une place prépondérante dans les *hotspots* soutenus et bénéficie forcément d'informations privilégiées ; et (ii) la fonction de RIT qui est considérée par certaines organisations comme peu rémunératrice, d'autant plus que la fonction de RIT ferme l'accès à des subventions de projet. Il a été mentionné que certaines organisations internationales, pourtant très bien positionnées, ne souhaitent pas, ou plus, prendre en charge la gestion du RIT, les coûts afférents étant à peine couverts par la subvention octroyée. De plus, cela rend impossible l'octroi de sommes beaucoup plus importantes pour mettre en œuvre des actions de conservation directement.

Concernant le processus d'allocation des subventions, des éléments ont été recueillis lors des entretiens et sur le terrain.

Durant un événement d'échange d'expériences entre le RIT et des bénéficiaires de subventions en Micronésie-Polynésie, les ONG ont émis des plaintes concernant les procédures de reporting, jugées compliquées, ces organisations n'ayant en effet pas toujours les moyens d'appliquer les standards de gestion demandés dans les projets.

Durant un événement similaire (*Mid-Term Workshop of Grantees*) dans le *hotspot* Caraïbe, des plaintes ont été remontées sur certaines restrictions du CEPF concernant les projets d'éducation à la conservation et de recherche,

ainsi que le temps de revue et d'approbation des propositions. Le processus d'application du CEPF serait trop détaillé et long par rapport aux processus d'autres bailleurs. Pourtant, de nombreux commentaires positifs ont également été relevés : processus clair et simple, beaucoup plus efficace que pour d'autres bailleurs, bon accompagnement du Secrétariat. Il conviendrait donc d'analyser les raisons précises de cette frustration dans la zone Caraïbe, qui pourraient être liées à une situation particulière. La mission terrain en Haïti et en République dominicaine a d'ailleurs relevé que le processus de sélection est généralement considéré par les bénéficiaires comme transparent et efficace, avec des pré-rencontres d'information pour préparer le terrain, un appel à proposition par courrier électronique, une étape de pré-sélection puis de sélection finale. Toutefois, selon certains et par souci de transparence, le CEPF gagnerait à rendre publique la liste des organisations ayant soumis des propositions. Le fort engagement et les commentaires du RIT et du Secrétariat du CEPF visant à améliorer la qualité des projets sont aussi salués par les bénéficiaires, bien que certains d'entre eux soulignent la nécessité d'un meilleur équilibre à ce niveau pour ne pas dénaturer l'idée originale des projets des bénéficiaires et l'appropriation de ces projets par les demandeurs.

Au Cambodge, la mission n'a pas relevé de plaintes sur le dispositif de gouvernance du CEPF. Généralement, les critères de sélection des projets ne posent pas de problèmes particuliers aux ONG, et les procédures de soumission en ligne ont souvent été jugées claires et bien faites, à l'exception d'une ONG internationale qui a qualifié de long et fastidieux le processus d'allocation, au regard du montant des subventions en jeu. Malgré tout, la gouvernance du CEPF est généralement perçue comme transparente et efficace, avec des systèmes peu complexes, et des délais beaucoup plus raisonnables que ceux des autres bailleurs.

En Afrique de l'Ouest, les critères d'allocation des subventions ne posent pas de problèmes particuliers aux ONG bénéficiaires. Les procédures de soumission et de reporting en ligne sont jugées très claires et bien faites.

En revanche, il a été mentionné plusieurs fois que ce système par appel à proposition est difficile d'accès pour les petites ONG locales ; la mise en place d'un RIT avec

un programme de petites subventions aiderait sans doute les ONG locales à ce niveau.

Nous pouvons donc conclure que le système de gouvernance mis en place par le CEPF est clair, transparent et efficace, et surtout qu'il a positivement évolué au cours des dernières années, tant en ce qui concerne la place prise par CI dans le système que la mise en place des RIT. Des ajustements restent à faire pour prendre en compte les retours d'expériences, mais le niveau de satisfaction des bénéficiaires de subventions est généralement élevé. En revanche, si le changement d'échelle du CEPF est réalisé tel que souhaité par le CEPF3, des ajustements plus importants seront certainement à prévoir, notamment au niveau du Conseil des bailleurs, qui fonctionne très bien aujourd'hui avec un groupe limité de bailleurs aux visions et intérêts similaires, mais qui pourrait devoir adopter un autre mode de fonctionnement avec l'entrée éventuelle d'autres bailleurs.

Recommandation intermédiaire 8. CEPF : organiser le travail du Secrétariat de manière à assurer un suivi de qualité et un accompagnement constant des partenaires, tout en dégageant du temps pour la levée de fonds, la gestion des connaissances et capitalisation, et le suivi des résultats. Ceci pourra passer par des embauches supplémentaires, mais aussi par une délégation de responsabilité plus importante aux RIT, le Secrétariat n'ayant pas forcément vocation à suivre tous les projets financés dans le détail.

Recommandation intermédiaire 9. Bien suivre les actions des RIT par rapport aux niveaux de financements offerts, et faire évoluer les dotations en fonction des responsabilités données aux RIT.

4.2.5. Impacts

Malgré les difficultés d'appréciation, des impacts durables auxquels le CEPF a contribué sont d'ores et déjà identifiables.

Temps de mise en place des opérations

Comme nous l'avons indiqué dans l'analyse des évaluations passées (rapport de méta-évaluation), aucune étude sur les impacts à moyen et long termes des interventions du

CEPF n'a été menée à ce jour, et très peu d'information est disponible. Les évaluations et revues menées par le passé se sont en effet concentrées sur la niche que le CEPF occupe dans le contexte global, les résultats immédiats (effets et extrants) obtenus par les interventions du CEPF et la qualité des services fournis par les équipes de CI. S'il est encore tôt pour apprécier les impacts du CEPF2 (2008-2012), des estimations auraient pu être conduites pour les premiers *hotspots* dans lesquels le CEPF a investi, tels ceux de Madagascar, d'Afrique de l'Ouest, *Succulent Karoo*, et *Atlantic Forest*²¹. De telles évaluations permettraient d'apprécier les impacts du Fonds aux niveaux local, régional et global, sur différents plans :

- impacts en termes de conservation ;
- impacts en termes de développement local et d'amélioration des conditions de vie (dans son aide-mémoire de 2011, la Banque mondiale recommande d'ailleurs de mener une étude sur les impacts socioéconomiques du programme) (Banque mondiale, 2011a, p. 9) ;
- impacts en termes de renforcement des synergies entre les actions de conservation et celles de développement ;
- impacts identifiés s'inscrivant dans la durabilité.

²¹ Un exemple d'évaluation d'impact de ce type est la série de 'Postimplementation Impact Assessment' menée par la Banque mondiale sur des projets FEM de conservation de la biodiversité, notamment en Ouganda, en Equateur et en Indonésie. Voir par exemple : http://siteresources.worldbank.org/GLOBALENVIRONMENTFACILITYGEFOPERATIONS/Resources/GEF_Uganda_Final_Screen.pdf http://siteresources.worldbank.org/GLOBALENVIRONMENTFACILITYGEFOPERATIONS/Resources/GEF_Ecuador_Final_Screen.pdf

L'évaluation menée en 2010 fournit cependant quelques éléments d'intérêt particulier :

- l'évaluation estime que l'un des impacts les plus significatifs et les plus durables du CEPF repose sur l'engagement des acteurs de la conservation lors de la réalisation des profils d'écosystèmes et la mise en œuvre subséquente des activités. En effet, ces processus auraient généré des changements transformationnels au sein de la communauté de la conservation (par exemple de nouvelles alliances, forums d'échanges, réseaux professionnels), au niveau des stratégies de conservation (à travers les profils d'écosystèmes) et au sein des groupes locaux travaillant sur la conservation, dont la confiance et la crédibilité auraient été renforcées ;

- l'évaluation estime également que le CEPF a démontré que des gains substantiels peuvent être réalisés lorsque les bailleurs de fonds mettent en œuvre des actions de conservation en collaboration étroite et à travers des partenariats. Le CEPF fournirait ainsi un bon exemple pour les signataires de la Déclaration de Paris et de l'Accord d'Accra sur l'efficacité de l'aide au développement ;

- finalement, l'évaluation estime que si les plantes, les champignons et autres invertébrés sont pris en compte, on peut raisonnablement estimer que le CEPF a contribué à améliorer de manière significative les perspectives de survie de milliers, voire même de centaines de milliers d'espèces dans le monde.

Le document publié par le CEPF *10 Years of CEPF Investment to Support the Convention on Biological Diversity 2010 Targets* fournit quant à lui quelques exemples de résultats de longs termes intéressants (Crosse, 2010, p.12), rapportés par le CEPF même :

- de nombreux investissements du CEPF auraient permis la protection des bassins versants, contribuant ainsi à la sécurisation de la ressource en eau et des services essentiels fournis aux populations ;
- en aidant à établir cinquante nouvelles aires protégées et à en étendre onze autres, le CEPF aurait contribué à

sécuriser la séquestration de 1 217 856 039 tonnes de carbone, soit 120,5 tonnes de carbone par hectare, dans les forêts naturelles.

Globalement, un certain nombre des résultats directs et indirects du programme, à moyen terme et potentiellement à plus long terme, sont rapportés dans les rapports de fin de projet, les évaluations et revues menées depuis la création du CEPF. Mais il existe, par ailleurs, un manque notable de données indépendantes sur les impacts des initiatives et interventions financées, de même que sur les questions d'efficacité.

La mise en place d'un outil de suivi de l'évaluation des capacités organisationnelles de la société civile, *Civil Society Organizational Capacity Tracking Tool*, va dans le sens d'une mesure plus systématique des impacts du programme sur la structuration de la société civile. Mais c'est surtout le nouveau cadre de suivi mis en place par le CEPF qui, à travers les vingt-trois indicateurs définis (tableau 13), devrait permettre de mieux suivre les impacts des interventions, même si l'on peut regretter l'absence d'indicateurs de développement socioéconomiques dans cette liste (cf. section 4.5.1).

Les missions de terrain ont été trop courtes pour réaliser un relevé détaillé des impacts en termes de conservation de la biodiversité, d'amélioration des conditions de vie et de renforcement des synergies entre actions de conservation et actions de développement, mais elles ont cependant permis de relever, de manière non-exhaustive, quelques exemples. Il convient cependant de garder à l'esprit que le nombre de sites visités est assez limité, que certains sites très reculés n'ont pu être visités et que l'appui des organisations bénéficiaires a été nécessaire à ces visites, limitant le choix des interlocuteurs rencontrés par les évaluateurs.

Impacts en termes de conservation

Les impacts concernant la conservation sont parfois plus marqués en termes de renforcement des systèmes de gestion des aires protégées qu'en termes biophysiques. C'est le cas en Haïti et en République dominicaine, au stade de

mise en œuvre du portefeuille de projet respectif de ces deux pays. En effet, ce portefeuille est encore très jeune dans la région et les projets terminés depuis trop peu de temps (en plus d'être de courte durée) pour voir émerger des impacts biophysiques et en faire l'analyse systématique.

Quelques cas limités d'impacts sur la biodiversité, la faune et la flore sont notés, surtout pour les interventions qui viennent en support à des actions menées de longue date et encore en cours, via l'appui historique d'autres partenaires techniques et financiers. Dans de tels cas, l'impact réel et direct du financement spécifique du CEPF est très difficile à apprécier. Ainsi, dans la Forêt des pins en Haïti, *Helvetas* appuie les efforts de conservation et reboisement depuis plusieurs années déjà. Les populations locales rencontrées notent une recrudescence, depuis quelques années, d'espèces dans la forêt : caleçon rouge, perruche, dame sara, ramiers, chats sauvages et chiens. En outre, en termes de biodiversité, le projet permettra à terme d'assurer une meilleure protection d'une espèce de plante rarissime endémique à la zone, le *Juniperus Ekmanii*, dont deux seulement ont été recensés à ce jour. Une expérience similaire est en cours dans la réserve privée de *Lome Quita Espuela*, que supporte la Fondation, du même nom, créée en 1990. Les groupes de discussions avec les bénéficiaires confirment que la forêt a repoussé et que la faune a aussi augmenté. Les habitants disent voir maintenant plusieurs oiseaux, dont le *Guinea Sylvestre*. Les gardes interrogés confirment également que la coupe illégale a beaucoup diminué et que de plus en plus d'animaux sont visibles : oiseaux, rongeurs, chats sauvages et sangliers sauvages.

Parmi les impacts relevés, on note dans certains cas la modification de certaines pratiques dans le mode de vie des communautés, la diminution du temps passé à exploiter les ressources de la forêt et à engager des activités de mise en valeur de la faune sauvage. C'est le cas notamment dans certains projets visités au Cambodge, et où l'importance de la protection des ressources naturelles a été nettement accrue dans les zones d'intervention, ce qui induira probablement, à plus long terme, des impacts sur la biodiversité, non mesurés à l'heure actuelle. La désignation en 2012 par le gouvernement du Cambodge de 81 634 ha de surface additionnelle de protection et de gestion des dauphins est un résultat auquel le CEPF a fortement contribué, et qui aura aussi, probablement, d'ici quelques années, un impact clair sur la population de dauphins dans cette zone du Mékong.

Dans les forêts du golfe de Guinée, les rapports finaux des ONG²² concernées par la phase de consolidation rapportent les impacts en termes de conservation (tableau 11).

²² RSPB Final Completion Report 2012 ; EFA Final Completion Report 2012 ; FFI Final Completion Report 2012 ; CI Final Completion Report 2012.

Tableau 11. Impacts en termes de conservation dans le *hotspot* des forêts du golfe de Guinée

	Superficie protégée	Espèces conservées
RSPB (Gola – Sierra Leone)	71 070 ha (superficie totale du parc national)	Il existe 327 espèces d'oiseaux, plus de 500 espèces de papillons, 44 espèces de mammifères, incluant des espèces en danger telles que le chimpanzé, les éléphants de forêts et l'hippopotame pygmée.
EFA (Tiwai – Sierra Leone)	1 200 ha	Toutes les espèces répertoriées dans la situation de référence ont été conservées.
CI (Réserve naturelle de Nimba Est – Libéria)	13 500 ha	Chimpanzé d'Afrique de l'Ouest, hippopotame pygmée, musaraigne de Nimba, crapaud de Nimba, et de nombreuses autres espèces endémiques et espèces menacées qui dépendent des montagnes de Nimba.
FFI (Libéria)	Trois zones sont strictement protégées : Nimba Mountains Biosphere Reserve, qui inclut Bossou Hill (320 ha), Dere forest (8 920 ha) et la portion guinéenne de la montagne de Nimba (site du patrimoine mondial, 12 540 ha). La chasse et la capture d'espèces menacées a été réduite dans la zone de transition (88 280 ha) et la zone tampon (35 140 ha).	Au Libéria et en Guinée, les efforts de conservation ont visé à réduire la chasse et la capture des espèces les plus menacées, en particulier 16 espèces considérées comme hautement importantes pour la conservation, aux niveaux local et global.

Source : compilation Baastel (données CEPF).

Au lac Piso (Libéria), les entretiens réalisés ont permis de rapporter que les prélèvements de mangrove sont estimés avoir été réduits de 60 % depuis 2006. Une enquête auprès des pêcheurs révèle également une augmentation de la présence de poissons. À Gola, comme au lac Piso, les communautés rencontrées soulignent la recrudescence des conflits hommes-faune dus à l'arrêt de la chasse et la réduction des coupes de bois, ce qui, sans être un élément positif en soi, constitue un indice de présence croissante de la faune.

Photo 5. La forêt pluviale de Gola, Sierra Leone (décembre 2013)



Crédit photo : Olivier Beucher.

L'augmentation des surfaces désormais protégées, grâce à des plans de gestion établis et mis en œuvre avec les communautés locales, est parfois également perçue comme un impact plutôt que comme un résultat des interventions. De fait, l'augmentation de superficie protégée ne permet pas en elle-même d'évaluer si ces plans ont été mis en œuvre correctement ni si cela a généré des impacts mesurables sur la faune, à moyen et long termes. Le rapport final du programme Node de CI à Madagascar (Conservation International, 2013) fait, par exemple, état des superficies protégées dans ses zones d'intervention et liste un nombre important d'espèces animales qui seraient ainsi protégées, de même que de nombreuses espèces végétales (cinq familles endémiques, 72 genres endémiques, et 1 595 espèces endémiques). L'ONG *Fanamby*, fortement soutenue par le CEPF, revendique de son côté 1 527 151 ha protégés et 51 espèces conservées (Fanamby, 2011). Cependant, il n'y a pas de bilan incontestable de ces chiffres, ni d'indicateurs de la qualité de la protection des surfaces indiquées. Si les actions entreprises vont dans le sens d'une protection accrue de la faune et de la flore, et de la protection du couvert forestier, il est difficile d'établir les impacts réels en termes de conservation des espèces, qu'il conviendrait d'évaluer en comparaison de zones similaires n'ayant pas bénéficié du programme.

La mission pays a permis de relever les impacts suivants :

- *L'Homme et l'Environnement* : sur le site de *Vohimana*, 1 800 ha de forêts sont conservées : environ 400 ha de forêt dense, et 1 400 ha de forêt intermédiaire exploitée et gérée. Sur le site, la végétation apparaît mieux préservée que dans les alentours, où les niveaux de dégradation forestière sont très importants, comme le montre la photo 6.

- *Peregrine Fund* : selon un responsable de l'organisation, aujourd'hui onze paires d'oiseaux sont maintenues sur le site, ce qui correspond à sa capacité de charge. On noterait également un niveau stable des espèces d'oiseaux d'eau (dont cinq espèces menacées présentes sur le site). Il n'y a plus de défrichements de la couverture forestière sur le site (la présence de grands arbres est maintenue, ce qui est crucial pour les oiseaux).

Photo 6. Site de Vohimana : à gauche, la forêt protégée, à droite, la zone sans protection (végétation plus arbustive, zones agricoles). Madagascar (janvier 2014)



Crédit photo : Olivier Beucher.

Impacts en termes de développement local et d'amélioration des conditions de vie

Les impacts en termes d'amélioration des conditions de vie sont variables d'un projet à l'autre et d'un *hotspot* à l'autre. Et il est parfois difficile de distinguer ce qui doit être qualifié d'impact à long terme ou simplement de résultat immédiat d'une intervention.

Par exemple dans la Caraïbe, toutes les interventions revues sur le terrain, tant en République dominicaine qu'en Haïti, intègrent les dimensions conservation et développement dans leur approche et tentent de développer des synergies entre les acteurs actifs et les besoins identifiés sur ces deux plans. Ces éléments sont perçus par les différents acteurs comme essentiels à la durabilité des résultats et impacts recherchés. Certains des projets visités ont déjà contribué à des changements de mode de vie, alors que d'autres ont permis d'identifier des pistes qui doivent être prises en compte ultérieurement par le biais d'autres actions de partenaires locaux. On notera les exemples suivants de résultats obtenus à ce niveau :

- dans la Forêt des pins, l'appui du CEPF a permis la plantation d'arbres fruitiers et de plants de café par les populations locales de la zone. Ils ne produiront que dans quelques années et seront, à terme, une source complémentaire de revenu ;

- pour le projet de réserve privée mis en œuvre par le CAD et la Fondation *Lome Quita Espuela*, le travail de reboisement déjà entamé et la gestion durable de la réserve privée, auront un important impact sur la protection d'une source durable d'approvisionnement en eau pour les 300 000 habitants de la région, en plus de d'être une source de revenu d'exploitation durable pour les investisseurs privés. Ce potentiel pour la production d'énergie et pour une production agricole durable, mieux protégée des cyclones occasionnels, sera en outre préservé.

Des impacts sur la quantité de nourriture disponible et la santé des populations ont été relevés au Cambodge (projet CRDT – *Cambodian Rural Development Team*) et à Madagascar (projet riz de contre-saison de l'ANAE).

Des impacts sur le nombre d'organisations communautaires actives et en fonctionnement pour assurer une gestion concertée des ressources naturelles ont aussi été relevés dans ces mêmes pays.

Des impacts socioéconomiques à long terme commencent à être visibles. A Madagascar, le rapport final de la phase de consolidation (CEPF, 2014) indique que, suite aux interventions du CEPF2, 790 communautés bénéficieraient d'améliorations socioéconomiques : (i) augmentation du revenu liée aux pratiques de gestion des ressources naturelles plus durable et aux revenus de l'éco-tourisme, (ii) sécurité alimentaire accrue suite à l'adoption de pratiques agricoles, de pêche et de chasse soutenables, et (iii) une utilisation améliorée des savoir traditionnels en matière de gestion environnementale. L'évaluation externe du programme Node de 2012 (Best, 2012) a tenté de quantifier les impacts du programme par le biais d'enquêtes de terrain (encadré 7). Il n'est cependant pas possible de certifier si ces impacts sont uniquement dus au CEPF ou également

à d'autres projets et programmes mis en œuvre dans ces zones. Les visites de terrain réalisées à Madagascar ont par ailleurs permis d'identifier des impacts probables en termes de revenu pour les communautés locales :

- les activités économiques développées par *L'Homme est l'environnement* génèrent des revenus pour la communauté. La première année d'exploitation autonome de l'alambic à Vohimana, la communauté a obtenu un résultat brut positif de 400 euros, résultat qui devrait progresser dans les années à venir. Cette prise d'autonomie sur l'exploitation durable de l'alambic et la vente d'huiles essentielles résultent de l'appui continu de l'association (et des fonds CEPF) à ces communautés. Dans le secteur artisanal, les femmes ont développé et vendu des produits de vannerie et des ouvrages de broderie qui commencent à être connus. Le savoir-faire est transmis par les femmes expérimentées aux plus jeunes ;

- au sein des VOI accompagnés par l'ANAE (programme Node), le développement des productions piscicole et avicole a commencé à porter ses fruits : grâce aux revenus immédiats générés par les premières ventes de produits, certaines familles ont investi dans d'autres productions, agrandi leurs élevages et amélioré leur situation. C'est tout un cycle d'investissement qui débute pour certains. Bien que ces situations soient surtout celles de personnes particulièrement motivées, il existe plusieurs exemples de reproduction par les pairs, d'effet « tache d'huile », même sans accompagnement de l'ANAE. L'exemple du développement de la production de riz de contre-saison (instaurant une deuxième récolte de riz dans l'année) est prometteur : alors que les premiers engagés dans cette pratique étaient regardés de travers, c'est aujourd'hui l'ensemble de la communauté de *Fandrefiala* qui se lance dans la production de riz de contre saison, en appliquant les techniques apprises par les prédecesseurs.

Des impacts socioéconomiques négatifs ou mitigés ont aussi été relevés, notamment en Afrique de l'Ouest. Selon les habitants des communautés rencontrées à Gola et au lac Piso, les activités de conservation ont dégradé leurs conditions de vie (réduction des revenus d'exploitation des

ressources naturelles, sans réelles alternatives développées, destruction des récoltes par la faune sauvage protégée). En revanche, à Tiwai, les communautés expriment leur satisfaction d'avoir préservé l'île et en tirent aujourd'hui les bénéfices : les nombreux touristes, étudiants et scienti-

fiques à loger, nourrir et guider constituent une importante ressource. L'argent collecté a servi à divers investissements dans les huit communautés, notamment pour la construction d'une pompe à eau potable, d'un pont, de deux mosquées, de trois chambres d'hôtes et d'une école.

Encadré 7. Réalisations et impacts du programme Node à Madagascar

Par rapport à l'objectif d'amélioration du bien-être et des conditions de vie des communautés, si 53 % des personnes interrogées trouvent que leur situation reste encore la même, 43 % a déjà ressenti une amélioration de leurs conditions de vie grâce au programme Node, après moins de deux années d'intervention. Par ailleurs :

- 94 % ont déjà déclaré une amélioration de la situation alimentaire, aussi bien en termes de quantité qu'en termes de qualité ;
- 93 % ont reconnu une amélioration des conditions d'entretien de la santé de la famille. 91 % vont dans les centres de santé publique et 12 % ont déjà constaté une diminution de la fréquence de maladie dans la famille ;
- 87 % expriment un progrès dans les conditions de l'éducation de leurs enfants, aussi bien en terme de niveau de scolarisation qu'en termes de continuation dans l'enseignement secondaire (réduction du taux d'abandon scolaire) ;
- 97 % éprouvent une capacité à faire face à leurs obligations, notamment, en termes de devoirs communautaires et familiaux, de frais de scolarité des enfants et de frais médicaux ;
- 80 % s'attendent à une amélioration du confort de leur bien-être ;
- Les cultures maraîchères et l'agroforesterie vont apporter une amélioration certaine quant au prix sur le marché et au niveau nutritionnel de la population de la zone d'intervention.

Source : Best (2012).

Impacts au niveau projet en termes de renforcement des synergies entre les actions de conservation et celles de développement

Aux exemples fournis précédemment sur les synergies entre actions de conservation et de développement, nous pouvons ajouter ceux d'Afrique de l'Ouest, où les financements du CEPF ont permis la création d'organisations communautaires locales, qui participent à la conservation et au développement des zones concernées, malgré des conflits ponctuels rapportés entre conservation et développement :

- FFI : la consolidation de trois organisations communautaires dans la région de Nimba (*Lola Women Bushmeat Sellers Association, Hunters Association of Gbakore and*

Zouguepo et Women Association of Bossou) a permis de les rendre aujourd'hui presque autonomes, capables de fonctionner avec un appui technique et financier minimal. L'organisation *Lola Women Bushmeat Sellers Association* en particulier est la plus prospère dans la localité et ses membres sont désormais capables de faire l'élevage de cochons. Trois autres organisations communautaires appuient le développement et les pratiques de l'agriculture écologique (fabrication et utilisation de compost à partir des effluents de porcherie, notamment). D'après le rapport final de FFI, le projet mis en œuvre est perçu comme un exemple d'approche pragmatique qui permet de concilier le double besoin de conservation de la biodiversité et d'amélioration des conditions de vie ;

- à Tiwai, certains membres de communautés commencent à développer une offre touristique (chambres d'hôtes, pêche, excursions en forêt), exploitant ainsi la renommée croissante de l'île de Tiwai et profitant de la stratégie de développement de l'écotourisme soutenue par le gouvernement ;

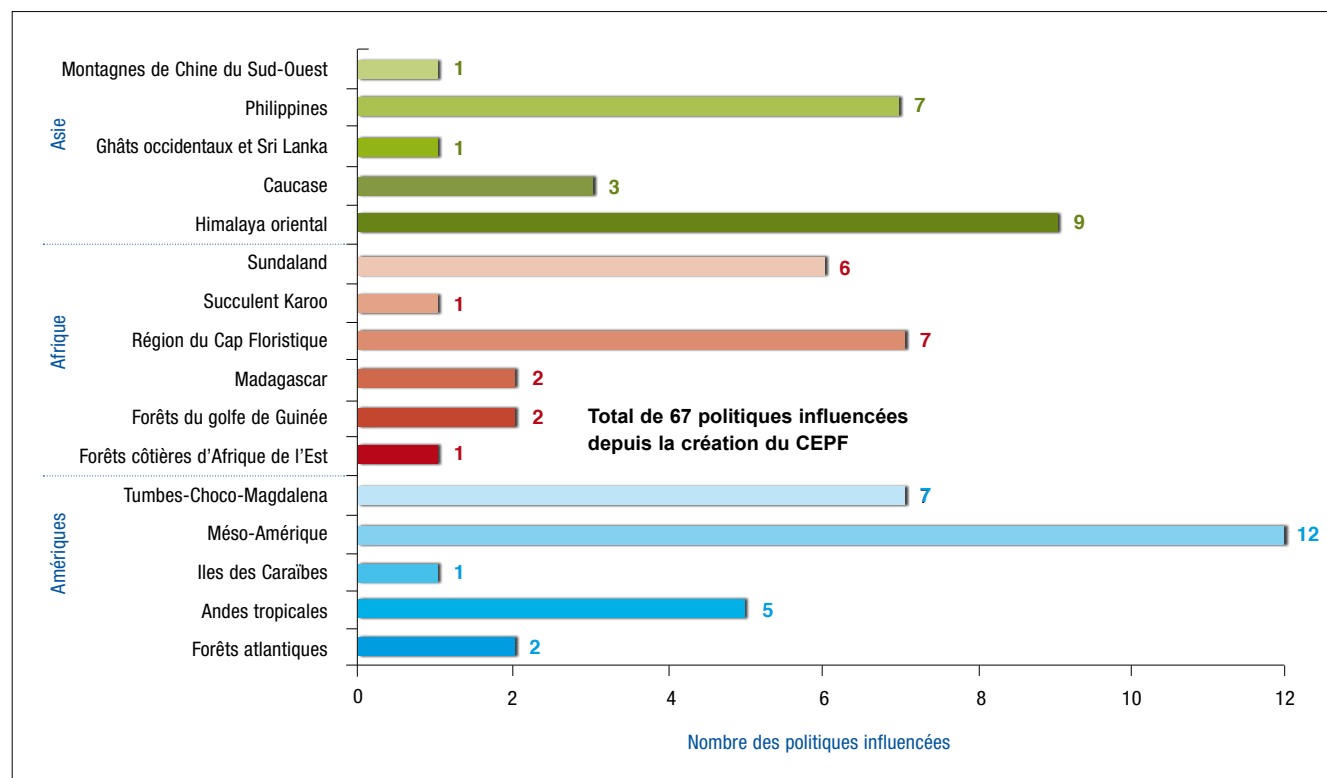
- au lac Piso, la culture du manioc et sa transformation en gari (semoule), activité traditionnelle, s'est considérablement développée et des projets de petite mécanisation du procédé (en forte demande de main-d'œuvre) voient le jour.

À Madagascar, les synergies entre les actions de conservation et de développement semblent bien comprises par les acteurs de la conservation, rencontrés lors des visites de terrain. En effet, tous les programmes mettent un accent particulier sur les aspects de développement, notamment par la mise en place d'activités génératrices de revenu et par le développement agricole. Ainsi, le programme Node lie systématiquement son appui économique (par le développement agricole notamment) à des engagements de la part des communautés en faveur de la conservation (patrouilles dans les zones forestières, comptages d'espèces, etc.). *L'Homme est l'environnement* se situe aujourd'hui dans la même dynamique : toutes les activités proposées visent à renforcer ces synergies, en permettant la sauvegarde de la biodiversité et l'exploitation raisonnée des ressources, en recherchant une valeur ajoutée spécifique au site, selon son terroir ou des savoir-faire spécifiques développés.

Impacts qui s'inscrivent dans la durabilité

L'implication et l'appropriation du thème de conservation par les populations locales *via* la sensibilisation et le développement d'alternatives, les bénéfices économiques pour les populations sont des éléments clés pour un meilleur impact des actions en cours et assurer la durabilité des résultats. En République dominicaine et en Haïti, par exemple, un aspect clé de la durabilité dans l'approche promue par le CEPF repose sur le principe de cogestion des aires protégées mises en place, qui se retrouvent au centre de plusieurs des projets financés dans les deux pays.

La mise en place de politiques, de réglementations et stratégies nationales et régionales résultant des interventions du CEPF est également un impact qui s'inscrit dans la durabilité, un effet d'influence et de levier important. Le CEPF a recensé de nombreux exemples de politiques influencées par ses interventions dans les différents *hotspot*, depuis sa création jusqu'en novembre 2013, comme l'illustre le graphique 4. La liste complète est proposée en annexe D. Ne disposant pas d'éléments sur la manière dont ces politiques ont été influencées par le CEPF, il convient donc de prendre ces informations avec précaution.

Graphique 4. Politiques influencées par les activités du CEPF dans chaque *hotspot*, de la création du CEPF à novembre 2013

Source : CEPF (2013c), Compilation Baastel.

Les quelques exemples d'impacts identifiés lors des missions de terrain dans quatre *hotspots* démontrent que les interventions du CEPF ont des impacts en termes de biodiversité, d'amélioration des conditions de vie et de renforcement des synergies entre les actions de conservation et celles de développement. Cependant, il est très difficile d'apprécier l'efficacité et l'efficience du CEPF en la matière, à partir de quelques exemples, et il est donc important que le CEPF dispose d'un système de suivi, avec une composante participative, permettant d'établir l'obtention d'impacts long-terme grâce aux financements délivrés (incluant une pondération de la part financée par le CEPF par rapport au budget total d'un programme multibailleurs, le cas échéant).

Recommandation intermédiaire 10. CEPF et AFD : S'assurer de la mise en œuvre d'un système efficace de suivi des impacts, en considérant notamment les méthodologies participatives impliquant les communautés bénéficiaires. En effet, il est primordial pour les bailleurs de fonds, comme pour le CEPF, de s'assurer que les interventions

financées produisent des impacts sur le long terme en matière de biodiversité, de renforcement de la société civile et de développement humain. Des évaluations externes d'impacts pourraient être conduites à intervalles réguliers et contribuer à un système de suivi mis en œuvre sur le long terme.

4.2.6. Implication de la société civile locale et durabilité

Les interventions du CEPF, y compris le processus de réalisation des profils d'écosystèmes, contribuent à l'amélioration de l'implication de la société civile locale dans les actions de conservation de manière durable.

L'évaluation de l'implication de la société civile dans les actions de conservation est assez difficile à réaliser en l'absence de mesure systématique de l'état de cette société civile en démarrage du programme. La mise en place du *Civil Society Organisational Capacity Tracking Tool* a justement pour objectif de combler cette lacune et commence à donner des résultats, mais cela ne concerne pas les *hotspots* Madagascar et Forêts du golfe de Guinée, qui n'ont pas utilisé cet outil. Dans la région des Caraïbes, l'outil vient tout juste d'être introduit pour identifier la situation de référence au niveau des ONG bénéficiaires de subventions, mais l'évaluation des progrès en matière de capacité ne viendra que plus tard dans le processus.

Dans les deux *hotspots* africains, le renforcement des capacités de la société civile en matière de conservation apparaît cependant assez clairement, même si ces acteurs sont encore loin d'avoir atteint une taille suffisante pour être vraiment autonomes.

Au Libéria et en Sierra Leone, en termes de personnel, plusieurs ONG locales ont effectivement accru leur personnel grâce notamment au soutien du CEPF (direct ou à travers des *subgrants*). C'est le cas des ONG EFA, *Society for conservation of Nature in Libéria* (SCNL), *Sustainable Development Institute* et, dans une moindre mesure, le parc national de Gola en Sierra Leone (le plus gros employeur de la région, avec plus de 150 employés permanents). En termes d'évolution des compétences, plusieurs exemples sont relevés :

- les capacités institutionnelles d'EFA pour gérer des aires protégées dans le contexte actuel de la Sierra Leone ont été améliorées de manière significative, grâce au soutien continu du CEPF au cours des la dernière décennie ;

- le rapport final Libéria (CI, 2007a), mentionne que quatre ONG (*Skills and Agricultural Development Services* (SADS), *Environmental Foundation International* (EFI), *Sustainable Development Institute* (SDI) et *Save My Future Foundation* (Samfu) sont devenues autonomes pour la levée de fonds, et leurs investissements dans la conservation sont mieux coordonnés. De plus, quatre ONG (*Samfu*, SDI, *Green Advocates* et SCNL) ont vu leurs capacités administratives et comptables renforcées, comme le démontre l'amélioration de leurs rapports financiers.

Il faut noter que le CEPF est intervenu en Sierra Leone et au Libéria à partir de 2002, alors que les deux pays sortaient à peine d'un conflit. En conséquence, la société civile de ces deux pays, et en particulier celle s'intéressant aux questions de conservation, était alors dans une situation très difficile, et il y a une grande reconnaissance du rôle clé joué par le CEPF à cette période, comme unique bailleur de retour dans les pays en matière de conservation. Le CEPF a su combler un vide très important et soutenir des organisations qui, pour la plupart, demeurent assez faibles, mais qui ont survécu et représentent tout ce que les pays peuvent offrir pour le moment.

Une même reconnaissance a été manifestée à Madagascar lors de la mission terrain car, même si la situation est tout à fait différente, la longue crise politique traversée par le pays a asséché la plupart des financements pour la conservation (retrait de la Banque mondiale notamment), et le CEPF a permis à de nombreuses organisations de continuer à travailler.

On peut regretter cependant une participation faible de la société civile du Libéria et de la Sierra Leone à la première réunion de travail sur le nouveau profil d'écosystème, qui s'est tenue à Accra en décembre 2013. Cela ne semble pas être le cas à Madagascar où le processus pour le profil a permis à beaucoup d'organisations de participer, même si de petites ONG locales, éloignées de la capitale, ont eu des difficultés à contribuer.

En termes d'évolution des structures des ONG locales appuyées à Madagascar, il est important de noter que l'association *Vahatra* a été créée grâce à l'appui continu du CEPF ; d'abord à l'*Ecology Training Programme* du WWF puis à *Vahatra*, structure aujourd'hui indépendante et autonome, avec des financements durables, notamment par la mise en place d'un *trust fund* qui doit permettre une autonomie financière totale en couvrant les frais de fonctionnement annuels à terme. De même, *Asity* est une émanation de *BirdLife* Madagascar, et la prise d'autonomie de l'association a pu se faire notamment grâce à l'appui du CEPF, qui a aussi permis à la structure de beaucoup évoluer dans ses capacités de gestion et d'organisation, au cours des dernières années.

Dans la Caraïbe, plusieurs des ONG bénéficiaires de subvention rencontrées sont déjà impliquées dans les discussions sur la biodiversité dans le pays, et le CEPF a su les associer à son processus, dès le stade du développement du profil d'écosystème. Par ailleurs, certains des projets financés, notamment avec le CAD, ont permis d'appuyer le développement du plan stratégique de l'organisation, avec comme objectif de renforcer la viabilité de ce réseau dominicains d'ONG environnementales et son implication sur le dossier de la conservation de la biodiversité au niveau national.

Les activités des ONG soutenues par le CEPF sont généralement amenées à se poursuivre sur le long terme. De nombreux exemples ont été collectés lors des visites de terrain, entre autres :

- Madagascar – *Peregrine Fund* : les fonds du CEPF ont permis d'appuyer le processus de prise de gestion officielle de l'aire protégée d'intervention de l'association, ce qui aura des conséquences à long terme sur les interventions réalisées, l'ONG étant désormais engagée à long-terme vis-à-vis du gouvernement malgache sur la gestion des zones d'intervention ;
- Madagascar – L'*Arboretum d'Antsokay* est économiquement viable et souhaite poursuivre ses activités de

vulgarisation et développer l'accueil des touristes, mais aussi des chercheurs ;

- Sierra Leone – RSPB est engagé sur le parc national de Gola pour de nombreuses années et a pu obtenir des financements variés (notamment la Commission européenne et le FFEM). L'organisation est aussi présente sur la zone frontalière de la forêt de Gola (Libéria – Sierra Leone) à travers un projet de la Commission européenne spécifique, porté par *BirdLife* (*Across the River – a Transboundary Peace Park for Sierra Leone and Libéria Project*) et une sous-subvention CEPF de *BirdLife*. RSPB veut renforcer son action au Libéria, sur le modèle des interventions au Sierra Leone, dans les zones périphériques du futur parc de Gola au Libéria ;

- Libéria – Le travail de CI à Nimba est amené à se poursuivre, notamment dans le cadre de l'accord avec Arcelor-Mittal. CI a une représentation permanente au Libéria et son implication dans ce pays est établie sur le long terme ;

- Cambodge – *World Fish* fait remarquer que les organisations de la société civile du pays étaient généralement faibles et peu audibles, et que le CEPF les a aidées à se renforcer et se faire connaître. *World Fish* s'assure de vraiment mettre en avant les organisations locales pour la mise en œuvre des projets, de leur donner une grande responsabilité de gestion, de manière à assurer une compétence solide pour la poursuite des activités à long-terme.

- Au Cambodge encore, le CRDT note que sur les dix-neuf villages du projet, deux (ceux qui ont mis en place des activités écotouristiques gérées par les communautés) ont atteint un point où les activités sont financièrement et socialement autonomes. Pour les dix-sept autres, le CRDT continuera d'apporter un soutien. Il faut noter que le projet est terminé depuis moins d'un an pour la plupart, ce qui laisse peu de recul.

Interrelations avec des acteurs clés dans le domaine de la conservation

Le CEPF a largement promu le développement d'interrelations plus fortes entre les acteurs clés dans le domaine de la conservation et la mise en réseau.

Cela est particulièrement vrai en République dominicaine, où l'appui du CEPF a permis de renforcer la transparence des réseaux existants par le biais notamment de son appui au CAD. Par exemple, le CEPF a encouragé les ONG à se regrouper au stade même de la formulation de projets pour donner plus de force à leurs interventions. Selon les principaux intéressés, grâce à l'appui du CEPF, il y a maintenant un réseau d'ONG de conservation en République dominicaine, beaucoup plus fort et qui inclut par ailleurs une ONG de développement : *Instituto Dominicano de Desarrollo Integral* (IDDI). Les membres du réseau, notamment CAD, IDDI, *Grupo Arajua*, se réunissent deux fois par an et travaillent tous avec le CEPF. Selon ses membres, la coordination est beaucoup plus fluide, grâce à l'appui du CEPF dans le renforcement de ce réseau. Le CEPF a bien tenté d'infuser une dynamique similaire en Haïti, à travers son projet d'appui au « Rezo Ekolo », mais sans succès, par manque de capacités et de financements, induisant un manque d'intérêt des membres. Cet appui à la mise en réseau dépasse les réseaux formels renforcés. La mission a permis de confirmer que l'approche des interventions dans les deux pays a visé à tisser des réseaux et collaborations fortes entre différents secteurs de la société en faveur de la conservation, en utilisant différents points d'entrée.

En Sierra Leone, la revue du portefeuille de 2011 mentionne que la coopération et la coordination est bonne entre les cinq organisations soutenues lors de la phase de consolidation. Toutes ces organisations sont intégrées dans des réseaux nationaux (gouvernements, autorités locales, organisations/ONG nationales et locales) et internationaux (par exemple, l'université de Njala, qui a reçu une subvention à travers EFA, est connectée à plusieurs universités étrangères, telles que l'université de Kent et l'université de Géorgie).

Au Cambodge, la plupart des ONG locales rencontrées (*Cambodian Rural Development Team* – CRDT, *Community Economic Development* - CED, *Mlup Baitong*) ont indiqué qu'à travers les projets CEPF, les interactions ont beaucoup amélioré la coordination et la collaboration formelle et informelle avec les ONG cambodgiennes et plu-

sieurs ONG internationales. Ces synergies sont considérées comme une force pour une meilleure planification de la conservation dans le pays et de sa mise en œuvre.

Implication des communautés locales sur les efforts de conservation

Il est clair que l'approche CEPF d'implication des populations locales dans l'identification des besoins et la mise en œuvre des interventions est un dénominateur commun aux différentes interventions revues dans le cadre des missions. Par ailleurs, la plupart des interventions mettent la sensibilisation des populations locales au cœur de leur approche d'intervention. On peut citer les exemples suivants :

- à Anse-à-Pitres, en Haïti, les discussions avec les représentants des communautés et populations locales ont permis d'apprécier à quel point les communautés locales ont été impliquées dans le processus de mise en œuvre à travers leur participation à des activités de conscientisation, aux discussions sur les aspects juridiques, aux activités de recherche conjointe sur le potentiel écotouristique, reboisement, suivi écologique, recyclage, etc. Le groupe de discussion a permis à l'évaluateur d'apprécier l'état de sensibilisation de la communauté à la biodiversité et les sources de pressions sur cette biodiversité ;
- à Madagascar, le programme Node de CI fait intervenir des ONG locales/nationales qui ont une présence à long terme sur la zone d'intervention pour structurer les organisations communautaires, travailler avec elles sur le développement d'activités génératrices de revenus et de conservation.

Expérience d'utilisation du *Civil Society Organisational Capacity Tracking Tool* et résultats préliminaires

Cet outil, décrit dans l'encadré 8, a commencé à être utilisé dans les *hotspots* Indo-Birman et Ghats occidentaux. Sur la base de cette expérience, il est désormais devenu un standard dans tous les *hotspots* d'intervention. L'outil est utilisé en début et en fin de programme. La plupart des organisations ont seulement pu réaliser la première phase de ce processus d'évaluation à ce stade-ci, mais 40 d'entre-

elles ont pu le compléter ; le système fait apparaître des changements au sein de ces organisations. Selon ces

premiers résultats, 85 % des organisations ont vu leurs capacités s'accroître entre le début et la fin du projet.

Encadré 8. CEPF Civil Society Tracking Tool²³

L'objectif principal de cet outil est de permettre au CEPF de suivre les impacts de ses investissements sur le développement institutionnel des organisations de la société civile, de manière cohérente, comparable et efficiente, afin de générer une information pertinente pour les gestionnaires du CEPF, les équipes régionales de mise en œuvre, les bailleurs de fonds et les organisations de la société civile. L'outil a été développé en s'appuyant largement sur les outils de la méthode développée par l'*Education Development Center, Participatory, Results-Oriented Self-Evaluation Method* (PROSE), *Institutional Development Framework* (IDF), développé par *Management Systems International* et l'outil développé par *The Nature Conservancy* (TNC) *NGO Self-Assessment Tool*.

L'outil émet comme hypothèse de départ que la capacité d'une organisation de planifier, mettre en œuvre et évaluer des actions de conservation de la biodiversité repose sur cinq facteurs principaux : (i) les ressources humaines disponibles, (ii) les ressources financières disponibles, (iii) les systèmes de gestion de l'organisation, qui assurent que les ressources disponibles sont traduites en actions efficaces, (iv) la planification stratégique, qui assure que ces actions visent des priorités pour la conservation, et (v) les réalisations, qui assurent que ces actions initient le changement. Pour chacun de ces facteurs, un certain nombre d'indicateurs ont été définis, permettant d'attribuer une note sur 20 à chaque facteur.

L'outil doit donc être utilisé pour mesurer une évolution entre deux dates, idéalement de manière annuelle. Deux limites sont reconnues par le CEPF : (i) l'outil ne permet pas des comparaisons inter-organisations, car les scores donnés pour chaque indicateur ne sont pas pondérés, bien qu'ils puissent avoir une importance très différente d'une organisation à l'autre ; (ii) l'outil utilise une liste relativement courte d'indicateurs, sélectionnés pour les besoins du CEPF, les RIT et les bailleurs, et il ne peut en conséquence se substituer à une analyse organisationnelle plus fine, comme proposé par les autres outils mentionnés *supra*.

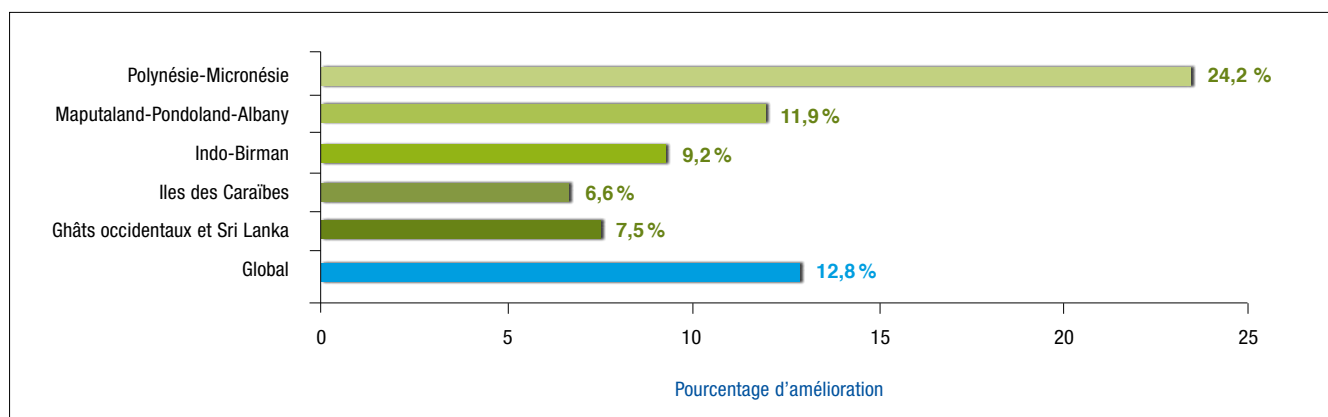
Source : Best (2012).

Le *tracking tool* permet de mesurer le niveau de développement moyen des capacités d'une ONG, à partir d'une série d'indicateurs. En effectuant cette mesure à différentes dates, on peut mesurer l'évolution de ce niveau moyen entre ces dates. Le graphique 5 fournit une évaluation de l'ac-

croissement moyen des capacités de la société civile dans les *hotspots* où le *tracking tool* a pu être complété à deux dates distinctes, permettant d'apprécier un changement dans le temps.

²³ CEPF, *Proposed 'Tracking Tool' for use in systematically monitoring the impact of CEPF on civil society development*.

Graphique 5. Accroissement moyen des capacités de la société civile pour les *hotspots* dans lesquels les organisations de la société civile ont soumis leurs données pour deux dates distinctes



Source : CEPF (2013c).

Les entretiens réalisés dans le *hotspot* Caraïbe confirment que l'outil d'évaluation institutionnel de la société civile est maintenant utilisé et requis au stade de la préparation de propositions. L'outil est grandement apprécié pour structurer la réflexion des ONG bénéficiaires de subventions sur leurs propres stratégies internes, forces et faiblesses. Comme le programme Caraïbes et l'introduction de l'outil sont relativement récents, dans la plupart des cas, l'outil n'a été utilisé au niveau des projets que pour établir une situation de référence, mais pas encore pour mesurer les progrès suivant la mise en œuvre.

Au Cambodge, l'outil a été utilisé par toutes les ONG bénéficiaires en début et en fin de projet. Il les a aidées à mieux gérer leurs programmes et à évaluer leurs capacités financières de développement.

Les premières expériences d'utilisation du *Civil Society Organisational Capacity Tracking Tool* apparaissent donc comme positives, tout comme le sont les premiers résultats obtenus, qui font état, sur l'échantillon proposé (graphique 5) d'une amélioration moyenne de 12,8 % des capacités des organisations de la société civile soutenues.

En résumé, les missions de terrain ont permis de noter que les activités des ONG soutenues par le CEPF sont généralement amenées à se poursuivre sur le long terme. Le CEPF a également largement promu le développement d'interrelations plus fortes entre les acteurs clés dans le domaine de la conservation et la mise en réseau. Par ailleurs, il est clair que l'approche CEPF d'implication des populations locales dans l'identification des besoins et la mise en œuvre des interventions est un dénominateur commun aux différentes interventions revues dans le cadre des missions.

4.2.7. Pôles de la science et de la recherche

L'approche et les données scientifiques ont contribué à une prise de décision éclairée dans le cadre de la priorisation des actions éligibles au CEPF et ont informé dans plusieurs cas les stratégies publiques régionales et nationales, pour toutes les catégories d'acteurs.

De manière générale, dans les *hotspots* visités, les profils d'écosystèmes sont reconnus comme des documents scientifiques de haut niveau, pertinents non seulement pour la formulation d'une stratégie d'intervention pour le CEPF mais également pour son utilisation par de nombreux autres acteurs du domaine de la conservation et les gouvernements. Ceci ne signifie pas pour autant qu'ils sont utilisés par tous ces acteurs, certains ignorant leur existence ou n'en tenant pas compte, tant au niveau des bailleurs que des gouvernements nationaux et acteurs de la société civile, ce qui peut sembler parfois regrettable.

Dans le *hotspot* Caraïbes, la revue du profil d'écosystème et les entretiens avec les différentes parties prenantes confirment la base scientifique et de recherche sur laquelle le profil régional a été développé et la qualité du document en tant que document de base. Il s'agissait en fait du premier document traitant de biodiversité, en particulier de la zone orientale, paru ces quinze dernières années. Toutefois, de nombreux intervenants ont trouvé regrettable que les écosystèmes côtiers et marins, pourtant cruciaux dans cette zone, n'aient pas été suffisamment traités. Cette situation est attribuée par plusieurs intervenants, tant en République dominicaine qu'en Haïti, à l'expertise particulière des auteurs qui ont été retenus pour la réalisation du profil dans ce *hotspot*. Ainsi le profil, qui devait entre autres définir les zones d'intervention du CEPF, a été fortement orienté sur la biodiversité aviaire, ce qui a été déterminant dans les critères de choix des projets futurs. Seul un projet en République dominicaine couvre la côte, avec *International Iguana Foundation* (IIF)²⁴. Pour certains acteurs, il serait

souhaitable de réviser le profil, de combler les lacunes en le détaillant plus pour mieux l'adapter à chacun des pays inclus dans ce *hotspot*.

À Madagascar, le profil datait de 2001 et nécessitait une mise à jour, aujourd'hui en cours de finalisation. De nombreux interlocuteurs rencontrés pensent que le nouveau profil d'écosystème sera un document scientifique qui devrait être utilisé tant par la communauté de la conservation que par le gouvernement malgache, notamment pour la réalisation du cinquième rapport à la CBD et la SNB, comme cela a déjà été le cas en République dominicaine, par exemple. Madagascar offre aussi des exemples de projets financés par le CEPF qui ont fait avancer les recherches et servi à l'établissement de stratégies publiques :

- la base de données Rebioma mise en place et conservée par WCS avec le soutien du CEPF (90 024 USD en 2002), a été adoptée par le gouvernement malgache. Elle a notamment servi à définir de nouvelles aires protégées, après l'annonce du triplement de la surface de ces aires en 2003. Elle est un outil important pour le secteur de la conservation malgache ;

- le *Missouri Botanical Garden* affirme également que le CEPF a permis de financer une cartographie des zones critiques pour la flore, outil extrêmement utile pour définir les priorités d'actions. Les plantes (et non seulement la faune) étaient ainsi, pour la première fois, prises en compte comme critère pour la définition des aires protégées à Madagascar, suite à la « vision de Durban » qui a permis la forte extension du réseau d'aires protégées à Madagascar. Cet outil est encore utilisé aujourd'hui (carte finalisée en 2005-2007).

Au Cambodge, il y a de nombreux exemples de stratégies nationales et régionales basées sur des données

²⁴ Selon le Secrétariat du CEPF, cette concentration des interventions sur la partie terrestre des îles est un choix fait lors de la réalisation du profil, afin que le CEPF soit le pendant de la *Caribbean Challenge Initiative* qui intervient essentiellement sur les aires marines protégées.

scientifiques générées par le CEPF. Une stratégie pour le *Cambodian Fishery Coalition* (CFC) a été établie, avec l'objectif de faire annuler la construction du barrage de *Lower Sesan 2*. Le financement du CEPF a aussi contribué à la mise en place de nouvelles aires protégées, comme évoqué *supra*.

En République dominicaine, le gouvernement a confirmé que l'information technique rendue disponible par le CEPF a grandement alimenté la discussion sur le Corridor de biodiversité des Caraïbes. Au niveau projet, la création de la réserve municipale d'Anse-à-Pitres en Haïti s'est faite sur la base d'études scientifiques menées sous financement CEPF.

Au Libéria, le profil d'écosystème sert souvent de référence, notamment au gouvernement. Ce document a permis de mettre en exergue la situation exceptionnelle du Libéria, en termes de couverture forestière après la guerre, conduisant le gouvernement à ériger 30 % de la superficie du pays en aires protégées.

On notera aussi un projet de loi en discussion en République dominicaine, portant sur les paiements pour services environnementaux, qui devrait être approuvé en 2014, et qui a aussi bénéficié des expériences en cours au CEPF concernant le rôle du secteur privé dans la conservation et le REDD+. Selon le gouvernement, le travail du CEPF s'insère dans un processus de collaboration transparent et efficace.

L'approche scientifique proposée par le CEPF est donc non seulement utile pour justifier les choix de projets financés, mais aussi les profils d'écosystèmes. Par ailleurs, les résultats des projets de recherche qui ont été financés servent régulièrement aux gouvernements pour la définition et la mise en œuvre de stratégies publiques.

4.3. Synergies et complémentarités du CEPF avec les outils bilatéraux, dans les zones prioritaires françaises

Q4. Quel est le niveau de synergie et de complémentarité entre l'instrument CEPF et ses interventions, et les outils traditionnels d'intervention de l'AFD et de la France ? (*efficience*)

Conclusion C4

Le CEPF est un outil unique, prépondérant dans le domaine de la biodiversité, qui propose une approche spécifique complémentaire aux autres instruments et fonds proposés ou appuyés par la France, à savoir la Fisong, le FFEM et le PPI/FFEM, les projets AFD d'une part, et le FEM d'autre part. Il apporte un soutien significatif et ciblé, dans le monde entier, aux organisations de la société civile, sur la base de critères spécifiques (*hotspots*, profils d'écosystèmes), et propose ainsi une réponse globale à la perte de biodiversité sur la planète. Des exemples de synergies entre tous ces outils d'intervention peuvent être relevés au niveau des projets, mais leur intégration à une échelle plus globale est très faible.

L'instrument CEPF et ses interventions présentent des synergies et s'inscrivent dans la complémentarité et non la duplication des interventions de type projets/programmes de l'AFD et de la France (FSP, Fisong ONG, PPI/FFEM, projets classiques).

Le tableau 12 propose un bref comparatif des outils CEPF, Fisong, PPI/FFEM et FFEM.

Tableau 12. Bref comparatif des outils CEPF, Fisong, PPI et FFEM

	CEPF	Fisong	PPI*	FFEM**	Projets AFD***
Budget	Depuis 2001, le CEPF a investi un total de 165 M USD dans la conservation de la biodiversité mondiale (soit environ 14 M USD par an, ou environ 10 M EUR)	5 M EUR par an. Une fois 2,5 M EUR sur le thème de la biodiversité	Environ 6 M EUR attribués depuis 2006	Entre 1994 et 2012, le FFEM a soutenu 237 projets, pour un montant total de 276 M EUR, dont 46 % (126 M EUR) en biodiversité, ce qui fait environ 6,6 M EUR investis par le FFEM dans le secteur de la biodiversité chaque année	Environ 90 M EUR/an depuis 2008 (incluant la subvention CEPF d'environ 5 M EUR/an) Sur 2010-12 ; 340 M EUR dont 75 M EUR de subventions (soit 25 M EUR/an)
Géographie	Le CEPF vise le renforcement de la protection et de la gestion de la biodiversité d'importance mondiale dans les 35 <i>hotspots</i> de biodiversité de la planète	Ouvert, mais chaque appel à proposition préconise une certaine orientation géographique jugée prioritaire	Réaliser des projets de terrain en Afrique de l'Ouest et centrale, à Madagascar	Le FFEM donne priorité à l'Afrique et la Méditerranée. À fin 2012, 64 % des financements et 63 % des projets ont été financés en Afrique subsaharienne et Méditerranée, devant l'Amérique latine (26 %) des financements, l'Asie (6 %) et l'Europe de l'Est (3 %).	Zones prioritaires françaises
Type d'acteurs soutenus	ONG locales 47 % / ONG internationales 53 % (pourcentage identique pour les phases CEPF1 et CEPF2) Entre 2001 et fin 2013, ce sont 1 836 organisations, petites et grandes, qui ont reçu un appui du CEPF	Six ONG par an, de taille suffisamment importante pour gérer des projets de l'ordre de 750 000 EUR (généralement des ONG françaises)	Sur un total de 147 organisations soutenues depuis la création du PPI (hors projets qui seront engagés en 2014), les ONG non africaines ont touché : phase 1 : 17 % phase 2 : 18 % phase 3 : 3 % Au total, les ONG non-africaines ont touché 18 subventions, soit 12 % des projets et 13 % du montant total distribué.	La subvention moyenne du FFEM est de 1 M EUR et concerne donc principalement des organisations de grande taille, mis à part le PPI. Les subventions FFEM sont sous forme de cofinancements minoritaires (25 % maximum du budget total des projets financés)	Tous types d'acteurs : gouvernements, secteur privé, ONG.

Le CEPF est de taille peu comparable avec la Fisong et le PPI. Rien que dans les *hotspots* Afrique de l'Ouest, Montagnes d'Afrique orientale et Madagascar, qui couvrent les principales zones prioritaires françaises, les subventions attribuées atteignent à ce jour respectivement 6, 4,2 et 8,5 M EUR. En revanche, l'investissement global du FFEM en biodiversité est plus comparable au CEPF, avec 6,6 M EUR par an contre 10 M EUR pour le CEPF. A travers ses projets (prêts et subventions), l'AFD contribue financièrement de manière très importante à la biodiversité, mais il faut garder à l'esprit que les montants annoncés ne sont pas, pour la plupart, des projets dédiés à la biodiversité, mais des projets ayant des objectifs beaucoup plus larges (protection de bassins versants, environnement urbain), qui touchent à la biodiversité de manière plus ou moins directe.

Le CEPF se concentre sur les *hotspots* de biodiversité, tels que définis par CI, partout dans le monde, alors que les outils de l'AFD se concentrent sur les zones prioritaires pour l'AFD principalement, en particulier l'Afrique de l'ouest (PPI en particulier concentré désormais exclusivement sur l'Afrique) centrale, et Madagascar, ainsi que le bassin méditerranéen.

...

...

	CEPF	Fisong	PPI*	FFEM**	Projets AFD***
Compétences des ONG	Le développement des capacités d'intégration locales et nationales de la conservation de la biodiversité dans le développement et l'aménagement du territoire	Mieux prendre en compte les spécificités opérationnelles des ONG Solliciter leur capacité d'innovation sur le terrain dans le cadre des priorités sectorielles de l'AFD Promouvoir le dialogue sectoriel et créer des synergies entre l'Agence et les organisations de solidarité internationale sur des secteurs et des géographies d'intérêt commun La Fisong ne vise pas le renforcement des capacités des ONG locales	Renforcer les compétences techniques, d'instruction, de gestion et de suivi de projets de la société civile Renforcer la capacité d'influence de la société civile sur les choix environnementaux des pays concernés	L'appui aux ONG locales passe essentiellement à travers le programme PPI	Le développement des compétences des ONG n'est pas mentionné comme un objectif général des projets AFD, mais peut être un objectif spécifique de certains projets

Le renforcement des capacités des ONG nationales et locales est une thématique très forte dans le PPI et dans le CEPF, ce qui n'est pas le cas de la Fisong et des projets AFD. A ce titre, il peut sembler un peu paradoxal pour le CEPF d'attribuer plus de la moitié de ses subventions à des ONG internationales, alors que le PPI atteint 97 % de subventions accordées à des ONG locales.

Utilisation et partage des connaissances	Le CEPF vise un suivi efficace de ses interventions et le partage des connaissances	Fort accent sur le caractère innovant des projets, la capitalisation et l'évaluation	Renforcer un réseau de suivi de petits projets en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale Partager et faire connaître les expériences et les succès de la société civile	Le FFEM produit des évaluations et rapports de capitalisation, qui sont mis à disposition et diffusés	Des projets de gestion des connaissances sont financés par l'AFD. Cette catégorie recense les projets ayant trait aux inventaires de faune et de flore, aux observatoires de l'environnement et à tout système de suivi et évaluation de la biodiversité dans un site. Elle inclut aussi la production intellectuelle développée par l'AFD sur la thématique « développement et biodiversité »
--	---	--	--	---	--

...

...

	CEPF	Fisong	PPI*	FFEM**	Projets AFD***
Thématiques couvertes	Le développement d'une approche <i>via</i> des « profils d'écosystème » qui définissent de manière concertée et sur base scientifique, pour chaque <i>hotspot</i> , les actions prioritaires de conservation à mener	Les thèmes sont choisis avec Coordination Sud et changent pour chaque appel à projet, i.e. tous les 6 mois Les thèmes à venir sont connus jusqu'en 2016 et ne concernent pas la biodiversité	La conservation des espèces menacées La conservation des écosystèmes et la création d'aires protégées La valorisation durable des ressources naturelles et foresterie communautaire Les conflits homme-animaux L'écotourisme L'éducation environnementale La lutte contre le changement climatique	Le FFEM a pour mission de favoriser la protection de l'environnement mondial dans les pays en développement. En termes de biodiversité, il se concentre sur la gestion durable des ressources naturelles et sur leur valorisation économique Il privilégie : • le développement et la bonne gestion d'aires protégées • la protection et la bonne gestion des forêts tropicales • et plus généralement la gestion durable des ressources naturelles, sur les aires protégées et à leur périphérie, compatible avec les activités économiques telles que la pêche et le tourisme	Typologie de projets reconstruite autour de la biodiversité : • projets d'aires protégées • projets « forêts » • projets « pêche et aquaculture » • projets de protection des bassins versants • projets d'environnement urbain • gestion des connaissances

La Fisong et le PPI définissent des thématiques par avance, de manière participative ou non, que les ONG soumissionnaires doivent respecter. Le CEPF fait de même, mais en définissant ses priorités au niveau des *hotspots*, à travers un processus collaboratif, qui vise une adaptation forte à la situation spécifique du *hotspot*. Le FFEM intervient, dans le secteur de la biodiversité, plutôt en fonction des opportunités qui se présentent, notamment lorsque des projets AFD peuvent associer des composantes biodiversité notamment. Au niveau des projets spécifiquement AFD, six types de projets ont été recensés comme contribuant plus ou moins directement à la conservation de la biodiversité.

* IUCN - FFEM (2012).

** FEM (2012).

*** Cadre d'intervention stratégique Biodiversité et AFD (2010b).

Source : *Compilation Baastel*.

Par son envergure, son approche par *hotspot* et sa stratégie à travers les profils d'écosystèmes, le CEPF est bien différent des autres outils disponibles à l'AFD pour financer la conservation. Si le FFEM est assez comparable en termes de niveau d'investissement annuel dans la biodiversité, son approche est différente : un focus sur la société civile moins

systématique, un cofinancement uniquement à hauteur de 25 % du budget du projet maximum, pas de financement des frais de fonctionnement, une approche géographique moins restreinte et plutôt en fonction des projets d'intérêt identifiés et en ligne avec la stratégie française d'aide au développement. Les projets AFD touchant la biodiversité

(sur prêts et subventions) sont quant à eux assez variés, et ne suivent pas une stratégie biodiversité bien identifiée sur la période considérée²⁵, ce à quoi remédie désormais le Cadre d'intervention stratégique Biodiversité 2013-2016. Le CEPF permet quant à lui une intervention dans un cadre scientifique défini et à travers une approche organisée régionalement, et se révèle souvent complémentaire de projets PPI sur des zones d'intervention communes (cela dit relativement rares). Plusieurs exemples ont été identifiés sur le terrain, comme dans le parc de Gola en Sierra Leone où un projet PPI a été mis en œuvre, suivi par un soutien important du CEPF visant à pérenniser financièrement la structure du parc (étude pour la vente de crédits carbone). Il y a des exemples similaires au Libéria et à Madagascar, ainsi que dans les Cardamomes au Cambodge, où les financements CEPF ont permis d'assurer la suite des financements de l'AFD/FFEM. Comme indiqué d'ailleurs sur le site internet du CEPF²⁶, le fonds est conçu pour compléter et étendre les activités de ses partenaires, et plusieurs facteurs le distinguent des programmes traditionnels d'investissement (encadré 9). Les subventions du CEPF :

- ciblent des *hotspots* dans les pays en développement et en transition ;
- facilitent la mise en œuvre de stratégies régionales d'investissement développées avec une diversité de parties prenantes ;
- vont directement aux groupes de la société civile pour bâtir cette composante vitale de la conservation en complément des partenaires gouvernementaux ;
- créent des alliances stratégiques entre divers groupes, combinant des capacités uniques et éliminant la duplication des efforts ;
- permettent d'atteindre des résultats concrets à travers un réseau croissant de gestionnaires dans le domaine de la conservation.

Encadré 9. Synergies FFEM/CEPF au Cambodge

La synergie et la complémentarité entre le projet d'appui à la conservation du massif des Cardamomes (une initiative conjointe de l'administration forestière cambodgienne, l'ONG CI, l'AFD et le FFEM) et certaines interventions financées par le CEPF ont été relativement bonnes. Un des financements octroyés par le CEPF a permis d'assurer un relais sur les activités de gestion de la forêt protégée des Cardamomes centrales (CCPF) et d'engagement des communautés dans la conservation lorsque les fonds AFD/FFEM se sont terminés. Les appuis du CEPF dans le massif des Cardamomes à travers CI sont venus renforcer les processus en cours de gestion et de conservation de la forêt protégée des Cardamomes centrales qui avaient été initialement appuyés à travers la subvention de l'AFD/FFEM, y compris le renforcement des capacités des Comités communautaires de gestion des ressources naturelles mis en place dans chacune des communes limitrophes de cette forêt protégée.

Source : Extrait de l'évaluation ex post du projet d'appui à la conservation du massif des Cardamomes.

L'instrument CEPF et ses interventions présentent des synergies et s'inscrivent bien dans la complémentarité des interventions de l'AFD et de la France, à savoir les projets AFD en tant que tels, la Fisong, le FFEM et le PPI/FFEM. Il n'y a pas de cas de duplication qui ait pu être relevé.

²⁵ À part une note de stratégie interne validée en 2011.

²⁶ http://www.cepf.net/about_cepf/faq/Pages/default.aspx

Le CEPF est également complémentaire des autres fonds ou instruments appuyés par la France, notamment le FEM, qui intervient à travers les gouvernements et selon un mode beaucoup plus institutionnel et diffus que le CEPF.

Le tableau 4 « Cibles et stratégies de plusieurs ONG et fonds multipays œuvrant dans le domaine de la conservation », en section 4.2.1, fournit un bref descriptif des objectifs du FEM dans le domaine de la biodiversité : « *L'objectif du domaine d'intervention 'Biodiversité' du FEM est la conservation et l'utilisation durable des ressources en biodiversité, ainsi que la protection des biens et services écosystémiques. Afin d'atteindre cet objectif, la stratégie du FEM inclut les cinq sous-objectifs suivants :*

- *améliorer la durabilité des systèmes d'aires protégées,*
 - *encourager la conservation de la biodiversité et son utilisation durable au sein des paysages terrestres et marins de production,*
 - *renforcer les capacités à mettre en œuvre le protocole de Carthagène sur la biosécurité,*
 - *renforcer les capacités sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages résultant de leur utilisation,*
 - *intégrer les obligations de la CBD dans les processus de planification nationaux à travers des activités habilitantes. »*
- (Source : <http://www.thegef.org/gef/BIO-strategy>).

Ces objectifs sont en ligne avec ceux du CEPF, en particulier ceux ayant trait à la durabilité des systèmes d'aires protégées, la conservation et l'utilisation durable et équitable de la biodiversité. Cependant, le FEM met un accent particulier sur les aspects institutionnels (processus de planification nationaux notamment, qui sont renforcées généralement par des activités de développement des capacités institutionnelles) et sur les conventions internationales, en particulier Convention des Nations unies sur la diversité biologique (CDB) et protocole de Carthagène.

Il y a une forte complémentarité avec les interventions du CEPF qui se focalisent sur la société civile, son développement et sa capacité à contribuer, voire à prendre en charge, la conservation de la biodiversité dans les *hotspots*. La relative simplicité des processus du CEPF est par ailleurs beaucoup plus adaptée à des organisations de la société civile aux capacités administratives très variables, alors que le FEM s'adresse à des gouvernements et passe par l'intermédiaire d'une panoplie d'agences de mise en œuvre. Le CEPF est à ce titre plus comparable avec le PMF du FEM qui se focalise aussi sur la société civile, mais n'est pas cantonné à la biodiversité (il intègre les différentes thématiques de FEM) et propose une approche par pays, et non par *hotspot*.

4.4. Effets de retour

Q5. Quelles ont été les retombées pour l'AFD (et pour la France) de sa participation au CEPF ? (*impacts*)

Conclusion C5

L'analyse décrite *infra* montre que les retombées pour l'AFD, et pour la France, de sa participation au CEPF sont faibles, notamment en termes de visibilité locale, de renforcement des partenariats avec des ONG internationales de conservation et de capitalisation d'expérience. Le bilan de la participation de la société civile française demeure assez faible, mais une nette évolution a eu lieu au cours des dernières années, entre autres avec l'élargissement de l'espace francophone couvert par le CEPF. Cette amélioration peut légitimement être mise sur le compte de l'influence de l'AFD/du MAE sur le CEPF du fait de sa contribution. Ces résultats amènent plusieurs conclusions et questionnements :

...

...

- Les attentes de l'AFD en termes de retombées étaient-elles toutes très pertinentes ?
- Le résultat (faibles retombées) n'était-il pas prévisible, surtout compte-tenu du temps limité investi par les agents de l'AFD pour se mobiliser autour d'un programme d'ampleur tel que le CEPF et capitaliser les expériences ?
- De quelles manières le CEPF pourrait-il améliorer cette situation ?
- De quelle manière l'AFD elle-même pourrait-elle améliorer cette situation par le biais d'efforts de communication et d'échanges additionnels sur les actions du CEPF ?

La mobilisation limitée des ONG françaises autour du CEPF n'est-elle pas aussi le fait du développement relativement faible de ces ONG à l'international, et d'une manière plus générale de la faible mobilisation autour des questions de biodiversité en France ? Cela n'appelle-t-il pas une réaction plus vigoureuse des pouvoirs publics, notamment en soutenant plus franchement les ONG de conservation françaises ?

La visibilité et l'influence de l'AFD et de la France dans le domaine de la conservation ont été améliorées au niveau international, mais demeurent très limitées et dépendantes des agences pays de l'AFD au niveau local.

La visibilité de l'AFD et de la France à travers le CEPF passe notamment par des supports de communication dans lesquels l'AFD est clairement mentionnée ainsi que par des événements conjoints au cours desquels l'AFD présente des aspects de son implication ou des résultats du CEPF, tels que, par exemple :

- le Congrès mondial de la nature de l'UICN à Jeju, Corée du Sud (septembre 2012) : événement organisé conjointement par CEPF/FFEM/MAVA/Comité néerlandais de l'UICN pour les acteurs francophones ;
- les interventions des ambassadeurs et consuls lors des lancements de programmes dans certains *hotspots* (exemples du lancement en Arabie Saoudite et en Ethiopie) ;
- l'exposition de *Terre Sauvage* au MAE en janvier 2013 ;
- la Newsletter du CEPF envoyée à 1 700 destinataires (les bailleurs sont systématiquement mentionnés) ;
- les informations diffusées par l'AFD (notamment via Facebook et Twitter) comportant des exemples de projets CEPF ;
- les quatre articles sur le CEPF dans le journal de la LPO, envoyé à 80 000 abonnés ;

- les nombreuses contributions à divers événements diplomatiques afin de présenter les interventions du CEPF dans certaines zones (visites de chefs d'États en France par exemple).

Le département Communication du CEPF est en charge de la communication vers les organisations bénéficiaires, des formations données aux RIT, ainsi que de la communication envers les bailleurs : rapports trimestriels et annuels notamment. Le département gère aussi les kiosques mis en place lors de divers événements et réunions, comme la Conférence des parties (COP) de la CDB par exemple. Un appui a par exemple été fourni à la LPO sur la communication avec les medias. Des efforts importants ont également été faits afin de développer la quantité de matériels en langue française.

Une analyse des entretiens réalisés fait ressortir les éléments suivants :

- la visibilité du CEPF est généralement considérée comme excellente au niveau mondial. La visibilité de l'AFD comme contributeur du CEPF est plutôt considérée comme bonne au niveau global dans le domaine de la conservation. Cette contribution aurait permis de mieux positionner l'AFD comme un acteur majeur de la biodiversité mondiale. De manière pratique, elle permet par exemple d'alimenter les discours et prises de position des directeurs, diplomates et

ministres français à l'étranger, ce qui constitue une contribution diplomatique intéressante ;

- cependant, cette visibilité est considérée comme très limitée, voire inexistante, au niveau local, ce qui est confirmé par les visites de terrain (très peu d'ONG locales connaissent la participation de l'AFD au financement du CEPF). La visibilité locale est cependant perçue plus comme dépendante du degré d'investissement et d'implication des agences locales de l'AFD dans le secteur de la biodiversité. C'est d'ailleurs pour cela qu'il est aussi parfois considéré que si l'AFD avait investi les 19 M EUR du CEPF dans des projets locaux de conservation de la biodiversité, la visibilité aurait été bien meilleure ;

- la visibilité prend du temps, et la multiplication des opérations de communication affichant l'AFD comme l'un des bailleurs du CEPF permet d'améliorer progressivement cette visibilité ;

- Pour la majorité des personnes interrogées, la présence de l'assistant technique a été extrêmement pratique et importante en termes de visibilité car elle a permis de mieux communiquer auprès notamment des ambassadeurs et services extérieurs du MAE, ainsi que des ONG françaises et de la Commission européenne. Le fait d'avoir un assistant technique donne importance et crédibilité au programme, et ces derniers sont plus enclins à participer à des événements qui peuvent être organisés.

Les visites de terrain confirment que, de manière générale, la contribution de la France au CEPF est peu connue des ONG nationales et, dans une moindre mesure, des ONG internationales rencontrées. Le CEPF est reconnu comme un outil à part (au même titre que le FFEM d'ailleurs) par les ONG internationales, mais les bailleurs impliqués dans le CEPF ne le sont pas vraiment. Au niveau des ONG nationales bénéficiant de sous-subsidations du CEPF, elles ne connaissent généralement que l'ONG internationale qui leur a versé les fonds, et sont peu au courant de ce qu'est le CEPF, et encore moins des bailleurs qui sont en arrière.

Finalement, le positionnement de la France au sein des

négociations internationales de la CDB est perçu par la plupart des interlocuteurs français comme indépendant de sa contribution au CEPF. Selon les entretiens réalisés, ce serait plutôt ce positionnement qui aurait pu influencer la position de la France dans le CEPF que le contraire.

En termes d'influence, la contribution de l'AFD au CEPF a permis de renforcer la place de l'agence au sein de la communauté internationale de la conservation. L'AFD est reconnue par les grandes ONG internationales comme un acteur important de la conservation au niveau mondial, et sa participation au CEPF, tout comme le FFEM depuis sa création, y a très probablement contribué.

Le CEPF n'a pas vraiment permis un renforcement des partenariats de l'AFD avec de grandes ONG internationales de conservation, même si le positionnement de l'agence dans le domaine de la conservation à travers le CEPF pourra faciliter des alliances et des projets conjoints à l'avenir.

Les entretiens réalisés confirment que la société civile n'est pas un partenaire « naturel » pour l'AFD, même si cela est en train de changer. Pour autant, l'AFD a tout de même établi des partenariats avec de grandes ONG internationales telles que l'UICN, le WCS, le WWF et CI depuis plusieurs années déjà, et antérieurement à sa contribution au CEPF. Les relations de l'AFD avec ces ONG sont donc anciennes, et si sa contribution au CEPF a permis d'approfondir ces relations, notamment avec CI, et d'encourager le développement d'autres initiatives conjointes, on peut imaginer que ces relations auraient également pu être approfondies d'autres manières.

Même s'il est très difficile de conclure que la contribution de l'AFD au CEPF a été un facteur de renforcement des relations AFD/ONG de conservation, le CEPF a pu contribuer, dans certains cas, à positionner l'AFD par rapport à certaines ONG du secteur (par exemple, le projet régional que l'AFD monte en Asie du Sud-Est avec WCS). Le positionnement de l'AFD dans le CEPF a contribué à faire reconnaître le rôle de la France dans le secteur, comme partie prenante à l'un des grands outils de financement de la conservation.

L'engagement de l'AFD dans le CEPF a peu contribué à la mobilisation de la société civile française et francophone dans ce programme et au renforcement du positionnement de l'expertise française dans le domaine de la conservation, mais l'évolution récente, si elle est soutenue par l'AFD, peut permettre un développement intéressant à l'avenir.

La société civile française et francophone en matière de conservation de la biodiversité est peu active à l'international. En conséquence, les ONG potentiellement concernées n'ont pas toujours démontré un grand intérêt pour le CEPF, en tout cas au démarrage de la contribution de l'AFD qui a même été un peu perçue comme une fuite de capitaux français par certaines ONG.

Ceci dit, hors Madagascar, le CEPF a été très peu actif dans les zones francophones entre 2001 et 2010, où ces ONG sont principalement actives. Cela est en train de changer progressivement, notamment grâce à l'influence de la France. Dans le *hotspot* des forêts guinéennes d'Afrique de l'Ouest, très peu d'interventions ont eu lieu en zone francophone, notamment du fait de conflits (Côte d'Ivoire), mais également, selon le CEPF, du fait du manque d'intervenants locaux dans le domaine de la biodiversité. Le nouveau profil d'écosystème en cours de développement, qui couvre toute la zone allant de la Guinée au Cameroun, devrait changer les choses au sein de ce *hotspot*. On peut d'ailleurs penser que c'est justement le rôle du CEPF d'appuyer le développement de la société civile là où elle est peu présente. De même, le profil « *Afromontane* » de 2012 inclut des pays comme le Burundi et la République démocratique du Congo (RDC)²⁷, qui font partie des zones prioritaires pour la France. Mais il faut veiller, lors de la préparation des profils et du lancement des appels à projets, que les zones d'intérêt pour la France soient effectivement incluses dans les zones clés pour la biodiversité prioritaires. Finalement, les interventions en Polynésie-Micronésie, la mise en œuvre du programme Méditerranée et les interventions en Haïti, *hotspots* pour lesquels la France a joué

un rôle très important lors des processus de sélection, ont permis un accroissement important de l'espace francophone couvert par le CEPF. Ceci est appuyé par les efforts du CEPF pour traduire documents et procédures en français, permettant à des ONG locales ne maîtrisant pas l'anglais de soumettre des applications plus facilement. Le contexte francophone du CEPF a donc été significativement modifié depuis 2008. Ceci favorisera certainement la mobilisation des ONG et de l'expertise française à l'avenir, pour autant que celles-ci chercheront à se développer à l'international et à utiliser cet outil, parfois perçu comme trop américain.

Outre cet aspect géographique, l'ouverture progressive du CEPF sur les aspects développementaux offre des perspectives à des ONG qui normalement, ne s'intéresseraient pas à ce Fonds. Le CEPF a d'ailleurs organisé des rencontres avec des ONG de développement en France, et Coordination Sud a référencé le CEPF comme un bailleur potentiel pour ses membres. L'implication d'AVSF en Haïti en est un parfait exemple, comme mentionné précédemment.

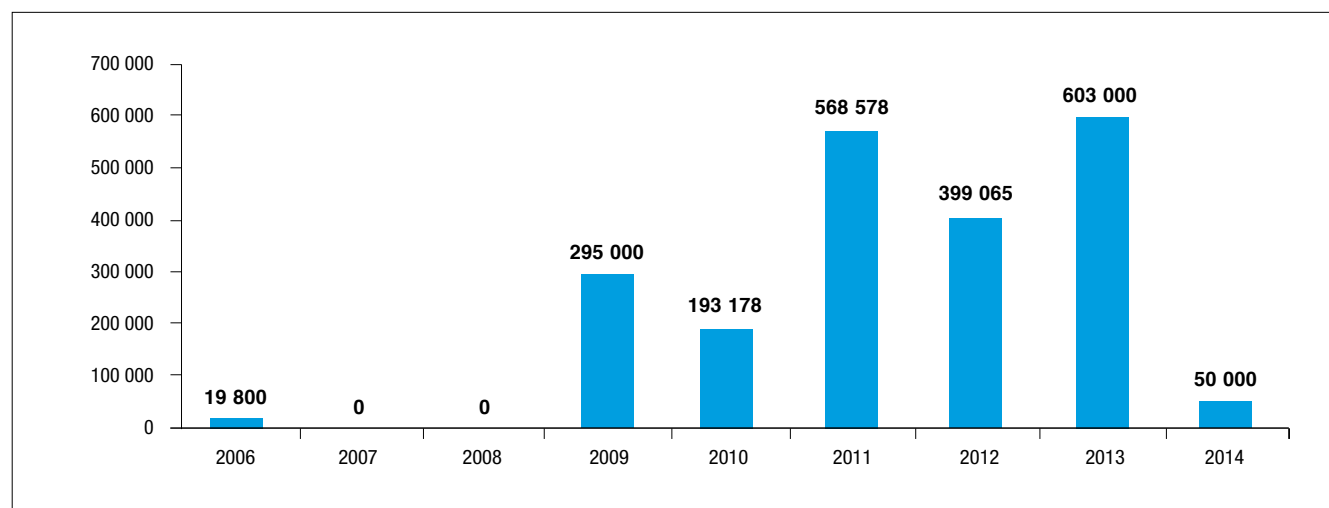
D'ores et déjà, le nombre de subventions attribuées à des acteurs français, même s'il reste limité, s'est considérablement accru, dans un contexte où le CEPF cherche plutôt à diminuer les subventions aux organisations internationales. En effet, aucune ONG française n'avait été financée par le CEPF avant 2006. Les premières l'ont été en Polynésie à partir de 2006, et toutes les autres datent des trois ou quatre dernières années. Le graphique 6 et l'encadré 10 résument les subventions octroyées par le CEPF à des ONG françaises : au total, ce sont treize acteurs français qui ont touché une subvention CEPF, totalisant près de 2,2 M USD. Il est à noter que cette évolution, illustrée par le graphique 6, est réellement perçue comme un résultat de la contribution de la France au CEPF, qui a beaucoup œuvré, à travers son assistant technique, le Groupe de travail et le Conseil des bailleurs, à l'extension des zones d'intervention dans les zones prioritaires françaises, et à une prise en compte

²⁷ Notamment le corridor *Itombwe-Nyungwe* qui couvre quatre zones clés de biodiversité en RDC, au Burundi et au Rwanda.

plus forte des aspects développementaux. Par ailleurs, la traduction de plus en plus fréquente des documents du CEPF, notamment les documents d'appel à propositions,

doit permettre de lever l'obstacle de la langue dans les zones francophones, notamment pour les ONG locales aux capacités plus limitées.

Graphique 6. Total annuel des financements du CEPF octroyés à des acteurs français (en USD) jusqu'à mars 2014



Source : compilation Baastel à partir des données du CEPF.

Niveau de reconnaissance de l'expertise des ONG et institutions de recherche françaises par les ONG internationales et sur le terrain

Généralement, sur le terrain, les ONG françaises sont plus reconnues dans les domaines de la santé et du développement agricole que dans le secteur de la conservation, qui est dominé par les acteurs anglo-saxons.

Au niveau de la recherche, des acteurs tels que le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad) et l'Institut de recherche pour le développement (IRD) sont cependant reconnus pour leur expertise localement, notamment à Madagascar, où des universités françaises et le Muséum d'histoire naturelle de Paris interviennent également.

Il n'est donc pas possible d'affirmer que le niveau de reconnaissance des ONG et institutions de recherche françaises sur le terrain ait évolué du fait de la contribution de la France au CEPF.

La capitalisation d'expérience au sein de l'AFD et des grandes ONG françaises impliquées (effet d'apprentissage) a été très limitée.

Les effets d'apprentissage attendus au sein de l'AFD et des ONG françaises n'ont pas pu être mis en évidence lors des consultations conduites par l'équipe d'évaluation. Lors des entretiens, aucun exemple d'adoption de méthodes, de leçons apprises ou d'approche n'ont été identifiés par les personnes rencontrées. Il a été suggéré lors des entretiens que la capitalisation d'expérience se ferait sans doute plus au niveau régional, notamment lorsque l'AFD travaille de manière régulière avec le RIT.

Cependant, certains aspects caractéristiques de l'approche du CEPF pourraient avoir une influence sur le travail de l'AFD et des ONG françaises, même si ce n'est pas une évidence aujourd'hui :

- les profils d'écosystèmes, outils centraux d'intervention régionaux, peuvent être utilisés par l'AFD et les ONG françaises pour définir leurs propres stratégies d'intervention. La méthodologie même des profils d'écosystèmes sera d'ailleurs reprise par l'initiative Best de l'UE pour la conservation des territoires ultra-marins européens, avec le soutien de CI, suite à l'expérience jugée positive de la Nouvelle-Calédonie ;
- la communication, point fort du CEPF, peut servir d'exemple à des ONG ou à l'AFD afin d'améliorer leurs propres stratégies de communication ;
- le travail (encore limité) sur le *Civil Society Tracking Tool*, qui pourrait être repris par des ONG ou l'AFD (PPI/FFEM ?) afin de mesurer les impacts des projets en termes développement des capacités de la société civile.

Bien que le CEPF ne soit pas géré directement par l'AFD qui, par le biais du CEPF, a en quelque sorte sous-traité une allocation de 19 M EUR pour la conservation de la biodiversité, la gestion interne d'un tel fonds et la capitalisation des expériences, méthodes et outils mis en œuvre requièrent du temps de travail significatif au sein de l'AFD, afin que l'agence et son personnel puissent en tirer un bénéfice maximum. Un tel processus de capitalisation nécessite d'être prévu dès le départ, et avec une incitation managériale forte, autant de conditions qui ne semblent pas avoir été réunies par l'AFD dans le cas du CEPF.

Le fait que la France contribue au CEPF demeure très peu connu en France.

Dans les agences de l'AFD et dans les ambassades visitées, le niveau de connaissance du CEPF est généralement

assez faible, voire inexistant. Au siège même de l'AFD certains agents ignoraient l'existence du CEPF, ou connaissaient très peu cet outil et ses interventions. Cette très faible appropriation n'est certainement pas le fait d'un manque d'intérêt, et peut trouver plusieurs sources :

- une communication peut-être inadaptée de la part du CEPF. Pourtant, la communication générale du CEPF (et notamment son site internet) est largement reconnue pour sa qualité. Le CEPF affirme également que les agences AFD et les Services de coopération et d'action culturelle (Scac) lorsque le contact existe, sont systématiquement invités : (i) aux consultations nationales/régionales pour les profils ; (ii) aux lancements des phases d'investissement ; (iii) aux évaluations à mi-parcours et de fin de phase d'investissement ; et (iv) généralement lors des visites de terrain des directeurs de subventions du CEPF ;
- les agents de l'AFD, tant au siège que dans les bureaux locaux, ne sont pas forcément directement concernés par les questions de biodiversité et manquent de temps pour lire, intégrer, et diffuser les informations du CEPF.

Il convient donc de se questionner sur la manière dont la diffusion de l'information pourrait s'organiser hors du cercle restreint des personnes travaillant sur les questions de biodiversité.

Au niveau du grand public, le milieu de la conservation et ses sympathisants ne sont globalement pas très informés de ce qu'est le CEPF, mais des événements comme celui organisé au MAE, de janvier à mars 2014 (exposition sur les grilles du ministère, en partenariat avec le magazine *Terre Sauvage*) participent à cette information. De même, la participation active de la LPO (45 000 adhérents) comme RIT pour le Sud de la Méditerranée est un vecteur de communication pertinent au sein de la société française.

Encadré 10. Projets de la société civile française mis en œuvre au cours des dernières années ou en préparation sous financement CEPF

HOTSPOT : MÉDITERRANÉE

LPO

- Première ONG française à faire partie d'une équipe régionale CEPF. En charge de la coordination des investissements du CEPF en Méditerranée pour 2013-2018.
- Budget de 277 200 USD pour la phase actuelle, plus 45 000 USD en appui aux opérations de sensibilisation, *i.e.* 312 000 USD.

Tour du Valat

- La Tour du Valat a participé à la rédaction de la stratégie pour la Méditerranée.
- Projet en cours (230 000 USD) : appui à des ONG en Afrique du Nord sur le suivi ornithologique et le renforcement des capacités de gestion des zones humides en Libye, Maroc, Tunisie. Le ministère français de l'Environnement participe techniquement à ce projet.

Noé Conservation

- Projet en cours (218 000 USD) sur l'appui à la gestion des zones humides et la promotion de l'écotourisme dans la région du Lac Skadar (frontière Monténégro-Albanie) – avec actions en faveur du Pélican frisé.

HOTSPOT : GHATS ORIENTAUX

Institut Français de Pondichéry

- Bénéficie d'une subvention de 240 000 USD pour la mise en place d'un système d'échange de l'information environnementale pour les Ghats occidentaux. Une seconde phase a reçue, en 2012, un financement additionnel de 85 000 USD jusqu'en juin 2015.

HOTSPOT : CARAÏBES

Agronomes et vétérinaires sans frontières

- Ont reçu en 2012 une subvention de 250 000 USD pour un projet de reforestation avec espèces natives, de suivi de la biodiversité sur une tête de bassin versant en Haïti.
- Première subvention du portefeuille Caraïbes du CEPF à une ONG de développement pour un projet intégrant la biodiversité.

Conservatoire botanique de Brest / L'Arche aux plantes

- Projet approuvé en 2013 (135 000 USD) pour la mise en place de plans de gestion d'espèces en danger, et de jardins botaniques locaux, dans la zone de la Forêt des Pins, en partenariat avec les acteurs de la société civile locale.
- Actions prévues dans le cadre du projet pour le sauvetage d'une espèce de genévrier en danger critique d'extinction, avec reproduction *in vitro* de spécimens avant réintroduction. Ce travail est réalisé en partenariat avec le laboratoire Vegenov.

...

...

HOTSPOT : INDO-BURMA

Elefantasia

- Projet sur la protection des éléphants domestiques et sauvages du Laos (35 000 USD).

Cf article :

www.cepf.net/fr/informations/Dernieres_infos/Pages/les_elephants_domestiques_laos_et_puces.aspx

POH KAO des Tigres et des Hommes

- Projet pilote d'éducation environnementale et de mise en place d'accord de conservation dans les districts de Voeun Sai et Siem Pang au Nord-Est du Cambodge, avec mise en place d'activités de développement en échange d'un engagement des communautés en faveur de la protection des forêts (20 000 USD).

HOTSPOT : ÎLES DE MÉLANÉSIE ORIENTALE

Société française d'ichtyologie

- Projet en préparation (50 000 USD environ) : évaluation de la biodiversité d'eau douce aux Vanuatu et îles Salomon et propositions pour l'amélioration de la gestion des cours d'eau.

HOTSPOT : MONTAGNES D'AFRIQUE ORIENTALE ET D'ARABIE

Resilience Now

- Petite subvention (20 000 USD) pour un projet de formation/action et d'échanges de bonnes pratiques avec des organisations de femmes en périphérie du Parc national de la Kibira (démarrage 2014).

HOTSPOT : POLYNÉSIE-MICRONÉSIE

SOP – MANU (Société ornithologique de Polynésie)

- Deux projets pour la sauvegarde de la Gallicolombe erythroptère (82 000 USD), et sur les Monarques de Polynésie (198 000 USD) incluant des actions de promotion du tourisme de vision sur les atolls, au bénéfice des populations locales.
- Petites subventions pour la restauration de l'Atoll de Vahanga (19 800 USD) en 2006, pour des activités d'écotourisme sur les îles de Rimatara et Ua Huka (2012, 19 800 USD) et pour le projet « *Makatea, un site majeur pour l'Avefaune endémique* » (2010, 17 657 USD).

Te Mana o Te Moana

- L'association polynésienne a mis en place un système de suivi des populations de tortues marines en Polynésie, ainsi qu'un réseau de bénévoles pour surveiller les sites de pontes.

CEPF était le principal bailleur du projet (80 000 USD) qui a vu l'appui de la fondation EDF, Nicolas Hulot, ou encore Planète Urgence.

...

...

Te rau ati ati a tau a hiti noa tu

- *Restoration and Conservation of Remnant Native Forests on Maraeti'a Plateau, Punaruu Valley, Tahiti* (13 265 USD).

Conservation et restauration des îles de Polynésie FA'A' API

- Morane, Tenararo et Vahanga, ou la *nécessité de protéger un patrimoine naturel unique* (13 000 USD, 2010).

Société d'ichtyologie française

- *Improving the Conservation of Threatened Freshwater Fish and Crustaceans in Polynesia through a Synthesis (Handbook Format) of Existing Knowledge on their Taxonomy, Ecology, Biology and Management of their Habitats* (20 000 USD, 2012).

500 000 EUR ont été investis par le CEPF dans les territoires ultra marins européens du Pacifique depuis 2008 – soit huit projets. Voir la fiche sur l'Outre-mer :

http://www.cepf.net/SiteCollectionDocuments/fact_sheets/CEPF_Overseas_Territories_French_low_res.pdf

Office national des forêts – International (ONF-I, CONOSUR division)

- Projet Pilote de démonstration pour le contrôle des espèces envahissantes végétales et la restauration d'écosystèmes sur l'île de Pâques (Chili). (40 000 USD, 2011-2012). Projet cofinancé par Airbus Convention (75 000 USD) et le gouvernement de Polynésie française (4 000 USD)

En dehors de ce dernier projet, tous les projets d'acteurs français en Polynésie concernent des territoires français uniquement (pas de dimension régionale). À l'inverse, des projets régionaux financés par le CEPF (base de données sur les espèces invasives dans le Pacifique, publications) bénéficient aux territoires français également.

Les retombées pour l'AFD, et pour la France, de sa participation au CEPF sont globalement assez faibles, notamment en termes de visibilité locale, de renforcement des partenariats avec des ONG internationales de conservation et de capitalisation d'expériences. Le bilan de la participation de la société civile française demeure assez faible également, mais une nette évolution a eu lieu au cours des dernières années, entre autres avec l'élargissement de l'espace francophone couvert par le CEPF.

Recommandation intermédiaire 11. CEPF et AFD : il convient de se questionner sur la manière dont les retombées, pour la France, de sa contribution au CEPF pourraient être améliorées. Quelles actions le CEPF pourrait-il entreprendre à cet effet ? Quels efforts spécifiques devraient engager l'AFD pour améliorer la situation ?

4.5. Influence

4.5.1. Influence sur l'orientation stratégique, la gouvernance, la gestion et la performance des interventions du CEPF

Q6. Dans quelle mesure la participation de la France au Conseil des bailleurs et au Groupe de travail, et le financement d'un assistant technique par le MAE auprès de CI ont-ils contribué à l'orientation stratégique du CEPF, à la gouvernance et à la gestion du Fonds, et à la performance de ses interventions ? (*efficacité, efficience, durabilité*)

Conclusion C6

La participation de la France au Conseil des bailleurs et au Groupe de travail, et le financement d'un assistant technique par le MAE auprès du Secrétariat du CEPF ont influencé l'orientation stratégique du CEPF, notamment géographique et, dans une moindre mesure, la gouvernance et la gestion du Fonds. Il est en revanche difficile de lier la contribution française à la performance des interventions du CEPF. Le CEPF est un outil en évolution constante et des améliorations peuvent être appuyées dans les années à venir, comme notamment l'intégration d'indicateurs développementaux et relatifs au genre dans le cadre de suivi des résultats, l'intégration probable de nouveaux bailleurs, et l'extension à de nouveaux *hotspots*. Une question primordiale pour l'AFD est donc de savoir dans quelle mesure elle souhaite continuer à influencer sur les décisions et orientations stratégiques qui seront prises, et les meilleurs moyens d'y parvenir. Le montant de la contribution, s'il est négociable et reste significatif, ne semble pas constituer un vecteur d'influence important. En revanche, le temps dédié par l'AFD et éventuellement par d'autres acteurs étatiques au suivi des actions du CEPF, la contribution de ces acteurs aux réflexions et leur participation plus ou moins active aux réunions (Conseil des bailleurs et Groupe de travail, mais aussi réunions locales, dans les *hotspots*, à commencer par celles relatives à la réalisation des profils d'écosystèmes) constituent des vecteurs d'influence importants. L'AT a joué un rôle très important à cet égard, rôle qui peut être repris par l'AFD directement, à travers ses agents, bien que l'influence interne de l'AT au sein du Secrétariat ait été également importante.

Plusieurs des points de vue soutenus par la France au Conseil des bailleurs et au Groupe de travail se reflètent dans les stratégies, directions et outils promus par le CEPF.

La participation de la France au Groupe de travail est reconnue pour son professionnalisme, avec un engagement fort sur la biodiversité. D'après les entretiens réalisés en France et à Washington, l'influence de la France au sein du CEPF a été primordiale sur plusieurs aspects :

- extension ou renforcement de la couverture géographique du CEPF sur des zones prioritaires pour la France :
- lancement du programme sur le *hotspot* Méditerranée ;

- réinvestissement sur les Forêts du golfe de Guinée, alors que ce *hotspot* n'était pas en haut de liste initialement, mais a finalement été validé avant les *hotspots* d'Amérique centrale et andine ;
- influence sur les décisions prises pour les *hotspots* de Polynésie-Micronésie, Caraïbes, Madagascar avec l'élargissement aux autres îles de l'océan Indien (Comores, Maurice et Seychelles), qui va dans le droit fil de l'appui régional de la France via la Commission de l'océan Indien (COI), mais également Indo-Birman et Ghats occidentaux (intérêt lié à Institut français de Pondichéry).

- rôle clé joué par la France dans la décision de la Commission européenne de contribuer au CEPF. Outre la présentation du CEPF faite par l'AFD auprès de la Commission européenne, le fait même que la France soit contributrice a été un élément nécessaire (il fallait qu'au moins un État membre soit présent) et déclencheur pour la Commission ;
- rôle important de la France pour encourager le gouvernement japonais à investir une seconde fois dans le CEPF ;
- la France a joué un rôle important pour que le CEPF serve de référence au programme Best de l'UE, programme destiné aux territoires européens ultramarins, tel que déjà mentionné. Le CEPF sera certainement impliqué dans la réalisation des profils d'écosystèmes par exemple.

De manière plus large, la France a beaucoup travaillé et, finalement, influencé la prise en compte des enjeux de développement dans les interventions du CEPF. Par exemple, l'outil que constitue le profil d'écosystème, qui avant évaluait la biodiversité presque exclusivement, est devenu plus socio-économique, et l'AFD a poussé pour cette évolution.

Cette évolution du CEPF est réellement perçue comme un résultat de la contribution de la France, qui a en particulier beaucoup œuvré, à travers son assistant technique, le Groupe de travail et le Conseil des bailleurs, (i) à l'extension des zones d'interventions dans les zones prioritaires françaises, et (ii) à une prise en compte plus forte des aspects développementaux. Il reste cependant à s'assurer qu'au sein des zones couvertes, les zones clés de biodiversité sélectionnées pour les interventions correspondent aussi à des zones d'intérêt pour les acteurs français. La contribution active de ces acteurs à la réalisation des profils d'écosystèmes est à ce titre primordial.

La France est aussi active pour assurer le meilleur équilibre, au sein du CEPF, entre approche scientifique, d'une part, et développement des capacités de la société civile, d'autre part. Le renforcement des capacités de la société civile est en effet un justificatif essentiel de la contribution française au Fonds. Finalement, la France tente également d'influencer le débat sur l'importance d'assurer un suivi plus solide des résultats, et pour assurer une meilleure rede-

vabilité du CEPF.

En termes de gouvernance, gestion et performance du CEPF, la participation de la France n'a pas vraiment eu d'influence directe démontrée, mais a permis de faire avancer le débat et d'infléchir certaines tendances sur le rôle des RIT et le suivi des résultats notamment.

La gouvernance, la gestion et la performance du Fonds sont suivies et influencées par le Conseil des bailleurs et le Groupe de travail, auxquels la France participe activement. C'est par le biais de ce partenariat original que la France a pu contribuer à l'évolution du système de gouvernance.

Selon les entrevues réalisées, la France a eu par exemple une influence réelle sur le choix des *hotspots* et des programmes de consolidation, ainsi que sur le contenu des profils d'écosystèmes, comme évoqué précédemment. La France aurait également joué un rôle sur la quantité et la proportion des ressources allouées aux RIT : alors que certains bailleurs voulaient limiter les RIT à un rôle de distributeur de subventions, avec une dotation maximum de 5 % de la subvention globale pour leurs frais de fonctionnement, l'AFD a plaidé pour un rôle d'animation régionale plus large, et donc une dotation plutôt de 5 à 6 % pour ce rôle, en plus des 4 à 5 % d'administration pour la distribution de fonds.

Comme nous l'avons vu, la France tente aussi d'influencer le débat sur l'importance d'assurer un suivi plus solide des résultats, et pour assurer une meilleure redevabilité du CEPF. Par ailleurs, dans le cadre de la réflexion en cours pour la stratégie 2013-2018 et du changement d'échelle du CEPF, une discussion commence à s'amorcer sur le système de gouvernance du Fonds, qui devra certainement évoluer avec l'accueil de bailleurs plus nombreux et plus divers.

Redevabilité : le nouveau cadre de suivi du CEPF, approuvé par la France en juin 2012, répond mieux aux besoins d'information de la France. Ce cadre est en effet orienté davantage vers le suivi des impacts que vers les réalisations des projets, et intègre mieux les dimensions de « bien-être

humain » et de développement de la société civile notamment. On peut cependant regretter qu'aucun indicateur réellement développemental n'ait été inclus, et que l'aspect genre n'ait pas été considéré. Il manque également un cadre logique de l'intervention du CEPF, ainsi qu'un cadre de mesure de la performance qui détaillerait la fréquence de collecte des indicateurs, les acteurs de cette collecte, les méthodes et les sources d'information, afin de constituer un système complet de suivi-évaluation du programme.

Évolution du système de suivi-évaluation du CEPF

En 2004, les indicateurs de suivi des résultats du CEPF étaient au nombre de six seulement, utilisés par deux dans trois catégories : espèces protégées (extinction évitée) ; surfaces protégées ; corridors créés. Le cadre stratégique 2008-2012 du CEPF définit un impact général du CEPF, avec quatre objectifs intermédiaires, et quatre résultats attendus, mesurés chacun par quatre indicateurs :

- impact général : renforcer l'implication et l'efficacité des ONG et autres acteurs de la société civile dans leurs actions de conservation et gestion de la biodiversité mondiale ;
- résultats attendus :
 - la protection et la gestion de la biodiversité d'intérêt mondiale sont améliorées,
 - les aspects de conservation de la biodiversité sont intégrés dans la planification du développement et l'aménagement des territoires grâce au renforcement des capacités de la société civile locale et nationale,
 - le suivi des interventions et le partage des connaissances sont efficaces,
 - les profils d'écosystèmes sont positionnés comme des

stratégies partagées de mise en œuvre effective du programme et de sa diffusion.

Depuis novembre 2013, le CEPF a mis en place un nouveau cadre de suivi (*Monitoring Framework*). Ce nouveau cadre a été approuvé par le Conseil des bailleurs en juin 2012. Comme indiqué dans le compte-rendu du Conseil (CEPF, 2012e), le cadre de suivi a évolué et a été amélioré sur la base des recommandations et révisions du Conseil lors de ses sessions 19 et 20. Le cadre se divise en quatre catégories d'impacts interdépendantes (biodiversité, bien-être humain, société civile, contexte favorable), qui regroupent un total de vingt-trois indicateurs, comme présenté dans sa version originale anglaise, tableau 13. Par rapport à l'ancien cadre de suivi, ce cadre a été conçu afin de collecter de l'information additionnelle sur le bien-être des populations, l'évolution de la société civile et le contexte de la biodiversité dans les *hotspots*, et à fournir des informations sur les impacts du CEPF, et non seulement ses résultats immédiats.

Le premier rapport du CEPF utilisant ce cadre est celui de novembre 2013. Les données du rapport couvrent la totalité de l'investissement du CEPF entre son démarrage en 2001 et novembre 2013, bien que certains indicateurs n'aient pas encore de valeur définie. Sur cette base, le CEPF planifie de collecter les indicateurs du cadre de suivi de manière annuelle.

Tableau 13. Catégories d'impacts définies dans le cadre de suivi du CEPF (novembre 2013)

Biodiversité	Bien-être humain
Améliorer l'état de la biodiversité importante à l'échelle mondiale dans les écosystèmes critiques des <i>hotspots</i> Espèces 1. Évolution de l'indice Liste rouge 2. Évolution des niveaux de menace de la cible Sites (4 indicateurs) 3. Évolution de l'étendue de l'habitat 4. Évolution de la superficie des zones clés de biodiversité bénéficiant d'une protection et d'une gestion renforcées 5. Évolution de la superficie de nouvelles aires protégées 6. Évolution des niveaux de menaces pesant sur les sites cibles Corridors (2 indicateurs) 7. Évolution de l'étendue de l'habitat 8. Évolution de la superficie de paysages de production gérés pour la conservation de la biodiversité	Améliorer le bien-être des populations qui vivent dans des écosystèmes critiques de <i>hotspots</i> et en dépendent (4 indicateurs) 9. Évolution du nombre de bénéficiaires directs 10. Évolution du nombre de communautés bénéficiaires directes 11. Évolution de la quantité de CO2 stockée sur les sites d'intervention du CEPF 12. Évolution de la quantité d'eau douce sécurisée sur les sites d'intervention du CEPF et fournie aux utilisateurs en aval
Société civile	Environnement propice
Renforcer la capacité de la société civile à gérer et défendre efficacement la conservation de la biodiversité importante à l'échelle mondiale	Instaurer les conditions nécessaires à la conservation de la biodiversité importante à l'échelle mondiale 13. Évolution du nombre de politiques (législation, réglementation ou stratégie) comprenant des dispositions relatives à la gestion de la conservation 14. Évolution du nombre de mécanismes de financement durable bénéficiant d'une gestion améliorée 15. Évolution du montant en USD investi dans des mécanismes de financement durable 16. Évolution de la performance financière des fonds 17. Évolution du délai de mise à disposition des fonds aux projets de conservation 18. Évolution du nombre de sites (aires protégées) disposant d'une meilleure gestion 19. Évolution du nombre de meilleures pratiques de gestion 20. Évolution du nombre et du pourcentage de r��cipiendaires du CEPF disposant d'une capacit�� d'organisation am��lior��e 21. ��volution de la capacit�� collective de la soci��t�� civile �� l'��chelle pertinente 22. ��volution du nombre de r��seaux et de partenariats 23. ��volution de la capacit�� de la soci��t�� civile �� r��agir aux probl��mes nouveaux

Source : Compilation Baastel    partir du document CEPF (2013c).

Curieusement, aucun indicateur n'est inclus dans la catégorie d'impact sur la société civile dans le cadre présenté. Pourtant, quatre indicateurs relèvent de cet impact sur la société civile, à savoir :

- indicateur 20 : changement dans le nombre et le pourcentage de récipiendaires du CEPF avec une capacité organisationnelle améliorée (utilisation du *Civil Society Assessment Tool*) ;
- indicateur 21 : changement de la capacité collective de la société civile à une échelle pertinente ;
- indicateur 22 : changement dans le nombre de réseaux et partenariats ;
- indicateur 23 : changement dans la capacité de la société civile à répondre à des problématiques émergentes (mesuré par le *Civil Society Responsiveness Tracking Tool* qui a été développé).

Ce cadre est donc plus large et plus complet que le précédent, plus orienté vers les impacts que sur les réalisations des projets, et intègre mieux les dimensions de développement humain et de développement de la société civile notamment. Il est donc certainement mieux à même de répondre aux besoins et exigences de redevabilité des bailleurs qui, en l'approuvant, ont validé sa pertinence. On note cependant :

- que les indicateurs de bien-être humain ne sont pas vraiment des indicateurs développementaux : il n'est question ni de revenu, ni d'accès à l'eau potable, à la santé, à l'éducation, etc. ;
- qu'aucun indicateur n'est désagrégé par genre ; l'aspect genre est donc totalement absent du cadre de suivi.

Par ailleurs, ce cadre de suivi tel que proposé dans le *Report of CEPF Monitoring Framework* (CEPF, 2013c), se limite à une liste de vingt-trois indicateurs, mais aucun cadre logique de l'intervention du CEPF n'est proposé, ni aucun cadre de mesure de la performance qui détaillerait la fréquence de collecte des indicateurs, les acteurs de cette collecte, les méthodes et les sources d'information.

Il conviendrait en effet d'attribuer des responsabilités claires pour la collecte des données permettant d'informer les indicateurs, tout en s'assurant de l'utilisation de méthodologies approuvées et homogènes. Ceci permettrait par exemple d'organiser la collecte d'indicateurs d'impacts de manière participative, par les bénéficiaires des projets eux-mêmes, sur un échantillon de projet, comme cela peut se faire sur certains projets FFEM.

En matière de reporting, le Secrétariat du CEPF est conscient de la difficulté de créer un système suffisamment simple pour les organisations bénéficiaires, notamment les petites ONG locales dont les capacités sont parfois assez faibles en la matière. Le CEPF est donc actuellement en train de créer un nouveau cadre pour les demandes de subvention et les rapports de suivi, qui établira un lien entre les données rapportées sur les projets et les indicateurs définis dans le cadre de suivi, ce qui permettra au CEPF d'agréger facilement les informations.

Le nouveau cadre adopté en 2012 constitue donc une évolution positive pour le suivi des résultats du CEPF, mais demandera à évoluer pour mieux intégrer certaines dimensions (développement humain et genre en particulier) et établir clairement le plan de suivi-évaluation du programme sur les prochaines années.

Recommandation intermédiaire 12. L'AFD devrait procéder à l'analyse du cadre de suivi mis en place en juin 2012 afin de proposer des améliorations pour une révision ultérieure de certains indicateurs, de manière à mieux répondre aux exigences de redevabilité de l'AFD.

Qualité et niveau de détail des rapports du CEPF sur les résultats atteints

Le modèle actuel de rapport de fin de projet qui comprend les sections suivantes :

1. *Présentation générale du projet et des partenaires de mise en œuvre (rôle de chacun)*
2. *Impacts sur la conservation*

- a. Contribution à la mise en œuvre du profil d'écosystème
 - b. Résumé des résultats/impacts du projet
 - c. Impacts à long terme (+ de 3 ans) prévus
 - d. Progrès réels sur ces impacts à long terme en fin de projet
 - e. Impacts à court terme (1-3 ans) prévus
 - f. Progrès réels sur ces impacts à court terme en fin de projet
 - g. Information à fournir si pertinent : hectare protégés ; espèces conservées ; corridors créés
 - h. Description des succès et défis à relever
 - i. Evidence d'impacts (positifs et négatifs) non prévus
3. *Composantes du projet*
- a. Composante 1 planifiée
 - b. Niveau d'achèvement de la composante 1 en fin de projet
 - c. Composante 2 planifiée
 - d. Niveau d'achèvement de la composante 2 en fin de projet
 - e. Etc.
 - f. Y a-t-il des composantes qui n'ont pas pu être réalisées ? Si oui, comment cela a-t-il affecté l'impact général du projet ?
 - g. Description des outils, produits, méthodologies résultant de ce projet ou contribuant aux résultats
4. *Leçons apprises*
- a. Description des leçons apprises pendant la formulation et la mise en œuvre du projet
 - b. Autres leçons apprises pertinentes pour la communauté de la conservation
5. *Fonds additionnels (tableau à compléter pour lister les fonds autres que le CEPF qui ont contribué au projet)*
6. *Durabilité/répliquabilité*

7. Mesures de sauvegarde

8. Commentaires et recommandations additionnels

9. Addendum : rapport de suivi de la performance

- a. Tableau de suivi de la contribution du projet aux cibles globales du CEPF
- b. Tableau des bénéfices socioéconomiques pour les communautés visées

Suivant ce modèle, les rapports de fin de projet sont très narratifs et présentent bien les interventions menées, les difficultés rencontrées et les résultats obtenus. Cependant, malgré l'addendum qui demande à se référer aux cibles globales du CEPF, ce modèle de rapport n'inclut pas de mesure de la contribution des projets aux indicateurs globaux du CEPF, et manque donc de précision quant aux impacts réels et potentiels des actions menées. La nouvelle plateforme de reporting, liée au nouveau cadre de suivi présenté *supra*, permettra certainement d'améliorer cet aspect.

L'assistant technique a permis d'établir et de maintenir un lien étroit entre le Secrétariat du Fonds (CI) et l'AFD/le MAE et a contribué à un meilleur positionnement de la France et à une meilleure prise en compte de ses positions au sein du CEPF.

Les rôles et les responsabilités de l'AT sont :

- d'assurer le lien entre le MAE et le CEPF, particulièrement avec la directrice exécutive, auprès de laquelle l'assistant technique a un rôle de conseil ;
- un rôle de gestionnaire de subvention pour les *hotspots* des Montagnes d'Afrique orientale et d'Arabie, de Madagascar et les îles de l'océan Indien, pour les pays d'Afrique du Nord au sein du *hotspot* Méditerranée, et pour Haïti au sein du *hotspot* Caraïbes ;
- de remplir des rôles non officiels, notamment 1) faciliter le lien entre le CEPF et la Commission européenne – sachant que l'assistant technique en poste a travaillé à la Commission européenne avant de rejoindre l'équipe du CEPF, et 2) pousser les pays francophones dans les

programmes du CEPF et appuyer le CEPF dans les pays francophones. Ce dernier aspect n'est pas mentionné dans les termes de référence du poste, mais est sous-entendu et admis par la France et par le Secrétariat du CEPF.

D'après les entretiens réalisés, les échanges avec l'assistant technique sont fréquents et réguliers : environ deux fois par mois avec le MAE, un peu moins avec l'AFD, et des réunions sont organisées environ trois fois par an. L'AFD a également des échanges réguliers avec la direction du Secrétariat, lors des réunions du Conseil des bailleurs, du Groupe de travail et des contacts directs, sur divers sujets, chaque année.

Sur la question de la valeur ajoutée, pour la France, de financer un assistant technique au sein du secrétariat du CEPF, les points de vue collectés auprès des agents de l'AFD/MAE, du Secrétariat du CEPF et des ONG internationales interrogées, peuvent se résumer ainsi :

- « La présence de l'assistant technique au Secrétariat du CEPF permet un accès direct au programme, de l'intérieur, ainsi qu'une écoute particulière de la part de CI » ;
- « Cette présence permet de mieux communiquer (visibilité) auprès notamment des ambassadeurs et services extérieurs du MAE (donne crédibilité et importance au programme à leurs yeux) » ;
- « L'assistant technique a permis d'être plus pertinent dans le Groupe de travail, en informant l'AFD/le MAE en amont des dossiers » ;
- « L'assistant technique a joué un rôle important sur la prise en compte des positions françaises, notamment au niveau des priorités géographiques » ;
- « En retour, l'assistant technique a également joué un rôle d'ambassadeur du CEPF, notamment auprès de la CE et des ONG françaises » ;
- « L'assistant technique a aussi joué un rôle important pour informer et engager les ONG françaises dans le CEPF » ;
- « La nécessité d'un assistant technique n'est pas évidente, car la communication avec le Secrétariat du CEPF est excellente et le programme est très transparent ».

Si certains interlocuteurs questionnent l'intérêt réel de financer un assistant technique au sein du CEPF, alors que le Secrétariat a toutes les capacités techniques nécessaires à la réalisation de ses objectifs, d'autres mettent en avant les avantages du positionnement de cette personne : multiplicateur de l'influence de la France, gain d'efficacité, niveau de détail supérieur dans les informations reçues, etc. Sans elle, le risque que l'AFD soit moins impliquée dans la gestion globale du CEPF existe et, surtout, le travail consacré à influencer le CEPF, à informer et diffuser l'information auprès des acteurs français ne serait plus assuré, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur l'influence de la France, mais aussi sur la visibilité et la capitalisation.

En résumé, l'utilité même de l'assistant technique au cours des quatre dernières années n'est pas remise en cause, mais compte-tenu du contexte budgétaire, de la très bonne coopération avec CI et le Secrétariat CEPF, le haut niveau de transparence du CEPF, la plupart des personnes rencontrées estiment que ce dispositif n'est pas indispensable pour les années à venir, bien qu'il permette de poursuivre les actions entreprises en interne. Le fait que CI ait, à la fin de son contrat, décidé d'embaucher l'assistant technique comme employé à part entière du Secrétariat du CEPF est la preuve qu'il bénéficie aussi des apports de l'assistant technique.

Pourtant, dans un contexte de ressources limitées, il est important de se poser la question de savoir s'il est plus efficace pour la France, en termes d'influence et d'effet de retour, de financer un assistant technique, dont le coût total sur quatre ans a été d'environ 570 000 EUR, ce qui peut apparaître comme un moyen relativement peu coûteux d'influencer le CEPF et de capitaliser les expériences, ou plutôt de délivrer une subvention équivalente au CEPF. Par ailleurs, le temps passé par l'assistant technique à informer et assurer le lien régulier entre le CEPF et les institutions et ONG françaises (et européennes) devrait idéalement être redistribué en interne à l'AFD, afin d'éviter une perte d'influence et de diffusion de l'information, outre les besoins de capitalisation déjà mentionnés. Il faut donc s'interroger sur la stratégie employée par l'AFD pour at-

teindre ses objectifs. Si un objectif majeur de la contribution au CEPF est de continuer à accroître l'influence française dans ce Fonds, le financement d'un assistant technique est probablement un moyen efficace d'y parvenir.

Recommandation intermédiaire 13. AFD : ouvrir une réflexion sur les objectifs de la France en contribuant au CEPF, et les meilleurs moyens d'y parvenir. Le renouvellement éventuel de la contribution de l'AFD appelle en effet une réflexion plus large sur les attentes légitimes et réalistes

que l'AFD peut désormais formuler à partir de l'expérience des cinq dernières années.

Recommandation intermédiaire 14. AFD : si la décision de ne plus financer d'assistant technique est définitive, l'AFD devrait considérer la nomination d'un agent à plein temps sur le suivi et l'animation du CEPF à l'AFD, afin d'assurer les rôles d'information, de capitalisation, de suivi des activités et résultats, et d'influence de manière suffisante, profitable et durable.

4.5.2. Mobilisation des équipes du réseau AFD et ONG françaises et effet de levier

Q7. Dans quelle mesure, les équipes du réseau de l'AFD ont-elles été mobilisées sur le terrain en appui aux interventions soutenues, ainsi que les ONG et entreprises françaises, et quel a été l'effet de levier de cette mobilisation ? (*impact*)

Conclusion C7

On ne peut pas dire que l'AFD, les ONG et entreprises françaises aient été mobilisées sur le terrain en appui aux interventions soutenues, ni relever un quelconque effet de levier à ce titre. Au contraire, on peut plutôt conclure que la mobilisation des acteurs français autour de la contribution de l'AFD au CEPF a été très limitée et, qu'en conséquence, l'influence de ces acteurs au niveau du terrain, dans les *hotspots* eux-mêmes, a été presque inexistante, sauf peut-être en ce qui concerne le *hotspot* Méditerranée dans lequel la LPO peut avoir une influence du fait de sa position de RIT.

Les équipes du réseau de l'AFD ont été/se sont très peu mobilisées sur le terrain, voire pas du tout.

Comme nous l'avons déjà mentionné, le CEPF affirme que les agences AFD et les Scac (lorsque le contact existe, car il n'y a pas de liste à jour semble-t-il), sont systématiquement invités : (i) aux consultations nationales/régionales pour les profils ; (ii) aux lancements des phases d'investissement ; et (iii) aux évaluations à mi-parcours et de fin de phase d'investissement. Lors des visites de terrain des directeurs de subventions du CEPF, des rencontres sont généralement sollicitées également.

Pourtant, dans les *hotspots* visités par l'équipe d'évaluation, ainsi que dans d'autres pays mentionnés lors des entrevues, il apparaît que les agents de l'AFD ont généralement une

très faible connaissance du CEPF et sont très peu mobilisés. Certains manques d'informations et de volonté de coopération de la part du CEPF ont été mentionnés par un interlocuteur, mais globalement les personnels de l'AFD expliquent plutôt cette situation par le manque de temps pour s'intéresser et s'impliquer sur un sujet, la biodiversité, qui ne fait pas partie des priorités de leur agence ou de leur service. Tel que mentionné par certaines personnes interrogées, cette situation face à la cause environnementale est aussi présente avec les projets FFEM/PPI dont les agences AFD ont parfois une connaissance très limitée. Il s'agit donc :

- de s'assurer d'une communication interne (du siège vers les agences) ciblée et régulière sur le CEPF. Cette communication ne peut venir du CEPF uniquement, le siège a un rôle à jouer à ce niveau également ;

- de peut-être vérifier, pour les pays concernés par des interventions CEPF, le plus en amont possible du programme, de quelle manière ces interventions peuvent interagir avec la stratégie et le portefeuille de projets de l'agence, afin d'identifier d'éventuelles synergies et coopérations possibles ;

- de manière plus large, de reconsidérer l'intégration de la biodiversité dans les activités de l'AFD de manière transversale. Le Cigid biodiversité de juillet 2013 souligne les liens étroits entre développement et biodiversité, et son deuxième objectif d'« *Intégrer la conservation des écosystèmes dans les politiques de développement, dans toutes leurs dimensions sectorielles* », va dans le sens d'une plus grande prise en compte de la biodiversité dans toutes les interventions de l'AFD. Le CEPF serait à ce titre une occasion pour l'AFD, pour certains projets, d'intégrer la biodiversité.

Dans l'échantillon de *hotspots* étudié par l'équipe d'évaluation, aucune mobilisation significative des équipes du réseau de l'AFD n'a donc pu être relevée. C'est une situation qui semble être généralisée dans tous les *hotspots* d'intervention du CEPF.

Les ONG et entreprises françaises ont été très peu mobilisées sur le terrain, mais la situation a commencé à évoluer au cours des dernières années.

Comme cela a déjà été évoqué, la mobilisation des ONG et entreprises françaises sur le terrain reste également assez limitée, bien que la situation soit en nette évolution depuis quelques années. La liste des projets portés par des ONG françaises, telle que présentée dans l'encadré 10, l'atteste. Près de 2,2 M USD ont ainsi été attribués à des acteurs français de la société civile pour leurs projets d'interventions dans divers pays. Cependant, ces acteurs, principalement des ONG, demeurent très peu développés à l'international et nécessiteraient un soutien important pour s'internationaliser et faire valoir leurs compétences, leur expertise et leurs réseaux dans les pays francophones notamment.

L'ouverture du CEPF aux ONG françaises est un résultat important atteint au cours des dernières années, et l'implication de la LPO dans le RIT Méditerranée est emblématique à ce titre. Il est clair que la contribution de l'AFD au CEPF et la présence de l'AT au Secrétariat ont influencé fortement les choix réalisés (notamment sur l'intégration croissante de zones francophones dans le portefeuille d'intervention du CEPF) et facilité cette évolution.

Au niveau des entreprises (secteur privé), l'ONF international (projet sur l'île de Pâques) est un acteur privé bénéficiaire du CEPF. Par ailleurs, le bureau d'étude Biotope a participé au processus de définition du nouveau profil d'écosystème à Madagascar.

L'influence de la France (acteurs français de la société civile, AFD et MAE) dans les orientations stratégiques du CEPF a été réelle, notamment sur la couverture géographique du CEPF (choix des zones d'intervention) et l'accès qui est de plus en plus donné aux aspects développementaux dans les programmes financés. En revanche, au niveau du terrain, les équipes du réseau de l'AFD et les acteurs français de la société civile n'ont pas eu d'influence significative sur les orientations prises, notamment dans les profils d'écosystèmes, et les projets mis en œuvre avec les financements du CEPF, du fait de leur très faible mobilisation. En plus d'agir au niveau global (Conseil des bailleurs notamment), l'AFD pourrait réfléchir aux moyens de jouer un rôle plus décisif au niveau des *hotspots* eux-mêmes, par exemple en favorisant des synergies et projets conjoints entre AFD et CEPF, en mobilisant les acteurs français présents dans les *hotspots* autour du CEPF, et en contribuant activement à la définition des zones d'intervention au sein des *hotspots* lors de la formulation des profils d'écosystèmes.

Recommandation intermédiaire 15. AFD : établir, *hotspot* par *hotspot*, et en étroite collaboration avec les équipes du réseau de l'AFD, un plan d'information et de mobilisation des acteurs français détaillant les interventions en cours et en projet, les zones clés de biodiversité prioritaires pour

le CEPF, les projets mis en œuvre par l'AFD et d'autres acteurs français dans le *hotspot*, les possibles synergies, les futures échéances du CEPF (appels à projets, réunions pour le renouvellement du profil d'écosystème, etc.).

5. Conclusions

Les constats et analyses présentées dans ce rapport permettent d'établir les conclusions suivantes, pour chacun des

niveaux d'évaluations et chacune des questions évaluatives définies lors de cet exercice.

Méthodologies utilisées

Pertinence et cohérence de l'engagement de l'AFD

La démarche et les priorités d'intervention du CEPF sont pertinentes avec les priorités en matière de biodiversité, de recours à des financements innovants et partiellement avec les priorités géographiques de la France et de l'AFD. Bien que des améliorations et corrections soient toujours possibles, on peut en effet affirmer que le CEPF participe à l'atteinte des objectifs de la France en matière de biodiversité, ainsi qu'en matière de financements innovants. Les priorités et objectifs du CEPF sont globalement bien alignés avec ceux de l'aide publique au développement française. Ceci est également vrai au niveau des priorités géographiques, même si son mandat l'appelle à travailler bien au-delà des zones prioritaires françaises, et si sa stratégie d'intervention par *hotspot* exclut de larges zones de l'espace francophone (zone sahélienne et bassin du Congo en particulier).

Les interventions financées par le CEPF sont globalement pertinentes au regard des enjeux locaux de développement, qui sont de plus en plus intégrés dès la réalisation des profils d'écosystèmes. Cela étant, des améliorations pour mieux répondre encore à ces enjeux sont souhaitables, en particulier pour monter le niveau d'implication des acteurs locaux (ONG locales, mais aussi université et secteur privé) par rapport aux acteurs internationaux, qui restent les principaux bénéficiaires des subventions.

Valeur ajoutée du CEPF

L'analyse réalisée dans cette section sur la valeur ajoutée du CEPF permet de formuler les conclusions suivantes :

- les cibles visées par le CEPF sont bien différentes et complémentaires de celles des instruments classiques de l'AFD. L'approche par *hotspot* en particulier est un élément spécifique du CEPF qui permet une action ciblée sur les zones de haute endémie et menacées d'extinction, approche de pure conservation très différente des objectifs des autres outils de l'AFD. Les interventions du CEPF apportent également une valeur ajoutée spécifique dans le paysage des programmes et fonds multipays œuvrant dans le domaine de la conservation ;
- il est indéniable que le CEPF obtient effectivement des résultats (extrants et effets) conformes aux objectifs qui lui ont été fixés, bien que davantage de résultats en termes de renforcement des capacités des ONG locales et d'amélioration des conditions de vie auraient été souhaitables. En revanche, le dispositif de suivi-évaluation de ces résultats, en particulier sur le plan du développement des capacités et de développement socioéconomique gagnerait grandement à être davantage systématisé, car la tendance des projets est à présenter les progrès en termes d'activités réalisées plutôt que de résultats développementaux ;
- les opérations appuyées par le CEPF sont organisées et mises en œuvre de manière relativement efficiente, et en particulier lorsqu'on les compare à celles appuyées par d'autres fonds globaux. En effet, le temps de mise en place

des opérations est raisonnable, le coût de la réalisation des profils d'écosystèmes, bien que significatif, est perçu comme un investissement de conservation utile bien au-delà du seul CEPF, et les coûts de gestion du CEPF sont similaires à ceux du programme PPI du FFEM et très inférieurs à ceux du PMF du FEM. On peut cependant regretter le fait que les montants totaux de financements accordés à des ONG locales ne représentent pas plus de la moitié des financements CEPF, du fait de certains obstacles mentionnés dans le rapport, et l'absence d'évolution marquée en la matière ;

- en termes de gouvernance, le système mis en place par le CEPF est clair, transparent et efficient, et surtout, a évolué positivement aux cours des dernières années, que ce soit en ce qui concerne le rôle de CI dans le système, ou la mise en place des RIT. Des ajustements sont toujours à faire afin de prendre en compte les retours d'expérience, mais le niveau de satisfaction des bénéficiaires de subventions est généralement élevé. En revanche, si le changement d'échelle du CEPF est réalisé tel que souhaité par le CEPF3, des ajustements plus importants seront certainement à prévoir, notamment au niveau du Conseil des bailleurs, qui fonctionne très bien aujourd'hui avec un groupe limité de bailleurs aux visions et intérêts similaires, mais qui pourrait devoir adopter un autre mode de fonctionnement avec l'entrée éventuelle d'autres bailleurs ;

- les quelques exemples identifiés lors des missions de terrain dans quatre *hotspots* démontrent que les interventions du CEPF ont des impacts en termes de biodiversité, d'amélioration des conditions de vie et de renforcement des synergies entre les actions de conservation et celles de développement. Cependant, il est très difficile d'apprécier l'efficacité et l'efficience du CEPF en la matière à partir de quelques exemples, et il est donc important que le CEPF dispose d'un système de suivi, avec une composante participative, permettant de mesurer l'obtention d'impacts de long terme grâce aux financements délivrés (incluant une pondération de la part financée par le CEPF par rapport au budget total d'un programme multibailleurs, le cas échéant) ;

- les missions de terrain ont permis de noter que les activités des ONG soutenues par le CEPF sont généralement amenées à se poursuivre sur le long terme. Le CEPF a également largement promu le développement d'interrelations plus fortes entre les acteurs clés dans le domaine de la conservation et la mise en réseau. Par ailleurs, il est clair que l'approche CEPF d'implication des populations locales dans l'identification des besoins et la mise en œuvre des interventions est un dénominateur commun aux différentes interventions revues dans le cadre des missions. Les interventions du CEPF, y compris le processus de réalisation des profils d'écosystèmes, contribuent donc à l'amélioration de l'implication de la société civile locale dans les actions de conservation de manière durable ;

- l'approche et les données scientifiques ont contribué à une prise de décision éclairée dans le cadre de la priorisation des actions éligibles au CEPF et ont influencé les stratégies publiques régionales et nationales, pour toutes les catégories d'acteurs.

Sur la base de ces conclusions, on peut donc affirmer que, par rapport au corpus des programmes et des fonds multi-pays au bénéfice de la conservation, d'une part, et par rapport aux interventions directes de l'AFD, d'autre part, le CEPF, et donc la contribution française au CEPF, apportent une valeur ajoutée réelle et reconnue. Le CEPF occupe une place unique dans ce paysage, il est devenu un acteur prépondérant du financement de la biodiversité, apprécié pour son mode de fonctionnement et sa forte orientation biodiversité, sur bases scientifiques.

Synergies et complémentarités du CEPF avec les outils bilatéraux dans les zones prioritaires françaises

Le CEPF est un outil unique, prépondérant dans le domaine de la biodiversité, qui propose une approche spécifique complémentaire aux autres instruments et fonds proposés ou appuyés par la France, à savoir la Fisong, le FFEM et le PPI/FFEM, les projets AFD d'une part, et le FEM d'autre part. Il apporte un soutien significatif et ciblé, dans le monde entier, aux organisations de la société civile, sur la base de

critères spécifiques (*hotspots*, profils d'écosystèmes), et propose ainsi une réponse globale à la perte de biodiversité sur la planète. Des exemples de synergies entre tous ces outils d'intervention peuvent être relevés au niveau des projets, mais leur intégration à une échelle plus globale est très faible.

Effets de retour

L'analyse décrite montre que les retombées pour l'AFD, et pour la France, de sa participation au CEPF sont faibles, notamment en termes de visibilité locale, de renforcement des partenariats avec des ONG internationales de conservation et de capitalisation d'expérience. Le bilan de la participation de la société civile française demeure assez faible, mais une nette évolution a eu lieu au cours des dernières années, entre autre avec l'élargissement de l'espace francophone couvert par le CEPF. Cette amélioration peut légitimement être mise sur le compte de l'influence de l'AFD/du MAE sur le CEPF du fait de sa contribution. Ces résultats amènent plusieurs conclusions et questionnements :

- Les attentes de l'AFD en termes de retombées étaient-elles toutes très pertinentes ?
- Le résultat (faibles retombées) n'était-il pas prévisible, surtout compte tenu du temps limité investi par les agents de l'AFD pour se mobiliser autour d'un programme d'ampleur tel que le CEPF et capitaliser les expériences ?
- De quelles manières le CEPF pourrait-il améliorer cette situation ?
- De quelle manière l'AFD elle-même pourrait-elle améliorer cette situation par le biais d'effort de communication et d'échanges additionnels sur les actions du CEPF ?
- La mobilisation limitée des ONG françaises autour du CEPF n'est-elle pas aussi le fait du développement relativement faible de ces ONG à l'international, et d'une manière plus générale de la faible mobilisation autour des questions de biodiversité en France ? Cela n'appelle-t-il pas une réaction plus vigoureuse des pouvoirs publics, notamment en soutenant plus franchement les ONG de conservation françaises ?

Influence

La participation de la France au Conseil des bailleurs et au Groupe de travail et le financement d'un assistant technique par le MAE auprès du Secrétariat du CEPF ont influencé l'orientation stratégique du CEPF, notamment géographique et, dans une moindre mesure, la gouvernance et la gestion du Fonds. Il est en revanche difficile de lier la contribution française à la performance des interventions du CEPF. Le CEPF est un outil en évolution constante et des améliorations peuvent être appuyées dans les années qui viennent, comme notamment l'intégration d'indicateurs développementaux et relatifs au genre dans le cadre de suivi des résultats, l'intégration probable de nouveaux bailleurs, et l'extension à de nouveaux *hotspots*. Une question primordiale pour l'AFD est donc de savoir dans quelle mesure elle souhaite continuer à influencer sur les décisions et orientations stratégiques qui seront prises et les meilleurs moyens d'y parvenir. Le montant de la contribution, s'il est négociable et reste significatif, ne semble pas constituer un vecteur d'influence important. En revanche, le temps dédié par l'AFD et éventuellement par d'autres acteurs étatiques au suivi des actions du CEPF, la contribution de ces acteurs aux réflexions et leur participation plus ou moins active aux réunions (Conseil des bailleurs et Groupe de travail, mais aussi réunions locales, dans les *hotspots*, à commencer par celles relatives à la réalisation des profils d'écosystèmes) constituent des vecteurs d'influence importants. L'AT a joué un rôle très important à cet égard, rôle qui peut être repris par l'AFD directement, à travers ses agents, bien que l'influence interne de l'AT au sein du Secrétariat ait été également importante.

On ne peut pas dire que l'AFD, les ONG et entreprises françaises aient été mobilisées sur le terrain en appui aux interventions soutenues, ni relever un quelconque effet de levier à ce titre. Au contraire, on peut plutôt conclure que la mobilisation des acteurs français autour de la contribution de l'AFD au CEPF a été très limitée et qu'en conséquence, l'influence de ces acteurs au niveau du terrain, dans les *hotspots* eux-mêmes, a été presque inexistante, sauf peut-être en ce qui concerne le *hotspot* Méditerranée dans lequel la LPO peut avoir une influence du fait de sa position de RIT.

En résumé, l'influence de la France (acteurs français de la société civile, AFD et MAE) dans les orientations stratégiques du CEPF a été réelle, notamment sur la couverture géographique du CEPF (choix des zones d'intervention) et l'accent qui est de plus en plus donné aux aspects développementaux dans les programmes financés. En revanche, concernant le terrain, les équipes du réseau de l'AFD et les acteurs français de la société civile n'ont pas eu d'influence significative sur les orientations prises, notamment dans les profils d'écosystèmes, et les projets

mis en œuvre avec les financements du CEPF, du fait de leur très faible mobilisation. En plus d'agir au niveau global (Conseil des bailleurs notamment), l'AFD pourrait réfléchir aux moyens de jouer un rôle plus décisif au niveau des *hotspots* eux-mêmes, par exemple en favorisant des synergies et projets conjoints entre AFD et CEPF, en mobilisant les acteurs français présents dans les *hotspots* autour du CEPF, et en contribuant activement à la définition des zones d'intervention au sein des *hotspots* lors de la formulation des profils d'écosystèmes.

6. Recommandations

Ainsi que le soulignent les conclusions qui précèdent, la contribution de la France au CEPF n'a pas permis les synergies et les effets de retour initialement escomptés. Certaines attentes, comme celles relatives à la visibilité ou à la capitalisation d'expériences, ont sans doute manqué de réalisme, en tout cas dans le contexte de l'AFD sur la période, à savoir une faible dynamique sur ces questions de biodiversité de la part de l'AFD, et une tension importante sur le temps de travail disponible des ressources humaines au siège et en agence. Il convient donc pour l'AFD,

dans le cadre de la réflexion sur le renouvellement de sa contribution, de se questionner sur les objectifs de cette contribution, et sur les meilleurs moyens d'y parvenir. Sur la base des conclusions de cette évaluation et des recommandations intermédiaires proposées dans les différences sections, trois scénarios, ou niveaux d'attente, graduels et cumulatifs peuvent être proposés, chacun impliquant des recommandations spécifiques, toutes nécessaires à la bonne réalisation de ces scénarios.

1/ La contribution de l'AFD au CEPF a pour objectif de favoriser la préservation de la biodiversité d'importance mondiale.

Dans ce scénario, compte-tenu des résultats obtenus par le CEPF au cours des douze dernières années, la France, dans le cadre de sa nouvelle contribution, pourrait limiter

ses recommandations au CEPF à quelques éléments d'amélioration de la performance du Fonds et de suivi de ses résultats.

Tableau 14. Recommandations du scénario 1

Recommandations	Destinataire(s)	Moyens de mise en œuvre	Niveau de priorité
R1. CEPF : mettre en place un véritable système de suivi-évaluation du programme CEPF, incluant un cadre logique et un cadre de suivi de la performance.	CEPF	Réviser la liste des 23 indicateurs définis dans le Cadre de Suivi 2013 afin de s'assurer d'y inclure des indicateurs relatifs à l'amélioration des conditions de vie, notamment pour les femmes et groupes vulnérables : indicateurs développementaux (évolution des revenus, accès à l'eau, à la santé, à l'éducation) et désagrégation de ces indicateurs selon le genre. Le système de suivi-évaluation élaboré devra permettre également d'apprécier les impacts de long-terme des interventions du CEPF, et intégrer l'organisation d'un suivi participatif, par les bénéficiaires des projets, de certains de ces indicateurs. Des évaluations d'impacts ponctuelles pourraient également être réalisées afin de compléter le système participatif de suivi des impacts mis en place, à commencer par une première qui pourrait se mettre en place rapidement sur les plus anciens <i>hotspots</i> bénéficiaires.	1
R2. Bien suivre les actions des RIT par rapport aux niveaux de financements offerts. Favoriser, pour les RIT, les organisations régionales plutôt que des ONG internationales.	CEPF	Faire évoluer les dotations en fonction des responsabilités données aux RIT, notamment en termes de couverture géographique. Promouvoir les candidatures régionales à travers une communication renforcée et un appui technique en amont.	2

...

Recommandations	Destinataire(s)	Moyens de mise en œuvre	Niveau de priorité
R3. Capitaliser les expériences et publier des résultats régulièrement de manière à faire évoluer les débats sur la conservation (approches, financements) et positionner le CEPF comme un acteur stratégique et innovant.	CEPF	Le Secrétariat du CEPF doit s'organiser pour dégager le temps nécessaire à ses agents (embauches, délégations aux RIT) afin de valoriser la somme d'informations collectée au cours des douze dernières années. Ceci passera par la préparation de publications thématiques, de capitalisation d'expériences et de leçons apprises, qui bénéficieront à la communauté de la conservation dans son ensemble.	1
R4. Améliorer la transparence du fonctionnement du CEPF, tant au niveau de l'implication de CI dans la mise en œuvre des interventions financées (et l'attribution de subventions à CI pour cela) que dans les procédures d'appel d'offre lancées par le CEPF.	CEPF	Afin de répondre à certaines réserves et critiques, il conviendrait par exemple de rendre publiques les listes des organisations ayant soumis des propositions lors de la publication des résultats d'appels d'offre. Le système d'attribution des subventions doit être irréprochable, ce qui passe par des procédures d'appel d'offre et de sélection très claires, transparentes, indépendantes et bien appliquées.	2

Source : les auteurs.

2/ La contribution de l'AFD au CEPF a pour objectif d'augmenter l'influence de la France sur la manière dont la biodiversité d'importance mondiale est gérée et préservée.

Dans ce scénario, la mise en avant des priorités thématiques et géographiques françaises est placée en priorité et

constituerait l'une des recommandations phares de la France au CEPF lors du renouvellement de sa contribution.

Tableau 15. Recommandations du scénario 2

Recommandations	Destinataire(s)	Moyens de mise en œuvre	Niveau de priorité
R5. Approfondir la recherche en matière de financements innovants et durables.	CEPF	Ceci passera par le financement accru d'initiatives pilotes en la matière, et un lobbying plus systématique sur ces aspects. Le CEPF pourrait promouvoir les projets proposant des mécanismes de financement innovants, notamment en spécifiant cet aspect dans les critères de sélection des propositions de projets.	2
R6. Continuer à promouvoir le CEPF auprès des ONG de développement.	CEPF et AFD	Des réunions d'information sur le CEPF, comme cela a été fait par exemple en France (intervention du CEPF auprès de Coordination Sud en 2011), et au niveau des <i>hotspots</i> d'intervention, seraient à même de favoriser un engagement plus fort de ces ONG. La mise en place de partenariats entre ONG de conservations et ONG de développement serait aussi à explorer plus systématiquement.	2

...

...

Recommandations	Destinataire(s)	Moyens de mise en œuvre	Niveau de priorité
R7. Travailler à l'amélioration de l'implication des acteurs locaux et au développement de leurs capacités.	CEPF	Ceci passe notamment par l'octroi de subventions plus conséquentes pour les organisations de la société civile locales afin que leurs capacités s'accroissent, et par une coopération plus étroite avec les secteurs privé et universitaire. Outre l'augmentation de la part des financements du CEPF allant aux ONG locales, élément de performance pour lequel l'AFD pourrait promouvoir un objectif de 70 % d'ici à 2016 auprès du Conseil des bailleurs, le CEPF devrait étudier la possibilité d'offrir un soutien à long terme, avec un objectif de développement et d'autonomisation sur cinq à dix ans, d'un nombre plus limité d'ONG par pays qui permettra à terme l'émergence de « champions » nationaux et l'obtention d'une masse critique de la société civile dans les <i>hotspots</i> couverts par le Fonds. Le suivi de l'évolution des capacités des ONG soutenues doit continuer à être systématisé par l'utilisation du <i>Civil Society Tracking Tool</i> .	1
R8. S'assurer de la traduction en français plus systématique des documents et publications du CEPF.	CEPF et AFD	Ceci est particulièrement important au niveau local dans les pays francophones, et concerne tous les documents relatifs à la soumission de propositions de projets, à partir des profils d'écosystèmes jusqu'aux contrats établis avec les organisations bénéficiaires francophones.	3
R9. Si le financement d'un assistant technique auprès du Secrétariat du CEPF n'est pas renouvelé, mettre en place un mécanisme de suivi et de communication beaucoup plus serré.	AFD	En termes d'influence, la présence d'un assistant technique au sein même du Secrétariat du CEPF a démontré son efficacité. Si cette option n'est plus retenue, l'atteinte des objectifs du scénario 2 ne pourra se faire sans un investissement important dans le suivi du CEPF, une participation très active au Groupe de travail et au Conseil des bailleurs, et une communication accrue entre les personnes en charge de ce suivi au sein de l'AFD et du MAE, possiblement à travers la mise en place d'un groupe de suivi se réunissant chaque mois.	1

Source : les auteurs.

3/ En complément des objectifs mentionnés aux points 1 et 2, la contribution de la France au CEPF a pour objectif de nourrir les interventions de l'AFD, à travers la recherche de synergies fortes avec les projets AFD et FFEM, la capitalisation d'expérience et des retombées réelles sur les acteurs français de la biodiversité, notamment les ONG, ainsi qu'en termes de visibilité.

Dans ce scénario, la France, et l'AFD en particulier, travaillerait à valoriser au maximum son investissement dans le CEPF, de manière à non seulement obtenir des résultats conformes aux attentes de l'AFD, mais également à tirer un

bénéfice important grâce aux synergies développées, aux outils adoptés et expériences capitalisées, et à l'implication forte de tous les acteurs français pertinents.

Tableau 16. Recommandations du scénario 3

Recommandations	Destinataire(s)	Moyens de mise en œuvre	Niveau de priorité
R10. S'assurer d'une mobilisation sans faille du réseau des agences de l'AFD.	AFD	Ceci devra se faire à travers (i) une participation active et systématique à la définition des profils d'écosystèmes et des zones prioritaires d'intervention (KBAs sélectionnés au sein des profils) ; (ii) la mobilisation et l'accompagnement, par l'AFD, des acteurs français de la société civile afin de les inciter à soumettre des propositions aux appels d'offre du CEPF dans les zones jugées prioritaires pour la France, et en synergie avec d'autres projets de l'AFD autant que possible ; (iii) un rôle de coordination centrale du Siège permettant d'assurer une communication ciblée et systématique du réseau AFD et de ses partenaires sur les interventions et les évolutions du CEPF ; (iv) une communication plus systématique de l'AFD autour des interventions du CEPF et des synergies avec les projets AFD plus classiques. Le Siège pourra établir à ce titre, <i>hotspot</i> par <i>hotspot</i> , et en étroite collaboration avec les équipes du réseau de l'AFD, un plan d'information et de mobilisation des acteurs français détaillant les interventions en cours et en projet, les zones clés de biodiversité prioritaires pour le CEPF, les projets mis en œuvre par l'AFD et d'autres acteurs français dans le <i>hotspot</i> , les possibles synergies, les futures échéances du CEPF (appels à projets, réunions pour le renouvellement du profil d'écosystème, etc.).	1
R11. Organiser la capitalisation des outils et expériences du CEPF afin d'en faire bénéficier les autres interventions de la France au maximum.	AFD	Le CEPF développe des outils et expérimente des approches qui sont intéressants pour l'AFD et les acteurs français de la biodiversité. Il convient donc de les analyser et les diffuser de manière plus systématique. Par exemple, il conviendrait pour l'AFD d'étudier l'utilisation du <i>Civil Society Tracking Tool</i> par le CEPF afin d'en apprécier les qualités et la possibilité de l'adapter et de l'utiliser dans les programmes de l'AFD. Il en est de même pour l'approche par profil d'écosystème, ou encore les méthodes de communication du CEPF, reconnues pour leur qualité.	2
R12. S'assurer que le temps nécessaire à la mise en œuvre des actions mentionnées dans les recommandations précédentes soit libéré pour les agents concernés, tant au niveau de la coordination du Programme que de tous les agents du Siège et des agences devant être impliqués.	AFD	Afin d'assurer un suivi du temps consacré au CEPF et de pouvoir par la suite mettre en relation le niveau d'implication du personnel AFD avec les retombées en termes de capitalisation, d'influence, d'effet de levier et de synergie/complémentarité du CEPF pour l'AFD, il conviendra d'ouvrir un accès Base Temps Projet (BTP) aux agents de l'AFD (au siège et en Agence) spécifique au CEPF.	1

Source : les auteurs.

Liste des sigles et abréviations

AFD	Agence Française de Développement
ANAE	Association nationale pour l'action environnementale (Madagascar)
APA	Accès et partage des avantages
AVSF	Agronomes et vétérinaires sans frontières
AZE	<i>Alliance for Zero Extinction</i>
BD	Biodiversité
BTP	Base temps projet
CAD	Comité d'aide au développement
CAZ	<i>Corridor Ankeniheny-Zahamena</i>
CCPF	Forêt protégée des Cardamomes centrales
CDB	Convention sur la diversité biologique
CED	<i>Community Economic Development</i> (Cambodge)
CEPF	Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques
CFC	<i>Cambodian Fishery Coalition</i>
CICID	Comité interministériel de la coopération internationale et du développement
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CIT	Cadre d'intervention stratégique
CLUP	<i>Communal Land Use Planning</i>
COI	Commission de l'océan Indien
COP	Conférence des parties
CRDT	<i>Cambodian Rural Development Team</i> (Cambodge)
DOPPS	<i>BirdLife</i> Slovénie
EFA	<i>Environmental Fondation for Africa</i> (Sierra Leone)
EFI	<i>Environmental Foundation International</i> (Libéria)
ETP	Équivalent temps plein

FAO	<i>Food and Agriculture Organisation</i>
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FFC	Fonds fiduciaire pour la conservation
FFEM	Fonds français pour l'environnement mondial
FFI	<i>Fauna and Flora International</i>
FISONG	Facilité d'innovation sectorielle pour les ONG
FSP	Fonds de solidarité prioritaire
GCF	<i>Global Conservation Fund</i>
IDDI	<i>Instituto Dominicano de Desarrollo Integral</i> (République dominicaine)
IDF	<i>Institutional Development Framework</i>
IIF/IFI	<i>International Iguana Foundation</i>
IRD	Institut de recherche pour le développement
KFBG	<i>Kadoorie Farm and Botanic Garden</i> (Indo Burma)
LPO	Ligue de protection des oiseaux
MAE	Ministère des Affaires étrangères
M&E	<i>Monitoring and Evaluation</i>
MERN	<i>Myanmar Environment Rehabilitation-Conservation Network</i>
NSDP	Plan stratégique national de développement (Cambodge)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ONG	Organisation non gouvernementale
PMF	Programme de microfinancements du FEM
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
PPI	Programme des petites initiatives (FFEM)
PROSE	<i>Participatory, Results-Oriented Self-Evaluation Method</i>
PTWRC	<i>Phnom Tamao Wildlife Rescue Center</i>
REDD+	<i>Reduced Emissions from Degradation and Deforestation</i>
RIT	Équipe régionale de mise en œuvre / <i>Regional Implementation Team</i>

RSPB	<i>Royal Society for the Protection of Birds</i>
SADS	<i>Skills and Agricultural Development Services</i> (Libéria)
SAMFU	<i>Save My Future Foundation</i>
SCAC	Service de coopération et d'action culturelle
SCNL	<i>Society for conservation of Nature in Libéria</i>
SDI	<i>Sustainable Development Institute</i> (Libéria)
SGP	<i>Small Grants Program</i>
SNB	Stratégie nationale pour la biodiversité
TDR	Termes de référence
TNC	<i>The Nature Conservancy</i>
UE	Union européenne
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
VOI	Organisation communautaire de base à Madagascar
WCS	<i>Wildlife Conservation Society</i>
WWF	<i>World Wide Fund for Nature</i> / Fonds mondial pour la nature
ZSP	Zone de solidarité prioritaire

ANNEXES

Annexe 1. Matrice d'évaluation	136
Annexe 2. Sélection des <i>hotspots</i> pour la revue documentaire	150
Annexe 3. Sélection des <i>hotspots</i> pour les visites terrain	156
Annexe 4. Références bibliographiques	175

Annexe 1. Matrice d'évaluation

Tableau 17. Matrice d'évaluation

Questions évaluatives	Critères de jugement	Indicateurs	Méthode de collecte	Sources
Pertinence et cohérence de l'engagement de l'AFD				
Q1. Dans quelle mesure la démarche et les priorités d'intervention du CEPF sont-elles pertinentes avec les priorités en matière de biodiversité, de recours à des financements innovants et avec les priorités géographiques de la France et de l'AFD ? (pertinence)	1.1. Le CEPF, sa démarche et les interventions qu'il appuie sont alignés avec les objectifs de la France et de l'AFD en matière de conservation de la biodiversité.	1.1.1. Orientations spécifiques et objectifs de la SNB	Revue documentaire	SNB
		1.1.2. Finalité et objectifs du Cadre d'intervention stratégique Biodiversité	Revue documentaire ; Entretiens	Cadre d'intervention stratégique Biodiversité ; Entretiens AFD
		1.1.3. Déclinaison géographique du Cadre d'intervention stratégique Biodiversité	Revue documentaire ; Entretiens	Cadre d'intervention stratégique Biodiversité ; Entretiens AFD
		1.1.4. Démarche, objectifs et priorités des interventions du CEPF	Revue documentaire ; Entretiens	Site Web CEPF ; Cadre stratégique CEPF ; Évaluations
	1.2. La démarche et les modes d'intervention du CEPF répondent aux objectifs de l'AFD et de la France en matière de financement innovants.	1.2.1. Objectifs de l'AFD en matière de financements innovants, notamment tels que définis dans le Cadre d'intervention stratégique Biodiversité	Revue documentaire ; Entretiens	Documents AFD relatifs aux modes de financement, Cadre d'intervention stratégique Biodiversité ; Entretiens AFD ; MAE/DGM
		1.2.2. Démarche et modes d'intervention du CEPF	Revue documentaire	Site Web CEPF ; Cadre stratégique CEPF ; évaluations
	1.3. Le CEPF et les interventions qu'il appuie sont alignés avec les priorités et objectifs de l'aide publique au développement française, et notamment ses priorités géographiques.	1.3.1. Zone prioritaire pour la coopération française telle que définie par le Cicid de juillet 2013	Revue documentaire	Relevé de décisions, Cicid juillet 2013
		1.3.2. Objectifs et priorités de la stratégie sectorielle environnement du Cicid	Revue documentaire	Conclusions des Cicid du 20 juillet 2004 ; 18 mai 2005 ; 19 juin 2006 ; 5 juin 2009 et 31 juillet 2013
		1.3.3. Déclinaison géographique du Cadre d'intervention stratégique Biodiversité	Revue documentaire	Cadre d'intervention stratégique Biodiversité
		1.3.4. Zones d'intervention du CEPF	Revue documentaire	Site Web CEPF ; Cadre stratégique CEPF ; évaluations
		1.3.5. Priorités thématiques et objectifs du CEPF	Revue documentaire	Site Web CEPF ; Cadre stratégique CEPF

...

...

Questions évaluatives	Critères de jugement	Indicateurs	Méthode de collecte	Sources
Q2. Dans quelle mesure les interventions financées par le CEPF sont-elles pertinentes avec les priorités et les enjeux locaux de développement et quel est le degré d'implication des acteurs locaux et des bénéficiaires finaux dans les interventions financées ? <i>(pertinence)</i>	2.1. Les interventions financées par le CEPF sont alignées avec les priorités et les enjeux locaux de développement.	2.1.1. Besoins exprimés par les bénéficiaires dans les stratégies, politiques, plans et programmes nationaux et locaux liés au développement durable, à la protection de l'environnement et à la conservation de la biodiversité	Revue documentaire	Stratégies ; Politiques ; Plans et programmes nationaux et locaux liés au développement des pays
		2.1.2. Niveau d'appréciation des bénéficiaires des projets par rapport à leurs besoins exprimés	Entretiens ; Groupes de travail	Visites pays : ONG bénéficiaires ; Visites terrain ; Communautés locales bénéficiaires
		2.1.3. Nombre de références aux enjeux de développement locaux dans les documents stratégiques et de planification du CEPF	Revue documentaire	Site Web CEPF ; <i>Cadre stratégique</i> CEPF ; évaluations
		2.1.4. Nombre de références aux Stratégies nationales/ régionales/locales de développement dans les documents de projet/ programme financés par le CEPF	Revue documentaire	Documents de projet et rapports finaux projets ; Stratégies d'interventions régionales/ nationales du CEPF
		2.1.5. Références aux enjeux de développement dans les profils d'écosystèmes	Revue documentaire	Profils d'écosystèmes
	2.2. Les acteurs locaux participent à la mise en œuvre des interventions financées.	2.2.1. Exemples d'implication des acteurs locaux dans la mise en œuvre des interventions financées	Revue documentaire ; Entretiens ; Visites terrain	Documentation CEPF par <i>hotspot</i> ; ONG locales et régionales ; Communautés locales bénéficiaires
		2.2.2. Niveau d'appréciation de la participation des acteurs locaux	Entretiens ; Visites terrain	Acteurs locaux
		2.2.3. Nombre de références, dans les profils d'écosystèmes, à la mise en œuvre de la stratégie par les acteurs locaux	Revue documentaire	Profils d'écosystèmes
		2.2.4. Nombre d'ONG/ groupements ou coopératives locaux bénéficiaires du CEPF pour la mise en œuvre des interventions planifiées	Revue documentaire	Documentation CEPF par <i>hotspot</i>

...

...

Questions évaluatives	Critères de jugement	Indicateurs	Méthode de collecte	Sources
	2.3. Les bénéficiaires finaux sont parties prenantes de la mise en œuvre des interventions financées.	2.3.1. Nombre de communautés/ de bénéficiaires finaux prenant une part active dans les interventions financées	Revue documentaire ; Entretiens ; Visites terrain	Documentation CEPF par <i>hotspot</i> , ONG locales et régionales
		2.3.2. Niveau d'appréciation de la participation des bénéficiaires	Entretien ; Groupes de travail ; Visites terrain	Communautés bénéficiaires
		2.3.3. Exemples d'implication directe de communautés/ de bénéficiaires finaux à la mise en œuvre des activités	Entretien ; Groupes de travail ; Visites terrain	Communautés bénéficiaires
Valeur ajoutée du CEPF				
Q3. Par rapport au corpus des programmes et des fonds multipays au bénéfice de la conservation d'une part, par rapport aux interventions directes de l'AFD (approche projet au bénéfice de la conservation) d'autre part, quelle a été la valeur ajoutée de la contribution française au CEPF ? (efficacité, efficience)	3.1. Le CEPF vise des cibles différentes et complémentaires à celles visées par les autres outils de l'AFD.	3.1.1. Cibles visées par le CEPF	Revue documentaire	Site Web CEPF ; Cadre stratégique CEPF ; évaluations
		3.1.2. Cibles visées par les différents outils disponibles à l'AFD pour financer la conservation (FFEM, Fisong Biodiversité, FSP)	Revue documentaire ; Entretiens	Publications et documents pertinents de l'AFD ; Personnel AFD
		3.1.3. Spécificités de l'approche par <i>hotspots</i> et avantages recherchés	Revue documentaire ; Entretiens	Site Web CEPF ; Documentation stratégique et littérature scientifique CEPF
	3.2. Les interventions du CEPF apportent une valeur ajoutée spécifique dans le paysage des programmes et fonds multipays œuvrant dans le domaine de la conservation.	3.2.1. Cibles et stratégies d'intervention du FEM en termes de biodiversité	Revue documentaire ; Entretiens	Documentation pertinente FEM Représentant du FEM au Conseil du CEPF
		3.2.2. Cibles et stratégies d'intervention d'autres fonds pour la biodiversité gérés par CI, tels le <i>Global Conservation Fund</i> et le <i>Verde Ventures</i>	Revue documentaire	Documentation pertinente CI
		3.2.3. Cibles et stratégies d'intervention de la <i>Mava foundation</i>	Revue documentaire	Documentation pertinente Mava
		3.2.4. Cibles et stratégies d'intervention des programmes régionaux de l'UICN et BirdLife	Revue documentaire	Documentation pertinente UICN et BirdLife

...

...

Questions évaluatives	Critères de jugement	Indicateurs	Méthode de collecte	Sources
	3.3. Le CEPF obtient des résultats (extrants et effets) conformes aux objectifs qui lui ont été fixés.	3.3.1. Objectifs qui ont été fixés au CEPF	Revue documentaire	Site Web CEPF ; Cadre stratégique CEPF ; évaluations
		3.3.2. Résultats (extrants et effets) obtenus par les interventions du CEPF en termes de renforcement des capacités de la société civile	Revue documentaire	Évaluations existantes (CEPF et bailleurs)
		3.3.3. Résultats (extrants et effets) obtenus par les interventions du CEPF en termes de conservation	Revue documentaire	Évaluations existantes (CEPF et bailleurs)
		3.3.4. Résultats (extrants et effets) obtenus par les interventions du CEPF en termes de développement local et d'amélioration des conditions de vie	Revue documentaire	Évaluations existantes (CEPF et bailleurs)
	3.4. Les opérations appuyées par le CEPF sont organisées et mises en œuvre de manière efficiente, et en particulier lorsqu'on les compare à celles appuyées par d'autres fonds globaux.	3.4.1. Durée de la période entre la décision de lancement d'un profil d'écosystème et le début de la mise en œuvre de sa stratégie d'intervention	Revue documentaire	Documents de stratégie ; Minutes du Conseil des bailleurs ; Documents de projets
		3.4.2. Temps de mise en place des interventions sur le terrain	Revue documentaire ; Entretiens	Documents stratégiques <i>hotspots</i> ; Documents de projets ; ONG ; Visites terrain
		3.4.3 Coût de la réalisation des profils d'écosystèmes	Revue documentaire	Rapports financiers CEPF
		3.4.4. Coûts de gestion globaux et au niveau des RIT/ONG cadres ²⁸	Revue documentaire ; Entretiens	Rapports financiers CEPF ; RIT/ONG cadres
		3.4.5. Coûts de gestion de programmes multipays en appui à la société civile tels que le PPI/FFEM, le SGP/FEM, etc.	Revue documentaire	Évaluations récentes du PPI et SGP
		3.4.6. Pourcentage du budget des interventions financées par le CEPF qui transite effectivement par le canal des ONG locales (distribution des fonds entre différents types d'acteurs)	Revue documentaire ; Entretiens	Rapports financiers CEPF ; RIT ; ONG locales
		3.4.7. Pourcentage représenté par les coûts de gestion dans le budget des ONG locales	Revue documentaire ; Entretiens	Rapports financiers CEPF ; ONG locales

...

²⁸ Il est entendu par ONG cadres les ONG recevant de fonds directement du CEPF et redistribuant une partie de ces fonds à des organisations locales de petite taille.

...

Questions évaluatives	Critères de jugement	Indicateurs	Méthode de collecte	Sources
	3.5. Le dispositif de gouvernance et de gestion du Fonds est clair, performant et efficient.	3.5.1. Rôle et objectifs du Conseil des bailleurs	Revue documentaire ; Entretiens	TDR Conseil des bailleurs ; bailleurs
		3.5.2. Décisions clés du Conseil des bailleurs	Revue documentaire	Minutes du Conseil des bailleurs
		3.5.3. Évolution du coût opérationnel du Conseil des bailleurs	Revue documentaire	Documentation financière CEPF
		3.5.4. Rôle et objectifs du Groupe de travail	Revue documentaire ; Entretiens	TDR Groupe de travail ; membres du Groupe de travail
		3.5.5. Exemples de recommandations du Groupe de travail approuvées par le Conseil des bailleurs et/ou mises en œuvre	Revue documentaire ; Entretiens	Minutes des décisions du Groupe de travail ; Minutes du Conseil des bailleurs ; membres du Groupe de travail ; bailleurs
		3.5.6. Évolution du coût opérationnel du Groupe de travail	Revue documentaire	Documentation financière CEPF
		3.5.7. Rôle et objectifs du Secrétariat	Revue documentaire ; Entretiens	TDR Secrétariat, membres du Groupe des bailleurs, Secrétariat
		3.5.8. Exemples de recadrages/plaintes sur le travail effectué par le Secrétariat	Revue documentaire ; Entretiens	Minutes du Conseil des bailleurs ; bailleurs ; Groupe de travail ; Secrétariat
		3.5.9. Évolution du coût opérationnel du Secrétariat	Revue documentaire	Documentation financière CEPF
		3.5.10. Rôle et objectifs des RIT	Revue documentaire ; Entretiens	TDR RIT RIT
		3.5.11. Temps de mise en place des RIT	Revue documentaire	Documentation CEPF
		3.5.12. Enveloppes financières gérées par les RIT	Revue documentaire	Documentation CEPF
		3.5.13. Nombre de projets gérés par les RIT (comparatif)	Revue documentaire	Documentation CEPF
		3.5.14. Évolution du coût opérationnel des RIT	Revue documentaire	Documentation financière CEPF
		3.5.15. Exemples de plaintes sur le dispositif de gouvernance du Fonds, notamment de la part des ONG régionales et locales	Entretiens	ONG locales ; RIT ; bailleurs ; Secrétariat CEPT
		3.5.16. Informations sur le processus d'allocation des subventions (critères de sélection, processus d'appel d'offre, etc.)	Revue documentaire	Documentation pertinence CEPF

...

...

Questions évaluatives	Critères de jugement	Indicateurs	Méthode de collecte	Sources
	3.6. Les interventions financées par le CEPF ont des impacts identifiables et durables	3.5.17. Appréciation de la pertinence des critères d'allocation des subventions	Entretiens	ONG cadre/RIT ; ONG françaises et ONG locales
		3.6.1. Impacts mis en évidence au niveau projet en termes de conservation	Revue documentaire ; Observation ; Entretiens	Documentation projet ; Évaluations ; Visites terrain ; ONG locales/nationales
		3.6.2. Impacts mis en évidence au niveau projet en termes de développement local et d'amélioration des conditions de vie	Revue documentaire ; Observation ; Entretiens ; Groupe de travail	Documentation projet ; évaluations ; Visites terrain, ONG locales/nationales ; Communautés locales
		3.6.3. Impacts mis en évidence au niveau projet en termes de renforcement des synergies entre les actions de conservation et celles de développement	Revue documentaire ; Observation ; Entretiens	Documentation projet ; Évaluations ; Visites terrain ; ONG locales/nationales
		3.6.4. Exemple d'impacts identifiés qui s'inscrivent dans la durabilité	Revue documentaire ; observation ; entretiens ; Groupe de travail	Documentation projet ; Évaluations ; visites terrain ; ONG locales/nationales ; communautés locales
	3.1. L'implication de la société civile dans les actions de conservation est améliorée de manière durable grâce aux interventions du CEPF, y compris le processus de réalisation des profils d'écosystèmes.	3.7.1. Évidence de la mise en place d'une stratégie d'intervention long terme par les ONG bénéficiaires au sein des <i>hotspots</i> visités et influence du profil d'écosystème à cet effet	Revue documentaire ; Entretiens	Documentation ONG ; Entretiens ONG locales et nationales
		3.7.2. Évidence de la mise en place durable d'outils d'intervention au niveau de la société civile initiés grâce à l'appui du CEPF, y compris la phase de réalisation des profils d'écosystèmes, au sein des <i>hotspots</i> visités	Revue documentaire ; Observation ; Entretiens	Documentation ONG ; Entretiens ONG ; Visites terrain
		3.7.3. Évolution des systèmes de gestion, d'information, système comptable	Revue documentaire ; Observation ; Entretiens	Documentation ONG RIT ; ONG
		3.7.4. Évolution de la structure (répartition des rôles et responsabilités, gouvernance)	Revue documentaire ; Observation ; Entretiens	Documentation ONG RIT ; ONG
		3.7.5 Evolution du personnel (nombre d'employés en lien avec le volume d'activité, types d'employés)	Revue documentaire ; Observation ; Entretiens	Documentation ONG RIT ; ONG

...

...

Questions évaluatives	Critères de jugement	Indicateurs	Méthode de collecte	Sources
		3.7.6. Évolution des compétences (adéquation avec les besoins, activités de renforcement des compétences organisées)	Revue documentaire ; Observation ; Entretiens	Documentation ONG RIT ; ONG
		3.7.7 Évolution des interrelations avec des acteurs clés dans le domaine de la conservation (inscription dans des réseaux).	Revue documentaire ; Observation ; Entretiens	Documentation ONG RIT ; ONG
		3.7.8. Appréciation sur le niveau de participation des communautés locales aux actions de conservation dans les <i>hotspots</i> visités avant et deux ans après les interventions financées par le CEPF	Groupe d'échange ; Entretiens ; Observation ; Groupe de travail	Entretiens ONG ; Visites terrain ; Communautés locales
		3.7.9. Expérience d'utilisation du <i>civil society assessment tool</i> et résultats préliminaires	Revue documentaire ; entretiens	Documentation CEPF ; ONG ; Entretiens Sec. CEPF ; ONG
	3.8. La science et la recherche ont contribué à une prise de décision éclairée dans le cadre de la priorisation des actions éligibles au CEPF et ont influencé les stratégies publiques régionales et nationales, pour toutes les catégories d'acteurs.	3.8.1. Exemples d'utilisation de la science dans la prise de décision (stratégique et opérationnelle)	Revue documentaire	Profils d'écosystèmes, notes du Secrétariat, Comptes-rendus du Conseil des bailleurs ; Rapport de suivi des interventions (niveau projet et programme)
		3.8.2 Niveau d'appréciation par les acteurs clés sur l'apport de la recherche et de la science dans la prise de décision	Entretiens	Membres du Conseil des Bailleurs ; Membres du Groupe de travail ; Secrétariat du CEPF ; autres partenaires dont AFD ; RIT
		3.8.3. Nombre de liens (références) entre le contenu des profils d'écosystèmes élaborés et les documents spécifiques aux interventions soutenues dans les <i>hotspots</i> visités	Revue documentaire	Profils d'écosystèmes, documents de projets

...

...

Questions évaluatives	Critères de jugement	Indicateurs	Méthode de collecte	Sources
Valeur ajoutée du CEPF				
		3.8.4. Exemples de stratégies publiques nationales ou régionales s'appuyant sur les études et données scientifiques produites dans le cadre du CEPF	Revue documentaire ; Entretiens	Profil d'écosystèmes, rapports de suivi/ fin d'intervention, documents de stratégies/ politiques publiques ; administrations locales et nationales ; ONG locales ; RIT ; Sec CEPF
Synergie et complémentarité du CEPF avec les outils bilatéraux, dans les zones prioritaires françaises				
Q4. Quel est le niveau de synergie et de complémentarité entre l'instrument CEPF et ses interventions, et les outils traditionnels d'intervention de l'AFD et de la France? (efficience)	4.1. L'instrument CEPF et ses interventions présentent des synergies et s'inscrivent dans la complémentarité et non la duplication des interventions de type projets/ programmes de l'AFD et de la France (FSP, Fisong ONG, PPI/FFEM, projets classiques).	4.1.1. Modes d'intervention du CEPF (caractérisation des actions)	Revue documentaire	Documentation pertinente CEPF
		4.1.2. Modes d'intervention de l'AFD	Revue documentaire	Documentation pertinente AFD
		4.1.3. Exemple de résultats et d'impacts complémentaires	Revue documentaire ; Observation	Rapports de suivi et rapports d'évaluation des projets financés par l'AFD et la France, et des interventions financés par le CEPF ; visites terrain
		4.1.4 Niveau de complémentarité entre les interventions appuyées par le CEPF et celles directement financées par l'AFD	Revue documentaire ; Entretiens	AFD (agences pays notamment) ; RIT
		4.1.5. Exemples de projets AFD/FFEM menés en coopération avec les interventions CEPF	Revue documentaire ; Entretiens ; Observation	AFD (agences pays notamment) ; RIT ; visites terrain
		4.1.6. Exemples d'interventions AFD et/ou FFEM bâtissant sur les résultats/expériences des interventions du CEPF, et inversement	Revue documentaire ; Entretiens	AFD (agences pays notamment) ; RIT

...

...

Questions évaluatives	Critères de jugement	Indicateurs	Méthode de collecte	Sources
	4.2. Le CEPF et ses interventions s'inscrivent dans la complémentarité et non la compétition avec les domaines et types d'interventions identifiés et financés par d'autres fonds ou instruments appuyés par la France (ex. FEM).	4.1.7. Niveau d'appréciation par les différentes parties prenantes du niveau de complémentarité entre les résultats des interventions du CEPF et celles de l'AFD et de la France	Entretiens	AFD (agences pays notamment) ; FFEM ; RIT ; ONG bénéficiaires
		4.2.1. Interventions de la France à travers le FEM et autres fonds ou instruments	Revue documentaire ; Entretiens	Documentation pertinente AFD ; AFD siège ; MAE/DGM
		4.2.2. Exemples de coopération/ complémentarité dans les interventions financées	Revue documentaire ; Entretiens	AFD siège ; MAE/DGM ; RIT, agences locales AFD, Sec. CEPF, fonds concernés (FEM, etc.)
		4.2.3. Exemples de compétition/duplication dans les interventions financées	Revue documentaire ; Entretiens	AFD siège ; MAE/DGM ; RIT ; agences locales AFD ; Sec. CEPF ; fonds concernés (FEM, etc.)
Effets de retour				
Q5. Quelles ont été les retombées pour l'AFD (et pour la France) de sa participation au CEPF ? (impacts)	5.1. La visibilité et l'influence de l'AFD et de la France dans le domaine de la conservation au niveau international, mais également local, ont été améliorées.	5.1.1. Niveau d'appréciation par les parties prenantes clés sur l'évolution du positionnement et de la visibilité de l'AFD et de la France dans le domaine de la conservation à travers sa contribution au CEPF	Entretiens	Membres du Conseil des bailleurs ; membres du Groupe de travail ; partenaires techniques et financiers ; personnel AFD
		5.1.2. Exemples de supports de communication du CEPF intégrant le logo de l'AFD	Revue documentaire	Supports de communication CEPF
		5.1.3. Exemples d'ONG internationales du domaine de la conservation reconnaissant l'AFD comme un acteur majeur du secteur à travers sa participation au CEPF	Entretiens	ONG internationales
		5.1.4. Évolution du positionnement spécifique de la France au sein des négociations internationales UNCBD au cours des cinq dernières années	Revue documentaire ; Entretiens	Documentation UNCBD ; rapports sur les négociations (IISD, etc.) ; AFD, MAE/DGM

...

...

Questions évaluatives	Critères de jugement	Indicateurs	Méthode de collecte	Sources
		5.1.5. Nombre d'ONG locales soutenues par le CEPF et au sein des <i>hotspots</i> visités ayant connaissance de la participation de l'AFD au Fonds	Entretiens	ONG locales/visites pays
		5.1.6. Exemples de décideurs et gestionnaires locaux reconnaissant le rôle de l'AFD dans la préservation de la biodiversité à travers le CEPF	Entretiens	Administrations nationales et régionales/visites pays
	5.2. Le CEPF a permis un renforcement des partenariats de l'AFD avec de grandes ONG internationales de conservation (effet opérationnel).	5.2.1. Nombre d'interventions/programmes communs entre l'AFD et les grandes ONG internationales de conservation avant/après 2008	Revue documentaire ; Entretiens	Documentation biodiversité AFD ; AFD siège ; ONG internationales
		5.2.2. Exemples de partenariats stratégiques ou long terme établis entre AFD et ONG internationales de conservation en conséquence de la participation de l'AFD au CEPF	Revue documentaire ; Entretiens	Documentation biodiversité AFD ; AFD siège ; ONG internationales
	5.3. L'engagement de l'AFD dans le CEPF a contribué à la mobilisation de la société civile française et francophone dans ce programme et au renforcement du positionnement de l'expertise française dans le domaine de la conservation (effet opérationnel).	5.3.1 Valeur totale des marchés attribués à des ONG et autres acteurs françaises sous financement CEPF	Analyse statistique	Base de données du CEPF ; Secrétariat du CEPF
		5.3.2. Niveau de connaissance des ONG et autres acteurs français quant aux possibilités de financement offertes par le CEPF	Entretiens	ONG françaises ; AFD
		5.3.3. Nombre d'ONG francophones bénéficiaires sur les périodes 2000-2008 (CEPF1) et 2008-2012 (CEPF2)	Revue documentaire	Documentation CEPF
		5.3.4. Exemples de partenariat entre ONG et institutions de recherche françaises et ONG internationales parties prenantes du CEPF	Revue documentaire ; Entretiens	ONG françaises ; Institutions de recherche ; ONG internationales

...

...

Questions évaluatives	Critères de jugement	Indicateurs	Méthode de collecte	Sources
		5.3.5. Niveau de reconnaissance de l'expertise des ONG et institutions de recherche françaises par les ONG internationales	Entretiens	ONG internationales
		5.3.6. Niveau de (re)connaissance de l'expertise française sur le terrain	Entretiens	RIT ; Administrations locales/nationales ; ONG locales
	5.4. Le CEPF a favorisé la capitalisation d'expérience au sein de l'AFD et des grandes ONG françaises impliquées (effet d'apprentissage).	5.4.1. Exemples de rapports/publications du CEPF référencés dans les documents stratégiques de l'AFD	Revue documentaire	Documents de stratégies AFD
		5.4.2. Évidence de leçons apprises suites aux interventions du CEPF intégrées dans les interventions de l'AFD	Revue documentaire ; entretiens	Documents de stratégies et de projets AFD ;
		5.4.3. Exemples de méthodes et procédures appliquées par le CEPF et adoptées par l'AFD	Entretiens	AFD siège et agences locales
		5.4.4. Exemples de rapports/publications du CEPF référencés dans les documents stratégiques des ONG françaises	Revue documentaire	Documents de stratégies ONG françaises
		5.4.5. Évidence de leçons apprises suites aux interventions du CEPF intégrées dans les interventions des ONG françaises	Revue documentaire ; Entretiens	Documents de stratégies et de projets ONG françaises ;
		5.4.6. Exemples de méthodes et procédures appliquées par le CEPF et adoptées par les ONG françaises	Entretiens	Entretiens ONG françaises et AFD
		5.4.7. Niveau d'appréciation par les acteurs français de l'effet d'apprentissage apporté par la contribution de la France au CEPF	Entretiens	AFD ; MAE/DGM ; FFEM ; ONG françaises de conservation ; autres acteurs français

...

...

Questions évaluatives	Critères de jugement	Indicateurs	Méthode de collecte	Sources
	5.5. Le fait que la France contribue au CEPF est connu en France (publics cibles : politiques, ONG, chercheurs).	5.5.1. Niveau de connaissance de représentants des publics cibles de la participation de la France au CEPF	Entretiens	Décideurs français ; Ambassadeurs et directeurs d'agences AFD (visites pays) ; ONG ; Institutions de recherche
		5.5.2. Opinion de représentants des publics cibles quant au niveau de communication de la France sur sa contribution au CEPF	Entretiens	Décideurs français ; Ambassadeurs et directeurs d'agences AFD (visites pays) ; ONG ; Institutions de recherche
Influence				
Q6. Dans quelle mesure la participation de la France au Conseil des bailleurs et au Groupe de travail, et le financement d'un AT par le MAE auprès de CI ont-ils contribué à l'orientation stratégique du CEPF, à la gouvernance et à la gestion du Fonds, et à la performance de ses interventions ? (efficacité, efficience, durabilité)	6.1. Plusieurs des points de vue soutenus par la France au Conseil des bailleurs et au Groupe de travail se reflètent dans les stratégies, directions et outils promus par le CEPF.	6.1.1. Points de vue de la France exprimés au Conseil des bailleurs et au Groupe de travail	Revue documentaire ; Entretiens	Comptes-rendus Conseils des bailleurs et Groupe de travail ; documents de communication de la France au Conseil des bailleurs et Groupe de travail AFD
		6.1.2. Éléments reflétés dans les stratégies, directions et outils du CEPF	Revue documentaire ; Entretiens	Comptes-rendus Conseils des bailleurs ; Groupe de travail ; documentation stratégique CEPF AFD
		6.1.3. Niveau d'appréciation par les décideurs et partenaires du CEPF sur la prise en compte des points de vue français dans les décisions prise par le Conseil des Bailleurs et le Groupe de travail	Entretiens	AFD ; Sec. CEPF ; membres du Groupe de travail ; membres du Conseil des bailleurs
	6.2. La participation de la France a contribué à une meilleure gouvernance, gestion et performance du Fonds.	6.2.1. Exemples d'évolutions dans la gouvernance, la gestion et la performance du Fonds auxquels une intervention et la contribution de la France ont contribué	Revue documentaire ; Entretiens	Comptes-rendus Conseils des bailleurs ; Groupe de travail ; documentation stratégique CEPF ; Évaluations CEPF ; AFD ; Sec. CEPF ; bailleurs, membres du Groupe de travail

...

...

Questions évaluatives	Critères de jugement	Indicateurs	Méthode de collecte	Sources
	6.3. Redevabilité : le système de suivi-évaluation répond bien aux besoins d'information de la France (capacité à informer de la pertinence des interventions dans le cadre des accords multilatéraux, des politiques environnementales et de développement, capacité à informer des résultats, du coût-efficacité, des leçons apprises, de la durabilité des interventions).	6.3.1. Évolutions du système de suivi-évaluation du CEPF	Revue documentaire ; Entretiens	Documentation M&E CEPF ; Secrétariat CEPF (resp. M&E)
		6.3.2. Qualité et niveau de détail des rapports du CEPF sur les résultats atteints	Revue documentaire ; Entretiens	Documentation M&E CEPF ; AFD siège
		6.3.3. Exemples de résultats quantifiés	Revue documentaire ; Entretiens	Documentation M&E CEPF ; Sec. CEPF
	6.4. Les avis émis par la France quant aux projets d'intervention sont pris en compte.	6.4.1. Opinions des acteurs français concernés quant à la prise en compte générale de leurs commentaires dans la sélection, le design et la mise en œuvre des interventions.	Entretiens	Acteurs français impliqués dans l'étude des propositions d'intervention du CEPF
	6.5. L'AT permet d'assurer un lien étroit entre le secrétariat du Fonds (CI) et l'AFD/le MAE.	6.5.1. Rôle, responsabilités, positionnement de l'AT au sein de CI	Revue documentaire ; Entretiens	TDR/contrat AT ; CI, AT, MAE/DGM, AFD
		6.5.2. Niveau d'appréciation de la valeur ajoutée de l'AT (situation unique ?)	Entretiens	CI ; AT ; MAE/DGM ; AFD
		6.5.3. Niveau d'intensité des interactions de l'AT avec l'AFD/le MAE (régularité des échanges)	Entretiens	AFD ; MAE/DGM ; AT
		6.5.4. Niveau d'intensité du dialogue entre l'AFD et les équipes de CI	Entretiens	AFD ; MAE/DGM ; AT ; CI
	6.6. L'AT contribue à un meilleur positionnement de la France et à une meilleure prise en compte de ses positions au sein du CEPF.	6.6.1. Exemple de réunions/ notes internes dans lesquelles l'AT a contribué à appuyer les positions françaises	Revue documentaire ; Entretiens	Comptes-rendus de réunions, notes produites ; CI, AT, MAE/ DGM, AFD
		6.6.2. Niveau d'appréciation sur la contribution du poste de l'AT dans la prise en compte des positions françaises dans les décisions du CEPF	Entretiens	CI ; AT ; MAE/DGM ; AFD ; Membres du Groupes des bailleurs

...

...

Questions évaluatives	Critères de jugement	Indicateurs	Méthode de collecte	Sources
Q7. Dans quelle mesure, les équipes du réseau de l'AFD ont-elles été mobilisées sur le terrain en appui aux interventions soutenues, ainsi que les ONG et entreprises françaises, et quel a été l'effet de levier de cette mobilisation ? (impact)	7.1. Les équipes du réseau de l'AFD ont été mobilisées sur le terrain.	7.1.1. Niveau d'information et de mobilisation des équipes AFD sur le terrain	Revue documentaire ; Entretiens	Documentation pertinente AFD ; AFD siège et agences locales
		7.1.2. Exemples de mobilisation des équipes du réseau AFD (participation à des réunions, échanges avec le RIT et les ONG locales, etc.)	Entretiens	AFD siège et agences locales
		7.1.3. Niveau de suivi des interventions CEPF par les équipes du réseau AFD	Entretiens	AFD siège et agences locales
	7.2. Les ONG et entreprises françaises ont été mobilisées sur le terrain.	7.2.1. Niveau d'information et de mobilisation des ONG et entreprises françaises sur le terrain	Revue documentaire ; Entretiens	Documentation pertinente AFD ; AFD siège et agences locales ; ONG et entreprises françaises
		7.2.2. Nombre d'ONG et entreprises françaises ayant pris une part active dans les interventions du CEPF sur le terrain	Entretiens	AFD siège et agences locales ; ONG et entreprises françaises
		7.2.3. Niveau de connaissance des ONG et entreprises françaises sur les interventions du CEPF	Entretiens	AFD siège et agences locales ; ONG et entreprises françaises
	7.3. La mobilisation des équipes du réseau de l'AFD, des ONG et entreprises françaises permet un effet de levier sur leurs activités.	7.3.1. Exemples de projets AFD, d'ONG ou d'entreprises ayant bénéficié de la mobilisation autour du CEPF	Entretiens	AFD siège et agences locales ; ONG et entreprises françaises

Source : les auteurs.

Annexe 2.

Sélection des *hotspots* pour la revue documentaire

La matrice informe sept critères de sélection, définis pour la sélection de cinq *hotspots* qui ont fait l'objet d'une revue documentaire détaillée, en plus des quatre *hotspots* sélectionnés pour des visites de terrain.

À partir de cette matrice, on peut exclure un certain nombre de *hotspots* de la sélection, pour les raisons principales suivantes :

- période d'investissement en-dehors de la période 2008-2012 couverte par l'évaluation (Philippines, Sundaland) ;
- recul insuffisant pour l'analyse (Eastern Afromontane, Maputaland-Pondoland-Albany, Wallacea, East Melanesian Islands) ;
- documentation disponible faible (Tumbes-Chocó-Magdalena) ;

- documentation en large partie disponible en langues non maîtrisées par l'équipe d'évaluation (Atlantic Forest – portugais ; Mountains of Southwest China – chinois) ;

- autres raisons : Coastal Forests of Eastern Africa (documentation liée à celle de l'ancien *hotspot* Eastern Arc Mountains and Coastal Forests) ; Eastern Himalayas (région en partie comprises dans le *hotspot* IndoBurma, qui fera l'objet de visites terrain).

L'exclusion de tous ces *hotspots* laisse un total de 9 *hotspots*, désignés en bleu dans le tableau 19. Sur cette base intervient ensuite le critère de l'intérêt spécifique de l'AFD pour l'étude de certains *hotspots*, ce qui amène à la sélection des cinq *hotspots* pour la revue documentaire détaillée.

Tableau 18. Liste des *hotspots* sélectionnés pour la revue documentaire

Hotspot sélectionné pour la revue documentaire	Justification
Région du Cap Floristique	Intérêt particulier du fait que ce <i>hotspot</i> est considéré comme pouvant fonctionner désormais sans l'appui du CEPF, ce qui peut renseigner sur le niveau de développement des capacités recherché pour l'ensemble des <i>hotspots</i> appuyés
Montagnes de l'Arc et forêts côtières d'Afrique orientale	Intérêt spécifique de l'AFD pour cette région, qui couvre notamment le Mozambique. <i>Hotspot</i> ancien, en pleine phase de consolidation
Polynésie-Micronésie	Phase d'investissement en cours ; problématique intéressante des espèces invasives ; intérêt spécifique de la France dans cette région
Bassin méditerranéen	Zone d'intérêt spécifique de la coopération française ; phase d'investissement en cours ; grand intérêt pour l'analyse du processus de réalisation du profil d'écosystème et d'engagement de la société civile dans ce processus ; implication d'ONG françaises. Nécessitera une collecte d'information et quelques entrevues.
Nouvelle-Calédonie	<i>Hotspot</i> qui avait été placé comme prioritaire au CEPF, mais qui a ensuite été rétrogradé (analyse de l'influence de la France). Grand intérêt pour savoir ce qui a été conservé du profil d'écosystème, et comment les choses ont évolué depuis.

Source : Baastel.

Tableau 19. Matrice de sélection des *hotspots* pour la revue documentaire

<i>Hotspot</i>	1. Situation actuelle du CEPF (actif/inactif, phase d'investissement, de consolidation, de profil)	2. Ancienneté du <i>hotspot</i> (très ancien, CEPF2 uniquement, peu de recul)	3. Portefeuille de projets de maturité variée : projets complétés, en cours, taille des projets financés, etc.	4. Thématiques sectorielles spécifiques concentrées par les projets
1. Forêt atlantique	Inactif	Très ancien (2002-2011)	Projets complétés	Typiques de CEPF
2. Région du Cap Floristique	Inactif	Très ancien (2001-2011)	Projets complétés	Typiques de CEPF ; engagement du secteur privé
3. Îles des Caraïbes				
4. Caucase	Phase de consolidation	Ancien (2003-2014), pause entre phases 1 et 2	Projets phase 1 complétés ; Toute subvention pour phase 2 accordée ; 50 % de projets phase 2 complétés	Typiques de CEPF, accent sur la concertation transfrontière pour la conservation
5. Forêt côtières d'Afrique orientale	N/A: lié à 6b			
6. Montagnes d'Afrique orientale et d'Arabie	Phase d'investissement	CEPF2 uniquement (2012-2017) ; très récent	Début des subventions ; quelques projets en cours	Forte pauvreté, insécurité politique, superficie très grande
6b. Montagnes de l'Arc et forêts côtières d'Afrique orientale	Phase de consolidation	Phase 1 ancienne (2004-2009) Phase 2 récente	Projets phase 1 complétés ; phase 2 en cours	Typiques de CEPF
7. Forêts guinéennes d'Afrique occidentale				
8. Himalaya oriental	Inactif (mais région actuellement compris dans Indo Burma)	Ancien (2005-2010)	Projets complétés	Typiques de CEPF
9. Indo-Birmanie				
10. Madagascar et les îles de l'Océan Indien				
11. Maputaland-Pondoland-Albanie	Phase d'investissement	CEPF2 (2010-2015) – assez peu de recul	Projets de phase 1 en cours	Typiques ; améliorer l'utilisation des sols
12. Bassin méditerranéen	Phase d'investissement	CEPF2 (2010-2015) – assez peu de recul	Phase 1 en cours	Établir et renforcer des partenariats dans la région

5. Qualité/quantité de documentation disponible	6. Répartition géographique (couverture de tous les continents)	7. Intérêt spécifique exprimé par l'AFD	Commentaires
Bonne/forte mais beaucoup de rapports de projet en portugais	Amérique du Sud	Non	<i>Hotspot</i> désormais autonome ; cependant la documentation en portugais est limitante
Bonne/forte	Afrique du Sud	Pas spécifiquement	Peu voler de ses propres ailes
	Caraïbes/Amérique centrale		Visites terrain planifiées
Bonne	Asie occidentale	Non	
	Afrique de l'Est	Oui	N/A
Faible (à cause de nouveauté du programme)	Afrique de l'Est	Non	Hors période couverte
Bonne pour phase 1 / limitée pour phase 2	Afrique de l'Est	Oui (Mozambique en particulier)	
	Afrique de l'Ouest		Visites terrain planifiées
Moyenne	Asie centrale	Non	En partie couvert par Indo-Burma
Asie du Sud-Est		Visites terrain planifiées	Visites terrain planifiées
Afrique de l'Est		Visites terrain planifiées	Visites terrain planifiées
Très bonne	Afrique du Sud	Eventuellement (couverture Mozambique)	Assez peu de recul
Faible (à cause de la nouveauté du programme)	Méditerranée (Europe/Afrique du Nord, Moyen-Orient)	Très fort	Peu de recul, mais grand intérêt pour l'analyse du processus de réalisation du profil d'écosystème

...

...

Hotspot	1. Situation actuelle du CEPF (actif/inactif, phase d'investissement, de consolidation, de profil ?)	2. Ancienneté du hotspot (très ancien, CEPF2 uniquement, peu de recul)	3. Portefeuille de projets de maturité variée : projets complétés, en cours, taille des projets financés, etc.	4. Thématiques sectorielles spécifiques concernées par les projets
13. Mésio-Amérique	Inactif	Ancien	Hotspot divisé en deux donc une phase 1 pour le Sud et une autre phase 1 pour le Nord	Un peu différentes pour le Nord et le Sud, accent sur la protection des espèces et les partenariats
14. Montagnes du Sud-Ouest de la Chine	Phase de consolidation	Très Ancien (mais 3 ans de pause entre phases 1 et 2)	Phase 1 projets complétés ; phase 2 projets toujours en cours	Typique de CEPF ; société civile peu développée dans la région au début
15. Philippines	Inactif	Ancien (2002-2007)	Phase 1 projets complétés ; pas de phase 2	En plus des typiques, établir un mécanisme d'intervention d'urgence pour sauver les espèces en danger critique d'extinction
16. Polynésie-Micronésie	Phase d'investissement	Récente (2007-)	Phase 1 toujours en cours	Typique ; accent sur les espèces invasives en plus
17. Succulent Karoo	Inactif	Ancien (2003-2012)	Projets complétés pour phases 1 et 2	Typique de CEPF
18. Sundaland	Inactif	Ancien (2002-2007)	Phase 1 projets complétés ; pas de phase 2	Typique, concertation entre la société civile
19. Andes tropicales	Phase de profil (nouveau profil ?)	Très ancien (2001-2011)	Phase 1 et 2 projets complétés ; Nouvelle phase projetée ?	Augmentation de l'exploitation pétrolière dans la région
20. Tumbes-Chocó-Magdalena	Inactif	Très ancien (2001-2011)	Phase 1 complétée. Très peu d'info sur Phase 2. Doit être complétée	Promouvoir le développement durable dans les communautés
21. Ghâts occidentaux et Sri Lanka	Phase d'investissement	Récente (2008-présent)	Phase 1 toujours en cours	Typique de CEPF
Ligne Wallace	Phase de profil	Aucune information en ligne		
Îles de la Mélanésie orientale	Phase d'investissement	Très Récent (2013-2008 ans prévu donc 2021)	Potentiellement aucune subvention pour le moment	Typiques
Nouvelle-Calédonie	Phase d'investissement hors CEPF	À vérifier	À vérifier	Typiques

Source : Baastel.

5. Qualité/quantité de documentation disponible	6. Répartition géographique (couverture de tous les continents)	7. Intérêt spécifique exprimé par l'AFD	Commentaires
Bonne	Amérique centrale	Non	Fera l'objet d'une nouvelle phase d'investissement de 5 ans
Bonne, mais certains documents en chinois	Asie centrale	non	Intéressant, mais la documentation en chinois est un facteur limitant
Faible/moyenne (a cause d'inactivité)	Asie du Sud-Est	Non	Hors période couverte
	Bonne, programme assez nouveau	Pacifique	Oui
Bonne/forte	Afrique du Sud	Non	Très petit. Afrique du Sud uniquement.
Faible (à cause d'inactivité)	Asie du Sud-Est	Non	Hors période couverte
Forte	Amérique du Sud	Non	Fera l'objet d'une nouvelle phase d'investissement de 5 ans
Faible – manque d'info pour phase 2	Amérique du Sud	Non	Documentation disponible faible
Bonne/Moyenne	Asie du Sud	Limité	
Non existante		Non	Recul trop limité
Très faible		Non	Recul trop limité
Limitée (hors CEPF)	Océanie	Grand intérêt pour savoir ce qui a été conservé du profil d'écosystème, et comment les choses ont évolué depuis.	Nécessitera des entrevues

Annexe 3.

sélection des *hotspots* pour les visites terrain

L'échantillonnage des *hotspots* d'étude a été réalisé selon dix critères :

1. Inclus dans la zone prioritaire pour la coopération française ;
2. Recul suffisant en termes d'investissement ou de réalisation du profil d'écosystème (appui du CEPF alloué depuis assez longtemps dans la zone) ;
3. Portefeuille de projets de maturité variée : projets complétés, en cours, taille des projets financés, etc.
4. Thématiques sectorielles spécifiques concernées par les projets ;
5. Matière suffisante en termes à la fois de tissu institutionnel/société civile et d'enjeux croisés conservation/développement ;
6. Qualité/quantité de documentation disponible ;
7. Possibilité de rencontrer le personnel d'une équipe régionale de mise en œuvre (RIT) ;
8. Faisabilité pratique (contraintes financières et temporelles, disponibilité des partenaires des projets, intérêt pour l'évaluation) et possibilité de coupler plusieurs *hotspots* au cours d'une même mission ;
9. Répartition géographique (couverture de tous les continents) ;
10. Intérêt spécifique exprimé par l'AFD sur certaines régions (historique, diplomatique).

L'application du premier critère de sélection, à savoir que les *hotspots* d'étude doivent appartenir à la zone prioritaire pour la coopération française, permet d'exclure douze *hotspots* sur la base de l'ex-ZSP, et de n'en retenir que dix pour les critères énoncés, tableau 20.

Tableau 20. Exclusion de certains *hotspots* pour les visites terrain

Hotspot concernés	Exclusion
2. Région du Cap Floristique	1. Forêt atlantique
3. Îles des Caraïbes	4. Caucase
5. Forêts côtières d'Afrique orientale	8. Himalaya
6. Montagnes d'Afrique orientale et d'Arabie	13. Méso-Amérique
7. Forêts guinéennes d'Afrique occidentale	14. Montagnes du Sud-Ouest de la Chine
9. Indo-Birmanie	16. Philippines
10. Madagascar et les îles de l'Océan Indien	17. Polynésie-Micronésie
11. Maputaland-Pondoland-Albanie	18. Sundaland
12. Bassin méditerranéen	19. Andes
18. Succulent Karoo	20. Tumbes-Chocó-Magdalena
	21. Ghâts occidentaux et Sri Lanka
	22. (en cours d'approbation) Îles mélanésiennes

Source : Baastel.

Ensuite, l'application des neuf autres critères permet d'affiner la sélection, tel que présenté dans le tableau 21.

Tableau 21. Matrice de sélection des *hotspots* pour les visites de terrain

2/ Situation du CEPF (recul suffisant ?)	3/ Portefeuille de projets de maturité variée ? (projets complétés, en cours, taille des projets financés, etc)	4/ Thématiques sectorielles spécifiques concernées par les projets	5/ « Matière » suffisante en termes à la fois de tissu institutionnel/société civile, et d'enjeux croisés conservation/ développement
Région du Cap Floristique – Inactif			
<i>Long recul</i> Commencé 2001 ; 2 phases complétées en 2010	<i>Tous projets complétés</i> Phase 1 : 2001-2005 ; 65 subventions ; 6 M USD total Phase 2 : 2008-2011 ; 9 subventions ; 1,6 M USD au total	<i>Thématiques typiques du CEPF</i> Appui à la société civile, engagement du secteur privé, mise à l'échelle de conservation de la biodiversité, etc. Fonds d'action pour la biodiversité pour octroyer de petites subventions	<i>Matière suffisante</i> <i>Soutien au Cape Action for People and the Environment (CAPE – encore actif)</i> Phase 2 (exemples d'activités) : engagement du secteur privé, consolidation des corridors biologiques Programme de <i>Subgrants for Ecofriendly Livelihood Activities</i>, <i>WWF Table Mountain Fund</i> (encore actif) Facilitation du partage des connaissances Renforcement de capacités pour les personnels locaux Promotion de la conservation au gouvernement
Îles des Caraïbes – Phase d'investissement			
<i>Recul limité</i> Commencé octobre 2010	<i>Financement toujours en cours, projets en cours</i> Portefeuille total de 6,5 M USD Phase 1 : 2010 -2015 ; 39 subventions accordées pour 3,4 M USD À peu près 2/3 sont complétés Investissement supplémentaire prévu pour 2014	<i>Thématiques typiques du CEPF</i> Inclut un appui à la société civile haïtienne depuis le séisme de 2010 Problématiques associées : lutte contre la pauvreté, développement économique et tourisme	<i>Suffisante</i> La plupart des pays sont des économies à revenu intermédiaire dépendant largement des services écologiques, en particulier pour le tourisme, l'agriculture et la pêche Phase 1 activités : renforcer la gestion dans 45 zones prioritaires Renforcer la capacité de la société civile et encourager leur participation dans la conservation Intégrer la conservation dans l'aménagement du territoire Fonds de petites subventions géré par le RIT Assistance en Haïti

6/ Qualité de la documentation disponible	7/ Possibilité de rencontrer le personnel d'une équipe régionale de mise en œuvre (RIT)	8/ Faisabilité pratique (et possibilité de coupler plusieurs <i>hotspots</i> au cours d'une même mission)	9/ Répartition géographique (couverture de tous les continents)	10/ Intérêt spécifique de l'AFD (-, +, ++)
<i>Documentation moyenne/forte</i> CEPF : Profil d'écosystème décembre 2001 Programme de consolidation juin 2008, Évaluation de 5 ans avril 2007 Rapport annuel de portefeuille août 2010 Rapport final pour les projets financés	<i>Contacts existants</i> RIT : <i>South African National Biodiversity Institute</i> (encore active) Directeur des subventions : Daniel Rothberg Coordinateur des subventions : n/a	<i>Pas de difficulté pratique identifiée.</i> Possibilité de coupler avec autres <i>hotspots</i> d'Afrique du Sud	Afrique du Sud	-
<i>Documentation moyenne/forte</i> CEPF : Profil d'écosystème 2010 Rapport annuel du portefeuille décembre 2011 Aide-mémoire pour la « Supervision mission » de la Banque mondiale en novembre 2012 avec missions à Trinidad & Tobago et République dominicaine Aucun rapport final de projet	<i>Contacts existants</i> RIT : <i>Caribbean Natural Resources Institute</i> (Canari) ; responsable Anna Cadiz Directeur des subventions : Michele Zador (et Pierre Carret à Haïti) Coordinateur des subventions : Laura Johnston (et Antonia Cermak-Terzian à Haïti)	<i>Difficulté possible</i> La principale difficulté réside dans le nombre d'îles à couvrir (sélection nécessaire) Difficile de couvrir d'autres <i>hotspots</i> en zone prioritaire	Amérique centrale	+

...

...

2/ Situation du CEPF (recul suffisant ?)	3/ Portefeuille de projets de maturité variée ? (projets complétés, en cours, taille des projets financés, etc)	4/ Thématiques sectorielles spécifiques concernées par les projets	5/ « Matière » suffisante en termes à la fois de tissu institutionnel/société civile, et d'enjeux croisés conservation/ développement
--	---	---	--

Montagnes de l'Arc / forêts côtières de Tanzanie et du Kenya – Phase de consolidation

<i>Long recul</i> Commencé 2003 Phase 1 complétée Ce <i>hotspot</i> a été divisé en deux suite à la création du <i>hotspot</i> Eastern Afromontane	<i>Projets de phase 1 complétés ; phase 2 en cours</i> Phase 1 : 2004-2009 ; 103 projets subventionnés, 7 M USD total Phase 2 : pas clair si financement a commencé	<i>Thématiques typiques du CEPF.</i> Fonds d'action pour la biodiversité pour octroyer petites subventions	<i>Suffisante/moyenne</i> Financement a 103 CSO dans phase 1 Activités : augmentation/identification/renforcement d'aires protégées Le financement de CEPF pour évaluer le changement forestier en Tanzanie a contribué au programme REDD+ dans ce pays Renforcement et partage des connaissances pour la conservation
---	--	--	--

Montagnes d'Afrique orientale et d'Arabie – Phase d'investissement

<i>Recul très court</i> Commencé 2012	<i>Début des subventions ; quelques projets en cours</i> Phase 1 : 2012 -2017 ; 5 subventions accordées Investissement supplémentaire prévu pour 2014	<i>Thématiques typiques mais zone particulièrement complexe</i> Région présentant des défis substantiels à cause de la forte pauvreté et les conflits politiques qui existent dans certains pays	<i>Peu d'activité jusqu'à aujourd'hui, peut être insuffisante</i> Activités commencées au Zimbabwe et Mozambique (5 projets) ; projets planifiés pour Ethiopie, Burundi, DRC, Yémen et Kenya
--	---	--	--

6/ Qualité de la documentation disponible	7/ Possibilité de rencontrer le personnel d'une équipe régionale de mise en œuvre (RIT)	8/ Faisabilité pratique (et possibilité de coupler plusieurs <i>hotspots</i> au cours d'une même mission)	9/ Répartition géographique (couverture de tous les continents)	10/ Intérêt spécifique de l'AFD (-, +, ++)
<i>Documentation moyen/fort :</i> Profil d'écosystème juillet 2003 Programme de consolidation janvier 2011 Évaluation de 5 ans juin 2009 Rapport annuel de portefeuille 2006 Rapport final pour les projets de phase 1 <i>BirdLife diversity report 2012</i>	À voir RIT ? Directeur des subventions : John Watkin Coordinateur des subventions : Alison Blank	<i>Pas de difficulté pratique identifiée</i> Possibilité de coupler avec d'autres <i>hotspots</i> d'Afrique de l'Est	Afrique de l'Est	-
<i>Documentation apparaît faible</i> Profil d'écosystème janvier 2012	<i>Contacts existants</i> RIT : BirdLife Intl ; avec UICN et <i>le (Ethiopian Wildlife and Natural History Society)</i> Directeur des subventions : Pierre Carret (et Daniel Rothberg pour la partie sud) Gestionnaire de subvention : Laura Johnston	<i>Difficultés pratiques possibles pour se déplacer dans certains pays (sécurité : Yémen, zone frontalière RDC)</i> Possibilité de coupler avec d'autres <i>hotspots</i> d'Afrique de l'Est	Afrique de l'Est	-

...

...

2/ Situation du CEPF (recul suffisant ?)	3/ Portefeuille de projets de maturité variée ? (projets complétés, en cours, taille des projets financés, etc)	4/ Thématiques sectorielles spécifiques concernées par les projets	5/ « Matière » suffisante en termes à la fois de tissu institutionnel/société civile, et d'enjeux croisés conservation/ développement
Forêts guinéennes d'Afrique occidentale – Phase de profil			
<i>Long recul</i> Commencé décembre 2001 ; 2 phases complétées Sélectionné pour un investissement supplémentaire ?	<i>Tous projets complétés</i> Phase 1 : 2001-2005 ; 72 subventions accordées ; 6,2 M USD total Phase 2 : 2008-2012 ; 5 subventions accordées ; 2,1 M USD (pause entre les deux phases)	<i>Thématiques typiques du CEPF.</i> Aborder la fragmentation politique dans la région/ renforcer la connexion entre les zones du <i>hotspot</i> en soutenant les ONG internationales En plus : Création d'une base de données pour la biodiversité régionale Fonds d'action pour la diversité pour octroyer petites subventions	<i>Suffisante</i> Au début des activités du CEPF le conflit politique posait le défi le plus grand pour la conservation. Plus récemment la pauvreté est devenue le plus grand défi Phase 2 : activités pour renforcer/accroître les aires protégées, la recherche ; lier la conservation et moyens d'existence Récipiendaires • Royal Society for the Protection of Birds 200 K USD • CI 800 K USD • Environmental Foundation for Africa 250 K USD • Flora and Fauna Intl 250 K USD • BirdLife Intl 600 K USD

6/ Qualité de la documentation disponible	7/ Possibilité de rencontrer le personnel d'une équipe régionale de mise en œuvre (RIT)	8/ Faisabilité pratique (et possibilité de coupler plusieurs <i>hotspots</i> au cours d'une même mission)	9/ Répartition géographique (couverture de tous les continents)	10/ Intérêt spécifique de l'AFD (-, +, ++)
<i>Documentation bonne</i> CEPF : Profil d'écosystème, décembre 2000 Programme de consolidation, juin 2008 Rapports finals des projets subventionnés Evaluation de <i>hotspot</i> de 5 ans, octobre 2006 Rapport annuel de portefeuille, janvier 2012	<i>À voir</i> Phase 1 RIT : CEPF secrétariat Directeur des subventions : John Watkin Coordinateur des subventions : n/a	Pas de difficulté pratique <i>Hotspot</i> isolé	Afrique de l'ouest	++

...

...

2/ Situation du CEPF (recul suffisant ?)	3/ Portefeuille de projets de maturité variée ? (projets complétés, en cours, taille des projets financés, etc)	4/ Thématiques sectorielles spécifiques concernées par les projets	5/ « Matière » suffisante en termes à la fois de tissu institutionnel/société civile, et d'enjeux croisés conservation/ développement
Indo-Burma – Phase d'investissement			
<i>Recul moyen</i> Commencé juillet 2008 Fin de la phase 1 prévue pour fin 2013 Phase 2 déjà approuvée – 1^{er} hotspot à avoir un renouvellement complet du financement original	<i>Projets et financement toujours en cours, 50 % des projets complétés</i> Phase 1 : 2008-2013 ; portefeuille de 9,1 M USD ; 99 % déjà accordés dont 50 % de projets sont déjà complétés Phase 2 : Investissement supplémentaire prévu pour 2014 ; 2,4 M USD 2013-2018	<i>Stratégie d'investissement différente, mais thématiques encore typique de CEPF :</i> cibler financement aux zones prioritaires pour la conservation Coordination de plusieurs bailleurs internationaux	<i>Suffisante</i> 48 organisations de la société civile (20 locales, 28 internationales) sont directement impliquées pour la mise en œuvre du CEPF Quatre alliances ont été formées parmi les bénéficiaires pour la mise en œuvre de projets spécifiques : • Conservation régionale des tortues • Conservation de la section centrale du Mékong • Conservation du site de Ramsar du Stung Treng • Conservation de la grue antigone dans le delta du Mékong De plus, deux réseaux ont été formés parmi les experts techniques pour le travail sur la liste rouge : • Évaluation d'une sélection de taxons d'eau douce • Évaluation d'une sélection de plantes Finalement, quatre alliances pré-existantes ont été renforcées : • Groupe de travail sur les saolas du Groupe spécialiste des bovidés de la Commission pour la survie des espèces de l'UICN • Coalition Sauvons le Mékong • Réseau de bénévoles pour surveiller le commerce illégal des animaux sauvages au Vietnam • Réseau de journalistes vietnamiens préoccupés par le commerce des animaux sauvages et d'autres problèmes environnementaux

6/ Qualité de la documentation disponible	7/ Possibilité de rencontrer le personnel d'une équipe régionale de mise en œuvre (RIT)	8/ Faisabilité pratique (et possibilité de coupler plusieurs <i>hotspots</i> au cours d'une même mission)	9/ Répartition géographique (couverture de tous les continents)	10/ Intérêt spécifique de l'AFD (-, +, ++)
<i>Documentation forte</i> Documentation CEPF : Profil d'écosystème 2011 Rapport annuel portefeuille novembre 2012 Rapports finals pour projets complétés Données pour le "Civil Society Assessment tool"	<i>Contacts existants</i> RIT : UICN directeur Scott Perkin Directeur des subventions : Jack Tordoff Coordinateur des subventions : Alison Blank	<i>Pas de difficulté pratique</i> Pas d'autres <i>hotspots</i> en zone prioritaire proches Quatre zones de priorité pour CEPF : 1. Montagnes de Hainan 2. Mékong et ses grands affluents 3. Calcaire sinovietnamien 4. Lac Tonlé Sap et zone inondable	Asie	++

...

...

2/ Situation du CEPF (recul suffisant ?)	3/ Portefeuille de projets de maturité variée ? (projets complétés, en cours, taille des projets financés, etc)	4/ Thématiques sectorielles spécifiques concernées par les projets	5/ « Matière » suffisante en termes à la fois de tissu institutionnel/société civile, et d'enjeux croisés conservation/ développement
--	---	---	--

Madagascar et îles de l'océan Indien – Phase de profil

<i>Long recul</i> Commencé en 2000 (l'un des premiers, trois <i>hotspots</i>) Deux phases complétées	<i>Tous projets complétés</i> Phase 1 : 2000-2005 ; 40 subventions accordées ; 4,25 M USD total Phase 2 : 2009-2012 ; 5 subventions accordées pour 1,4 M USD	<i>Thématiques typiques du CEPF</i> La phase 2 a inclus un programme de petites subventions donc 192 subventions pour un total de 730 000 USD ont été accordées	<i>Suffisante</i> Le portefeuille de consolidation est composé de cinq bénéficiaires principaux : 1. CI Madagascar 2. Association Fanamby 3. Museum d'histoire naturelle 4. <i>Peregrine Fund</i> 5. ONG Arboretum d'Antsokay Ces derniers travaillent avec des organisations de la société civile locales. En particulier le programme Node de CI a appuyé six organisations : 1. Fanamby à Menabe 2. Oddit (Organe de développement du diocèse de Toamasina) 3. Anae et Mateza dans le Corridor Ankeniheny Zahamena (CAZ) 4. Asity à Mahavavy-Kinkony 5. Durrell à Nosivolo et 6. Fanamby à Daraina-Loky-Manambato Contribution du CEPF à un fonds fiduciaire pour la conservation 2001-2004 : <i>Madagascar Foundation for Protected Areas and Biodiversity</i>
---	---	---	---

Forests of West Africa | Forêts guinéennes de l'Afrique de l'Ouest – Phase de profil

<i>Recul court</i> Commencé en 2010, fin projetée pour 2015	<i>Projets de phase 1 toujours en cours</i> Phase 1 : 2010-2015 ; 52 subventions déjà accordées ; 5,6 M USD total Investissement supplémentaire prévu pour 2014	<i>Thématiques typiques du CEPF</i> En plus : améliorer l'utilisation des sols ; augmenter les zones de conservation Inclut le fonds de petites subventions	<i>Suffisante</i> 50 des détenteurs de subventions sont des ONG basées en Afrique Activités pour augmenter les aires protégées Recherche scientifique dans les forêts littorales/ maritimes Création des plans d'aménagement/ gestion des aires protégées Collaboration avec autres bailleurs et gouvernement local
---	---	--	---

6/ Qualité de la documentation disponible	7/ Possibilité de rencontrer le personnel d'une équipe régionale de mise en œuvre (RIT)	8/ Faisabilité pratique (et possibilité de coupler plusieurs <i>hotspots</i> au cours d'une même mission)	9/ Répartition géographique (couverture de tous les continents)	10/ Intérêt spécifique de l'AFD (-, +, ++)
<i>Documentation forte</i> CEPF : Profil d'écosystème 2000 Programme de consolidation 2009 Rapports finaux disponibles pour les projets de phase 1 Évaluation de 5 ans 2006 Rapport annuel de portefeuille : août 2011	<i>À voir</i> RIT Directeur des subventions : Pierre Carret Coordinateur des subventions : Antonia Cermak-Terzian	<i>Pas de difficulté pratique</i> Possibilité éventuelle de coupler avec autres <i>hotspots</i> d'Afrique de l'Est	Afrique de l'Est	++
<i>Documentation bonne</i> CEPF : Profil d'écosystème avril 2010 Rapport annuel de portefeuille octobre 2012 Supervision mission fait par le BM en avril 2012 ; aide-mémoire (dropbox) Évaluation projetée pour avril 2013 Rapport final de projets complétés	<i>Contacts identifiés</i> RIT : Wildlands Conservation Trust ; responsable : Roelie Kloppers Directeur des subventions : Daniel Rothberg Coordinateur des subventions : Alison Blank	<i>Pas de difficulté pratique</i> Possibilité de coupler avec autres <i>hotspots</i> d'Afrique du Sud	Afrique du Sud	-

...

...

2/ Situation du CEPF (recul suffisant ?)	3/ Portefeuille de projets de maturité variée ? (projets complétés, en cours, taille des projets financés, etc)	4/ Thématiques sectorielles spécifiques concernées par les projets	5/ « Matière » suffisante en termes à la fois de tissu institutionnel/société civile, et d'enjeux croisés conservation/ développement
Mediterranean Basin Bassin méditerranéen – Phase d'investissement			
<i>Recul court</i> Profil d'écosystème complété 2010	<i>Investissement et projets toujours en cours</i> Phase 1 : 2010-2015 ; 29 subventions déjà accordées ; 3,5 M USD au total Investissement supplémentaire prévu pour 2014	Niche CEPF : établir et renforcer des partenariats dans la région Approches genre et démocratie	<i>Faible</i> Le portefeuille de consolidation Août 2013 : 18 subventions grandes : 3,3 M USD, 8 en préparation/considération ; 11 subventions petites 225 K USD ; 10 en considération (peu de documentation)
Succulent Karoo – Inactif			
<i>Long recul</i> Commencé 2003	<i>Tous projets complétés</i> Phase 1 : 2003-2008 ; 89 subventions accordées ; 8,9 M USD au total Phase 2 : subventions pour 1,4 M USD	C'est le seul <i>hotspot</i> dans une zone aride. En de plus des thématiques typiques du CEPF : thèmes sur le pastoralisme et la gestion des ressources communes	<i>Suffisante</i> Phase 2 : 4 projets en Afrique du Sud et 1 projet en Namibie ; 5 projets au total, un par objectif • Conservation SA 350K USD • SA Natl Biodiversity Inst 300 K USD • WWF SA 150K USD • Western Cape nature Consv Board 300 K USD • Nambia Nature Foundation 300 K USD Contribution du CEPF à deux fonds fiduciaires pour la conservation

Source : Baastel (analyse réalisée à partir de la documentation CEPF sur les différents hotspots).

6/ Qualité de la documentation disponible	7/ Possibilité de rencontrer le personnel d'une équipe régionale de mise en œuvre (RIT)	8/ Faisabilité pratique (et possibilité de coupler plusieurs <i>hotspots</i> au cours d'une même mission)	9/ Répartition géographique (couverture de tous les continents)	10/ Intérêt spécifique de l'AFD (-, +, ++)
<i>Documentation faible</i> Peu de documentation disponible sur le site internet CEPF Profil d'écosystème 2010	<i>Contacts identifiés</i> RIT : <i>BirdLife</i> International ; manager Liz Smith Directeur des subventions : John Watkin (and Pierre Carret for North Africa) Coordinateur des subventions : Antonia Cermak-Terzian	<i>Difficulté possible</i> Visite RIT intéressante. Trop de pays à couvrir, pour des investissements qui débutent	Méditerranée	+
<i>Documentation bonne</i> CEPF : Profil d'écosystème 2003 ; Programme de consolidation sept 2009 Évaluation de 5 ans novembre 2008 Rapport final de projets Rapport annuel de portefeuille août 2012	<i>Contacts existants</i> RIT : <i>South African National Biodiversity Institute</i> (encore actif, était aussi RIT pour CFR) RIT : <i>Namibia Nature Foundation</i> (encore actif) Directeur des subventions : Daniel Rothberg Coordinateur des subventions : n/a	<i>Pas de difficulté pratique</i> Possibilité de coupler avec d'autres <i>hotspots</i> d'Afrique du Sud	Afrique du Sud	-

...

Tableau 22. Grille de notation pour la sélection finale

<i>Hotspot</i>	2. Situation du CEPF (« recul » suffisant ?)	3. Portefeuille de projets de maturité variée ? (projets complétés, en cours, taille des projets financés, etc)	4. Thématiques sectorielles spécifiques concernées par les projets (0,5 si thématiques typiques du CEPF seulement, 0,75 ou 1 si thématiques additionnelles particulières)	5. « Matière » suffisante en termes à la fois de tissu institutionnel/société civile, et d'enjeux croisés conservation/ développement
Région du Cap Floristique – Inactif	1	0,5	0,75	1
Îles des Caraïbes – Phase d'investissement	0,75	1	0,75	1
Montagnes de l'Arc et forêts côtières de Tanzanie et du Kenya	0,75	0,5	0,75	1
Montagnes d'Afrique orientale et d'Arabie – Phase d'investissement	0	0,5	0,25	0,5
Forêts guinéennes d'Afrique occidentale – Phase de profil	0,75	1	0,5	1
Indo-Birmanie – Phase d'investissement	0,75	1	0,75	1
Madagascar et îles de l'Océan Indien	1	1	0,5	1
Maputaland-Pondoland-Albanie – Phase d'investissement	0,5	0,5	0,75	1
Bassin méditerranéen – Phase d'investissement	0,25	0,25	0,75	1
Succulent Karoo – Inactif	1	0,5	1	0,75

Source : Baastel.

6. Qualité de la documentation disponible	7. Possibilité de rencontrer le personnel d'une équipe régionale de mise en œuvre (RIT)	8. Faisabilité pratique (et possibilité de coupler plusieurs <i>hotspots</i> au cours d'une même mission)	9. Répartition géographique (couverture de tous les continents)	10. Intérêt spécifique exprimé par l'AFD	Total
1	0,75	1	Afrique	0	6
1	1	0,5	Amérique	0,5	6,5
1	1	1	Afrique	0	6
0,25	1	0,25	Afrique	0	2,75
1	0,5	0,75	Afrique	1	6,5
1	1	1	Asie	1	7,5
1	1	1	Afrique	1	7,5
1	1	1	Afrique	0	5,75
0,75	1	0,5	Méditerranée	1	5,5
1	1	1	Afrique	0	6,25

Le choix final de quatre *hotspots* pour les missions de terrain est expliqué, tableau 23.

Tableau 23. Justification du choix des quatre *hotspots* sélectionnés pour des visites terrain

Hotspot sélectionné	Justification résultant de l'application des différents critères
Madagascar et îles de l'océan Indien	<i>Hotspot</i> historique : intéressant pour voir l'évolution des appuis et des interventions du CEPF depuis leurs débuts. Phases d'investissement et de consolidation complétées (projets terminés) ; nouveau profil d'écosystème en cours qui inclut les îles de l'océan Indien, pour une nouvelle phase d'investissement de 5 ans. Thématique sectorielles typiques du CEPF, large documentation disponible, société civile active et forts enjeux de développement, faisabilité pratique bonne. Intérêt particulier de l'AFD.
Indo-Birman	Phase 1 récemment terminée. Deuxième phase d'investissement récemment lancée. Thématiques sectorielles typiques, complémentées par une expérience intéressante de coopération étroite avec d'autres bailleurs (fondations notamment). Portefeuille de projets varié, matière suffisante en termes de tissu institutionnel et société civile, bonne qualité de la documentation disponible, faisabilité pratique. Zone d'intérêt particulier de l'AFD sur le continent asiatique.
Iles des Caraïbes	Phase d'investissement en cours, avec de nombreux projets en cours de mise en œuvre. Important travail de mise en réseau des acteurs régionaux par le RIT. République dominicaine, Haïti et Cuba sont d'intérêt particulier pour l'AFD et pour la coopération française. Lien avec les départements français d'outre-mer durant l'élaboration du profil d'écosystèmes. Phase d'investissement récente, donc recul un peu moins fort que sur les autres <i>hotspots</i>, mais forts enjeux de développement/lutte contre la pauvreté (en Haïti notamment) et lien avec développement économique et tourisme, documentation disponible de qualité, et couverture du continent américain.
Forêts guinéennes de l'Afrique de l'Ouest	<i>Hotspot</i> ancien : phases d'investissement et de consolidation complétées. Phase de profil en cours pour une nouvelle phase d'investissement de 5 ans. Important travail sur la mise en réseau des données sur la biodiversité. Hotspot ayant présenté des difficultés (fragmentation politique et conflits). Portefeuille de projets varié, thématiques sectorielles typiques du CEPF, et création d'une base de données pour la biodiversité régionale, enjeux conservation/développement forts, faisabilité pratique correcte, couverture de la zone Afrique de l'Ouest. Zone d'intérêt particulier pour l'AFD.

Source : Baastel.

Ce choix a été approuvé par le Groupe de référence (réunion du 23 octobre 2013), suite à la remise de la note de cadrage.

Afin d'assurer une harmonisation de l'approche pour la collecte des données lors des visites terrain, une première mission a été réalisée par le chef d'équipe dès le mois de

novembre 2013. Cette première mission a permis à l'équipe de tester son approche, les méthodes et les outils élaborés, notamment les protocoles d'entretiens, et de les mettre à jour pour la conduite des missions dans les trois autres *hotspots*.

Afin d'organiser ces missions, l'équipe d'évaluation a recueilli auprès du Secrétariat du CEPF les listings d'ONG/associations et autres structures bénéficiaires des financements du CEPF ou impliqués dans les interventions du CEPF (y compris pour l'élaboration des profils d'écosystème et pour la mise en œuvre de la phase d'investissement). Sur la base de ces listings, une sélection de structures à rencontrer a été réalisée, et des plans de mission ont été élaborés, incluant des entretiens dans les capitales avec diverses organisations, les gouvernements, les partenaires institutionnels (incluant les agences de l'AFD et Scac), et des visites de terrain sur les sites de projets afin de rencontrer les ONG locales, les communautés bénéficiaires, et de constater les réalisations en place. Les critères de sélection suivants ont été appliqués dans les choix des structures à rencontrer : (i) le type de partenaire/bénéficiaire ; (ii) les phases dans lesquelles ces structures ont été impliquées (profil d'écosystème ou phase d'investissement) ; (iii) le type

d'activités réalisées et les thématiques couvertes ; (iv) le montant des financements octroyés (taille et nombre de projets financés). Les projets spécifiques qui ont fait l'objet d'une visite de terrain ont quant à eux été sélectionnés selon les critères suivants : (i) diversité des thématiques ; (ii) diversité des détenteurs des subventions ; (iii) diversité de l'âge et de la taille des projets ; (iv) faisabilité pratique et logistique compte-tenu des contraintes de la mission ; et (v) projet situé ou non dans une zone d'intervention de l'AFD (une partie des projets sélectionnés devront se situer dans une zone d'intervention de l'AFD, pour des exemples éventuels de complémentarité).

La sélection des ONG et la sélection des projets se feront en parallèle, l'un influençant l'autre (par ex. un projet particulièrement intéressant incitera à sélectionner une ONG donnée dans l'échantillon).

Au sein des *hotspots*, les visites de terrain ont été réalisées dans les pays indiqués, tableau 25.

Tableau 25. Sélection des pays et des zones potentielles pour les visites de terrain dans les quatre *hotspots* sélectionnés

<i>Hotspot</i>	Pays choisi pour la mission	Capitale (entrevues) et zone potentielle de visites de projets
Iles des Caraïbes	Trinidad et Tobago, République dominicaine	Saint Domingue Zone frontalière avec Haïti Port-au-Prince
Forêts guinéennes de l'Afrique de l'Ouest	Sierra Leone, Libéria	Freetown, Monrovia Parc national de la forêt tropicale de Gola, Ile de Tiwai, Lac Piso
Indo-Burma	Cambodge	Phnom Penh Provinces de Stung Treng et Kratie
Madagascar les îles de l'océan Indien	Madagascar	Antananarivo Vohimana et Andasibe

Source : Baastel.

Des comptes rendus sommaires de mission ont été préparés par chacun des membres de l'équipe pour synthétiser l'information

recueillie, selon un pro forma défini à l'avance ; ils ont été présentés dans le rapport d'étape remis en février 2014.

Annexe 4. Références bibliographiques

- AFD (2013), *Cadre d'intervention stratégique Biodiversité 2013-2016*, Paris, p. 28.
- AFD (2010a), *Cartographie des engagements de l'AFD dans les fonds fiduciaires sur la période 2004-2010*, Paris.
- AFD (2010b), *Cartographie de portefeuille des projets biodiversité, Analyse sur la période 1996-2008*, Paris.
- AFD (2006), *Note au Conseil de surveillance de l'Agence française de développement, Fonds CEPF (Critical Ecosystem Partnership Fund)*, Paris.
- ARBORETUM D'ANTSOKAY (2008), *Developing the Antsokay Arboretum as a Center for Biodiversity Study and Ecotourism in Southwest Madagascar*.
- ARENSBERG, W. W. (2003), *Critical Ecosystem Partnership Fund Mid-Term Review*, Prepared for CEPF, Arlington, Virginia.
- BAASTEL (2014a), *Évaluation de la contribution de la France au CEPF. Synthèse critique des évaluations de la performance du CEPF (méta-évaluation)*.
- BAASTEL (2014b), *Évaluation de la contribution de la France au CEPF. Compte-rendu de mission hotspot Caraïbe*.
- BAASTEL (2014c), *Évaluation de la contribution de la France au CEPF. Compte-rendu de mission hotspot Forêts du golfe de Guinée*.
- BAASTEL (2014d), *Évaluation de la contribution de la France au CEPF. Compte-rendu de mission hotspot Indo-Birman*.
- BAASTEL (2014e), *Évaluation de la contribution de la France au CEPF. Compte-rendu de mission hotspot Madagascar et îles de l'océan Indien*.
- BANQUE MONDIALE (2013a), *FY2013 Development Grant Facility Window 2 Critical Ecosystems Partnership Fund2, DGF File:102413-01*, Washington, D.C.
- BANQUE MONDIALE (2011a), *Second Critical Ecosystem Partnership Fund (CEPF2) Mid-Term Review Mission: June 3-29, 2011*, Washington, D.C. 16 pp.
- BANQUE MONDIALE (2009, 2011b, 2012, 2013), *CEPF Supervision Mission Aide-Mémoire*, Washington, D.C.
- BEST (2012), *Évaluation externe des réalisations et des impacts du programme Node, rapport final*.
- BRIAND, N. ET P. CARRET (2012), *Le CEPF et les fonds fiduciaires pour la conservation*, CEPF, Arlington, Virginia.
- CANARI (2013), *Summary Report for the Regional Workshop CEPF Caribbean Islands Biodiversity Hotspot Investment (2010-2015)*, Laventille, Trinidad, WI.
- CDB (2010), *Plan stratégique 2011-2020 et objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique*.
- CEPF (nd), *Proposed 'tracking tool' for use in systematically monitoring the impact of CEPF on civil society development*, Arlington, Virginia.
- CEPF (2014), *An Overview of CEPF's Consolidation Portfolio in the Madagascar and Indian Ocean Islands Biodiversity Hotspot*, Janvier, Arlington, Virginia.
- CEPF (2013a), *CEPF Quarterly Report: Q3, FY 2013*, Arlington, Virginia.
- CEPF (2013b), *Draft CEPF Phase III Strategic Guidelines*, 17 décembre 2013, Arlington, Virginia.
- CEPF (2013c), *Report of CEPF Monitoring Framework, novembre*, Arlington, Virginia.
- CEPF (2013d), *Scope of work to develop CEPF's Strategic Framework 2013: 22nd Meeting of the Donor Council*, Arlington, Virginia.
- CEPF (2012a), *Hotspot Guinean Forests of West Africa, Annual Portfolio Overview 2012*, Arlington, Virginia.

- CEPF (2012b), *Hotspot Madagascar, Annual Portfolio Overview 2011*, Arlington, Virginia.
- CEPF (2012c), *Polynesia-Micronesia Biodiversity Hotspot, Annual Portfolio Overview*, Arlington, Virginia.
- CEPF (2012d), *Twenty-First Meeting of the Donor Council Conservation International, Report from the Executive Director. CEPF/DC22/4*, Arlington, Virginia.
- CEPF (2012e), *Twenty-first Meeting of the Donor Council, 11 juin 2012*, Arlington, Virginia.
- CEPF (2012f), *An Overview of CEPF's Portfolio in the Indo-Burma Hotspot*, novembre, Arlington, Virginia.
- CEPF (2011a), *Eastern Arc Mountains and Coastal Forests Program for Consolidation*, Arlington, Virginia.
- CEPF (2011b), *Profil d'écosystème Indo-Burma*, Arlington, Virginia.
- CEPF (2011c), *Rapport annuel de portefeuille Carribean Islands*, Arlington, Virginia.
- CEPF (2011d), *CEPF Portfolio Overview, Madagascar Hotspot*, Arlington, Virginia.
- CEPF (2010), *Profil d'écosystème Carribean Islands*, Arlington, Virginia.
- CEPF (2009a), *Assessing Five Years of CEPF Investment in the Eastern Arc Mountains and Coastal Forests of Tanzania and Kenya*, Arlington, Virginia.
- CEPF (2009b), *Programme de consolidation des forêts guinéennes de l'Afrique de l'Ouest*, Arlington, Virginia.
- CEPF (2008a), (2009a), (2010b), (2011), (2012), *Annual Reports*, Arlington, Virginia.
- CEPF (2008b), *CEPF and Poverty Reduction: An Overview with Summary Statistics from 13 Regions*, Arlington, Virginia.
- CEPF (2008c), *Overview of Consolidation Approach*, Arlington, Virginia.
- CEPF (2007a), *CEPF Operational Manual, Updated 2009, 2011 and 2012*, Arlington, Virginia.
- CEPF (2007b), *CEPF Strategic Framework, 2008-2012*, Arlington, Virginia.
- CEPF (2006a), *Analyse de l'investissement du CEPF sur une période de cinq ans : forêts guinéennes de l'Afrique de l'Ouest Hotspot de biodiversité*, Arlington, Virginia.
- CEPF (2006b), *Analyse de l'investissement du CEPF sur une période de cinq ans : Madagascar et océan Indien Hotspot de biodiversité*, Arlington, Virginia.
- CEPF (2003), *Ecosystem Profile, Eastern Arc Mountains & Coastal Forests*, Arlington, Virginia.
- CEPF (2001-2014), *Project Final Reports, all Hotspots*, Arlington, Virginia.
- CEPF (2000a), *Profil d'écosystème des forêts de l'Afrique de l'Ouest*, Arlington, Virginia.
- CEPF (2000b), *Profil d'écosystème Madagascar et océan Indien*, Arlington, Virginia.
- CONSERVATION INTERNATIONAL (2013), *Consolidating the Node Small Grants Program to Engage Local Actors in Biodiversity Conservation in Madagascar*.
- CONSERVATION INTERNATIONAL (2012), *Songadina n°14*, juillet-septembre.
- CONSERVATION INTERNATIONAL (2011), *Profil d'écosystème Nouvelle-Calédonie*.
- CONSERVATION INTERNATIONAL (2007a), *Building Capacity for Conservation in Libéria Project, Project Final Report*.
- CONSERVATION INTERNATIONAL (2007b), *Profil d'écosystème Polynésie-Micronésie*.
- CONSERVATION INTERNATIONAL (2007c), *Profil d'écosystème, hotspot du Bassin méditerranéen*.
- CROSSE, W. (2010), *10 Years of CEPF Investment to Support the Convention on Biological Diversity 2010 Targets, Report to the CEPF*, Arlington, Virginia.
- FANAMBY (2011), *Building a Knowledge Base for Local and Regional Stakeholders in Managing, Managed Resources Protected Areas in Madagascar*, 31 mai.

- FEM (2012), *Rapport annuel*, Fonds pour l'environnement mondial.
- FFEM (2012), *Évaluation à mi-parcours du projet de gestion durable des ressources naturelles pour la conservation de trois régions hotspot de la biodiversité à Madagascar*, COGESFOR, Oréade-Brèche, Auzeville.
- FFI (2012), *Project Completion Report, Fauna and Flora International 2012*.
- FMI (2008), *Poverty Reduction Strategy*, Libéria.
- MAE (2014), *GRET/CIRAD/CDC biodiversité, Initiatives innovantes pour le financement de la biodiversité*, ministère des Affaires étrangères, Paris.
- OLSON, D. (2010), *A Decade of Conservation by the Critical Ecosystem Partnership Fund 2001-2010: An Independent Evaluation of CEPF's Global Impact*. CEPF, Arlington, Virginia.
- RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, PREMIER MINISTRE (2013), *Comité interministériel de la coopération internationale et du développement du 31 juillet*, Paris.
- RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, PREMIER MINISTRE (2011), *Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020*, Paris, p. 4.
- SECRÉTARIAT DU FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL (2009), *Rapport de présentation, deuxième programme de petites initiatives*.
- SEE (2011), *État des lieux et typologie des projets transversaux sectoriels, rapport final*, Luxembourg.
- THE REPUBLIC OF SIERRA LEONE (2012), *An Agenda for Change, Second Poverty Reduction Strategy (PRSP II) 2008-2012*.
- UICN (2012), *Programme de l'UICN 2013-2016*.
- UICN, FFEM (2012), *Petites initiatives, tout un programme*.
- VISION DURBAN (2003), *Vers le système d'aires protégées de Madagascar*, Congrès mondial des aires protégées, septembre, Durban (Afrique du Sud).
- WELLS, M.P., L.M. CURRAN ET S. QAYUM (2006), *Report of the Independent Evaluation of the Critical Ecosystem Partnership Fund*, Arlington, Virginia.

Sites internet référencés dans le document

- <http://fr.mava-foundation.org/la-fondation/strategie/>
- http://siteresources.worldbank.org/GLOBALENVIRONMENTFACILITYGEFOPERATIONS/Resources/GEF_Uganda_Final_Screen.pdf http://siteresources.worldbank.org/GLOBALENVIRONMENTFACILITYGEFOPERATIONS/Resources/GEF_Ecuador_Final_Screen.pdf
- <http://www.afd.fr/home/AFD/nospartenaires/ONG/collaborations/FISONG>
- <http://www.birdlife.org/>
- http://www.cepf.net/about_cepf/faq/Pages/default.aspx
- http://www.cepf.net/about_cepf/governance/Pages/donor_council_tor.aspx
- http://www.cepf.net/about_cepf/Pages/working_group_tor.aspx
- http://www.cepf.net/resources/publications/Pages/fact_sheets.aspx
- <http://www.conservation.org>
- <http://www.conservation.org/global/gcf/strategy/pages/strategy.aspx>
- <http://www.conservation.org/global/verdeventures/strategy/pages/default.aspx>
- <http://www.ffem.fr/accueil/PPI>
- <http://www.senat.fr/rap/a09-102-3/a09-102-38.html>
- <http://www.thegef.org/gef/BIO-strategy>



Dernières publications de la série

Les numéros antérieurs sont consultables sur le site : <http://recherche.afd.fr>

Previous publications can be consulted online at: <http://recherche.afd.fr>

- N° 58 Agroécologie : évaluation de 15 ans d'actions d'accompagnement de l'AFD
Agroecology: Evaluation of 15 Years of AFD Support
- N° 57 Évaluation des interventions de l'AFD dans les secteurs sanitaire et médico-social en Outre-mer
- N° 56 Évaluation des activités de Coordination SUD dans le cadre de la convention AFD/CSUD 2010-2012
- N° 55 Évaluation et impact du Programme d'appui à la résorption de l'habitat insalubre et des bidonvilles au Maroc
- N° 54 Refining AFD's Interventions in the Palestinian Territories – Increasing Resilience in Area C
- N° 53 Évaluation des lignes de crédit de l'Agence Française de Développement octroyées à la Banque ouest-africaine de développement (2000-2010)
- N° 52 Évaluation stratégique de projets ONG dans le domaine de la santé (Mali, Burkina Faso et Cambodge)
- N° 51 Secteur de l'hydraulique pastorale au Tchad – Évaluation et capitalisation de 20 ans d'intervention de l'AFD
- N° 50 Réhabilitation des marchés centraux – Les leçons tirées des projets de Ouagadougou, Mahajanga et Phnom Penh
- N° 49 Bilan des évaluations décentralisées réalisées par l'AFD en 2010 et 2011
- N° 48 Étude sur la facilité d'innovation sectorielle pour les ONG (FISONG)
- N° 47 Cartographie des prêts budgétaires climat de l'AFD
- N° 46 Méta-évaluation des projets « lignes de crédit »
- N° 45 Bilan des évaluations de projets réalisées par l'AFD entre 2007 et 2009
- N° 44 Impacts des projets menés dans le secteur de la pêche artisanale au Sénégal
- N° 43 L'assistance technique résidente – Enseignements tirés d'un appui au secteur de l'éducation en Mauritanie
- N° 42 Évaluation partenariale des projets d'appui à la gestion des parcs nationaux au Maroc
- N° 41 AFD Municipal Development Project in the Palestinian Territories
- N° 40 Évaluation ex post de 15 projets ONG à Madagascar
- N° 39 Analyse croisée de vingt-huit évaluations décentralisées sur le thème transversal du renforcement des capacités
- N° 38 Étude des interventions post-catastrophe de l'AFD
- N° 37 La coopération française dans le secteur forestier du Bassin du Congo sur la période 1990-2010
- N° 36 Suivi de la réalisation des objectifs des projets de l'AFD : état des lieux
- N° 35 Cartographie des engagements de l'AFD dans les fonds fiduciaires sur la période 2004-2010
- N° 34 Addressing Development Challenges in Emerging Asia: A Strategic Review of the AFD-ADB Partnership
Final Report, Period covered: 1997-2009
- N° 33 Capitalisation des démarches pour la mise en oeuvre des projets de formation professionnelle :
cas de la Tunisie et du Maroc
- N° 32 Bilan de l'assistance technique à la Fédération des paysans du Fouta Djallon (FPFD) en Guinée :
15 ans d'accompagnement
- N° 31 Adapter les pratiques opérationnelles des bailleurs dans les États fragiles
- N° 30 Cartographie de portefeuille des projets biodiversité Analyse sur la période 1996-2008
Cartography of the AFD Biodiversity Project Portfolio: Analysis of the Period 1996-2008
- N° 29 Microfinance dans les États fragiles : quelques enseignements de l'expérience de l'AFD
- N° 28 Un exemple d'amélioration de la gouvernance locale à travers le partenariat AFD / coopération décentralisée :
capitalisation du projet de réhabilitation des marchés de Mahajanga
- N° 27 Pratique de l'aide sectorielle : enseignements et perspectives pour l'AFD
Sector Program Support in Practice: Lessons and Perspectives for AFD
- N° 26 L'appui à l'hévéaculture familiale : capitalisation sur l'expérience AFD
Developing Smallholder Rubber Production : Lessons from AFD's Experience
- N° 25 Évaluation rétrospective du projet FFEM d'efficacité énergétique dans la construction en Afghanistan Ex-post
Évaluation of the FGEF Energy Efficiency Project in the Construction Sector in Afghanistan
- N° 24 Évaluation des « Cadres d'Intervention Pays » (CIP)
- N° 23 Études d'évaluation de la société immobilière de Nouvelle-Calédonie
- N° 22 Les collaborations opérationnelles entre l'AFD et les ONG 2010 2010 Évaluation prospective • Projet Urban IV •
- N° 21 Cartographie des projets d'efficacité énergétiques et d'énergies renouvelables AFD et FFEM
- N° 20 Évaluation de l'usage de la concessionnalité dans les interventions de l'AFD en Afrique du Sud (1995/2005)